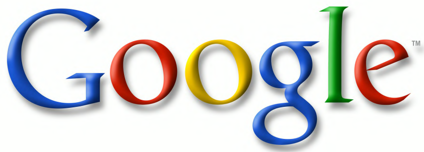
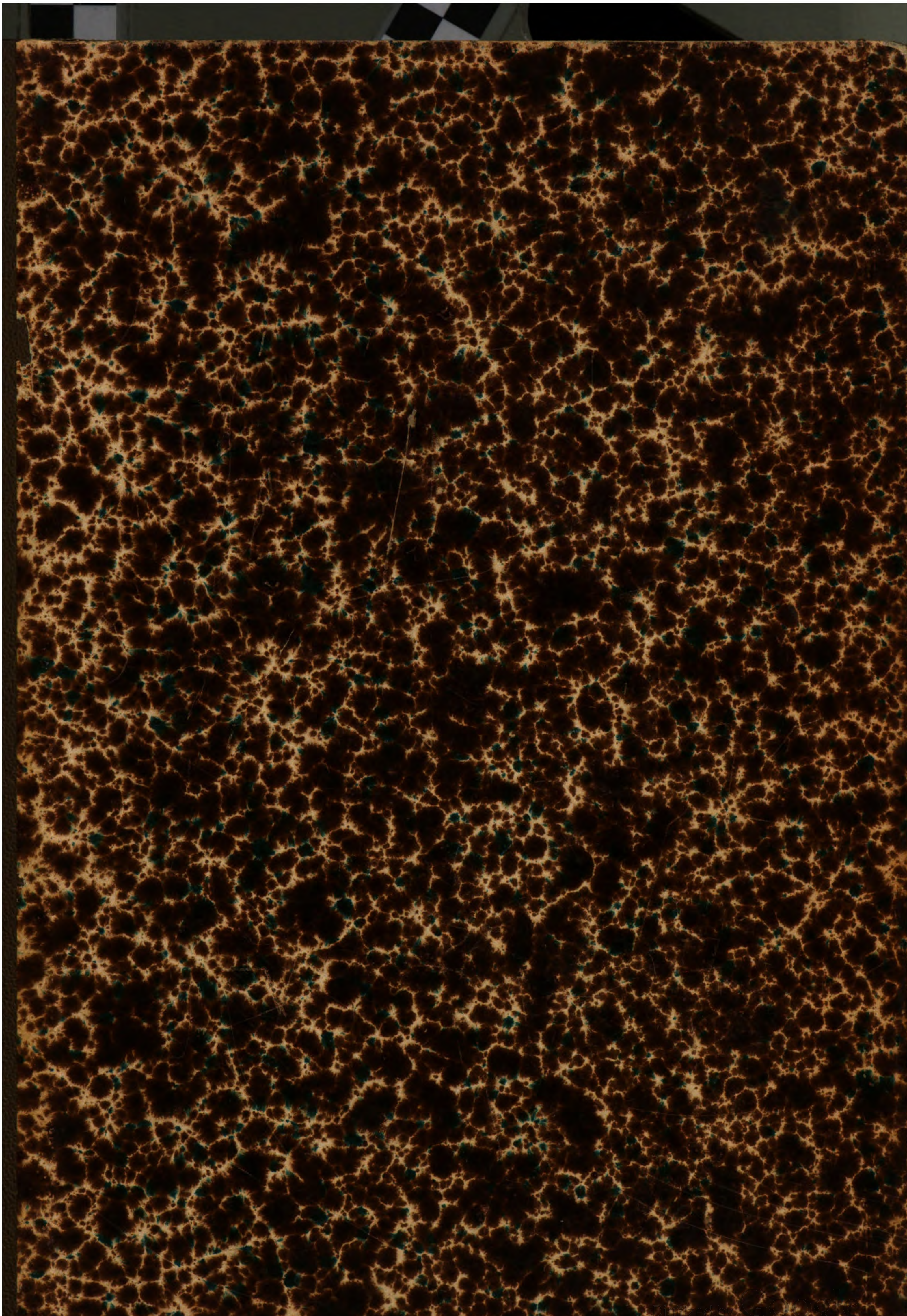



Google




BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

HISTOIRE — SCIENCE — ARTS — INDUSTRIE — LITTÉRATURE

AUTEURS DES ARTICLES DE LA NEUVIÈME ANNÉE

ALBRIER ALBERT, directeur du journal la *Bourgogne*.
DESCOSTES Fois, avocat à la Cour impériale de Chambéry.
DESPINE ALPHONSE ✠ ✪, avocat, à Annecy.
DUCIS O ✪, vice-président de la Société Florimontane.
DUFERNEX BENJAMIN, avocat, à Genève.
DUFOUR ✱ ✠, avocat, à Rumilly.
FAVRE ALPHONSE, professeur à l'Académie de Genève.
LEBLOND ISIDORE, professeur au collège d'Annecy.
MARTIN, curé de Foissiat (Ain).
MILLIEN ACHILLE, homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).
MORTILLET (GABRIEL DE) ✠, au musée de Saint-Germain.
PHILIPPE JULES ✠, secrétaire de la Société Florimontane.
RABUT FRANÇOIS ✪, professeur au lycée de Dijon.
REVON LOUIS ✪, conservateur du musée d'Annecy.
RIONDEL, géomètre, à Samoëns.
RUTIMEYER LOUIS, professeur, à Bâle.
THÉSIO LOUIS, directeur du journal le *Mont-Blanc*.
THIOLY FRANÇOIS, archéologue, à Genève.
VALLIER GUSTAVE, à Grenoble.
VUY JULES, président de la section d'archéologie de l'Institut genevois.
WEBER JOHANNÈS, homme de lettres, à Paris.

COMITÉ DE RÉDACTION

DUCIS — JULES PHILIPPE — LOUIS REVON

1868 — 9me ANNÉE

ANNECY
IMPRIMERIE DE LOUIS THÉSIO
1868

TABLE DES MATIÈRES

ARCHÉOLOGIE.

BEAUX-ARTS.

BIBLIOGRAPHIE.

BULLETIN.

HISTOIRE ET BIOGRAPHIE.

LITTÉRATURE. — POÉSIE. — VARIÉTÉS.

SCIENCES ET ARTS DIVERS.

9me Année. — N° 1. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 Janvier 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LA SABAUDIA ET LES SEBAGINI

(Suite et fin. — Voir le n° de novembre 1867.)

En supputant les distances de Rome au pays des Allobroges par deux passages des Alpes graies et cottiennes, j'ai voulu m'appuyer sur des chiffres authentiques. Car on sait que ces chemins n'ont été transformés en voies romaines que sous Auguste par les soins d'Agrippa (1). Néanmoins les mesures n'ont pu différer beaucoup de celle de l'époque de Quintius.

Une autre voie traversait encore le col d'Arnaz et la Maurienne (2). L'itinéraire ne nous en est pas parvenu. L'ayant constatée sur toute la ligne, j'aurais pu en donner la longueur par le rapport des kilomètres avec les milles. Mais ces chiffres ne sauraient ajouter aucun degré de probabilité à l'hypothèse du passage des agents de Nœvius par nos Alpes.

J'ai mis en lumière tout ce qui pouvait l'appuyer. La découverte pour nos contrées d'un peuple ancien, dont le nom pouvait avoir quelque affinité avec celui de notre pays, aurait corroboré la proposition historique formulée au commencement de ce mémoire, l'antériorité des Sabaudes aux Allobroges. Mais la vérité n'a pas besoin de témoignages douteux. Dégageons-la franchement de toute complaisance.

Si l'on observe que les peuples alpins se sont maintenus en état d'hostilité contre les Romains jusqu'au temps d'Auguste; que Jules César venant d'Aquilée à Genève avec quelques légions ne put passer l'Alpe cottienne qu'en culbutant les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges, qui en gardaient les avenues; qu'il dut envoyer son lieutenant S. Galba contre les Vallaisans qui rançonnaient les voyageurs (3); que les Salasses pillèrent une fois sa caisse et qu'ils exigèrent une autre fois un dragme par tête pour Décius Brutus et sa suite (1); qu'Auguste dut envoyer ses généraux contre les quatre peuplades du Vallais, celles de la vallée d'Aoste, de la Maurienne, de l'Oisans, de Chorges, etc. (2); que Strabon et d'autres auteurs signalent tous les dangers que l'on courait à traverser leurs montagnes avant qu'Agrippa eut la police des routes; on en conclura que la ligne la plus sûre et la seule praticable aux particuliers romains pour venir dans la Province, à l'époque du procès, devait être le chemin exécuté par les ordres de Domitius Ahenobardus, entre les années 125 et 120 avant notre ère, c'est-à-dire, la voie Domitienne, qui faisait suite à la voie Aurélienne par Cimiers et Aix (3); la même que fit réparer 50 ans plus tard M. Fonteius (4).

(1) Strabon, *Géog.* IV.
(2) *Congrès de Chambéry*, 1863, 521; *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 145.
(3) *De bello gall.*, I, x, III. Appien, *De bello Illyr.*

Or, sur cette ligne, nous comptons 698 milles de Rome à Aix *(Aquæ sextiæ)*. C'est donc aux environs qu'il faudrait chercher le petit peuple des *Sebagini*, distant de près de 700 milles de Rome.

Lors de son voyage en Gaule, Quintius se voyant chassé de son domaine par les esclaves de Nœvius, se réfugia auprès de Caius Flaccus, qui commandait alors dans la Province. Il est probable que les terres en question n'étaient pas très éloignées du séjour du préteur, qui prit des mesures énergiques en faveur de son protégé. Or, les deux centres coloniaux de la Province étaient alors Aix et Narbonne.

Les Allobroges avaient gardé leur administration; ils étaient dans le territoire de la Province sans être régis *ad formulam provinciæ*. On avait ainsi ménagé leur susceptibilité. Ce n'est que sous Jules César que Vienne, leur capitale, devint une colonie romaine, *colonia Julia Viennensis*. On en sait les conséquences (5), et je ne suppose pas qu'avant cette époque les établissements romains aient été nombreux dans le nord de la Province.

IV

Abordons maintenant la question philologique. Y a-t-il parenté entre les noms de *Sebagini* et de *Sabaudia?* Comparons leurs éléments.

Nous connaissons toutes les formes antiques du nom

(1) Strabon, *Géog.* IV.
(2) Pline, *Hist. nat.*, III, xx.
(3) Bergier, *Les Grands chemins de l'empire romain*, I, 21, 25, 451.
(4) Cicéron, *Oratio pro Fonteio*, VII.
(5) Les Viennois chassèrent les colons romains, qui se réfugièrent à Lyon, tandis que le corps allobroge de l'armée de Jules César passait au camp de Pompée.

de la Savoie : *Sabaudia, Sapaudia, Saboia, Savogia, Savoja,* Savoye.

1° L'*e* de la première syllabe de *Sebagini* ne se trouve jamais dans les variantes de *Sabaudia*. Et, de fait, l'*e* fléchit quelquefois en *i* ou se contracte avec les lettres suivantes, comme dans *Sedunum*, Sion ; *Segusium*, Suse ; *Segustero,* Sisteron ; *Sequana*, Seine ; *Sedena*, Seyne. Mais rarement l'*e* s'ouvre en *a* : on cite néanmoins Savoyeux (Haute-Saône) comme venant de *Segobodium*. Encore cette transformation s'est faite à travers les siècles, de la période latine à la période française, tandis que *Sebagini* et *Sabaudia* peuvent être considérés comme presque contemporains d'origine sous la forme latine : l'un ne peut avoir engendré l'autre.

2° Les labiales B. P. V. ont fait échange à toutes les époques dans la prononciation des langues. Le *b* de *Sebagini* serait donc acceptable même avec toutes les variantes de *Sabaudia*.

3° La diphthongue *au* se confond avec *ou* et *o* dans les dialectes gaulois. Nous en avons un exemple complet dans un nom du voisinage, Lausanne : les inscriptions romaines portent *Vikani lousanenses ;* la Table de Peutinger, *Lacus Losanensis,* et l'Itinéraire d'Antonin, *Lacum Lausonium.* Ce principe suffirait-il à légitimer l'*a* de *Sebagini* pour *au* et *o* de *Sabaudia* et *Saboia?* C'est douteux ; ce serait plus probable pour l'*u* de *Sebusiani*.

4° La prononciation *di* de *Sabaudja* s'est formulée, comme dans la langue madgyare, en *Sabodgia*, comme dans la langue lombarde, en *Sabogia,* puis *Saboja,* d'où le français Savoye. Evidemment le *g* est ici postérieur au *d* et ne se trouve que dans l'orthographe du moyen âge. Sur la fin de l'empire romain et à la première époque burgonde on écrivait encore *Sapaudia* et *Sabaudia*. Le *d* ne peut donc être une filiation du *g*. *Sabaudia* n'a pu venir de *Sebagini,* ainsi orthographié du temps de Cicéron.

D'ailleurs le *g* joue plusieurs rôles dans les langues : celui d'une lettre gutturale, qui finit souvent par disparaître : *Vigenna,* Vienne ; *Segusia,* Suse ; *Segustero,* Sisteron ; *Lugdunum,* Lyon ; *Augusta*, Aoste ; *Savogia,* Savoye : celui d'une lettre sifflante comme dans *cil, gil, sil,* variantes du même mot gallois. Or, nous en avons un exemple complet dans un nom du voisinage : *Segusini* et *Segugini,* variantes du nom des habitants de Suse. Le premier *g*, guttural, a disparu ; le second *g* ou *s*, sifflant, est demeuré.

L'analogie est assez frappante avec les variantes *Sebusiani* et *Sebagini* du nom d'un même peuple mentionné par Cicéron. Le *g* partage ici avec *s* le rôle de lettre sifflante et n'a pas dû disparaître dans la transformation de ce nom en français.

5° Quant à la finale *ini* ou *ani*, elle a la même valeur que dans *Segusini, Tigurini, Taurini,* etc. D'après ce même principe les auteurs italiens nous appellent encore aujourd'hui *Savoiani* et *Savojni* ; mais c'est ensuite de la transformation séculaire du nom primitif et non en vertu de la prononciation du prétendu *Sabogini,* qui ne se lit nulle part, et qui, en tout cas, n'aurait pu remplacer *Sebagini*, comme je pense l'avoir démontré.

En somme, malgré quelques points de contact inévitables par l'emploi d'un alphabet assez restreint, je ne crois pas à la parenté de *Sebagini* et de *Sabaudia.*

C.-A. DUCIS.

A PROPOS DE L'ORTHOGRAPHE DU PATOIS

J'ai lu avec un vif intérêt les chansons en patois de Savoie que M. A. Despine a communiquées à la *Revue savoisienne*. Qu'il me permette toutefois de faire remarquer que l'orthographe de quelques mots n'est pas correcte. Nos patois appartiennent principalement à la langue d'*Oc*. Leur prononciation est essentiellement italienne : ils n'ont pas d'*e* muet. Ainsi les deux vers, qu'on lit à la page 115, n° du 15 décembre :

> Qu'min vo vodra bein diret
> Ma fay ! n'é pas pe riret.

doivent être écrits comme suit :

> Q'min vo vodra ben dire
> Ma fay ! né pas pe rire.

Les mots *diret*, *riret*, et ceux *compagnet*, *gagnet*, de deux autres vers, doivent être écrits sans *t*. Les mots *sorirė, tiré, rogé, angé, toté, écoté*, n'admettent pas, pour l'*e*, l'accent aigu. On doit écrire *sorire, tire, roge, ange, tote, ecote*. Tous ces mots, comme ceux qui se terminent par un *e*, sont prononcés à l'italienne. Avec un accent aigu, ils n'ont pas la prononciation de nos patois de Savoie.

Les patois sont, en général, les langues qui ont succédé au latin ; ils ont été la base des langues romanes. Déjà, antérieurement au VIe siècle, la langue celtique avait disparu dans les Gaules, excepté dans l'Armorique et quelques localités isolées ; c'est ce qu'a démontré M. de Chevallet dans le livre remarquable qu'il a publié, en 1858, sur l'*Origine et la formation de la langue française*. Les Romains exigeaient que les contrats fussent rédigés en latin : cette langue était seule admise devant les juges. Les populations furent donc obligées de se mettre au latin, qui devint exclusivement le langage de la haute société. Sur tous les points, des universités furent fondées : celle d'Autun était la plus célèbre, et les jeunes Romains venaient s'y former à la langue latine, qui y était plus pure qu'à Rome ; la population dut aussi se façonner au latin. Mais elle était fréquemment en contact avec les soldats romains des garnisons. Ceux-ci ne parlaient pas la langue de Cicéron et de Tite-Live. Rome et l'Italie avaient aussi leur patois ; ce patois s'appelait *Lingua Romana rustica :* c'était le langage de la plèbe. Les populations de la Gaule, fréquentant beaucoup les soldats, se familiarisèrent avec ce patois, mais en l'estropiant un peu, comme on dit. Telle a été l'origine des langues romanes, entre autres de celles qui ont produit l'italien, le provençal, le français, l'espagnol, le portugais. Dans le canton des Grisons, on parle un patois très correct, dans lequel cependant on trouve quelques mots de l'ancien tudesque : c'est même une langue écrite, en prose et en vers, et les écrivains prétendent que le grisanche est la plus ancienne et la plus belle de toutes les anciennes langues romanes. Elle n'est pas reçue par la Confédération suisse comme langue officielle ; les actes officiels, toutefois, sont traduits et affichés en cette langue.

On doit donc retenir que nos patois, comme ceux de la France, proviennent d'un latin corrompu. Suivant M. de Chevallet, on ne trouve pas dans la langue française cent mots qui soient de provenance celtique. Ainsi, tous les patois en général sont les idiomes les plus an-

ciens. Il y a moins de 60 ans, on s'exprimait en patois dans les familles de la bourgeoisie, même à Chambéry, à Annecy et dans les villes les plus considérables. Aujourd'hui, le provençal et le niçois sont parlés habituellement dans la Provence et l'ancien comté de Nice. Les patois de la Savoie sont même très anciens, car notre pays fit partie de la *Province Romaine,* et fut annexé à la République longtemps avant la conquête des Gaules.

Ce qui s'est passé en France s'est passé aussi en Italie, où il y a partout des patois, soit des dialectes particuliers. Le milanais, le piémontais, le gênois présentent même des différences assez remarquables. Le roi Charles-Albert, dont le but était d'*unifier* l'Italie, voulut exiger qu'à sa cour on laissât le piémontais pour parler l'italien : il ne put en venir à bout. J'ai souvenir d'avoir entendu, devant le Sénat de Turin, des avocats plaidant en italien; les plaidoiries étaient écrites : en ce temps-là (1818) on n'improvisait pas: dans la chaleur de la réplique, les avocats s'énonçaient en piémontais. Il y aura un jour une langue italienne, bien fixée, qui sera la langue de tous. Pour cela, le temps est nécessaire. Celui qui lit aujourd'hui les débats des Chambres italiennes est étonné de la diversité du langage, en ce qui concerne les Lombards, les Piémontais, les Toscans, les Romagnols et les Napolitains. Les Lombards ont moins d'inversions, leurs phrases sont moins longues et ont une tournure française. C'est que la Lombardie a été longtemps occupée par la France. La langue italienne a emprunté au latin les longues périodes et les inversions. Il ne pouvait en être autrement; car, dans toutes les universités, l'enseignement se faisait en latin, même pour la médecine.

Dans nos patois de Savoie, il y a un mot dont l'origine s'explique difficilement : c'est le mot *de* qui représente le *je* français. Ainsi, on dit DE *fuis* pour JE *fuis. Je* vient du latin *ego,* de *ego* on a fait dans les patois romans *eo,* puis *jo,* et on est arrivé à *je.* En italien, de *ego* on a fait *io :* d'où vient donc le *de* de notre patois? c'est ce que je demande à de plus savants que moi; je suis peu versé dans l'origine des langues : peut-être, dans le principe, prononçait-on *ge* par un *g;* dans cette hypothèse *ge,* d'après la prononciation italienne, aurait été prononcé *dge.* Insensiblement, on aurait supprimé le *g,* et on serait arrivé au *de* de notre patois. Je conviens que c'est une explication un peu *tirée par les cheveux :* je la propose pour ce qu'elle peut valoir.

En résumé, ne perdons pas de vue que nos patois se prononcent comme l'italien : ils n'admettent, pour l'*e,* l'accent aigu que lorsque l'italien l'admet. En général, dans nos patois les voyelles finales ne se font pas sentir, de même que l'*e* muet ne se fait pas sentir dans le français.

Nos patois ont beaucoup d'affinité avec le piémontais; aussi nos soldats apprenaient-ils facilement cet idiome, et les soldats piémontais comprenaient et parlaient facilement nos patois. Précisément, à raison de nos patois, les Savoyards avaient beaucoup de facilité à apprendre et à parler l'italien : en Savoie on prononce, comme en Italie, Mòntebèllo, Sòlferino, et en France on prononce Montébellò, *Solférinò,* en appuyant sur l'*o* final.

Nous devons remercier M. Despine pour ses chansons en patois : nous voudrions qu'il eût partout des imitateurs. Nous émettons même ce vœu : que les préfets de la Savoie et de la Haute-Savoie s'entendent pour nommer, dans chaque canton, une personne intelligente chargée de traduire, en patois du pays, un texte français donné. Si on procédait ainsi pour toute la France, peut-être arriverait-on à connaître plus exactement l'origine des populations et certaines chartes anciennes.

Je terminerai par une réflexion. Comment se fait-il que cette belle langue latine ait disparu du monde entier, même de Rome, la ville éternelle? On la parle encore quelque peu en Hongrie, où elle était la langue officielle des Magnats. J'ai souvenir que, lors de l'invasion de 1814 et de 1815, je me faisais comprendre des officiers hongrois, en parlant en latin. Il est positif que les pâtres de la Sardaigne parlent encore le latin; c'est ce que m'a dit M. de Montréal, ancien intendant général en Sardaigne : il voulut bien m'accepter comme compagnon de voyage, dans une course qu'il faisait de Turin en Savoie, en 1818. Il avait un jeune domestique sarde qui ne comprenait ni le français ni l'italien : Mlle de Saint-Réal conversait avec lui en latin, et j'appris alors les noms latins de plusieurs articles de ménage. Le jeune Sarde parlait suivant la prononciation italienne, notamment pour les *u* et les *h,* d'où j'ai conclu que la prononciation admise en France est vicieuse.

Peut-être, dans un autre article, dirai-je quelques mots du plus joli patois qui, selon moi, se parle en Savoie. DUFOUR.

Grésy-sur-Aix.

A M. Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane.

Mon cher confrère,

Merci de m'avoir communiqué, avant de l'insérer dans la *Revue,* la note intéressante de M. Dufour, ancien avocat général. Je suis heureux que mes modestes travaux aient attiré son attention; et l'on me pardonnera une légitime fierté, lorsque mes convictions se rencontrent avec celles d'un homme qui fut notre maître à tous, sans cesser de m'honorer particulièrement de sa bienveillance.

Personnellement, j'adhère à l'opinion de M. Dufour que la prononciation de notre patois est essentiellement italienne; et que, par suite, l'*r* final repousse en général l'adjonction d'une consonne, alors même que celle-ci pourrait utilement suppléer à l'accent orthographique. Ainsi, en me reportant aux exemples rappelés par M. Dufour, la phrase suivante : *n'é pas pe riret,* ne devrait point recevoir de *t* final.

Je crois aussi, mais d'une manière moins absolue, que l'*e* final des mots *soriré, tiré, mogé,* etc., peut être écrit sans accent orthographique, et recevoir simplement une prononciation analogue à celle donnée au mot *amore* par la langue italienne.

J'ai dit avec intention *peuvent* et non pas doivent, car, dans une foule de cas, cette règle ne serait pas applicable. Nous en trouverons la démonstration même dans les dernières poésies accueillies par la *Revue.* Il me semble, en effet, que « n'é pa cora na — d'epouseré — cucharé vo, etc., » exigent impérieusement pour leur accentuation l'emploi d'un accent. Sur les expressions *mare, feille, laiche,* au contraire, on ne peut pas placer d'accent orthographique et cependant l'accentuation y est bien différente de celle des mots *bouet, soriré, Farmiré,* etc.

Je reconnais que très souvent l'orthographe *tentée* dans les documents déjà publiés est fautive, incomplète, je dirai même contradictoire! Et pourtant j'ai agi de parti délibéré... Permettez-moi, à cette occasion, de rappeler ce que j'écrivais le 15 décembre 1864, au début de mes recherches :

« Mon travail est essentiellement une collection : aussi, malgré la bigarrure qui peut en résulter, ai-je respecté autant que possible l'*orthographe observée dans les documents recueillis*. Je ne crée pas, je veux conserver; et à ce point de vue il m'a semblé opportun de respecter la forme adoptée par chaque auteur. Elle trouva, je le crois, sa raison d'être dans le désir de reproduire l'accentuation *locale :* elle peut ainsi constituer un certificat d'origine que l'on doit se garder d'altérer. »

Lorsque sera épuisée la série des documents que j'ai pu réunir, alors peut-être essayerai-je de formuler mes idées personnelles et de proposer quelques règles. Mes appréciations ne seront plus un système *a priori*; chacun y verra le fruit de l'expérience et sera plus facile à excuser mes essais, quelque imparfaits qu'ils soient.

Afin de former des bases plus solides, j'aurais été heureux de rencontrer de nombreux critiques aussi bienveillants que l'est M. Dufour. J'aurais aimé que les habitants des localités auxquelles se rattachent les poésies publiées fussent venus diriger mon bon vouloir et signaler mes fautes. Pourquoi faut-il que les auteurs, eux-mêmes, aient négligé, malgré des sollicitations réitérées, de vérifier les épreuves que je m'étais fait un devoir de leur adresser!

M. Dufour est aussi d'accord avec moi dans l'idée de poser les assises d'un tableau comparatif de nos divers patois au moyen de la traduction d'un texte commun. Cette idée, j'ai cherché à deux reprises déjà à la traduire en fait. En 1863, j'adressai à MM. les curés de toutes les paroisses de la Haute-Savoie un texte imprimé de la parabole de l'enfant prodigue. Ce texte était mal choisi, je le reconnais, mais il offrait l'avantage d'être celui-là même que, en 1852, la *Société des Antiquaires de France* avait proposé pour thème; et par là je favorisais une étude générale. 80 communes environ répondirent à mon appel. Plus tard, en 1865, j'obtins encore d'un ecclésiastique distingué, mon ancien condisciple, la traduction en 15 ou 20 dialectes différents de la bulle qui proclama le dogme de l'Immaculée Conception. Ces derniers matériaux étaient destinés à joindre un écho de plus à ceux que le monde entier, secondant le zèle de M. l'abbé Sire, portait au Vatican en mémoire du plus grand fait religieux de notre siècle.

Hélas! ma santé, cruellement ébranlée durant ces dernières années, ne me permit point d'utiliser ces matériaux. Jusques à quand serai-je forcé de les garder bruts et sans utilité! — Du moins ai-je pu les soumettre, et avec fruit, j'en suis certain, à M. le secrétaire de l'Académie impériale de Savoie. L'idée de M. Dufour est donc réalisée en partie.

Pardonnez-moi, monsieur, cette longue note; elle n'est pas une réponse, mais un éclaircissement, et l'auteur des *Gloires de la Savoie* y verra une preuve nouvelle que chacun de ses compatriotes, bien que dans des sphères moins élevées, travaille pour l'honneur et un peu pour l'histoire de notre patrie.

Agréez, etc. A. Despine.

UNE NOUVELLE STATION DE L'AGE DU RENNE DANS LES ENVIRONS DE GENÈVE

A quelques pas de la frontière sud du canton de Genève, au pied du mont Salève (1), se trouvent les carrières de Veyrier, d'où l'on tire, depuis de longues années, des roches calcaires pour alimenter des fours à chaux.

Ces roches y sont entassées et forment des mamelons irréguliers dont la végétation n'a pu atteindre les épaisses couches ; aussi les mousses et les lichens, associés aux épines noires et aux ronces, font-ils de ce site un lieu de désolation.

Jamais la charrue ni la main du laboureur n'en ont remué la surface; seul l'ouvrier carrieur, à l'aide du pic et de la mine, y a creusé en maints endroits de profondes excavations, souvent explorées depuis par des géologues genevois en quête de pétrifications.

C'est en effet en cherchant des *nérinées,* des *nautiles* et des *ammonites* que M. Taillefer, il y a environ 30 ans, a retiré d'une agglomération de débris calcaires, mêlés à des charbons, de nombreux silex taillés et des os travaillés. M. Taillefer a encore trouvé, dans ce gisement, une grande quantité d'ossements fracturés parmi lesquels il a été reconnu des côtes de bœuf et un crâne de cheval.

Une partie des ossements, non déterminés, ont passé depuis peu dans les mains de l'un des paléontologistes les plus distingués de la France, M. Lartet. Il a constaté la présence d'un certain nombre de débris osseux ayant appartenu au renne.

A environ cent cinquante mètres de l'endroit où M. Taillefer avait recueilli des ossements de renne associés à des débris de l'industrie humaine, M. le professeur Alphonse Favre, en cherchant également des fossiles, a trouvé tout dernièrement un certain nombre de silex taillés de main d'homme et des ossements, parmi lesquels j'ai reconnu des dents de ce ruminant des régions polaires dont l'existence a été signalée sur plusieurs points de la France à une époque où les métaux étaient encore inconnus.

Les objets ont été tirés d'une couche noire composée d'ossements brisés, de charbons et de cendres, à trois mètres sous le sol actuel. Le gisement en question repose sur des débris de roc anguleux cimentés par les infiltrations de l'eau à travers le calcaire. Il mesure quarante centimètres de hauteur sur trois ou quatre mètres de largeur et à peu près autant de longueur, et remplit les intervalles des roches; nous avons donc là une station bien déterminée.

Les silex de cet emplacement sont taillés en forme de grattoirs, de couteaux et de scies. Ils sont accompagnés de nombreux éclats dont quelques-uns semblent avoir été fabriqués sur les lieux mêmes.

La dimension des silex de Veyrier est peu considérable. La plus grande quantité mesure de trois à quatre centimètres et les plus longs de huit à dix centimètres. La moitié à peu près en est noire, tandis que les autres sont blonds ou même blanchis par les altérations; aussi a-t-on beaucoup de peine à les reconnaître au milieu des débris calcaires avec lesquels on les a souvent confondus.

Les grattoirs, formés de lamelles arrondies à l'une des extrémités par une suite de petites cassures, peuvent être rangés au nombre des silex les plus courts. De tels outils n'ont dû servir qu'à râcler le poil des peaux pour en faire des habits d'été, les vêtements d'hiver étant seuls garnis de poil.

Les couteaux sont généralement larges ; une des faces est lisse et un peu concave, l'autre présente deux ou trois arêtes dans le sens de la longueur ; des entailles restées sur certains os ne peuvent avoir été produites que par l'action des couteaux de silex.

Les scies forment la plus grande partie des silex de ce gisement. On les reconnaît à de petites brisures pra-

(1) Dans le département de la Haute-Savoie.

tiquées sur le tranchant. Pour confectionner ces scies, on choisissait les lamelles les plus courtes. Plusieurs ont été mises hors d'usage par une cassure accidentelle.

Les ossements associés à ces silex ont été déterminés par MM. Pictet de la Rive et Lunel ; outre le renne, ces deux messieurs ont constaté la présence du cheval, du bœuf de grande et de petite race, du mouton et du cerf.

L'ours des cavernes et l'hyène appartenant à cette époque et que l'on trouve dans les cavernes du Poitou et du Périgord, font défaut ici, d'où l'on peut conjecturer que ces animaux féroces avaient déjà émigré. D'après ce fait, nous pouvons regarder la station de Veyrier comme étant de la fin de l'époque du renne.

Avant de terminer cet exposé, j'ai cru devoir faire une visite aux carrières de Veyrier. Dans une seule journée j'ai recueilli cent vingt-deux silex, quatre instruments en os, une petite flèche en silex, des fragments de bois de renne et une grande quantité d'ossements qui n'ont pas encore été déterminés.

Tels sont les faits que j'ai cru devoir rapporter, afin d'attirer l'attention des archéologues sur les carrières en exploitation qui sont dans leur voisinage, parce que je ne puis croire que l'âge du renne se soit limité dans nos contrées à la commune seule de Veyrier.

F. THIOLY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite.)

15. *Numismatique.* — La riche collection de *trientes* mérovingiens de M. Ponton d'Amécourt, que tout le monde a admirée à l'Exposition universelle, contient une pièce qui n'est pas encore connue en Savoie et qui l'intéresse. C'est un triens de Saint-Jean-de-Maurienne avec le nom du monétaire OPTATUS. A l'avers, on lit la légende *Maurienna*, nom dont les initiales M A se retrouvent dans les cantons inférieurs de la croix qui sert de type au revers. Le même cabinet possède aussi un tiers de sol d'Aoste (AUGUSTA) avec le même monétaire (OPTATUS.)

16. *Histoire.* — Quelques paroles peu dignes et peu exactes ayant été prononcées au Corps législatif par M. Thiers sur les princes de Savoie, notre collaborateur Jules Philippe, pris d'une noble indignation et poussé par un vif sentiment de justice, a publié, sous ce titre : *Les Princes-Loups de Savoie, lettre à M. Thiers*, une belle synthèse historique, écrite avec vigueur et vérité, dont l'honorable député ne lira pas l'introduction et les derniers alinéas sans regretter sa vivacité ; l'historien déplorera d'avoir comparé les Médicis aux princes savoyards de la manière dont il l'a fait, et d'avoir apprécié si différemment dans le temps et aujourd'hui la situation de l'Italie.

17. *Iconographie.* — Le musée du Louvre contient dans la salle de la Renaissance les statues de deux princesses de Savoie. L'une est celle de Madeleine de Savoie fille du grand bâtard René, comte de Sillars et épouse du duc et connétable Anne de Montmorenci, née en 1510, morte en 1586. Cette statue en marbre est couchée. Elle a été sculptée par Barthélemy Prieur et faisait partie d'un monument funèbre élevé, dans l'église de Saint-Martin à Montmorency, sur la tombe des deux époux. Leurs statues en bronze qui occupaient la partie supérieure du tombeau ont été fondues en 1794. L'autre image est celle de Marie-Adélaïde de Savoie, épouse du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Elle était fille du duc Victor-Amédée II. L'auteur de cette sculpture est Coysevox.

18. *Histoire littéraire.* — On a trouvé, en explorant le dépôt signalé dans le n° 10 de ces *Grains de sable*, un poème latin sur les funérailles de François Ier, roi de France, par Henri Jordan, de Chambéri.

19. *Biographie.* — La ville de Dijon s'honore de deux artistes de mérite : Claude-François Devosge ou Devauge, né à Gray, célèbre peintre, créateur du musée de Dijon, et son fils Anatole Devosge, né à Dijon, en 1770, et mort au même lieu en 1850, qui a été aussi un peintre habile. Or, Claude-François Devosge était fils d'un autre Claude-François, sculpteur à Gray, dont le père, François Devauge, sculpteur à Besançon, était né à Chambéri en 1675 ; le père de François Devauge était de la même ville de Chambéri.

20. *Epigraphie moderne.* — L'inscription suivante a été trouvée en 1859 au Petit-Brogny, près d'Annecy. Elle est gravée sur une dalle. La tradition porte qu'une chapelle existait avant la Révolution sur l'emplacement où on l'a découverte :

ICY REPOSE DAMOISELLE FR
ANCOISSE DE. RIDDES. DE FLVM
ET. FEMME. DV. SIE MAISTE. VR (1)
AVDITEVR. DE CHAMBRE. ARPI
AVD MORTE. DE PESTE. LE 6.
AOVST. EN. LANNEE 1629
REQVIESCAT IN PACE. AMEN.
PATER. NOSTER. AVE. MARIA.

21. *Histoire.* — En 1566 et au mois d'avril, Emmanuel-Philibert vend à Louis Oddinet, seigneur de Montfort, les terres et seigneuries de Montfalcon, Montréal et Péroges contre Cusy et contre une somme assez forte qui lui était nécessaire pour « batir la citadelle de Turin, réparer Montmélian et mesmement qu'à present il convient à S. A. faire voyage vers l'empereur et envoyer gens de guerre en Hongrie pour avec les autres princes chrétiens s'opposer contre les Turcs ennemy commun de notre sainte foy. » (Archives de la Côte-d'Or.)

22. *Héraldique.* — Voici la description des armes d'Aillod, procureur de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, tirée des lettres de noblesse accordées audit Aillod par Emmanuel-Philibert. « Scutum linea nigra ducta in duas partes divisum quarum inferior in campum argentei sive celestis coloris tria folia lauri viridis ex baculo sive pertico ejusdem coloris dependentia ; superior vero in campo aurei sive crocei coloris aquilam nigram unius capitis cauda alis expansis pedibus protensis rostro aperto in dextram converso et supra scutum clausam, etc. » C'est-à-dire *coupé d'or à l'aigle de sable et d'argent à une branche de laurier avec trois feuilles de sinople.* L'écu était surmonté d'un casque fermé avec un aigle pour cimier. (Ibidem.)

F. RABUT.

---

(1) Il faut remarquer ici la naïveté du graveur qui, ayant omis les deux dernières lettres du mot SIEVR, les a ajoutées à la fin de la ligne qu'il faut lire : *du sieur Maistre.*

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 janvier 1868.

A part le Théâtre-Lyrique, les théâtres de musique paraissent regretter les doux loisirs que leur avait faits l'Exposition universelle. Vers la fin d'octobre, l'Opéra a repris le *Corsaire*, en trois actes, de MM. de Saint-Georges et Maziglier, musique d'Adolphe Adam; c'est un des meilleurs ballets; pourtant on ne l'a donné qu'une dizaine de fois, probablement à cause du départ de la principale danseuse. Comme lever de rideau, on y avait joint un ouvrage nouveau, la *Fiancée de Corinthe*, en un acte, paroles de M. Du Locle, secrétaire du directeur de l'Opéra, musique de M. Duprato. C'était encore un essai manqué et qui n'a profité à personne. Après avoir débuté avec succès au Théâtre-Lyrique, M. Duprato a donné à l'Opéra-Comique *Salvator Rosa*, en trois actes, et la *Déesse et le Berger*, en deux actes; l'hiver dernier il a écrit quelques bouffonneries pour les Fantaisies-Parisiennes. Quoique ce ne fût pas le meilleur chemin pour aller à l'Opéra, M. Duprato a mis dans sa nouvelle partition toute la conscience possible; à côté de beaucoup de faiblesses on trouve de bons récitatifs, des mélodies charmantes, mais souvent plus propres au théâtre savant qu'à celui de la rue Lepelletier, et une instrumentation sobre et pittoresque. Le défaut principal de toutes les œuvres de M. Duprato c'est ou bien que son inspiration ne se soutient pas assez, ou qu'il n'est pas assez sévère dans le choix des idées et ne se met pas en garde contre les banalités ou les réminiscences. La pièce, d'ailleurs, n'était pas bonne. M. Du Locle, qui est aussi l'auteur du poëme de la *Déesse et le Berger*, paraît nourrir une affection malheureuse pour les sujets antiques. Il a emprunté à Gœthe l'idée première de la *Fiancée de Corinthe*, mais, à part le titre, le poëte allemand a peu de chose à revendiquer; sa ballade ne se prête même en aucune façon à fournir le sujet d'un bon texte d'opéra. Malgré des prétentions au genre fantastique, le poëme de M. Du Locle n'excite aucun intérêt et prête trop à la critique pour que je veuille m'y arrêter. Depuis qu'on ne donne plus le *Corsaire*, la *Fiancée de Corinthe* a également disparu. Voilà la quatrième fois que, pour obtenir un lever de rideau à un grand ballet, la direction de l'Opéra s'adresse à un compositeur connu d'avance comme apte à l'opéra comique mais non pas à l'opéra sérieux. Elle aurait un parti pris, qu'elle ne pourrait faire autrement.

Pour l'instant, on ne parle que des répétitions d'*Hamlet* de M. Ambroise Thomas. Le sujet me paraît peu propre à un opéra : qu'en a fait l'auteur de *Mignon?* — Nous le saurons sans doute vers la fin de l'hiver. *Hamlet* nous offrira en tout cas une nouveauté. Il y a peu de temps, deux places de trombonistes étaient vacantes à l'orchestre de l'Opéra. Les deux artistes qui les ont obtenues au concours ont joué du trombone à coulisse et du nouveau trombone-Sax à tubes indépendants. M. A. Thomas a trouvé ce dernier instrument tellement supérieur à l'ancien, sous tous les rapports, que dans *Hamlet* toutes les parties de trombone seront jouées par les nouveaux instruments de Sax; de plus, il y aura un solo pour le nouveau cor construit d'après le même système. On sait que grâce à l'initiative de MM. Dieppo et Forestier, ce système est déjà admis dans les classes de trombone et de cornet à pistons du Conservatoire.

L'Opéra-Comique n'a donné qu'un seul ouvrage nouveau : *Robinson Crusoë*, en trois actes, paroles de MM. Cormon et H. Crémieux, musique de M. Offenbach. On ne nous a pas épargné les clabauderies habituelles contre ce compositeur, et dans lesquelles les petites jalousies de ses confrères plus ou moins heureux entrent pour beaucoup. Quoi qu'il fasse, il ne peut échapper à la critique : écrit-il des bouffonneries, on lui reproche de corrompre le goût du public; veut-il faire mieux, on lui déclare net qu'il n'est bon que pour des bouffonneries. Pourtant, il se trouve aujourd'hui assez loin de son point de départ. Il ne voulait d'abord qu'amuser et *faire court*, comme il disait lui-même; puis, par la force des choses, il est venu à écrire tantôt de grosses farces et tantôt de véritables opéras bouffes ou de petits opéras comiques; tantôt des saynètes et tantôt des pièces d'assez vastes proportions où la musique, s'adaptant bien aux scènes, a contribué pour une large part au succès. Il y a loin des *Deux Aveugles* aux *Bavards* et à la *Grande-duchesse de Gerolstein*.

Dans *Robinson Crusoë*, M. Offenbach a tenu à honneur de donner un véritable opéra-comique, à part quelques scènes, comme les librettistes et les compositeurs en écrivent volontiers pour faire valoir le talent bouffe de Sainte-Foy. Malheureusement, il n'a pas trop bien été servi par ses collaborateurs ni par une partie des exécutants. Non seulement le sujet de la pièce est trop connu, mais Robinson et Vendredi se prêtent mieux au genre bouffe qu'au véritable genre comique. Puis, il fallait une histoire d'amour, et il fallait amener, n'importe comment, les principaux personnages dans l'île déserte où se passe la plus grande partie de l'action. Cependant, la musique aidant, on a trouvé l'ouvrage amusant, quoique un peu trop long. Le plan général de la partition laisse à désirer, surtout par la faute de l'agencement de la pièce; mais elle est écrite avec le plus grand soin et contient des morceaux bien comiques, d'autres d'une sensibilité fine et délicate, deux ou trois morceaux bouffes seulement, quelques morceaux faibles incontestables, comme on en trouve aujourd'hui dans toutes les partitions nouvelles. Il se peut que *Robinson Crusoë* ne reste pas définitivement au répertoire de l'Opéra-Comique, mais il renferme plus de bons éléments qu'il n'en faut pour autoriser M. Offenbach à écrire un autre ouvrage pour le même théâtre. Si la France n'a pas aujourd'hui de compositeur possédant un grand génie dramatique, elle a du moins des hommes d'un talent personnel quoique plus ou moins étroit. La principale difficulté pour eux c'est de comprendre la juste portée de leurs moyens. Cela s'applique à MM. Gounod, A. Thomas, Félicien David, V. Massé et autres, aussi bien qu'à M. Offenbach.

Il semble qu'une certaine tendance au progrès s'accuse de plus en plus chez les compositeurs français; elle peut tenir à différentes causes : c'est d'abord l'influence de la musique classique allemande; puis, quel que soit le plaisir que le public prenne encore à des ouvrages comme le *Domino noir*, grâce à la jolie musique et à la pièce spirituelle et amusante, il faut convenir pourtant que de telles pièces sont absurdes au fond et qu'on commence à demander autre chose pour un opéra que de charmants airs de danse. Passe encore pour M. Auber, le chef de l'école française actuelle, comme on se plaît à l'appeler; mais les disciples? Loin de détériorer le goût du public, M. Offenbach a plutôt servi la cause de la musique, en appliquant les airs sautillants aux situations bouffonnes ou égrillardes auxquelles ils conviennent véritablement. Enfin, la mort de Meyerbeer et le succès de pure estime obtenu par *Don Carlos*, ne sont pas non plus sans influence; la France étant à la recherche d'un grand compositeur dramatique, c'est à qui se mettra sur les rangs. C'est certainement à cette ambition que nous devons *Fior d'Aliza*, de M. V. Massé, et quelques autres ouvrages.

Le Théâtre-Lyrique se prête tout spécialement à ce tournoi dramatique. Les trois ouvrages nouveaux, donnés depuis les derniers jours d'octobre, côtoient tous les trois l'opéra comique aussi bien que le grand opéra. On aurait voulu les classer par ordre de valeur, en laissant le meilleur pour la fin, on n'aurait pu faire autrement. M. Jules Cohen a débuté, il y a sept ans, à l'Opéra-Comique par *Maître Claude*, en un acte, qui a eu du succès; puis, il a écrit des chœurs pour le Théâtre-Français; il y a dix-

huit mois, il a peu réussi avec *José Maria*, en trois actes, donné à l'Opéra-Comique; il a eu moins de bonheur encore avec les *Bleuets*, en quatre actes, représentés au Théâtre-Lyrique. Les pièces de ces deux derniers ouvrages ne valaient pas mieux que la musique; les *Bleuets* avaient de fortes prétentions au grand opéra. S'il ne s'agissait que de posséder du savoir-faire et de chercher à reproduire les effets obtenus par des maîtres de l'art, tout serait au mieux dans les œuvres de M. Cohen, car l'imitation et les rémi niscences l'emportent de beaucoup chez lui sur l'inspiration.

M. Dautresme ne possède point encore l'habileté de M. Cohen; il manque de style, car il flotte entre l'école française et l'école italienne, et se laisse aussi trop aller à l'imitation d'autres compositeurs; cependant, il a du talent méthodique et de la chaleur de sentiment. Quoique le texte de *Cardillac* exigeât une musique dramatique, M. Dautresme l'a traité en partie à la façon d'un opéra comique. Le sujet est emprunté à un conte d'Hoffmann, intitulé : *Mademoiselle de Scudéry;* c'est une légende qui a déjà fait les frais d'un drame, mais se prête mal à une œuvre lyrique. On a dû faire à la pièce et à la partition de fortes coupures. L'ouvrage n'a eu que cinq représentations, malgré de bonnes recettes; je ne veux pas décider : il ne faut pas chercher la cause de cette disparition subite dans certains débats qui se sont terminés en police correctionnelle et que je me soucierais peu de raconter, lors même qu'ils ne seraient pas déjà connus par les journaux.

M. Bizet joint le savoir-faire à l'invention; pour qualifier sa tendance, il suffira de dire qu'il suit la même route que M. Gounod : il pratique les principes de l'école dramatique allemande tout en faisant quelques concessions aux goûts de la foule, comme par exemple l'usage de vocalises de bravoure. Au reste, ces concessions ne sont pour rien dans le succès de son œuvre et je le crois peu disposé à en faire une autre fois. MM. de Saint-Georges et Adenis n'ont guère emprunté à Walter-Scott que le titre de la *Jolie Fille de Perth* et quelques personnages. Quoi que l'on puisse dire sur certains détails de la pièce, elle est assez attrayante et très musicale : les scènes gaies et les scènes dramatiques sont entremêlées avec bonheur. Les compositeurs seraient bien aises de ne jamais avoir de texte plus mauvais. Une scène de folie, à la fin du dernier acte, a seule paru choquante, mais il serait facile de la faire disparaître. C'est la seconde épreuve que M. Bizet subit au Théâtre-Lyrique, et cette fois-ci nous n'avons qu'à l'en féliciter; les quelques défauts qu'il a encore disparaîtront : ses qualités resteront et grandiront.

Parlerai-je de la reprise de la *Fanchonnette?* C'est un triomphe que la direction a voulu ménager à Mme Carvalho, nouvelle édition de celui qu'elle obtint en 1856, dans ce même ouvrage écrit expressément pour ses débuts au Théâtre-Lyrique. Et dire que les Parisiens se sont amusés et s'amusent encore de telles fariboles! Malgré le talent que Clapisson a gaspillé dans ces niaiseries, et malgré la faveur dont jouit Mme Carvalho à son théâtre, nous verrons pendant combien de temps la *Fanchonnette* emboîtera le pas de la *Jolie Fille de Perth*. M. Carvalho déploie d'ailleurs une grande activité; il lui faut absolument renouveler son répertoire. Il nous promet donc pour prochainement, d'abord un opéra de M. Saint-Saëns, puis un autre de M. Jules Beer, puis enfin *Lohengrin* de M. Richard Wagner.

J'ai bien dit qu'il ne fallait pas trop se fier aux sympathies de M. Martinet pour les compositeurs jeunes. Voilà plus de cinq mois qu'il n'a donné aucun ouvrage nouveau. Il a repris le *Déserteur* de Monsigny et le *Planteur* de Monpon; je ne l'en blâme pas; comme il s'en trouve bien il va continuer dans cette voie. On parle même d'un opéra posthume de Schubert, arrangé par M. Wilder, le traducteur-pasticheur auquel nous devons l'*Oie du Caire*. Est-ce que M. Wilder va se créer une spécialité comme s'en était fait une Castil-Blaze? La transformation de l'Athénée est accomplie, mais le mauvais sort qui pèse sur l'établissement n'est pas conjuré. Pour le moment il n'y a pas à nous en désoler.

S'il était vrai que le ridicule tue, je craindrais pour M. Bagier. Non pas qu'il change d'errements pour l'administration du Théâtre-Italien; dès qu'il a eu sa subvention, il a été moins entreprenant que jamais. Il se borne toujours à son même répertoire, à part *Don Desiderio*, opéra bouffe du prince Poniatowski qu'il a repris au mois de novembre. Mlle Patti est engagée pour tout l'hiver, cela lui suffit; il ne l'aura pas pour l'année prochaine, puisqu'elle est engagée pour Saint-Pétersbourg; mais il l'a pour le moment. Et puis elle, ou son beau-frère, M. Strakosch, c'est tout un, sait tenir en éveil la curiosité du public. Il y a deux mois, dans la leçon de chant du *Barbier*, elle a chanté le *Baiser d'adieu*, « composé par elle-même, » comme les affiches avaient soin de l'annoncer en très gros caractères. Que dirait-on si Mmes Sasse, Cabel ou Carvalho débitaient au milieu d'un opéra un air de leur fabrique? Il paraît cependant que ce *Baiser* a été le premier et le dernier, car il n'en fut plus question.

Un autre moyen pour Mlle Patti de piquer la curiosité, c'est de chanter des rôles que, jusqu'à présent, elle n'avait osé aborder, du moins à Paris. Il ne lui a pas suffi d'être plus que médiocre dans *I Puritani*, à part la jolie voix et la facilité de vocalisation qu'on ne lui conteste point, elle s'est aventurée encore dans *Ernani* avec une témérité que toute personne de bonne foi a pu apprécier. Prochainement, nous la verrons dans *Semiramide*.

M. Frédéric Ricci était venu expressément de Saint-Pétersbourg pour un opéra bouffe qu'il avait composé pour le Théâtre-Italien. M. Bagier lui posa des conditions tellement inacceptables qu'il ne tarda pas à reprendre le chemin de la Russie. D'après les affirmations de M. Ricci lui-même, on répéta partout que la vraie cause de la brouille du compositeur et du directeur, c'est que celui-ci avait demandé, à l'auteur de *Crispino*, d'écrire la musique d'un opéra où il devait y avoir un rôle de muette pour une danseuse connue, et que, sur le refus de M. Ricci, le prince Poniatowski était chargé de cette besogne que M. Auber a accomplie deux fois, à savoir dans la *Muette* et dans le *Dieu et la Bayadère*, mais que je ne conseille à personne de recommencer. M. Bagier nia énergiquement, et depuis ce temps tout journal qui se permet de critiquer son administration est exposé à soutenir avec lui une polémique interminable, si mieux il n'aime supprimer tout net, au critique qui lui déplaît, les entrées à son théâtre, ou lui faire un procès avec demande de dix mille francs en dommages-intérêts. Nous attendons avec une vive curiosité le jugement du tribunal. Peut-être M. Bagier se décidera-t-il à envoyer à tous les journaux des comptes-rendus officiels, qu'ils auront à insérer purement et simplement, à la façon des comptes-rendus du Sénat et du Corps législatif, mais sans droit de discussion.

Puisque j'ai annoncé la suppression des musiques de cavalerie et d'artillerie, j'ai le regret d'ajouter que la musique des Guides n'a pas même trouvé grâce; mais j'ai du moins la satisfaction de dire que le gouvernement a déclaré que les musiques d'infanterie resteraient intactes. Les protestations de la presse n'ont pas été inutiles pour provoquer cette détermination. En tout cas, il est fâcheux qu'on n'ait pas conservé la musique des Guides et quelques musiques de cavalerie de la Garde, par exemple, celle des cuirassiers, reconnue pour un vrai modèle de musique de fanfare. Il ne nous reste donc que deux musiques d'élite; or, celle de la gendarmerie étant dirigée par un chef peu propre à une position aussi éminente, il n'y a que la musique de la Garde de Paris qu'on puisse citer comme un type de musique militaire.

M. de Coussemaker, connu par ses savantes et profondes recherches sur la musique au moyen-âge, a fait traduire en français (deux brochures in-4°) les préfaces latines des deux volumes de son ouvrage : *Scriptorum de musica medii aevi nova series*. Ces préfaces contiennent des détails historiques sur les documents renfermés dans cet ouvrage. Une autre publication historique, d'un genre différent, ce sont : *Les musiciens célèbres depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours*, par M. Félix Clément (un vol. gr. in-8° de 680 pages; Paris, 1868, chez Hachette). C'est une série de biographies, accompagnées d'une quarantaine de portraits gravés; la valeur de ces notices dépend naturellement des sources où l'auteur a puisé; quant à ses jugements sur les compositeurs, ils ne seront pas considérés comme des modèles d'impartialité. Je cite pour mémoire seulement : *Louis Van Beethoven, sa vie et ses œuvres d'après les plus récents documents*, par Mme Audley (un vol. in-12; Paris, 1867, chez Didier) ; avec les ouvrages allemands que l'auteur dit avoir consulté, il aurait dû faire mieux. *La voix, l'oreille et la musique*, par M. A. Lange (un vol. in-12; Paris, 1867, chez Germer-Baillière), est un de ces livres comme malheureusement nous n'en manquons pas, pour prouver qu'il ne faut pas disserter sur la musique quand on la sait peu ou qu'on ne la sait point. Les musiciens n'inventent pas de systèmes pour expliquer la physique et les mathématiques; pourquoi les physiciens et les mathématiciens sont-ils moins raisonnables? Ils y perdent leur temps et leurs peines.

JOHANNÈS WEBER.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 décembre 1867

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. le *Secrétaire* donne lecture d'une lettre par laquelle M. le général d'artillerie Dufour, résidant à Turin, remercie la Société de l'avoir nommé membre correspondant

M. *Ducis*, au nom de M. E. Tissot, d'Annecy, ingénieur au Caire, dépose le manuscrit d'un *Calendrier rural et météorologique du bassin d'Annecy, pour l'année* 1868. Une Commission est nommée pour l'examen de ce document.

M. *Despine* offre à la Société plusieurs autographes de Falcaz, de Lionnaz et d'Albigny; ce dernier commandait les troupes chargées de l'expédition contre Genève connue sous le nom d'*escalade*.

Le même membre donne lecture d'une lettre de M. Nicard, répondant à une observation critique qui le concerne et qui se trouve dans l'article de M. F. Rabut, intitulé : *Grains de sable de l'histoire de Savoie*, n° de la *Revue* du 15 novembre dernier. M. Nicard répond que le mot de *découverte*, improprement employé dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de France, en parlant des bains romains de Menthon, n'a été que le fait d'une erreur de rédaction ou d'une inadvertance du secrétaire.

M. *Revon* présente quelques observations sur les fouilles pratiquées dernièrement dans les Fins et qui ont amené la découverte de plusieurs objets précieux. Il dépose un grand nombre de fragments de poterie en terre ordinaire, en terre samienne et en terre noire grossière, ainsi que des instruments en fer, en bronze et en pierre, et des monnaies.

Le même membre dépose : 1° plusieurs objets en bronze envoyés par M. Lacroix, de Mâcon; 2° un fragment de filet lacustre, donné par M. Laurent Rabut, de Chambéry; 3° une collection de bois gravés, donnés par M. Charles Burdet, imprimeur à Annecy.

M. *Ducis* offre un pilastre en marbre trouvé aux Fins d'Annecy.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Les dons et échanges suivants sont déposés par M. l'Archiviste :

1° *Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie)*, 2e vol ; — 2° *Album des habitations lacustres de la Savoie*, par M. L. Rabut, don de l'auteur; — 3° *Notice sur les écrits de Suger*, par M. Lecoy de la Marche, don de l'auteur; — 4° *Notice sur les calcaires de la Porte de France et quelques gisements voisins*, par M. F.-J. Pictet, don de l'auteur; — 5° *Médaille d'un numismate à propos de la première pierre d'un phare sur une des sommités des Alpes*, par M. A. Durand, don de l'auteur; — 6° *Le docteur Jos. Bergmann*, don du même ; — 7° *Histoire de l'abdication de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, et de sa détention au château de Rivoli*, Turin 1734, don de M. Victor Callies; — 8° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France; — 9° *Revue archéologique*; — 10° *Revue du Lyonnais*; — 11° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie; — 12° *Journal des connaissances médicales pratiques*, publié par M. le Dr Caffe ; — 13° la *Réforme scientifique* ; — 14° le *Mont-Blanc* ; — 15° le *Léman* ; — 16° l'*Industriel savoisien* ; — 17° le *Courrier de Savoie* ; — 18° l'*Echo du Salève*.

Séance du 17 janvier 1868.

M. le *Président* fait connaître que la Société de climatologie d'Alger demande à entrer en relation avec la Société et propose l'échange des publications. Cette demande est accueillie à l'unanimité.

M. *Despine* présente l'*Annuaire bibliographique*, publié par M. A. Dureau; après avoir donné un aperçu de l'utilité de l'ouvrage, il propose, au nom de l'auteur, d'échanger chaque année la *Revue savoisienne* avec l'*Annuaire bibliographique*. — Adopté.

M. *L. Revon* dépose sur le bureau, au nom de M. Favre, le savant géologue genevois, une instruction imprimée relative à la recherche et à la conservation des blocs erratiques de la Suisse et de la portion de nos Alpes qui touche ce pays.

Le même membre présente, au nom de M. Kuhn, de Genève, un miroir étrusco-grec en bronze avec figures gravées et 5 statuettes égyptiennes aussi en bronze.

Le *Secrétaire* fait ensuite l'exposé de la situation financière de la Société. La réunion approuve à l'unanimité les comptes de 1867, et vote une somme de 400 fr. destinée à faire graver sur bois les principales inscriptions romaines de la Haute-Savoie pour accompagner un texte explicatif écrit par M. Revon.

Sur la proposition de divers membres, sont nommés membres correspondants :

MM. THIOLY, archéologue à Genève ;
CARAVEN, id. à Castres;
DURAND Antony, numismate à Lancy, près Genève.

Il est procédé enfin à la nomination du bureau pour l'année 1868 ; le scrutin donne le résultat suivant :

Président, M. C. Dunant.
Vice-président, M. C.-A. Ducis.
Secrétaire, M. Jules Philippe.
Secrétaire-adjoint, M. Louis Revon.
Archiviste, M. Eloi Serand
Trésorier, M. Bachet François.
Comité de rédaction de la Revue savoisienne: MM. Ducis, L. Revon et J. Philippe.
Directeur-gérant du journal, M. J. Philippe.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon du IXe au XIIe siècle*, par M. Auguste Bernard, don de l'auteur; — 2° *Médailles et jetons des numismates, décrits par* M. A. Durand, don de l'auteur ; — 3° *Notes historiques sur le collège de Versonnex et documents inédits relatifs à l'instruction publique à Genève, avant* 1535, par M. Jules Vuy, don de l'auteur; — 4° *Memoria sopra una moneta di Nicolo' Doria e scoperte archeologiche*, pel Can. Comm. Giovani Spano, de Cagliari; don de l'auteur ; — 5° *Habitations lacustres de la Savoie, 2e mémoire qui a obtenu le prix d'archéologie au concours des Sociétés savantes en* 1867, par M. L. Rabut, don de l'auteur; — 6° *Etude sur la lutte de la féodalité et des communes en France et en Savoie*, par M. François Descostes, don de l'auteur; — 7° *Les Campagnardes*, poésies par M. C.-J. Dérisoud, don de l'auteur; — 8° *Les habitations lacustres du lac de Genève*, par M. F. Thioly, don de l'auteur ; — 9° *Ascension du Dom des Mischabel*, par M. F. Thioly, don de l'auteur.

(La suite au prochain n°).

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 2. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 février 1868.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ORIGINE DU NOM DE SAVOIE

Il n'est pas de nom sur lequel les étymologistes se soient donné carrière comme celui-ci. Je ne veux pas tirer de l'oubli les essais plus ou moins rationnels de ce genre, qui n'ont satisfait personne. Je ne rappellerai que les trois derniers avant de formuler une nouvelle conjecture.

Notons d'abord toutes les variantes du mot :
Sapaudia aux époques romaine et burgonde ;
Sabaudia à la fin du VIe siècle de notre ère ;
Saboja au IXe siècle ;
Savoga au XIe ;
Savogia et *Savoja* au XIIe.

Au congrès scientifique tenu à Saint-Etienne en 1862, M. le docteur Michalowski constatait de nombreux rapports philologiques entre les langues scythiques et les vieilles langues de la Gaule. Il est vrai qu'en donnant un démenti solennel à beaucoup d'étymologies acceptées trop souvent de confiance, il exploitait jusqu'à l'abus une mine dont la richesse l'avait d'abord ébloui. Mais l'exagération d'un principe n'en détruit pas la vérité fondamentale. Voici, du reste, les données du docteur polonais : Après avoir établi qu'en madjar *Ambarri* signifie grand homme ; les Dombes, coteau ; *Hœdui*, guerriers ; *Arverni*, hommes de cœur ; *Alabrog*, sous les monts, etc., il continue : « SABAD, libre, franc. *Sabaudi*, les Savoyards, hommes libres, ce mot mérite d'être remarqué. *Sab*, couper, *ado*, taille, contribution : de là *sabad, sabadchag*, etc., liberté, franchise, licence, repos, s'expliquent trop bien pour qu'on puisse douter que le mot est madjar (1). En Grèce, les Bacchantes criaient : *saboi*, aux fêtes de Bacchus, d'où celui-ci fut surnommé *Sabazios ;* son surnom latin de *Liber* ne fait que traduire le Grec (2). »

Or, en Grèce, le mot *saboi* se prononce *savoë*, à peu près comme le cri guerrier de nos anciens régiments provinciaux : *Savoè.*

Mais le madgyare n'explique point le passage du *b* au *v*, dont l'échange se fait communément dans la famille aryenne, notamment dans le celte, le slave, le grec et le teuton, où l'on trouve également la transition du *g* à l'*y* et du *b* au *p*.

Il est vrai qu'en hongrois le *gy* se prononce *die*, de sorte que l'ortographe *sabaudia* n'aurait été que la prononciation de *sabaugia.*

Si la modification de cette syllabe s'était faite ensuite des principes linguistiques du madgyare, elle n'aurait pas dû être isolée. D'ailleurs, les Allobroges, les Romains, les Burgondes et les Francs ont pu déteindre successivement sur le caractère primitif des Sabaudes, s'il ne l'ont pas fait complétement disparaître. Le passage des Hongrois au Xe siècle n'a été qu'éphémère, et bien que la forme *savogia* ait commencé au XIe siècle, il n'est pas probable qu'elle ait été un retour à l'ortographe primitive par suite de cette invasion. Du reste, nous n'avons pas de tradition historique sur une occupation ancienne de l'Europe occidentale par les Scythes. Le seul fait qui paraisse démontré, c'est que plusieurs groupes slaves vivaient au milieu des Celtes (3), et le docteur Michalowski avance que « le breton actuel, c'est-à-dire le plus ancien et le plus national idiôme populaire de la France, est tout slave quant au dictionnaire. » Il n'y a rien là d'étonnant, puisque ce sont deux espèces de la famille indo-européenne.

Quant au madgyare, son système grammatical le range exclusivement dans la famille sémitique, bien que son dictionnaire puisse le rapprocher de la famille aryenne. Après les noms que j'ai cités plus haut, ceux de *domb,* colline, et son diminutif *dombellin, var,* château, *megye,* territoire, *fua,* feu, sont les plus similaires de cette langue dans nos contrées.

(1) En russe, *sioboda,* liberté.

(2) L'alphabet slave est en grande partie grec.

(3) Jéhan, *Des langues considérées dans leur essence organique,* note 21. *Dictionnaire de linguistique ; notes additionnelles,* VII, art. *Celtiques,* d'après les travaux de Schaffarit.

Je ne crois pas que nous ayons à demander à ces races notre origine. C'est là, en effet, le seul intérêt que puisse présenter la source d'un nom.

Au congrès scientifique tenu à Chambéry en 1863, M. Lapaume, professeur à Grenoble, recourait au radical *sap*, saveur, arôme du sapin, d'où *Sapaudia* aurait été le pays du sapin. Mais c'est dans le flanc moyen des Alpes, précisément en dehors de l'ancienne *Sapaudia*, qu'abondent ces conifères résineux (1).

Battu sur ce terrain ou sur ce bois, l'auteur se réfugia dans le mot *sapa*, vin cuit, dit-il, avec le miel, le sapin, etc., et qu'il a cru être le *vina picata* des Allobroges (2).

En s'emparant du pays des Sapaudes six ou sept siècles avant notre ère, les Allobroges n'auront pas détruit leurs vignes, s'ils en avaient. Un peuple envahisseur ne crée pas, d'habitude, une industrie de ce genre; il est heureux de pouvoir la maintenir, en utilisant le service des anciens propriétaires réduits à l'état de clients ou d'esclaves. C'est probablement ce qui a valu aux Allobroges, assez peu cultivateurs du reste, une mention honorable dans les ouvrages de Celse et de Pline.

Mais il y a loin du vin cuit au vin poissé par l'industrie et surtout au vin qui avait naturellement cette saveur.

Le *sapa* s'obtenait par la cuisson du vin rouge et mieux encore du blanc jusqu'à consommation du quart, du tiers ou de la moitié, selon Columelle, ou des deux tiers, selon Pline, qui appelle *defrutum* le résidu de moitié (3). Loin d'être allobroge, cette fabrication était toute orientale, comme l'indique son nom (4). Elle portait en Sicile les noms de *siraios* et d'*epsema*, et se vendait en Italie comme médicament.

Les vins les plus utiles, dit encore Pline, sont ceux qui ont de leur nature le goût de la poix. C'est un honneur pour le territoire de la Viennoise d'avoir produit une vigne donnant naturellement au vin cet arôme, et qui, répandue depuis peu chez les Arvernes, les Helviens et les Séquanes, n'y a point perdu sa célébrité (5).

Mais il en était de ce vin allobrogique, nom que lui donne également Celse (6), comme il en est aujourd'hui des meilleurs crûs. L'industrie venait en aide à la spéculation. On commença par poisser intérieurement les fûts en bois, usités chez les Allobroges, puis les autres vases en terre, ou les outres de peaux usitées en Italie et en Espagne (7). Enfin, on se mit à injecter de la poussière de poix d'écorce, puis de poix cuite ou composée, dans le moût, après quelques jours de fermentation (8). C'est ainsi qu'on fabriquait, jusqu'à Rome, du vin viennois (9).

En énumérant les effets déplorables des vins frelatés, Pline dit que les moins dangereux sont encore ceux qui n'ont été conditionnés qu'avec de la poix.

(1) *Congrès de France*, XXXe *session*, 570.

(2) *Origine et signification du plus ancien nom de la Savoie.*

(3) Columelle. *De re rustica*, XII, xx. Pline, *Hist. nat.*, XIV, ix, XXII, ii.

(4) En hébreu, *saba*, s'enivrer; *schabah*, se rassasier.

(5) Pline, *Hist. nat.*, XIV, i.

(6) Celse, *De re medica*, V, iv.

(7) Les peaux de bouc ont conservé cette destination en Tarentaise, le pays des Ceutrons.

(8) Pline, XIV, xx, XVIII, i. Columelle, *De re rustica*, XII, xxiii.

(9) Martial, *Epig.*, XIII, 107.

On voit que la *Sapaudia* était tout à fait innocente de la *sapa* des Siciliens comme du *picatum allobrogicum* de fabrique étrangère. Ajoutons que les vins savoyards sont toujours francs.

M. le docteur Pinget s'en est tenu au mot *sapor*, en patois *saveu*, le vin étant un produit de haute saveur; de là les noms de Savigny, Savoisy, Savouges et Savoye donnés aux pays vineux. La Combe de Savoie devrait son nom à l'espèce dite *savoyen*, qui doit avoir été autrefois la base de la production de ce pays (1).

Il resterait à justifier l'application du nom de *Sapaudia*, dès l'époque romaine, à toute la région comprise entre le lac de Neufchâtel et le cours inférieur de l'Isère.

Il me paraîtrait bien plus naturel de penser que cette espèce de mondeuse a été appelée *savoyen*, *savoyan*, du lieu de son origine (2), puisqu'elle a conservé ce nom dans la Suisse et le département de l'Ain, lorsqu'elle y a été importée avec les agrandissements politiques de la maison de Savoie.

D'ailleurs, nous avons plusieurs Savigny et autres noms similaires qui n'ont pas une réputation œnologique. *Segobodium* de la carte de Peutinger, dont on a fait savoyeux et séveux, n'a pas la moindre parenté avec *sapor*, ni saveur, ni *Sapaudia*.

S'il fallait chercher dans le nom de *Sabaudia* l'expression de quelques caractères topographiques de la région qui l'a porté, les dialectes bretons et gallois la donneraient peut-être, et, cette fois, avec le principe de toutes les variantes qu'il a subies.

Sap, *sab*, *sav*, *sawd*, *sa*, source, eau, rivière, immersion; *aud*, *od*, *paud*, *baud*, *bald*, *bad*, *bod*, *vod*, *boi*, *bog*, *vog*, opulent, élevé, puissant, hardi, abondant.

La puissance, la richesse ou l'abondance des eaux, tels auraient été les caractères les plus frappants du territoire de l'ancienne *Sapaudia*, *Sabaudia*, *Saboia*, *Savogia*.

La puissance de l'eau la plus remarquable n'est pas celle qu'elle acquiert de sa quantité, de la direction de son cours et de sa rapidité. Les éléments avec lesquels elle se combine en traversant les différentes couches de l'écorce du globe, l'associent aux grands intérêts de la santé et de l'industrie humaines. J'ai nommé les eaux minérales et thermales. La *Sapaudia* en était riche. On en compte plus de 80 dans les deux départements de la Savoie et de la Haute-Savoie (3). Il faudrait ajouter à ce nombre celles des départements de l'Isère, de l'Ain et du canton de Vaud, qui se trouvaient dans cette région.

Toutes n'auront pas été connues de nos premiers aïeux. Mais comme, parmi celles qu'on a découvertes dans ces derniers siècles, plusieurs portaient la trace d'exploitations romaines, il est possible que d'autres, découvertes aussi récemment, aient été de même connues à des époques antérieures. L'absence de monuments romains ne prouverait pas précisément contre leur antiquité. Car plusieurs de celles qui sont fréquentées aujourd'hui avec succès par les populations

(1) X. Pinget, *La Savoie, origine du nom.*

(2) P. Tochon, *Rapport au comité départemental de la Savoie sur l'exposition de* 1867, p. 55.

(3) C. Calloud, *Rapport sur la collection des eaux minérales de la Savoie*, 1855. *Catalogue spécial de l'exposition nationale de Turin*, 1858. Dessaix, *La Savoie historique et pittoresque*, II.

environnantes n'ont encore aucun établissement dont les ruines puissent un jour préciser leur date à la postérité.

Voici, d'ailleurs, les noms de quelques localités de l'ancienne *Sapaudia* où l'on a découvert des restes d'établissements balnéaires : Uriage, La Tronche et la Buisse près Grenoble, Allevard, Barraux, Morestel, Saunay près Vienne, la Motte-les-Bains, Pont-de-Beauvoisin, Aix-les-Bains, la Bauche, Futenoy près Albens, Saint-André près Rumilly, Planchamp près Thusy, La Caille, Bromines et les Barattes près Annecy, Menthon, le Petit-Bornand, Evian, Amphion, Marclaz près Thonon, Yverdon, etc. (1).

Je ne parle pas de l'Echaillon en Maurienne, de Salins, de Brides, d'Arbonne en Tarentaise, puisqu'il n'est pas prouvé que ces vallées fussent de la *Sabaudia*.

Une seule objection pourrait être faite à cette conjecture d'étymologie. La collection de nos sources thermales n'a peut-être pas joui toujours d'une aussi grande notoriété. Elles n'ont pu, du premier abord, offrir cet intérêt collectif, ni signaler par leur importance la région qu'elles occupaient, avant d'être connues dans leur ensemble. Il est probable que le pays ou ses habitants avaient un nom déjà lorsqu'ils les découvraient successivement.

Pour justifier l'étymologie, il faudrait donc recourir à un autre caractère de la région qui nous occupe, et celui-ci, bien plus saisissable aux regards des premiers occupants : les lacs et les cours d'eaux. C'est le Léman d'abord, puis au nord les lacs de Neuchâtel, de Vienne et de Morat, au sud ceux d'Annecy, du Bourget, d'Aiguebelette, de Paladru et de plus petits encore, comme ceux de Chevelut, de la Rochette, de Sainte-Hélène-du-Lac, l'ancien lac de la Verpillière, aujourd'hui réduit à l'état de marais ; comme ceux de Cressin, de Lavours, de Chautagne, de Sillingy, d'Epagny, qui paraissent également avoir formé autrefois autant de lacs. Je ne mentionnerai pas les lacs de Syan et de Nantua, non plus que les huit lacs d'Allevard, ni ceux de Saint-Marcel, de Saint-Bon, de la Girottaz à Hauteluce, de Montriond et autres, cachés dans les montagnes, parce que ces zones étaient probablement hors des limites de la *Sapaudia*.

La quantité considérable des étangs de la Bresse ne pourrait être objectée ici ni pour faire entrer le pays dans la *Sapaudia* ni pour infirmer l'application de cette étymologie à un pays moins aqueux que la Bresse ; car l'origine de ces étangs remonte à peine au XIIIe siècle de notre ère (2).

Encore quelques-uns eussent-ils été d'anciens lacs, comme le prétend M. Jolibois (3), il me resterait une observation essentielle à faire sur ces lacs, comme sur ceux que j'ai mentionnés dans les zones limitrophes de la région sapaudienne.

Je n'ai pu étudier les confins de la *Sapaudia* que d'après un nombre très restreint de documents et je n'ai point la prétention de les avoir déterminés complétement.

(1) Greppo, *Etudes archéologiques sur les eaux thermales de la Gaule*, et les ouvrages cités dans la *Savoie historique* de M. Dessaix.

(2) C. Guigues, *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes et de l'origine de ses étangs*.

(3) *Dissertation sur l'histoire ancienne du pays des Dombes*, p. 126.

S'il était avéré que par le nom de *Sapaudia* on a voulu désigner un pays couvert d'eaux flottables ou thermales, cette qualification a dû affecter toute la région de ces eaux. Les limites du peuple qui en aurait pris le nom ont pu varier avec les guerres de voisinage. De là l'incertitude des monuments lorsque ce peuple a disparu pour faire place à d'autres envahisseurs.

Les lacs de la *Sapaudia* et le Rhône qui la traversait, selon Ammien Marcellin, reçoivent un grand nombre de rivières. L'Orbe et le Talent, la Broye, la Mantoua vont au lac de Neuchâtel ; la Sarine, qui paraît avoir été une limite, va grossir l'Aar. La Veveise, la Venoge, l'Aubonne, les trois Dranses se jettent dans le Léman. Le Rhône reçoit l'Arve augmentée du Giffre, le Fier, qui l'est aussi du Chéran et de la Nepha, la Serine, le Séran, le Guiers augmenté de l'Hyères, la Bourbre, l'Isère grossie de l'Arly, de l'Arc, du Drac, etc.

Le Rhône, l'Isère et les grands lacs étaient couverts de flottilles, organisées militairement sous l'empire romain, et dont les chefs résidaient à Yverdon pour le lac de Neufchâtel, à Clarens ou Glérolles pour le lac Léman, à Vienne ou Arles pour le Rhône (1). Il y avait également des corporations de radeliers, *ratiarii*, comme on le voit par les inscriptions de Genève pour le haut Rhône, de Saint-Blaise près Yenne pour le Rhône moyen, de Saint-Jean-de-la-Porte pour l'Isère, etc.

On voyait encore, il y a quelques années, la boucle de fer destinée à amarrer les barques, fixée dans le roc au-dessus de la route d'Yenne près la Maladière.

Le musée de Lyon possède une pirogue trouvée dans le Rhône près de Cordon (Savoie). Elle est creusée à trois compartiments dans une seule pièce de bois de 11^m,40 de longueur et de 0^m,70 de largeur, et ferrée aux deux bouts. Elle était amarrée probablement lorsqu'une crue du Rhône l'a ensablée ; car, tout près, on a arraché des pilotis longs de 2^m,40, épais de 20 à 25 centimètres.

Parmi les formes nombreuses que revêtaient les barques romaines, deux portaient les noms de *ratis* et *rataria*, d'où *ratiarii* leurs nautonniers. Il est possible que le monoxyle de Cordon ait appartenu à cette corporation ; à moins qu'on ne préfère y reconnaître un *musculus*, légère embarcation des *Muscularii*, dont le chef militaire était à Marseille (2).

Au IVe siècle de notre ère, les provinces lyonnaises Ire et IVe avaient des flottilles sur la Saône et la Seine. Mais, dans cette organisation que reproduit la notice de l'empire, la région orientale portait seule, entre les autres provinces de la Gaule, le titre de riveraine, *Gallia riparensis*, et cette province de rivages comprenait la *Sapaudia*, qui était bien, d'après tout ce qui précède, une région d'eaux. C.-A. DUCIS.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

Parmi nos compatriotes qui émigrent et qui vont demander à Paris un terrain propice à leur ardeur au

(1) *Notitia dignit. Imp.* LXV.

(2) Les petits vapeurs qui font le service d'omnibus sur le Rhône et la Saône ont conservé le nom de *Mouches*.

travail, plusieurs ont pris plaisir à chanter dans leur langue maternelle. Au milieu d'eux se fit remarquer Ducros Jean-François, né à Sixt, professeur de droit, mort en 1824. Ducros, comme l'a écrit son biographe, « appartenait, par la nature de son esprit, à cette « classe d'hommes distingués, nourris d'études sé« rieuses, ardents pionniers de la science et qui, « fils de leurs œuvres, accomplissent courageusement « leur destinée, conduits par la main de la Provi« dence. »

Il nous a légué deux chansons. Par la première, il donne de sages conseils aux émigrants savoisiens : « Il « ne suffit pas d'amasser de l'argent ; la richesse, ce « n'est pas tout le bonheur ; et la santé et la vertu, et « les pieuses traditions de la patrie absente? Si l'on se « marie, c'est moins à la dot qu'il faut regarder qu'à « ces trois grandes qualités : travail, économie et pureté « de mœurs. Bonne femme fait bonne maison ; gare le « luxe, la gourmandise, la paresse ! A côté de ce ta« bleau, l'auteur trace celui d'une famille aux habitudes « simples et tranquilles, d'une famille craignant Dieu, « ennemie du cabaret et des procès. Il termine par une « invocation au B. Ponce, en le priant de prendre les « Sizérets sous sa protection et d'éloigner d'eux les « mauvaises compagnies... L'autre petit poème est dans « le genre bucolique et doit se chanter sur l'air de la « *Tyrolienne*, ce chant célèbre empreint d'une si douce « mélancolie. C'est une idylle, si vous voulez, ou une « pastorale, en forme de monologue. Ici l'auteur entre « lui-même en scène... Un beau jour, le docteur-ber« ger a gravi le *Prazon* (montagne de Sixt). Là, il con« temple la vallée, il écoute les grands bruits de toutes « ses cascades, répétés par vingt échos. Puis survient « la tempête : les roulements du tonnerre se mêlent « aux fracas des torrents et des avalanches. Mais, en « face de la foudre, au bord des précipices, le sage n'a « point à pâlir. Enfin, le pâtre invite la jeune fille à « venir, sans crainte, le visiter dans sa cabane hospita« lière, près de laquelle fleurissent le rosage et la vio« lette. »

Ces bluettes furent éditées en 1836 par les soins du frère du poète, celui au zèle duquel la Savoie doit l'œuvre des *Petits Savoyards*, fondée à Paris. Une seconde édition, accompagnée de la traduction jusqu'alors inédite, a été faite en 1863 par M. l'avocat Hippolyte Tavernier, qui a joint à cet opuscule une notice biographique et critique. C'est à cette publication que j'ai emprunté les citations ci-dessus. De plus, M. Tavernier a tracé quelques directions utiles à la prononciation du patois sizeran, l'un des plus caractérisés dans notre Savoie. Par exemple, on y rencontre l'*h* aspirée des Allemands prononcée du fond du gosier et qui, sauf erreur, n'est usitée, en Savoie, que dans le canton de Samoëns et dans quelques communes de la vallée d'Aulph. Cette circonstance tendrait à prouver que l'élément burgondo-germanique domina dans la formation de Sixt.

Je ne saurais mieux faire que de renvoyer à cette brochure elle-même. Je me bornerai donc à citer une des strophes de ces compositions, en remerciant M. le curé de Sixt de sa bonté à m'envoyer l'édition de 1836 et une traduction beaucoup plus littérale que celle de M. Tavernier.

Vu-t'allé û Gran Velliathe
Affané dou u treaï sou,
N'y fâ guère mé d'on viathe
Hlaou ke koran san dé fou ;
Purta-z-ai ton scapulére.
Pri la né, thor et matin :
San koké kake rojére
T'é ach-tou na than de moin, etc.

O ki é bravo en ci Prazon
Tant ïo !...
En ci fin flo
A oué i gnia gnion :
D'y aouaih l'agne bélè,
Lou roché lle répandan lé
Deai la primma arba du thor,
En la né ian pé le thor :
Iraou ke reste en Prazon
A cé pri,
Kar son devi
N'fa tour à gnion.

L'insertion de ces deux fragments établira toujours mieux les tentatives faites pour écrire le patois et les difficultés que l'on rencontre. L'emploi du *k*, déjà signalé une fois, reparaît fréquent ici. Il heurte, de prime abord, nos habitudes et par là même produit à l'œil un effet singulier ; mais reconnaissons de nouveau combien il convient au patois, qui devrait employer seulement les lettres strictement indispensables, parce que chacune d'elles a une valeur sensible. Cette observation n'avait point échappé à M. Ducros, et c'est pourquoi il ne s'est pas préoccupé de donner des signes distinctifs aux temps des verbes et aux nombres.

Je retrouve sous ma main une variante de la chanson *mare, mariâ me ceti an*, écrite aussi en dialecte de Maurienne : elle n'offre pas des différences assez grandes avec celle déjà reproduite pour que je l'insère ici. Cette collection, je le répète, ne se propose point de sauver de l'oubli tous les chants savoyards ; elle veut simplement grouper, par ordre de date, les spécimens de nos divers patois. Je regrette sincèrement de ne pas pouvoir profiter avec reconnaissance et dans leur intégralité de tous les documents qui me furent transmis, mais une publication dans la *Revue* doit embrasser seulement des faits essentiels, quelque large que soit la part dont le comité directeur a la bonté de me laisser disposer.

Voici le *Marchand de vin*, en dialecte de Chambéry ; je le dois à l'obligeance de M. Perrin fils.

REFRAIN : Z'èfans chu mos pontets veni don vai mes bosses,
Totes pleinnes d'on vin si généreux, si fin,
Que rin que d'y peinsâ l'aiga vint à la bothe...
De si marchand de vin !...

Pe l'ouvri dont la petiouta borsa
Ne pou prétindre eu vin fin d'Apremont,
D'ai vè Bassin on zor prè ma corsa
Et tié Chapod d'ai trovâ de vrai bon !
Pé lo chanuênes à l'humeur pacifique
Mont-Arminod m'a forni de claret :
Et pé garri l'humeur mélancolique
A Montmeillan d'ai vesétâ Droguet.

L'hivér que vint, pé medié lo chatagnes
De vo barrai de vin de Lo-z-abis (Abîmes)
Cho de Cartan que crai zo la montagne
Qu'on beau matin seuta com'on cabris.
Se vo voliez, z'efans, avai de quâque chouse
De chicandart, que seutése eu plantié ?
Tié monchu Grou on zor, chu la pelouse,
D'ai déboutia de bon vin de Sayssé.

Comme de sai que noutres belles dames
A Thambéry amont bien la doceur,
A Marèté, à Lucey tié de Boigne
I m'ont ballia du muscat la liqueur.
On zor enfin à Sain-Dian de la Pourta
De lo buveurs pé radeuché le sort
Du Paradis pé leu-z-ovri la pourta
D'ai fai boutié de bon vin de la Mor!

A peine est-il besoin de faire remarquer que ces strophes ne sont pas anciennes; les noms propres qu'elles rappellent, certaines expressions, telles que *pacifique*, *mélancolique*, *pelouse*, etc., la tendance manifeste à adopter les finales en *e* muet pour les rimes féminines, etc., tout cela nous dit que l'auteur vécut dans les premières années du XIX[e] siècle et qu'il n'appartint jamais à la classe des paysans. Donc, nous n'avons pas là un essai franchement patois : mais il rappelle avec bonheur nos principaux vignobles et le caractère spécial de leurs productions; par cela seul il aurait eu droit à un bon accueil.

Avant de moissonner à pleines mains dans les œuvres de MM. Béard et Agnellet, que l'on me permette un juste tribut à la mémoire d'un de nos concitoyens : lui aussi fut chansonnier; lui aussi, comme tant d'autres Savoyards, conserva le culte de sa patrie jusque dans le tumulte de Paris!... Qui donc aurait oublié Lyard, le facile improvisateur? Tous, ne le vîmes-nous pas, il y a vingt ans, entouré de ses nombreux amis? Sa figure, irrégulière, laide et grimaçante, mais pleine de finesse et de jovialité, nous apparaît encore tout entière. Moi-même je l'ai entendu, saluant par de joyeux couplets improvisés le jeune et gracieux ménage qui nous avait réuni pour fêter l'*enfant de la Savoie*. La main calleuse de celui-ci étreignait celles de l'opulent propriétaire, des futurs jurisconsultes ou des jeunes magistrats. Tous n'étaient-ils pas nés dans le même berceau, dans ce magnifique berceau que forment les pittoresques montagnes d'Annecy? Hélas! pourquoi éveiller de riants et gais souvenirs? Vingt ans sont passés! La tombe avide s'est fermée et sur notre aimable amphitryon, et sur le brave Lyard, et sur l'ami qui consacra quelques notes biographiques à sa mémoire!... Plus nos rangs s'éclaircissent, plus je dois me hâter de recueillir les rares épaves échappées à ce fleuve rapide que l'on appelle une vie d'homme!

Lyard improvisait beaucoup; par contre, il écrivait peu. Se rendant à nos sollicitations, il me promit l'envoi du recueil de ses poésies, puis l'existence vertigineuse de la grande ville lui a fait oublier cette promesse. Mes démarches auprès de ses amis de Paris n'ont malheureusement pas eu plus de succès.

Disons d'abord que la muse de Lyard, tout ouvrière, dédaignait les délicatesses du langage. Rendre nettement sa pensée; le faire par des expressions vraies, quoique souvent crues; décocher un trait acéré et rapide à la suite d'une phrase parfois trop lente, tels étaient les principaux caractères de ses allures. La grâce, la finesse, la douceur cependant ne lui étaient point étrangères, mais elles formaient exception et ne se produisaient le plus souvent que dans deux ou trois lignes.

La chanson que je vais insérer (la seule peut-être qui ait été recueillie), fut presque entièrement improvisée, et voici dans quelles circonstances : Annecy et Rumilly sont depuis longtemps en guerre; la première de ces villes est fière, à juste titre, de sa prospérité croissante; la seconde, comme tous les anciens gentilshommes déchus de leurs splendeurs, rappelle avec orgueil les vieux souvenirs d'une gloire passée. La satire populaire, mutilant ces derniers débris, s'est attachée à en saisir les côtés burlesques :

...Et le récit en farce fut fait,
On l'appela le pot au lait.

La fameuse *parcenaille* avalée par le *poër* (cochon) d'Annecy; le *capouai* historique; la lanterne qui ne parvient à être utilisée qu'ensuite de trois ordonnances; le *Veiron* de l'ancienne *Civitas bovis*, etc., toutes ces traditions vivent au milieu de nos populations.

Donc, Lyard avait appris que dans un dîner de joyeux compatriotes il se trouverait mis en présence de G..., admirateur sincère de Béard, le défenseur né de Rumilly, et il voulut riposter à son redoutable joûteur. Quelques minutes de réflexions prises dans un café lui furent suffisantes pour préparer une réplique, moins serrée assurément que l'attaque, mais remarquable pour une improvisation.

M. G... récita la poésie qui suit :

On dit que quand los einnemis
V'gniront pé preindre n'tré moraillé,
On dit que la peurta d'Rem'lly
Etai fremà p'r 'na passenaille
Mais la bétia qu'a fait thiou
Preigniv' cein p'r 'na saraillа
Le poër d'Einnecy qu'étai pà fou } (bis).
Fé son dédion de s'ta passenailla. }

On dit que d'zo l'pont d'la Cordi
Toté les nay n'aveiva de r'nôllié,
Qu'allivo pe d'dien n'tre corti,
Gâtà lo tiu, lo por, lé follié...
Avouai d'bâton farrà p' lo be,
On dit que n'z-ein toà c'te crapiote;
Ion d'Einnessy qu' se trovisse itié } (bis)
Rein qu'avoai le groin les tuisse tote. }

« R'melly, tein-te, u bin té pardu... »
D'zivo r'lo qu' v'gnivo p' la preindre.
« Einnecy, Thambéry s' bin reindu...
« Parquai n' vodra-t-o pas te reindre?... »
Mais n'tro borthai d'ziront « Capouai!
« R'lo de Thambéry sont d' seudà d' paille,
« Et r'lo d'Einnecy n' vaillont pas mai
« Qu' lo poër que n' z a m'dia n'tra passenailla! »

On sà qu'al avo tamborna
Qu'on n' devai pas sein lanterne
Peindein la nay s'allà proumena,
Sinon qu'on no m'tave é caserne...
Mais si p' c.. no sein sorti,
Sein que n'tra lanterna n'z-al'misse,
Etai crainta que le poër d'Einnecy
V'gnisse m'ta l'na d'zo s'al u vissé!

La santinella de d'su l' pont
Q' se veillive, armà de son albarda,
On thor d'za a saquin luron
Q' volai passà magrà la garda :
« S' t'arcules, d' t'accrocho et d' t'av'gnio
« S' t' vin, d' te clioutro à la moraille,
« E s' te reste d'vant mé d'te m'dio
« Q' mein l' poër d'Einnecy m'dia n'tra passenailla. »

Ion qu'ù l'ôdre d' ne pas beuthi
Quand é lo m'tiront santinella
D'za à sa mare d' le mothi
P' faire vi qu'al 'tai garda fidéla

Mais ion d'Einnecy n'aré pa fait cein :
Non pas se mothi quand é n'ont fauta,
R' lo fotu poër sont pis q' lo chins,
On les vai l'nâ tothor plein de crota.

« A mon s'cor! Pare, dépachi!... »
D'zive l'infant de n'tron grou Naino ;
« A mon s'cor, d'ai fai dou preiz'ni...
« Mais s'lo champêtre itié m'einmèno. »
Le pare que v'gna lé fé sauva...
Jamais no n' lez-in viu jusqu'ore
'T'on-t'é d'Einnecy? mai, d' n'u sai pas,
Mais 'n'z y ein aco det ein lé veyen corre.

N'tro bortheai q' n'avo poin d' canons
Ni d'atra m'traille que d' pire
P' faire vi que n'ein n'avo cacon,
Firont branqua to plein de borrire,
Et jamais rein n'avai fai miau
Que s'lo canon et s'ta m'trailla.
Lo poër d'Einnecy n'o bin tan pau
Qu'é manqua ranglia n'tra passenailla.

« T'ou qu' té tey q' passe itié? répon,
« T'ou qu' té? » d'zive n'tra sentinella
A l'âno de Beney Tonton,
Que v'gnive onna ney beire ein vella.
L'âno d'za rein : l'atro fé foa
Et toa la bétié du compare!...
S' Beney Tonton n'ein fo fathia
R'lo d'Einnecy plioriron leu frare.

Quand à n'tré peurte l' poër d'Einnecy
Eut fini de m'dié n'tre passenaille
Son maitre volai n' lé paii ;
Fé m'ta de veiron pe n'tre saraille!...
E crut q' los infants de n'tron *Thiou*
S' content'ront de s'lé bortifaille...
Mais r'li pour homo étai bin fou,
Jamais Veiron ne vaudra passenaille.

Lyard répondit par les strophes qui suivent :

Lo fiers habiteins d'Armelly
Que sont cranos dari n'a morailla,
Ont racontà que le poër d'Ennecy
On thor avala leu passenailla...
Mais se ne les média tos avouai,
E respecta notr' n'ordonneince
Que ly défendive des corbai
De ne pas détruir' l'espéreince.

Quand ion des leu sortive pe c...
Sein thandèle dien la lenterna,
E diont qu'i est parce qu'é ne volai pas
Que le poër d'Ennecy visse sa m....;
Mais, pisqu'é preniévont tant de suin
Pe consarva ceti frit sarvage,
Y est cliar que celos fotus thins
Alôr n'en fassivont usathe !

E nos reprochont d'être morveux
C'ment n'tron poër que lé fa tan d'ombrathe,
Mais c'la fotua sorta de rogneux
Ne font pas itié ion grous utrathe ;
Car c'los badeaux ne remarquont pas
Qu'on les m'tet dedien d'na droula sorte :
Car on leu tire lo ver du naz
Quand du noutro é lethont la morva...

Los chevaliers de l'ôdre San Capouai,
Nou pas s'occupa d'allâ paitre,
Nos reprothont que nos ne valins pas mai
Que n'tron poër leu seigneu et maître?
Cepeindein on d'ret à n'tron cayon,
(Quoiqu'é sayant crevàs de malice)
Que los uvrisse son boëdon
S'è démandavon que lé logisse.

On sâ bein c'ment leus ingenieurs
On thor armiront les morailles !...
E crûront que n'tron poër eu peur
U point de leu rendre leu passenaille ?
Mais s'é fit seimblant de la ranglia
En fassein iona lorda grimace,
Al uvrisse le groin pet se moqua
Dé mauvais défeinseurs de la place.

Leu gard' d'zet u chef des Veirons
Qu'é volai travarsa leu moraille,
Qu'é lé m'dieret c'met n'tron cochon
Qu'on thor avala leu passenaille.
Mais d'espliqua c'meint e medieret
E puisse bein sé passa d'y dire,
Car si chacun m'diet comm' al est
E ....

Pardon, Rem'lliens, de noutros coplets ..
S'é s'truvant treimpâs dien l'insoleince
Nos los ein trovâ com' cein tôs faits
Dien les mans de la reconn'sseince ;
Mais pisqu'on lit dien san Capouai,
Que les desputés ne valont rein que vaille,
Ein bon v'sins viveins désormai
C'mé n'tron poër avouai v'tra passenaille !

Il serait difficile de trouver en patois des expressions plus mordantes, plus incisives, j'allais même dire plus perfides que le sont ces boutades des deux champions des villes rivales.

Bien que ces deux satires soient longues, je n'ai pas cru pouvoir retrancher un seul couplet, chacun d'eux étant trop précieux à l'histoire de nos émulations municipales, et tous d'ailleurs étant pleins de verve et écrits en vrais patois. Je laisse au lecteur à prononcer sur leur mérite relatif et auquel des deux joûteurs doit être accordée la plus belle palme.

Quittons un instant nos belles plaines et gravissons la montagne : nous y retrouverons aussi quelques chants. Voici le dialecte de Hautecour sur Moûtiers en Tarentaise. Personne n'ignore combien cette commune, quoiqu'elle soit l'une des moins éloignées du chef-lieu, a conservé ses anciens usages et ses anciens costumes. La *frontière* y règne toute puissante; les vêtements sont en drap grossier, à la coupe antique ; la jeune fille porte écrit, en rubans placés au bas de sa robe d'apparat, le chiffre de la dot qu'elle peut apporter à un mari : courir *la trosse* y est encore en usage, etc., tout ainsi nous permet d'espérer que la chanson que je vais citer reproduit le dialecte d'un autre âge. Quant à l'œuvre, je ne la crois pas fort ancienne ; elle est trop philosophique pour appartenir à nos aïeux. Mais je n'en dirai pas autant de l'air sur lequel on a rythmé la poésie. Je regrette de ne pouvoir me rappeler la personne qui m'a transmis ce document ; si elle parcourt jamais mon travail, qu'elle agrée l'expression de ma vive reconnaissance : sans sa bienveillante communication, le dialecte tarain eut manqué à cette collection.

Lou poupélloz n'ont point det pâre !
Quand le pâre é interrâ
Tsacon criet gâra, gâra,
Pet faire le prâ carrâ.
Celloz coquins que font cin
Ne sont pas des promiers saints : } *bis.*
N'in sont pas du parintsadzo;
Tsantin à nostron lingadzo.

Lou procureurs quet plaidayont,
Bin sovin mâ-l-à propous,
Y vos baillont bon corradzo,
Djon, vos revindrai tantout ;

Mon ami, t'à bin régeon ;
Te gagnerai cella méjon ;
Te sarai fouer de loyadzo.
Tsantin à nostron lingadzo.

Lou-z-avocats quet chicagniont
Pet manteni lor pan blanc
Y vos baillont bon corradzo...
Mais tot cin n'éz qu'on simblant.
Y sont tôs de grous rats gris
Que pourtont de biaux habits
É dépins de câquez méniadzo. Tsantins, etc.

Quand nos allins dévant los pourtaz
Quet nos loz volliens parlâ,
La servainta nos vint dire :
« Le monchu e-t-alla denâ. »
« Sé té n'âs pas, va-t-in tzertsé
« Y t'apprendra à playdayer
« Te n'eź pas du parintzadzo. » Tsantins, etc.

Que sont tos cellos dzins d'église
Qui sont tos tant bin instruits,
Qui font tant sonna les clôtzes
Quand quarcon vint à crapi?
Y se crévont de tsantâ
Quant ès atros il faut plorâ
Nos sins pas du parintzadzo. Tsantins, etc.

Y sont celloz que vos font la barba
Qui sont bin tant mâ poulis!...
Y vos frottont le vezadzo
Avoué des savon port.
Quand y vos ont prô savonna
Y vos appognont pet lo nâz
Y vos font tos comez ez ânoz. Tzacon tsantit, etc.

Lou bracotsu des Baudzét
Dze craye qui saront tôs dannâ!
Avôué totet lo bellet môdet
Y savont tant bin comptâ :
Y comptont düé quand n'a rien qu'on
Sont-i pas de vrais frippons?
Nos sins pas, etc.

Quet sont totet cellet bellet feiÎlés?
Nos âtres nos ins quet det sôquet
Y saront bin attrapâ
Pet allâ in âtro méniadzo
Qui se vouélont tant pompâ?
Et co bin mâ bracotta,
Quand le fodra tot quetta.
Tsantins, etc.

Quand i saront din l'âtre mondo
Y saront pas quet lez faire
Y aront bio lez dégrattâ
Sara bin n'âtroz méniadzo!
Qué le fodra tant soffri
Lé saront pas accoutemis
Lé fodra todzor restâ.
Tsantins à nostron lingadzo.

(Sera continué.) A. DESPINE.

DE QUELLE COULEUR ÉTAIENT LES YEUX DE LA DAME DU POÈTE M.-C. DE BUTTET

Les opinions varient sur ce grave sujet. Les uns prétendent que les yeux de la maîtresse du poète savoyard étaient verts, d'autres qu'ils étaient *clairs*. Quant à moi je crois qu'ils étaient bleus.

Voici d'abord la strophe où M.-C. de Buttet parle des yeux de sa dame :

Loue l'Itale un bel œil gros et noir,
Plaisir nuisant d'une âme trop lascive,
Moi plus constant il faut que je décrive
Le bel œil VAIR qu'à mon gré j'ai pu voir.

Un bibliophile français, qui a habité Chambéry en 1845 et qui a publié dans les journaux de cette ville de curieux feuilletons, en a consacré à notre poète un tout entier où il l'a plaisanté, entre autres, sur les yeux verts de son *Amaltée* (c'est le nom sous lequel Claude de Buttet cache sa belle demoiselle qu'il vit à Blois, à la cour de France, la fille du comte d'Entremont et dont il devint amoureux).

Tout récemment M. André Folliet, un travailleur plein de patriotisme et de talent, que les amis de l'histoire savoyarde ont vu avec plaisir entrer dans leurs rangs, a publié une notice sur le poète de Chambéry. Il a parfaitement compris que les yeux de la belle demoiselle d'Entremont ne pouvaient pas être verts, il a pensé que *vairs* voulait dire clairs.

Je pense de mon côté que cette cruelle, qui nous a valu quelques bons vers, avait les yeux bleus, et voici les raisons que je donne à l'appui de cette opinion que je suis tout prêt, du reste, à retirer devant une meilleure. J'ai rencontré quelquefois des femmes qui avaient les cheveux d'un blond doré et les yeux bleus. Or, Claude de Buttet nous apprend justement, dans le portrait qu'il fait de son Amaltée, que

« Le plus fin or jaunit sa chevelure. »

Voici ma seconde raison : Les poètes du seizième siècle empruntaient volontiers au blason quelques-uns de ses termes ; eh bien ! dans la nomenclature de la science des armoiries on trouve que le VAIR (et j'attire ici l'attention sur l'orthographe de ce mot) est une fourrure composée de petites pièces alternativement d'argent et d'azur, c'est-à-dire blanches et bleues, deux couleurs qui devaient se trouver dans les yeux de la fille du comte d'Entremont.

Puissent les mânes de la noble demoiselle être contents de la réhabilitation que je viens de tenter en sa faveur ! F. RABUT.

NOTE SUR LA CHAUTAGNE ET L'ALBANAIS

Il va sans dire que, dans ma notice sur le patois de la Savoie, je n'ai pas entendu faire une critique à l'adresse de l'honorable avocat Despine, dont je sais apprécier la précieuse collaboration dans votre estimable journal. M. Despine avait reproduit des chansons telles qu'elles lui avaient été communiquées. Nous sommes, du reste, parfaitement d'accord sur la prononciation de l'*e* muet dans nos patois, car j'ai eu soin de dire que ces patois n'admettent, pour l'*e*, l'accent aigu, que lorsque l'italien l'admet.

Permettez-moi, Monsieur, de relever une légère erreur que vous avez commise et qui doit être, sans doute, imputée à ma mauvaise écriture. Au lieu de : *ainsi, on dit de fuis pour je fuis ;* il faut lire : *ainsi, on dit de fais pour je fais.*

J'ai annoncé un article sur le plus joli patois qui se parle en Savoie, je vais tâcher de remplir ma promesse. Ce patois est celui de la Chautagne ; il est très harmo-

nieux, se prononce lentement, et un Italien serait tenté de croire qu'il doit son origine à une population provenant de l'Italie ; il est moins saccadé que le patois de Rumilly, et ne renferme presque pas d'élisions ; il a des mots qui sont presque de l'italien pur. Cette phrase française : *s'ils voulaient faire cela*, se traduit dans le patois de la Chautagne par : *se volevan fare cho* ; *se volevan fare* est de l'italien. En effet, des auteurs, et surtout les poètes écrivent *volevan* pour *volevano ; cho* a beaucoup d'analogie avec le *ciò* de la langue italienne. Autre exemple, la phrase française : *pour eux, ils feront tout ce qu'ils pourront pour arriver de bonne heure à la ville*, est celle-ci dans le patois chautagnard : *per lor, e faran tot cho que potran per arriva di bon hora alla vella*. On trouve des expressions qui sont italiennes. Mais voici qui est fort curieux : dans le patois chautagnard, on dit *hic* pour le mot français *ici ; hic* est une expression latine.

Ce n'est pas seulement le patois de la Chautagne qui mérite d'être remarqué, c'est encore sa population qui appartient à la race brune de l'Italie ou de la Provence. Elle est sans rapport avec la race gauloise, dont les Allobroges, au dire de César, faisaient partie : *virtute prestant cœteros mortales Galli, Allobroges autem Gallorum fortissimi;* les Gaulois étaient généralement blonds et avaient les yeux bleus. Dans les villes et dans les plaines sujettes aux passages, il s'est opéré beaucoup de mélanges, et la race gauloise s'est modifiée. Ce n'est que dans les montagnes et les collines élevées et isolées que cette race s'est conservée pure. La Chautagne est séparée de la vallée de Rumilly par une chaîne de montagnes qui s'étend de la Chambaude au Fier. Sur le versant de Rumilly, il y a les communes de Rumilly, Cessens, Massingy, Moye et Lornay. Dans toutes ces communes, à Rumilly du moins, pour les coteaux de la banlieue, c'est la race gauloise qui est dominante. En Chautagne, au contraire, c'est la race brune, et cette race se voit aussi sur la rive droite du Rhône ; mais, aussitôt qu'on arrive aux montagnes du Bugey et du Valromey, on retrouve la race gauloise. Je suis porté à croire que les populations de la Chautagne et des bords du Rhône en général sont de provenance ligurienne ou provençale ; il est possible que des vétérans romains aient été placés dans ces parages. Rome devait avoir des garnisons le long du Rhône. Voilà ce qui pourrait expliquer le patois tout particulier qui se parle dans la Chautagne.

Nous n'avons pas de documents historiques sur les divers peuples qui habitaient les parties basses de la Savoie, notamment pour les vallées de Chambéry, d'Aix, de Rumilly et d'Annecy. L'histoire nous a seulement transmis les noms des populations alpines et il y aurait un travail intéressant à faire sur les populations des vallées sus-mentionnées. J'essaierai quelques lignes sur la vallée de Rumilly. Il paraît que cette vallée composait l'ancien *Albanais*, sur lequel on n'a pas des documents bien précis. Rumilly aurait été, du moins à une certaine époque, la capitale de l'Albanais. On doit croire que la vallée était habitée par une population homogène. Quoique, au dire de certains auteurs, l'Albanais s'étendît jusqu'aux portes d'Annecy, il est présumable qu'il ne dépassait pas le Chéran, à partir d'Alby ; en effet, Alby avait autrefois six châteaux forts, et ces châteaux supposent une ligne de délimitation et de défense (1). Mais ce qui paraît certain, c'est que la vallée de Rumilly avait des points de défense le long de la montagne qui la sépare de la Chautagne. En effet, de la Chautagne pour arriver à cette vallée, il y a toujours eu et il y a encore quatre passages à l'usage des mulets et des piétons, passages qui traversent la montagne dans le sens du couchant à l'orient ; ces passages sont ceux de *Cessens*, du *Sapenay*, de la *Grand'Voûte* et du *Gros Faû*. Eh bien ! en face de tous ces passages, au sortir de la montagne, il y avait quatre forts ou châteaux. Sur Cessens, il y avait un château historique dont il restait des masures et, entre autres, une tour à moitié ruinée qui, depuis des siècles, défiait les injures du temps et a été renversée par la foudre en 1865. — En face du passage du *Sapenay*, il y avait un château appelé château *Ragy*, dont les ruines sont cadastrées. En 1814, dans mes débuts de chasse, j'ai vu ces ruines déjà en grande partie disparues ; aujourd'hui elles sont envahies par des broussailles. J'allai demander du lait dans une maison au bas de la montagne, et on me montra une ancienne marmite en bronze, dont les formes étaient originales et qui avait été trouvée dans les ruines du *château Ragy ;* cette marmite était nommée *oula* ou *ola;* c'est un mot usité dans le Piémont. — En face du passage de la *Grand'Voûte*, il y avait un château fort étendu, appelé château de *Fay* ; j'y ai remarqué de belles ruines, mais on les a fouillées pour avoir des pierres de taille et des ferrailles, ce qu'il en reste est peu de chose. — En face du passage du *Gros Faû*, il y avait aussi un château dont j'ai vu des vestiges qui ont disparu depuis trente ans. Or, tous ces châteaux n'étaient pas des œuvres de la féodalité. Evidemment, ils furent construits dans le but de protéger la vallée de Rumilly ; ils formaient une ligne de défense. Jadis, mais ceci nous reporte à des époques reculées, on arrivait à la vallée de Rumilly par la route du val de Fier ; la route débouchait sur la commune de Saint-André, et, à peu de distance, on trouve les restes d'un château, qui a nom *Château de Crete* ; les ruines de ce château accusent une ancienne forteresse qui était presque inexpugnable. A l'extrémité occidentale de l'ancienne route du val de Fier, à 100 pas de l'endroit où la rivière sort majestueusement d'un immense rocher vertical appelé les *Bailles de Fier*, on remarquait un roc piramidal taillé en degrés. C'était un poste pour les vigies, les sentinelles qui étaient effacées jusqu'au buste et découvraient de là tout le surplus de la route et jusqu'à la plage du Rhône. A partir du roc que je suppose destiné aux sentinelles et jusqu'à Saint-André, la route était inattaquable. Il est fâcheux que ce roc n'ait pas été conservé par l'entrepreneur de la nouvelle route et qu'on n'ait pas mieux conservé les ponts en bois qui avaient été construits le long de l'ancienne voie. Je fais des vœux pour que ces ponts soient rétablis. La dépense ne dépasserait pas 200 fr., et on pourrait montrer aux touristes les restes précieux de la voie qui pend sur la rivière, notamment les ornières qui avaient été faites dans le roc vif par les jantes des roues des voitures.

Il est permis de conclure que la vallée de Rumilly, l'ancien Albanais, qui avait une existence et des intérêts

(1) Le *pagus albanensis* comprenait tout le bassin d'Annecy jusqu'à Marlens, ainsi qu'il en conste par les chartes de Rodolphe, roi de Bourgogne, et de la reine Ermengarde, années 1016-1032. — Besson, Preuves, 3, 5. — *Note de la réd.*

propres, était défendue autrefois par cinq châteaux forts. Donc, elle avait à craindre des invasions du côté de la Chautagne et du canton de Seyssel. Mais les Chautagnards et les habitants du canton de Seyssel n'étaient pas assez redoutables pour inspirer de l'inquiétude ; il faut donc admettre que les envahisseurs étaient, ou les Helvètes, ou des populations gauloises qui traversaient le Rhône, arrivaient en Chautagne et de là, après avoir passé la montagne, se jetaient sur la vallée de Rumilly. Les Helvètes étaient un peuple redoutable et dont les guerriers, suivant César, étaient plus terribles que les Allobroges et les Gaulois. Les Helvètes étaient habitués à faire des excursions ; ils formèrent un projet gigantesque et sans exemple dans l'histoire ; ils brûlèrent leurs villes et firent des préparatifs de départ pendant plusieurs années ; ils voulaient, avec toutes leurs familles, aller s'établir dans le midi de la France, pays du bon vin et des belles productions. Ils demandèrent à César la permission de passer à travers la province romaine, et par conséquent chez les Allobroges ; il est vraisemblable que de Genève à Seyssel et en Chautagne il y avait un chemin connu que les Helvètes voulaient suivre. César se garda bien d'accorder la demande ; les Helvètes furent obligés de passer le Jura et ils se répandirent dans la Franche-Comté. Encore une fois, je suis porté a croire que les châteaux forts et la station pour les sentinelles dont j'ai parlé précédemment, avaient pour but de se préserver des invasions des Helvètes, et peut-être des Gaulois.

Il est très vraisemblable que déjà antérieurement à la domination romaine, comme sous cette domination, Rumilly était une petite capitale, un point central, où un gouvernement veillait au salut de la vallée de l'Albanais. Rumilly a dû toujours être fortifié, protégé par le Cheran et la Neffa (qui s'écrivait autrefois *Efa*), il était inexpugnable. Là où Emmanuel-Philibert fit construire un château fort, il y avait eu jadis une petite forteresse. De l'emplacement de ce château fort, sort une eau qui servait à l'usage de la place ; cette eau, qui fournit une fontaine à une rue de Rumilly, s'appelle la *Fontana à mole*. C'est sans doute ainsi que la désignaient les soldats romains, parce qu'elle sortait de la forteresse *à mole*. Si Rumilly, à toutes les époques, fut une capitale, une place forte, on comprend que ses habitants avaient été habitués à soutenir des siéges et ne se rendaient pas facilement. Il n'est donc pas surprenant que, en 1630, sommés par un maréchal de France de se rendre parce que Chambéry s'était rendu, ils répondirent par ce fameux *E qu'a poë !* « et quand même, » qui leur a valu le surnom de *Capoë* ; ce mot de *capoë*, prononcé rapidement, représente ceux de *e qu'a poë*, qu'on peut traduire en français *et qu'est-ce que cela puis ;* le mot *poë* vient de l'italien *poi*.

Mais comment cette ancienne voie romaine, qui était si belle et assise solidement, a-t-elle été détruite ? A cet égard, point de données historiques. La voie n'a pas cédé aux injures du temps, elle était en partie taillée dans le rocher, et là où il n'y avait pas de rocher, elle était assise sur des murs aussi durs que le roc ; il y a de nombreux vestiges de ces murs, on en a abattu une partie pour la nouvelle route, et on a dû employer le pic aciéré. C'est donc la main de l'homme qui a attaqué l'ancienne voie romaine ; la destruction a porté principalement sur la partie établie en murailles cimentées, sur le territoire de Seyssel. C'est une armée vaincue ou bien les populations de la vallée de Rumilly qui voulaient se soustraire à un ennemi vainqueur, ou à des tourbes d'envahisseurs, qui ont opéré la destruction. Bien certainement à travers les gorges du Fier, dans tout le parcours de l'Albanais, des combats meurtriers ont dû se donner : mais l'histoire est silencieuse. Cependant, dans la commune de Syon, à une demi-heure de la route des Gorges, la tradition a conservé des souvenirs que les générations se sont transmises jusqu'à nous, bien qu'ils aillent en s'affaiblissant. Suivant cette tradition, Syon aurait été autrefois une petite ville qu'un peuple étranger aurait détruite par le fer et par le feu. La ville aurait été située dans un endroit appelé *Vers-les-Morts* et qui aurait reçu cette désignation funèbre, pour perpétuer le souvenir de la catastrophe. Plusieurs fois des fouilles faites en cet endroit ont mis à découvert des fondations, des ruines, des tuiles larges et à rebord, et des *bandes de fer*. Qui sait si les terribles Helvètes n'ont point passé par là ? Il est possible encore que notre vallée ait subi l'invasion des Sarrasins ; les *anciens*, dans toutes nos campagnes, avaient ouï parler à leurs aïeux des *Farragins*, d'hommes terribles qui pillaient, brûlaient et tuaient partout. Pour moi, j'ai entendu, dans mon enfance, un vieux fermier âgé de 98 ans, qui parlait de ces *Farragins*. *Farragin* signifie sarrasin. Dans nos campagnes, le blé sarrasin (blé noir) est appelé *farragin*. Quand on veut insulter un individu, on lui dit : *bogro de farragin*. Suivant M. Menabrea, les Sarrasins auraient remonté le Rhône et se seraient répandus dans toute la Savoie. (1)

Encore deux mots sur l'ancienne route des gorges du Fier. Cette route était sans doute fréquentée par les habitants de la commune de Motz, en Chautagne, qui ont toujours exporté leurs vins à Rumilly. Ils y arrivaient par un bac servant à traverser le Fier sous Chateau-Fort, lorsque la route des gorges de Fier fut détruite ou interrompue ; dès l'endroit appelé les *Bailles de Fier*, on établit un chemin à mulets sur la rive gauche de la rivière jusqu'au rocher des *Bailles*. On construisit un pont en bois à travers le rocher pour gagner le surplus de la route. On voit encore, dans le rocher, les endroits où l'on avait enfoncé des barres de fer destinées à soutenir le pont. Les terrains de la localité ont été désignés, dans le cadastre de 1730, comme situés *vers pont vieux* ; à l'époque de la confection du cadastre, le pont n'existait donc plus, probablement il avait été emporté. La route, à partir du pont, était d'ailleurs périlleuse, car elle était traversée par des ponts très étroits construits sur des abîmes ; ces ponts ont été refaits lors de l'établissement de la dernière route. Il est bien regrettable qu'on les ait détruits ; l'ancienne route fut donc abandonnée, mais on ne peut dire à quelle époque. Elle fut remplacée par un chemin à mulets construit à travers la montagne qui longe la rive gauche du Fier. Ce chemin est assez difficile aujourd'hui ; il est abandonné parce que les Chautagnards se servent de la nouvelle route des gorges de Fier, mais il n'est pas très ancien, car dans les rochers qui dominent le point culminant, on remarque des traces de mines à poudre ; ainsi il est postérieur à l'invention de la poudre à ca-

(1) La question des invasions sarrasines en Savoie a été traitée dans le *Congrès scientifique de Chambéry*, 1865, p. 560. — *Note de la Réd.*

non. Peut-être trouverait-on des renseignements précieux sur l'ancienne route, si l'on pouvait se procurer les anciens registres de l'intendance générale de Chambéry. Lorsque la commune de Motz a été autorisée à établir un chemin à travers la montagne, on a dû parler de la destruction du *vieux pont* et de l'impraticabilité de la route des gorges de Fier. Malheureusement, les registres contemporains de l'administration communale de Motz n'existent plus. Il est possible que dans les archives départementales il y ait des documents sur ces choses.

Il n'y a pas même de documents historiques sur la vallée de Rumilly, pour les époques où les comtes de Savoie, les comtes de Genève et les dauphins de Vienne se faisaient des guerres acharnées (1). En voici peut-être la raison. Les comtes de Genève tenaient Rumilly en fief des évêques princes de Genève, qui avaient de l'influence et étaient très considérés. Les comtes de Savoie n'osaient pas faire des incursions dans des pays qui relevaient des évêques de Genève. Je m'arrête : à propos de nos patois de Savoie, j'ai abordé des questions de nationalité, d'invasions étrangères, de points fortifiés abritant l'ancien Albanais. Les savants voudront bien m'excuser. Je reconnais mon insuffisance à traiter de choses aussi graves. Je n'ai fait qu'effleurer des questions très difficiles, c'est à eux qu'il appartient de les résoudre. DUFOUR.

(1) C'est une erreur : le *Regeste genevois* cite des chartes dès le XIe siècle. — *Note de la Réd.*

GLANURES HISTORIQUES

XII

J'ai sous les yeux un manuscrit intitulé : *Mémoires généalogiques des principales familles de Franche-Comté.*

Il contient 264 pages serrées ; c'est l'ouvrage d'un religieux bénédictin. Ce travail a été composé il y a 140 ans environ.

Un long article est consacré à la famille de La Baume de Montrevel, à laquelle appartenait le dernier évêque de Genève, au moment où éclata la Réformation.

Voici le passage qui concerne cet évêque :

« Pierre de La Baume, chanoine et comte de Syon, évêque de Genève, abbé de Saint-Claude et de Moutiers Saint-Jean au diocèse de Langres *(Roverius in reomao seu historia monasterii Sancti Johannis reomaensis)*, puis coadjuteur d'Antoine de Vergy, archevêque de Besançon en 1529. (*J. J. Chifflet, etc.*) Ce fut de son temps que Genève reçut les erreurs de Calvin, à quoi il résista faiblement selon le livre intitulé : *Levain du calvinisme*, composé dans Genève par des personnes du temps. Il sortit de son église, puis, y étant retourné une seconde fois pour y fulminer les anathêmes contre les rebelles, ainsi qu'il fit dans sa chaire, et Paul III pour cette dernière action, et eu égard à sa grande qualité, le fit cardinal en 1539. Il mourut à Arbois le 4 juin 1544 et y fut enterré en l'église de Saint-Just. Jules Chifflet, allié de Balerne, et chanoine de Besançon, rapporte à ce sujet que Mgr Charles-Auguste de Sales, évêque et prince de Genève, lui ayant fait l'honneur de le venir voir en sa maison capitulaire et ayant vu sur une cheminée le nom et les armes dudit Pierre de La Baume, son prédécesseur en l'évêché de Genève, avec plusieurs autres archevêques de Besançon, ce prélat, Charles-Auguste, dit : « Ah ! voilà (je ne dis pas le mot « pour n'offenser la mémoire de ce cardinal) qui est « cause que j'ai perdu mon Eglise, laissant perdre la « religion dans Genève. » C'était en 1648. »

D'autres ont fixé la mort de Pierre de La Baume au 4 mai 1544, notamment M. *Blavignac,* dans son *Armorial genevois.*

Enfin, un contemporain fixe cette date en 1545. Voici la citation textuelle que j'emprunte aux *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon (Besançon,* 1839, tome II, pages 53, 54*)* :

« *Pierre de la Baulme, archevesque septante-huictiesme.*

« A *Anthoine de Vergy* succéda *Pierre de la Baulme,* évesque de Genesve, et méritoirement ennombré au colège des illustrissimes cardinaux, lequel fut confirmé par *Charles cinquiesme,* à Plaisance, l'an mil cinq centz quarante-trois, et par le pape *Paul,* tier de ce nom, à Plaisance, l'an mil cinq centz quarante-trois, et ne régna qu'envyron deulx ans, tant à cause de son grand eaige que pour aultant qu'il estoit fort intéressé d'une hernie, et décéda au lieu d'Arbois, en son priorey du dict lieu, l'an mil cinq centz quarante-cinq, et fut ensepvely en la chappelle d'Igny, auprès de *Claude,* son frère, chevalier de l'ordre du Thoison, et maréchal du conté de Bourgoingne. *Le Catalogue des archévesques et évesques de la cité de Crisopolis, à présent Besançon (par un anonyme du XVI*e *siècle*). JULES VUY.

CARTE DES BLOCS ERRATIQUES

La Société Florimontane a reçu dans le courant du mois dernier deux circulaires de MM. Alphonse Favre et Soret, de Genève, relatives à l'établissement d'une carte des blocs erratiques. M. de Morande, membre de la Société, qui a transmis ces documents à M. le Président de l'Association scientifique de France, a écrit à M. Alphonse Favre pour lui demander de plus amples renseignements sur ce sujet. Il en a reçu la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer :

Genève, 3 février 1868.

Monsieur,

Je suis heureux de voir que le projet de travail qui a été fait en Suisse relativement aux blocs erratiques a trouvé de la sympathie en Savoie ; il en a eu beaucoup dans notre pays ainsi que dans la partie de l'Allemagne qui en est voisine, et j'ai lieu d'espérer que d'ici à quelques années nous aurons un certain nombre de blocs dont on aura assuré la conservation et une bonne carte de la distribution de toutes ces masses rocheuses. J'espère beaucoup que quelques personnes prendront la chose à cœur en Savoie, pays si riche sous ce rapport et dont quelques portions, telles que la Tarentaise, sont bien peu connues, au point de vue du terrain glaciaire.

Il serait désirable d'associer à l'étude des blocs celle de tous les terrains quaternaires dont les plus importants sont le terrain glaciaire et l'alluvion des terrasses. Il faudrait pour la Savoie diviser le travail par vallées, trouver dans chaque vallée deux ou trois jeunes gens de bonne volonté pour faire ces études, publier une sorte d'instruction

pour leur donner de l'ensemble, et en deux étés nous aurions une magnifique carte des terrains quaternaires.

Quant à l'offre obligeante que vous voulez bien nous faire de publier une notice sur ce qui a déjà été fait sur ce sujet, j'en ai parlé à mon collaborateur, M. Soret, et nous n'avons pas jugé le moment convenable; les études ne sont pas encore assez avancées pour qu'une notice puisse présenter un résultat notable et satisfaisant.

S'il en avait été autrement j'aurais été très heureux de présenter cette notice à la Société Florimontane dont l'activité a fait d'Annecy un centre scientifique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée. ALPHONSE FAVRE.

CHRONIQUE THÉATRALE

Le Mariage de la Joson, scène de mœurs du vieil Annecy, par M. Jules Philippe.

Des réparations, faites à la maison qui porte le n° 4 de la rue Notre-Dame, firent découvrir dans l'épaisseur du mur une cavité où avait été déposée une boîte en fer blanc. Cette boîte contenait un manuscrit de 530 pages. C'était l'histoire, écrite par le chanoine Favre, des amours de son neveu. M. Replat, ayant eu communication de ce manuscrit, qui est une étude prise sur le vif des mœurs des bourgeois d'Annecy vers le milieu du siècle dernier, en retraça les traits les plus originaux dans les *Amours de la Joson,* une gracieuse bluette comme savait seul en écrire notre regretté président.

Ce sont, sous des noms différents, les mêmes personnages que M. Jules Philippe a mis en scène. Le bon et facétieux chanoine est devenu le notaire Aubert; l'avocat Ribitel, père de la Joson, a été ressuscité pour servir de type à « l'avocat de ville; » André est le neveu épris des charmes de *la Joson* au point d'en perdre la parole et de ne plus trouver que cette phrase: « Mademoiselle, je vous assure de toute l'intégrité de mes sentiments. » Un nouveau personnage, le chevalier de Saint-Ours, est jeté comme repoussoir au milieu de nos honnêtes bourgeois.

Le rideau se lève sur le salon de la rue Notre-Dame. M. Ribitel étudie son « discours au populaire, » pour l'élection des syndics. Bonhomme au fond, quoique infatué de son titre de docteur en *us,* qui constituait alors une espèce d'aristocratie tenant le milieu entre la noblesse et la bourgeoisie, M. Ribitel est imbu déjà des idées qui devaient bouleverser la France trente-cinq ans plus tard. Grand phraseur, il entremêle ses discours de mots latins et regarde en pitié les gens qui ne comprennent pas la langue de Virgile.

Mme Ribitel ne partage pas les idées égalitaires de son mari; elle regrette de n'être que la femme d'un « homme de qualité, » et de n'avoir ni blason ni couronne. Aussi rêve-t-elle pour sa fille un nom brillant, un titre pompeux. Assise à l'autre extrémité du salon, elle paraît très occupée à une broderie; mais son esprit est ailleurs; elle brûle d'entretenir M. Ribitel d'un projet qu'elle caresse pour l'avenir de sa chère Joson. Malheureusement, le moment est mal choisi: l'avocat est tout entier à son discours, et après quelques mots échangés au sujet des candidats aux prochaines élections, il se retire pour méditer à son aise dans le silence du cabinet. Mme Ribitel se résigne à ajourner ses ouvertures matrimoniales pour n'en pas compromettre l'issue, et se borne à sonder les dispositions de sa fille, qui refuse net d'entendre parler de mariage, et déclare qu'elle ne veut pas quitter ses parents.

Eureka! s'écrie tout joyeux M. Ribitel en rentrant dans le salon; j'ai trouvé le fil de mon discours. Mme Ribitel songe aussitôt à mettre à profit la bonne humeur de son mari, mais on annonce M. Aubert. Peste soit de l'importun! Le bon notaire n'est pas des amis de Mme Ribitel, qui le raille agréablement au sujet de sa candidature aux élections des syndics. Puis, comme il est très au courant des cancans de la ville, on lui demande ce qu'il y a de nouveau, et il raconte que Mme de Warens fait jaser d'elle à propos d'un grand garçon, nommé Rousseau, qu'elle a adopté et qui l'appelle *maman*... Une double exclamation arrête court Aubert, qui s'aperçoit, un peu tard, que ce n'est pas là une histoire à raconter devant une jeune fille. Il passe brusquement à un autre événement qui met en émoi toute la ville: le fameux Venture, dont les exploits galants et autres ont fait à Grenoble tant de bruit, se tient caché à Annecy, on ne sait où; le juge-mage Simon n'en dort plus, et il n'aura pas de trêve qu'il n'ait fait emprisonner ce drôle; ce qui rassure ces dames, un instant effrayées des dangers imaginaires que leur faisait courir sa présence à Annecy.

M. Aubert, qui vient demander la main de la Joson pour son neveu André, n'a pu encore aborder le sujet de sa visite. Comme il ne se fait pas illusion sur les sentiments de Mme Ribitel à son égard, il prétexte pour l'éloigner une affaire grave, dont il a à entretenir M. Ribitel. Ce dernier accueille avec joie la demande de son ami et promet d'user de toute son influence pour faire consentir Mme Ribitel à cette union. Certes, la tâche ne sera pas facile, car la mère de la Joson prévient son mari, au moment de sortir, que s'il s'avise d'inviter pour le lendemain M. Aubert à dîner, avec les juges, elle sera capable de casser la vaisselle.

A partir de ce moment, l'action est engagée et marche bien. Le chevalier de Saint-Ours vient s'enquérir auprès de Mme Ribitel de l'issue de l'entretien qu'elle lui avait promis d'avoir avec son mari relativement à la demande de la main de la Joson. Cet entretien n'a pu avoir lieu, mais Mme Ribitel est décidée à ne pas tarder davantage. Justement on entend venir M. Ribitel. — Entrez dans mon boudoir, dit-elle au chevalier, gagnez le jardin et attendez pour vous présenter un signal que je vous ferai de cette fenêtre.

M. Ribitel reçoit très bien tout d'abord la nouvelle d'un parti magnifique qui se présente pour la Joson. « Moi aussi, dit-il, j'ai une demande en poche : si nous allions nous rencontrer avec le même candidat, quelle joie! » Mais l'illusion ne dure pas longtemps; en entendant le nom du prétendant patronné par sa femme, M. Ribitel lâche la bride à ses idées démocratiques et refuse net son consentement. A son tour, Mme Ribitel ne dissimule pas son dépit en apprenant que M. Aubert a demandé Joson pour son neveu. « Encore un avocat! » s'écrie-t-elle. « Et moi donc, que suis-je? » riposte M. Ribitel. L'entretien tourne à l'aigre. Heureusement, Joson, attirée par le bruit, vient rétablir le calme entre les deux époux qui signent la paix sur les joues de leur fille.

Le chevalier, perdant patience à attendre le signal promis, se présente au moment où M. Ribitel est laissé seul dans le salon. C'est lui qui essuie la bordée de mauvaise humeur, accompagnée d'un refus catégorique. L'arrivée de M. Aubert et de son neveu complique la situation. M. Ribitel voulant éviter qu'ils voient le chevalier, fait entrer celui-ci dans un cabinet d'où il entend tout ce qui se dit. Il apprend ainsi qu'il a un rival, préféré par le père, vu d'un œil indifférent par la fille, et repoussé par la mère. Profitant d'un moment où l'avocat et le notaire, tentant une démarche décisive auprès de Mme Ribitel, ont laissé André rêvant aux bords du Pô, à sa chambrette de la rue Grosse-Doire et à Zanetta, la compagne de ses études sur le droit romain, le chevalier sort de sa cachette et insinue au jeune docteur qu'on veut lui faire épouser une fille qui a un penchant pour un autre. André jure que s'il en est ainsi il signifiera sur l'heure à son oncle qu'il renonce à Joson; ce qu'il fait dès que toute la famille est rentrée dans le salon. Mais l'oncle n'entend pas qu'on se passe de

sa permission; il a résolu de marier son neveu et son neveu doit obéir sans raisonner; il soupçonne d'ailleurs qu'André a dû être poussé par quelqu'un, et il le somme majestueusement de donner les motifs qui lui font renoncer à un mariage à la fois honorable et avantageux. André hésite, balbutie, et finit par dire qu'il ne veut pas d'une femme qui a disposé de son cœur en faveur d'un autre. Mouvement d'indignation général, tableau! « Qui vous a dit cela! monsieur? » s'écrient à la fois M. et Mme Ribitel, M. Aubert et Mlle Joson. André se tait. Un bruit de porcelaine cassée se fait entendre dans le cabinet de l'avocat. « Ah! voilà le coupable qui vient de se trahir! » reprend M. Ribitel, et il fait sortir le chevalier, tout penaud de sa maladresse, mais protestant qu'il ne sait de quoi on veut parler.

Une lettre du juge-mage Simon vient à point pour dénouer l'*imbroglio;* le magistrat prévient M. Ribitel qu'on a vu s'introduire chez lui le soi-disant chevalier de Saint-Ours, qui n'est autre que le fameux Venture contre lequel un mandat d'arrêt est décerné.

Le nom de Venture produit l'effet d'une bombe au milieu de l'honnête réunion; Mme Ribitel s'évanouit. Le chevalier profite de la stupéfaction générale pour fuir, mais un commissaire lui barre la porte en lui offrant un logement au palais de l'Isle. Mme Ribitel reprend ses sens pour mettre la main de Joson dans celle d'André, et le rideau tombe sur ce mot de l'avocat : « Mon Dieu! merci! Une fois la jupe a cédé à la robe. »

La pièce a été assez bien interprétée par la troupe de M. Wagner, eu égard surtout au peu de temps qu'elle a pu consacrer aux répétitions. Mme Lacroix et M. Dervaud ont dûment conquis leur titre de bourgeois d'Annecy; M. Genoud est un Venture des mieux réussis, et M. Vidally un parfait notaire.

Cet essai de décentralisation littéraire n'est pas le premier qu'ait vu notre scène; mais c'est bien certainement le plus heureux. Un public choisi garnissait les loges, les premières galeries et le parterre, et cette petite comédie — car c'est une comédie du meilleur ton — a été écoutée avec une attention soutenue, et a obtenu un franc succès.

Une critique sévère trouverait certainement à redire sur plusieurs points de la pièce; elle pourrait lui reprocher quelques longueurs et désirer plus d'action. Mais nous aurions mauvaise grâce à nous montrer exigeant pour un début qui est, en somme, très satisfaisant, surtout si l'on tient compte de la simplicité du sujet, et de sa couleur locale et historique. Déjà M. Replat avait quelque peu ridé la surface des eaux tranquilles de la vie de nos bourgeois au siècle dernier. La mise en scène de cet épisode exigeait plus encore et l'auteur du *Mariage de la Joson* a dû y semer presque la tempête. Aussi le thème s'écarte-t-il sensiblement des mémoires du bon chanoine. Les traits principaux subsistent, mais le cadre n'est plus le même, ni les détails.

Quelques coupures par-ci par-là et un peu plus de feu dans le débit accélèreront l'action et feront de cet acte une fort jolie comédie de salon.

Nous ne terminerons pas sans féliciter M. Jules Philippe d'avoir porté jusque sur le théâtre la décentralisation inscrite sur le drapeau de la Société Florimontane, à qui Annecy doit d'être citée comme un « centre littéraire. » Il faut plus de courage qu'on ne pense pour affronter la rampe et se livrer sans merci aux critiques du parterre, et l'on doit savoir gré à notre confrère d'avoir ouvert la voie.

L. THÉSIO.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 19 février 1868

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

Au début de la séance, M. *le Président* adresse, au nom de la Société, des félicitations à M. Jules Philippe, qui vient d'être décoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare. Cette distinction était depuis longtemps méritée par le secrétaire de la Société Florimontane, pour ses nombreuses publications sur l'histoire et les grands hommes de la Savoie. En 1862, le roi d'Italie lui avait déjà envoyé une magnifique épingle en diamants, lorsque M. Jules Philippe venait de publier les *Gloires de la Savoie*.

M. *le Président* lit ensuite : 1° une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique sur la prochaine réunion des Sociétés savantes; elle doit avoir lieu les 14, 15, 16 et 17 avril, à la Sorbonne; — 2° une circulaire de la Société de géographie, sur le projet d'expédition scientifique de M. Gustave Lambert au Pôle Nord. La Société de géographie annonce que M. G. Lambert va entreprendre des conférences dans toutes les villes de France, afin d'exposer les raisons qui permettent d'affirmer le succès, et de faire ressortir l'importance de cette expédition.

La Société Florimontane reçoit au nombre de ses membres effectifs :

M. Gustave Ruphy, conseiller de préfecture, à Annecy.

M. I. Leblond, professeur au collège, à Annecy.

M. *Ducis* présente un bras de statue, en marbre blanc, trouvé récemment dans les Fins d'Annecy, offert par lui au Musée. — MM. *Serand* et *Revon* annoncent que le musée vient d'acquérir un nouveau trésor d'environ 4,000 médailles romaines, provenant de la même localité.

M. *Revon* fait part à la société de la découverte d'une nouvelle station de l'époque du renne, au pied du Salève. C'est encore à M. Thioly, le persévérant explorateur du Salève, que sont dues ces importantes trouvailles de milliers d'ossements, de plusieurs centaines de lamelles en silex, d'instruments divers dont M. Revon présente les originaux ou des dessins, et d'une pièce d'une importance capitale qui sera figurée par deux gravures dans le prochain numéro de la *Revue savoisienne*, pour lequel M. Thioly prépare un mémoire.

M. *Rey de Morande* communique une lettre de M. Alphonse Favre au sujet des blocs erratiques. La lettre du savant géologue genevois sera insérée dans la *Revue*.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Recueil des mémoires et documents* de l'Académie de la Val d'Isère ; — 2° *Mémoires* de la Société dunkerquoise ; — 3° *Revue* des Sociétés savantes des départements ; — 4° *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 5° *Le Globe*, journal géographique de Genève ; — 6° *Une nouvelle station de l'âge du Renne dans les environs de Genève*, par M. F. Thioly, don de l'auteur ; — 7° *Hippolyte Savenay*, histoire d'un amour pur, par un auteur inconnu ; — 8° *Association scientifique de France* ; 9° *Sur la dissémination de la propriété en petits lots*, don de M. Cassagnes ; — 10° *Excursion du Congrès archéologique à Monaco*, par M. G. Vallier, don de l'auteur ; — 11° *Carte archéologique du département du Tarn aux époques antéhistorique, gauloise, romaine et franque*, dressée par M. A. Caraven en 1867, don de l'auteur ; — 12° *Six photographies* d'anciennes chartes, don de M. J. Orsier ; — 13° *Appel aux Suisses pour les engager à conserver les blocs erratiques, par la Commission géologique suisse, suivi d'un projet relatif à une carte de la distribution des blocs erratiques en Suisse*, par MM. Alph. Favre et L. Soret, don de M. Favre ; — 14° *Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie*, par M. Alexis Dureau, don de l'auteur ; — 15° *Les Princes-Loups de Savoie*, par M. Jules Philippe, don de l'auteur ; — 16° *Almanach des Gloires de Savoie pour* 1868, par M. Jules Philippe, don de l'auteur ; — 17° *Lettre d'un Loup de Provence, réponse à M. Jules Philippe à propos des Princes-Loups de Savoie*, par M. J.-J. Roux, don de l'auteur ; — 18° *L'Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 19° *Revue des Sociétés savantes des départements* ; — 20° *Le Globe*, journal géographique de Genève ; — 21° *Bulletin* hebdomadaire de l'Association scientifique de France ; — 22° *Revue archéologique* ; — 23° *Revue du Lyonnais* ; — 24° *Journal* de la Société centrale d'agriculture de la Savoie ; — 25° *Journal des connaissances médicales pratiques*, publié par M. le docteur Caffe ; — 26° *Le Mont-Blanc* ; — 27° *Le Léman* ; — 28° *L'Industriel savoisien* ; — 29° *Le Courrier de Savoie* ; — 30° *L'Echo du Salève*.

Le Secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 3. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mars 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'ÉPOQUE DU RENNE AU PIED DU MONT SALÈVE

Depuis le jour où l'époque du renne a été constatée dans les cavernes du Périgord et du Poitou par MM. Lartet et Christy, les découvertes du même genre n'ont pas tardé à se multiplier. On a constaté l'existence de nombreuses cavernes de l'âge de la pierre taillée par éclats ou de la période du renne, même en Belgique, et enfin tout récemment à l'extrême frontière de l'ancien duché de Savoie, au pied du mont Salève.

Nous avons décrit dans un précédent article de quelle manière cette dernière station avait été découverte à Veyrier (1). Après avoir fouillé l'endroit en question avec tous les soins voulus, nous venons compléter aujourd'hui notre article.

A l'entour de roches éboulées, dans une veine de terre noire mélangée de nombreux débris d'ossements d'animaux, nous avons recueilli les premières lamelles de silex. Ce filon de terre noire semblait devoir se perdre sous d'énormes blocs calcaires. Aussitôt nous les attaquons à l'aide du pic pour nous frayer un passage ; ils cèdent et nous entrons tout émerveillé dans une caverne à moitié comblée par les agglomérats et les infiltrations de l'eau.

Cette caverne mesure 8 mètres dans sa plus grande longueur, 5 en largeur et 2 en hauteur. Elle est formée de deux énormes blocs calcaires appuyés par le haut et écartés par le bas.

L'épaisseur de la couche noire dont il est fait mention plus haut est la même dans toute l'étendue de la caverne; seulement ici, les indices d'une antique industrie sont plus apparents et les ossements brisés plus nombreux.

(1) *Une nouvelle station de l'âge du renne*, dans l'avant-dernier numéro de la *Revue savoisienne*.

Le gisement repose sur un béton naturel cimenté par les dépôts calcaires et les infiltrations de l'eau et contre lequel les outils les mieux acérés ont peine à mordre. La veine noire qui mesure de 40 à 50 centimètres d'épaisseur est tout aussi résistante; enfin, au-dessus de cette dernière on rencontre une nouvelle couche d'agglomérats.

L'entrée de la caverne étant masquée par des roches, le sol n'en a point été remanié, aussi avons-nous trouvé le gisement tel qu'il s'est formé à l'époque où cette cavité a servi de réduit à des populations d'une antique origine.

Cette demeure primitive est à 4 ou 5 mètres sous le sol actuel, et l'on ne peut y arriver que par la tranchée ouverte pour l'exploitation des pierres. Elle n'était donc pas apparente au dehors avant d'avoir été dernièrement mise à découvert, et aucun être humain ne semble s'y être introduit depuis le jour où elle fut abandonnée par ses habitants.

Si M. le professeur Favre, à qui nous devons cette belle découverte, a recueilli dans les agglomérats voisins un certain nombre de silex travaillés, c'est par centaines, du moment que nous avons pénétré dans la caverne, que nous avons trouvé les silex taillés de main d'homme. Au nombre de ces derniers se remarquent plus particulièrement une hache d'un type tout primitif, de beaux couteaux, de nombreux grattoirs, des perçoirs effilés, des scies habilement retaillées et des flèches aiguës.

Tous ces instruments semblent avoir été fabriqués sur les lieux mêmes, fait constaté par une trentaine de blocs matrices ou *nuclei* portant des traces des lamelles enlevées.

Plusieurs des *nuclei* de la caverne de Veyrier sont réduits à de très petites proportions par le grand nombre d'éclats qui en ont été détachés.

Il fallait une certaine adresse pour faire sauter, par un coup sec, des lames de dix à douze centimètres de longueur, car telle est la dimension des instruments les plus considérables retirés de la couche antique que nous avons fouillée.

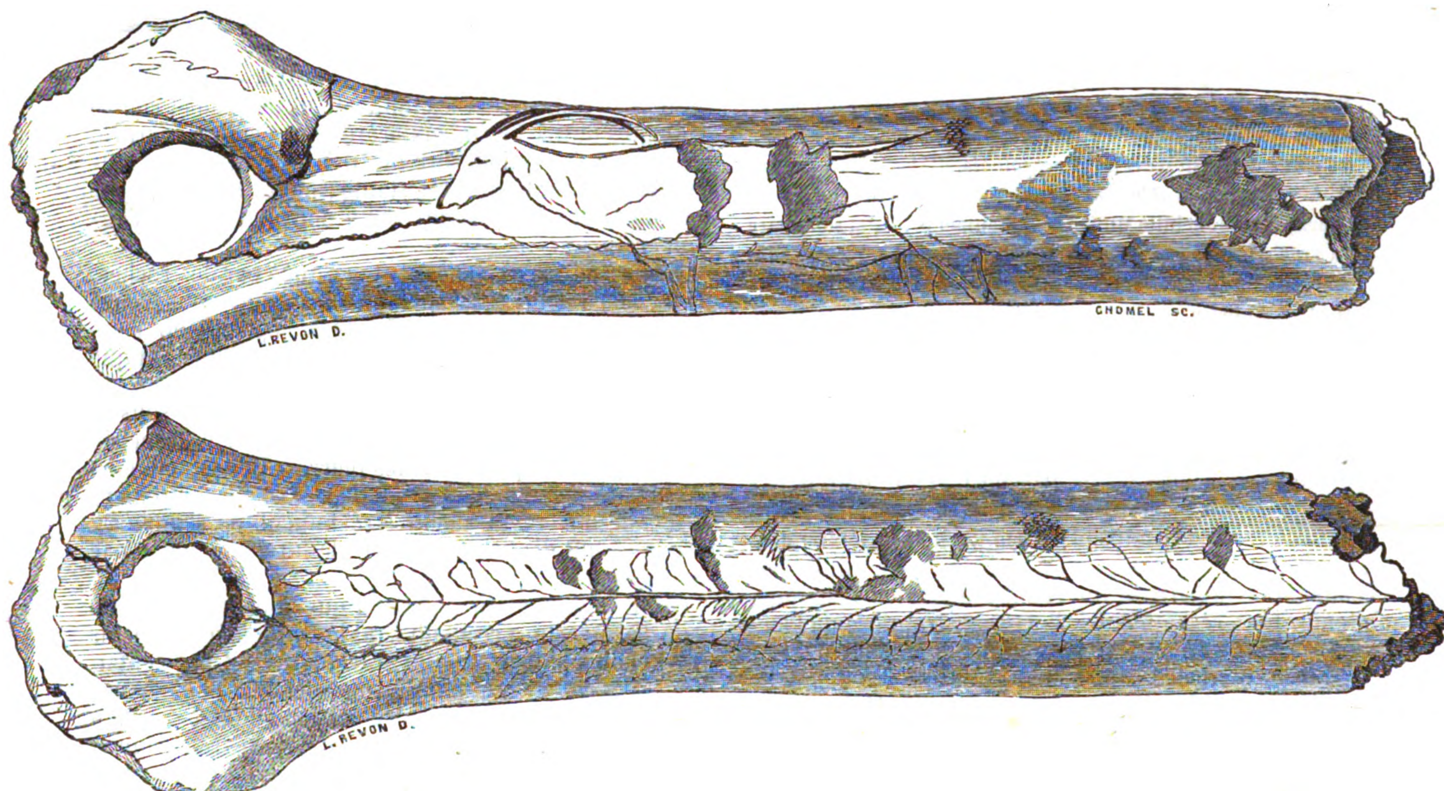
Les populations de ces cavernes devaient aller chercher le silex au loin, nos vallées ayant très peu de gisements de cette nature. La contrée la plus rapprochée où l'on trouve des bancs de silex est le Mâconnais, ce qui nous porte naturellement à croire que les populations de notre pays dans l'âge de la pierre tiraient des

bords de la Saône le silex dont ils faisaient un si grand usage (1).

Ils devaient donc entreprendre de longs voyages pour se procurer la matière propre à fabriquer les instruments tranchants et les armes si indispensables à des peuplades adonnées à la chasse ; c'est pourquoi nous avons de très petits *nuclei* dans les gisements en question, tandis que dans les pays où le silex se rencontre en abondance les blocs matrices sont assez considérables.

Outre les instruments en silex, nous en avons retiré un certain nombre en os, mais malheureusement en assez mauvais état, plusieurs ayant été cassés par l'usage et un plus grand nombre dans nos fouilles. Parmi ces instruments fabriqués avec des bois de renne, des andouillers de cerf ou des os refendus, les uns doivent avoir été utilisés comme polissoirs, les autres comme ciseaux et les derniers comme alènes. Dans ce nombre on remarque plus particulièrement une très jolie aiguille d'ivoire qu'on peut considérer comme la pièce la plus soignée et la plus délicate de notre gisement.

En dehors des pièces d'un usage journalier, il en est une sur laquelle nous devons nous arrêter tout spécialement. Elle est formée d'un os perforé à l'un des bouts, et décoré en même temps sur ses deux faces d'une gravure au trait représentant d'un côté la figure d'un animal herbivore, dont la tête armée de cornes dirigées en arrière laisse supposer que l'artiste a voulu figurer un bouquetin ; sur l'autre côté est un rameau de fougère.



Ces deux compositions sont exécutées avec assez de hardiesse ; le dessin en est correct et le tracé régulier. L'homme a naturellement le goût du beau : de même que les montagnards de l'Oberland exécutent avec un mauvais couteau des sculptures merveilleuses, de même les hommes de l'époque du renne traçaient avec un silex appointi des dessins fort remarquables.

A l'Exposition universelle de 1867, on a pu voir dans une vitrine de la belle collection française de l'âge pré-historique un certain nombre de pièces sculptées et gravées appartenant à l'époque du renne et provenant des cavernes de la Dordogne, de la Vienne, de la Charente, du Tarn-et-Garonne et de l'Ariége.

Jusqu'à présent, ces représentations d'animaux et de plantes s'étaient rencontrées, comme on le voit, sur une étendue assez limitée de la France ; or, cette pièce recueillie à Veyrier mérite d'être signalée, parce qu'elle agrandit le champ des découvertes de ce genre.

(1) Voir *l'Ancienneté de l'homme dans le Mâconnais*, par H. de Ferry.

Les pièces percées d'un large trou à la base et ornées, ainsi que la nôtre, sont regardées par M. Lartet, archéologue de Paris, comme un bâton de commandement. Toutefois, un certain nombre d'entailles, que l'on voit à l'extrémité de l'objet en question, pourraient bien avoir servi en même temps de marques de chasse.

Nous avons encore recueilli dans la caverne de Veyrier une espèce de cuiller découpée dans un andouiller de cerf.

D'après un certain nombre d'os de la surface desquels on a enlevé de très minces lamelles, et par l'inspection d'os et de bois de renne portant des traces de la scie en silex, on peut se convaincre que les instruments se fabriquaient dans la caverne même.

Ces fouilles nous ont encore fourni douze valves perforées de pétoncles, coquilles fort recherchées comme parure par le beau sexe de l'époque du renne. La plus grande des coquilles est percée de deux trous de suspension.

Nous avons encore retiré du gisement de Veyrier

une quantité de galets qui ont dû être utilisés comme marteaux.

Les ossements d'animaux sont très nombreux et ont été brisés à dessein pour en tirer la moëlle. Les os d'oiseau sont les seuls qui ne soient point cassés.

Aucun des débris osseux retirés de la caverne en question ne porte de vestiges de la dent du chien, ce qui nous donne à croire que cet ami de l'homme est resté complètement inconnu aux populations de l'époque du renne.

Les ossements de races animales que nous avons sortis de la caverne de Veyrier n'étant pas encore déterminés, on nous permettra de donner un extrait d'une lettre du savant paléontologiste, M. Rutimeyer, de Bâle, lettre adressée à M. le professeur Favre en réponse à l'envoi d'un certain nombre de fragments d'os du gisement de Veyrier.

« J'ai, dit-il, trouvé les espèces suivantes dans la petite collection que vous m'avez envoyée :

1. *Equus Caballus*, le cheval ordinaire différent de *l'équus fossilis* de certaines localités d'âge semblable à Veyrier. Race intermédiaire entre la petite et la grande. La plupart des ossements appartiennent à cette espèce.

2. *Bœuf* représenté par 4 ou 5 débris seulement.

A. Une phalange du pied de devant, d'une grandeur telle, que je n'hésiterais pas à l'attribuer au *Bos primigenius*, si d'autres preuves, plus concluantes que celle-ci, de la présence de cette espèce éteinte, ne venaient s'ajouter plus tard.

B. Un fragment de tête et une dent molaire d'un bœuf très grand, mais qui restent pourtant dans les dimensions acquises par le bœuf domestique, *Bos Taurus*.

C. Un fragment de tibia d'un petit animal de la même espèce.

3. *Cerf*. Quelques ossements et une série dentaire presque entière d'un cerf *(Cervus elaphus)* d'une taille telle que je n'en ai guère rencontré d'aussi grande parmi les exemplaires parfois presque gigantesques des habitations lacustres. Je ne peux pas comparer ces dents à celles du *Cervus megaceros* de l'Irlande, qui ne dépassent guère les dimensions des dents de Veyrier. Cependant, à moins que des restes de bois de *Cervus megaceros* ne fussent trouvés plus tard, je crois être dans la vérité en attribuant les premières au cerf ordinaire.

4. *Le renne, Cervus Tarandus*. C'est l'espèce la plus amplement représentée après le cheval, dans la collection que vous m'avez communiquée. Ne possédant pas de squelette entier de renne, je n'ai pas pu déterminer avec l'exactitude désirable chaque débris d'os appartenant au renne. Mais le grand nombre de dents suffit entièrement pour démontrer la présence fréquente de cet animal à Veyrier. J'attribue aussi au renne un morceau de bois de cerf travaillé qui se trouve dans votre collection.

5. *Le lièvre des Alpes (Lepus variabilis)* Pall. Une mâchoire inférieure et quelques ossements ne me laissent pas de doute que c'est bien cette espèce alpestre et non le lièvre commun, qui se trouvait à Veyrier.

6. *Le Lapin (Lepus Cuniculus)*. Quelques fragments d'os.

7. *La Marmotte (Arctomis Marmotta)*. Une dent.

8. *Le Blaireau (Meles Taxus)*. Un humérus.

9. *Ptarmigan (Tetrao Lagopus)*. J'ai l'habitude, en déterminant les ossements qu'on m'envoie dans ce but de toutes parts depuis plus de douze ans, de réserver à la fin la détermination des ossements d'oiseaux. Or, en voyant la société de quadrupèdes conservés à Veyrier, je n'hésitai pas longtemps par quelle espèce je devais commencer à comparer les nombreux débris d'os d'oiseaux de votre collection. Je commençai par l'habitant le plus caractéristique parmi les oiseaux de nos hautes Alpes, et en effet il ne restait pas un seul fragment qui n'appartînt pas à cette espèce, dont au moins 5 individus sont accusés dans la petite collection de Veyrier. (Elle contient 5 humérus du côté gauche du Ptarmigan).

Après les espèces reconnues avec la certitude qu'un nombre de débris assez caractéristiques peut donner, je citerai encore un fragment d'os et un fragment de dent que je n'ai pu déterminer ; mais avant d'avoir reconnu les espèces citées plus haut, je pensai aussi au bouquetin (1). Cependant il faudrait de meilleures pièces pour résoudre cette question.

Je ne m'étendrai pas plus longtemps sur cette collection très petite, et cependant si pleine d'intérêt. J'avoue qu'entre une cinquantaine de caisses avec ossements de localités suisses que j'ai examinées, il ne s'en est trouvé aucune d'un si grand intérêt. Il est d'autant plus désirable que chaque fragment d'os soit examiné encore davantage et que tous les soins possibles soient pris pour vérifier les plus petits détails du gisement. »

Les débris du renne, ce ruminant des régions boréales, sont associés, comme on vient de le voir, à des ossements du *bouquetin*, du *lièvre des Alpes*, de *la marmotte* et du *ptarmigan* ou *tétras lagopède*. Nous avons ainsi toute une faune appartenant au monde des glaces. En présence de ce fait nous devons admettre que la température de notre contrée s'est depuis cette époque beaucoup modifiée.

En effet, à l'époque du renne le climat était humide et froid; les vents chauds et secs du sud, venus après l'émersion du désert du Sahara, n'avaient pas encore apporté de grands changements dans l'état de notre sol, de sorte que les glaciers qui ont déposé des blocs erratiques jusque sur le sommet de nos montagnes, n'étaient point complètement retirés dans leurs limites actuelles.

Au fur et à mesure de la fonte des glaciers, l'homme a dû s'avancer dans les vallées à la suite des animaux dont nous venons de parler.

Le lac Léman avait aussi son niveau à 20 ou 30 mètres au-dessus du niveau actuel; les mousses, les lichens et les fougères formaient toute la végétation de ses rives.

Tout semble donc nous démontrer que les habitants de la caverne de Veyrier vivaient de la même manière que les Esquimaux et les Lapons, il y a un siècle ou deux.

Les débris organiques et les immondices accumulés dans le gisement de Veyrier sont la meilleure preuve de ce changement climatologique. Nous savons, d'après l'ouvrage *Sur l'homme avant l'histoire*, par Lubbock,

(1) L'animal gravé sur l'os perforé vient confirmer cette détermination.

que les Esquimaux laissent se former de semblables dépôts dans leurs demeures, mais cela n'est possible que dans les régions arctiques, car sous le climat actuel de notre pays, de semblables accumulations, même en plein hiver, deviendraient bientôt une source d'infection.

La station de Veyrier paraît avoir été abandonnée bien longtemps avant l'époque lacustre, puisque outre que les ossements du renne n'ont jamais été rencontrés associés à des objets de l'industrie humaine dans les palafittes de nos lacs, on n'a pu dans la caverne de Veyrier retrouver un seul fragment de métal, ni même le plus mince morceau de poterie. Nous sommes donc en présence d'un âge fort reculé, et cependant les hôtes de la caverne que nous venons d'explorer n'étaient point des sauvages, à en juger par la pièce gravée dont nous avons fait mention plus haut.

Il n'est donc pas impossible de retrouver dans notre belle vallée du Léman des traces de populations plus anciennes encore ; c'est ce qu'un avenir prochain pourra nous apprendre. Il y a quelques années, on a découvert des habitations lacustres sur les bords du lac de Genève ; aujourd'hui, nous retrouvons l'époque du renne au pied du Salève, et il nous sera donné peut-être de mettre au jour, sous nos dépôts glaciaires, les rudiments d'une industrie d'époque de beaucoup antérieure. F. Thioly.

FOUILLES DANS LES FINS D'ANNECY

Dans le n° de décembre de la *Revue savoisienne,* j'ai raconté par suite de quels procédés les bronzes découverts dans la propriété Bonetto nous ont échappé. Achetés au prix de 6,500 fr. par un antiquaire, ils ont été revendus 42,000 fr. à un collectionneur de Paris, M. Auguste Parent, fils du célèbre entrepreneur. M. Parent, qui a placé d'une manière inamovible le capital d'une rente de 150,000 fr. destinée à son musée particulier, a le projet, dit-on, de léguer ses collections au Louvre. Nous serons un peu consolés le jour où nous apprendrons que les bronzes d'Annecy peuvent être étudiés dans un musée national, où il sera d'ailleurs facile d'obtenir des moulages.

Les archéologues sont encore divisés pour la détermination de ces bronzes. Ils ne sont d'accord que sur un point : la plus belle des têtes, celle qui est de grandeur moyenne, qui a la barbe et la chevelure bouclées, le front élevé, une physionomie intelligente, et que l'on avait d'abord supposée être un Hadrien, est définitivement classée sous le nom d'Antonin-le-Pieux. Les deux autres représenteraient, selon M. Gosse, des proconsuls du temps de Trajan. L'une de ces têtes porte des traces d'argenture ou plutôt d'étamage, ce qui ferait présumer qu'elles ont été exécutées dans les Gaules, où l'art de l'étamage a été inventé. D'après M. Kuhn et d'autres antiquaires, la tête colossale, d'un tiers plus grande que nature, pourrait être un Hadrien, et il ne serait pas impossible que la plus petite fût encore un Antonin.

Quant à la statuette, il y a autant d'avis que d'examinateurs. M. Gosse y voit un Mercure Agorée ; d'autres persistent à en faire un jeune gymnaste vainqueur ; d'autres enfin disent que l'objet brisé tenu par la main gauche ne figure ni le caducée de Mercure ni la palme d'un vainqueur, et que c'est l'extrémité d'un rhyton ou d'une corne d'abondance.

Depuis la publication de mon premier compte-rendu, les minages ont continué dans la propriété Bonetto, et n'ont été terminés qu'au commencement de ce mois. Voici l'inventaire des nouvelles trouvailles, presque toutes achetées par le Musée d'Annecy.

Objets en terre : 27 contrepoids en forme de pyramide quadrangulaire : 12 étaient entassés, et dans les fouilles de décembre on en avait déjà trouvé 14 réunis au même point, ce qui nous confirme dans l'idée que c'étaient des contrepoids destinés à tendre la chaîne dans les métiers à tisser, plutôt que des poids de balances. — 27 contrepoids cylindro-sphériques ; 5 couvercles de vases en terre noire, à bouton ; cotylisque ; cupule ; petit vase ovoïde ; vase à beau vernis brun et couvert d'impressions triangulaires ; nombreux débris d'amphores, d'assiettes, d'urnes, de petits vases en terre samienne ou en terre brune, rouge ou noire. J'ai pu dresser une nouvelle liste de 38 marques de fabrique :

ACIMETO	Fond samien.
A•RVSSA	Id.
ATTIANI	Id.
AVG•VASSO•F	3 fois, sur des bords de jattes.
CAICATIM	Fond samien.
CATVLLVS•F	4 fois, en rond sur fonds noirs.
OF•CAT	Ecrit de droite à gauche sur fond samien.
C•P•IVLI	En rond sur fond noir.
DO...	Fragment de jatte.
EL....I	Fond samien.
G	Contrepoids.
IVITANI	Fond samien. Le V est barré de manière à former les lettres VIT.
MACRINVS	Fond samien. Ce nom existe à Genève, dans l'Allier, à Fécamp, au Musée de Londres, etc.
MARCELLINII	Fond samien. Dans l'Allier on a MARCIILLIN.
MACRIANIA	Fond samien.
MARTINVS	9 fois, en rond sur fonds noirs. Nous l'avions déjà trouvé 5 fois dans les fouilles de décembre.
MIM	Anse d'amphore.
N....PVS•F•	En rond sur fond d'assiette noire.
NOSTR•F	En rond sur fond noir. Nous avons au Musée NOSTER•F• provenant d'anciennes fouilles des Fins. Le musée de Genève a NOSTERI
....NTINI M	Fond samien.
P•S•AV†	Anse d'amphore. Ce nom existe dans l'Allier (Tudot, p. 71).
SEVVO FEC†	3 fois, en rond sur fonds noirs. Le Musée a une marque semblable provenant des Fins. Ce nom existe au musée de Genève, (H. Fazy), dans l'Allier (Tudot, *Figurines*, p. 72), et à Lyon (Comarmond, *Mus. lapid.*, p. 472).

....SON	En rond sur fond noir.
SVOBNIKKI	Fond samien ou imitation de terre samienne. Cette marque se retrouve à Genève (H. Fazy, 2me *Note antiq. Tranchées*, pl. I).

Objets en fer : 2 enclumes offrant le vrai type de l'*incus* romaine, trouvées à quelques pas de l'endroit où les minages avaient fait découvrir en 1854 tout l'outillage d'une forge. — 2 ciseaux à ressort, semblables à ceux qu'on emploie pour tondre les moutons; 3 ciseaux de serrurier, un fer à poinçonner, plusieurs couteaux, une clef, des tas de grands clous et des crochets.

Objets en bronze : fibule, style, crochet figurant une tête de serpent, crochet à boucle, jet de fonderie.

Objets divers : grain de collier en émail vert, fragments de fioles en verre, style en ivoire, 3 plaques de marbre blanc; meule complète, en granit, et fragments de meules en lave basaltique. Défenses de sanglier, mâchoires de cochon, de bœuf et de divers ruminants.

Monnaies. 2 Antonins g. b., 1 Marc-Aurèle m. b., 15 petits et moyens bronzes de Faustina, Maximianus, Gallienus, Salonina, Aurelianus et Diocletianus.

Un nouveau trésor !! Il a été découvert le 24 décembre, dans une urne en terre, tout près de l'endroit où gisaient les 10,700 pièces de la trouvaille de 1866. Nous avons réussi, non sans peine, à acheter pour le Musée ce tas de 3,828 pièces, pesant plus de 11 kilogrammes. Nous avons lieu de croire que ces 3,800 monnaies ne constituent pas la totalité de la trouvaille, ou qu'on a fait d'autres découvertes, car nous avons appris qu'un voyageur attaché à une maison de Lyon a acheté au sieur Bonetto près de 300 médailles semblables aux nôtres. Dans l'ancien trésor, la plupart des pièces, primitivement saucées, avaient perdu leur éclat sous une forte couche d'oxyde; dans le nouveau, la couche d'argent qui recouvre le bronze a conservé toute sa fraîcheur. En attendant que M. Eloi Serand, notre zélé numismate, publie dans la *Revue* un inventaire détaillé, je dirai seulement que sur les 857 médailles qu'il a déjà classées, nous avons compté 11 Valerianus, 362 Gallienus, 57 Salonina, 35 Postumus, 26 Victorinus, 1 Marius, 13 Tetricus P., 277 Claudius Gothicus, 20 Quintillus et 55 Aurelianus.

Un large puits, en matériaux irréguliers, avait été fouillé dans les recherches de décembre. En janvier on en a rencontré deux autres plus étroits, en petit appareil régulier. J'ai remarqué que, dans les trois, le déblaiement a amené une grande quantité de fragments de gargoulettes romaines, en terre jaunâtre, offrant une large panse et un col orné de une ou deux anses. Il paraît donc bien prouvé maintenant que ces puits sont de l'époque gallo-romaine.

Après avoir achevé ses minages dans le jardin, M. Bonetto a miné une portion du champ voisin, situé plus au nord, portant le n° 394 du nouveau cadastre. Comme nous l'avions prévu, c'est dans cette direction que se trouve réellement la ville romaine. Les fouilles ont mis au jour de longues murailles, très solides, en moëllons unis par un mortier extrêmement dur. Ce mortier est formé de sable grossier, siliceux, bien lavé, et de chaux grasse caustique, offrant encore après dix-huit siècles une réaction alcaline très prononcée, comme nous l'a fait remarquer M. Etienne Machard. Une muraille de sept pieds d'épaisseur, probablement un mur d'enceinte, vient aboutir à un édifice rectangulaire, long de 30 mètres. Une pierre de 1 mètre sur 0^{m},75, et épaisse de 0^{m},25, se trouvait à un angle, une autre semblable à mi-longueur ; plus loin, une colonne en calcaire blanc, de 0^{m},30 de diamètre, était couchée le long du mur. Dans une encoignure formée extérieurement à l'angle N.-E. par la réunion de plusieurs murailles, on a trouvé deux autres fragments de colonnes et une pierre longue de 0^{m},96, taillée en corniche sur la face antérieure et offrant un trou carré à la partie supérieure. Cette pierre paraît avoir été le dessus d'un piédestal sur lequel était peut-être une statue : M. Ducis nous a donné un fragment en marbre blanc, exhumé à côté de cette corniche ; c'est la partie d'un bras comprise entre l'épaule et le coude, ayant appartenu à une statue de demi-nature. Sous la corniche était un crampon en fer ; une longue fiche a été trouvée sous une pierre d'angle ; enfin, quelques rares débris de tuiles se sont rencontrés dans cette enceinte, que je suppose avoir été un monument public : les minages n'y ont pas fait découvrir le moindre reste de poterie, d'outil ou d'ustensile.

Préparant un plan d'Annecy à l'époque romaine, j'ai noté avec soin, sur une copie des feuilles cadastrales, tous les débris que les labours et les minages mettent au jour dans la plaine des Fins. Les restes de murailles sont assez nombreux ; on les atteint presque partout à une profondeur de 35 à 40 centimètres, ce qui explique comment on peut labourer à la pelle pendant des siècles sans faire les découvertes qu'un minage profond peut seul déterminer. La plupart des murs ont une épaisseur de 0^{m},50 à 0^{m},80, et sont formés de moëllons unis par un ciment très solide. C'est ainsi qu'on vient d'en rencontrer plusieurs, se croisant à angle droit, dans trois parties du mas n° 398. M. François Courrier y a trouvé, puis offert au Musée, une monnaie de Trajan grand bronze, un Adrien m. b. et un Aelius m. b., renfermés dans un très petit vase que recouvrait une brique. — Des murs existaient aussi dans le champ n° 360, où M. Serand a recueilli une jolie fibule qu'il s'est empressé de déposer au Musée ; — chez Mme Feuillat ; — chez Mme Duchêne, n° 392, où l'on a reconnu six murs parallèles dont deux étaient séparés par une aire pavée en cailloux ronds ; — et pour ne pas prolonger l'énumération, rappelons enfin qu'au n° 394, M. Montmasson vient d'exhumer une longue étendue de murs formant des chambres ; deux de ces dernières avaient un parquet en béton aussi lisse que de l'asphalte. A l'angle d'un mur étaient deux fragments de petites colonnes en calcaire très blanc ; l'une reposait encore sur sa base carrée à angles abattus.

Dans tout l'espace limité par ces constructions, la terre est rougie par des milliers de fragments de tuiles, sur une étendue de plus d'un kilomètre. On voit donc que l'ancienne station de Bautas avait une certaine importance. On peut juger d'ailleurs de cette importance par les riches villas, ornées de marbres et de salles de bains, répandues sur les collines d'Annecy-le-Vieux, des Barattes et de Gevrier ; par les objets d'art recueillis depuis un siècle dans les Fins ; par les inscriptions, édicules et fragments d'architecture ; enfin par l'exis-

tence d'un théâtre qui s'élevait probablement sur les pentes de Gevrier, où l'on a trouvé des gradins et le couronnement d'un mur de podium portant l'inscription ..EATRVM ET. Qui sait si le théâtre de Bautas, comme celui d'Herculanum et tant d'autres, n'avait pas sur la scène une ligne de statues en bronze dont les trois têtes vendues récemment seraient les débris? — Et qui sait encore si des minages ultérieurs ne feront pas découvrir les substructions d'une basilique avec des portiques, *basilicam cum porticibus*, et un monument dédié aux *Divinités Augustes*... Avec un peu de bonne volonté, on peut croire que tout cela est mentionné dans deux portions d'inscriptions qui existent, l'une à Novelle et l'autre à Annecy-le-Vieux; après en avoir juxtaposé les estampages, j'ai reconnu que les lettres et les moulures se suivent exactement, de manière à donner ceci :

*nu*MINIBVS•AV*gust*..
*basil*ICAM•CVM•P*orticibus*
.....VS•ATTICI.....

Je laisse aux imaginations fertiles le soin de reconstituer, le long des voies dallées, l'alignement de temples, de colonnades, d'autels et de monuments funéraires dont la folle du logis nous a déjà fait entrevoir une partie dans nos promenades sur les ruines de l'antique Bautas. LOUIS REVON.

BIBLIOGRAPHIE

Notes bibliographiques *pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie*, par Alexis Dureau.

Tel est le titre modeste d'un ouvrage que l'auteur vient d'offrir à la Société Florimontane.

J'aime, je l'avoue, un titre sans prétentions, il m'inspire beaucoup de confiance; aujourd'hui surtout que la *réclame*, mot admis par la langue française, se reproduit sous tant de formes.

L'expression, *notes*, dit l'œuvre d'un homme de recherches, de patience et d'érudition. En effet, M. Dureau se montre infatigable: le passé, le présent et l'avenir sont de son domaine; ses ouvrages déjà imprimés lui ont conquis une place que de nouveaux travaux agrandissent rapidement.

L'*Union magnétique*, journal dont les publications enrichissent la bibliothèque florimontane, nous a appris que M. Dureau, l'un de ses principaux rédacteurs, veut bien faire une large part à cet homme dont la mémoire chère à mon cœur, vénérée dans notre pays, est appréciée à l'étranger plus encore que dans sa propre patrie, je veux dire celle du baron C.-H.-A. Despine. Depuis seize ans la tombe s'est fermée sur cet homme de bien et d'initiative que notre Société compte parmi ses fondateurs. Aucun biographe n'avait encore étudié cette vie de 75 ans si remplie par le dévouement et par le travail: quelques lignes seulement, tribut de l'amitié, fixèrent en 1852 des dates principales. M. Dureau se propose enfin, au point de vue médical, une étude complète: de mon côté, j'espère aussi des heures de loisir qui me permettront d'étudier à mon tour les points de vue scientifiques et administratifs.

On le voit, M. Dureau a des titres particuliers sur notre amitié: ses *Notes* n'en ont été que mieux accueillies par nous. Disons-en quelques mots.

Les recherches historiques sont nombreuses de nos jours. Pendant que les grandes cités développent leur puissance centralisatrice, les provinces n'oublient pas le rôle qui leur convient dans ce mouvement des esprits. Fouiller les archives locales; parler *de visu* des faits et documents propres à chaque sol; mettre en lumière des matériaux, incomplets peut-être, mais précieux et souvent ignorés des savants de la capitale, voilà la part dévolue aux provinces et celle spécialement retenue par la Société Florimontane.

Toutefois, ces travaux isolés, partiels, se produisant à des distances considérables et dans des publications peu répandues, restent souvent sans fruit durable, et elles ne tardent pas à disparaître dans l'oubli. C'est donc chose excellente que de former un faisceau avec tous ces tronçons, en les rassemblant sous une forme récapitulative, analytique et parfois critique: car absorbé par son œuvre locale, le pionnier de nos départements ne peut pas toujours entendre l'écho des provinces voisines. C'est pourquoi nous voyons déjà plusieurs feuilles spéciales grouper la moisson disséminée çà et là: qu'il me suffise d'indiquer la *Revue des questions historiques*, éditée à Paris.

Les *Notes bibliographiques* (1re année, 1863) tendent au même but: c'est le premier volume d'une publication annuelle. Distribuées en plusieurs parties, ces *Notes* enregistrent avec soin: 1° les ouvrages imprimés en France (800 articles); 2° les travaux et bulletins des sociétés savantes françaises (130 articles); 3° les études publiées dans les journaux de Paris (100 et plus); 4° les livres et brochures édités à l'étranger; 5° enfin les travaux insérés dans les journaux de cent et vingt sociétés savantes étrangères.

Ce n'est point un programme que je trace; je constate simplement le fait accompli. Comme l'a écrit M. Dureau: « Il ne faut point s'attendre à une critique « de chaque article; le lecteur qui ouvrira ce livre se « soucie peu de mon opinion; il cherche des renseigne-« ments et rien de plus. »

Après cette déclaration qui caractérise le fond de l'ouvrage, ou, pour rendre mieux ma pensée, de ce répertoire analytique, je dois ajouter que, de temps à autre, l'auteur donne son appréciation en signalant soit les œuvres les plus utiles, soit les Sociétés les plus actives ou les Revues les mieux faites. Il reste ainsi un guide vigilant et désintéressé, un indicateur impartial mais instruit.

L'ordre alphabétique par nom d'auteur pour les travaux spéciaux et celui par nom de localités pour les Sociétés savantes, les journaux, etc., facilitent les recherches.

Une table alphabétique des noms de lieux, des personnes ou des objets, termine le volume; 3370 articles y trouvent place: c'est le fil d'Ariane dans ce vaste labyrinthe. Peut-être cette table pourra-t-elle être améliorée, peut-être aussi pourra-t-on y joindre un classement par ordre de matières. Ce serait là, je le comprends, un immense travail. Aussi, écrasé déjà par tant de volumes et de brochures, M. Dureau a pu avec justice vouloir laisser une part à la patience des personnes vouées au culte de l'histoire et de l'archéologie.

L'avouerai-je avec un de mes amis?

« Puis, enfin, comme l'égoïsme
« Sait se fourrer un peu partout,
« Je voyais ton œuvre, surtout,
« A travers un bien plus doux prisme. »

Savoyard, j'ai voulu mesurer le terrain acquis à la Savoie et à ses enfants dans cette seule année 1863, et j'ai vu notre pays mériter 50 mentions : c'est-à-dire que nos vallées, si longtemps méconnues, occupent la 66e partie de ce recueil qui embrasse la France et une partie de l'étranger.

En résumé, le livre de M. Dureau est précieux à notre Société, flatteur pour la Savoie et utile à tous ceux que leur position prive des avantages d'une grande bibliothèque ; il forme de plus un riche anneau dans la chaîne des rapports établis entre notre pays et l'ancienne France.

A. DESPINE.

Rêveries du soir, poésies, par M. Moreau de Charny. Paris, Didier, éditeur.

Je suis heureux de présenter aux lecteurs de cette Revue un poète qui ne cherche pas un succès de scandale et qui dédaigne les jongleries dont beaucoup de rimeurs font usage pour attirer l'attention. Il croit que des pensées élevées et généreuses, un sentiment vrai, une forme choisie sont préférables à ces bizarreries d'idées et de rimes qui font beaucoup de bruit, mais qui n'ont pas d'échos. Nous devons, à cette opinion que je partage, le bon recueil des *Rêveries du soir*.

La première partie du livre de M. Moreau de Charny se compose d'une centaine de sonnets. Il en est d'excellents, je n'en connais pas un mauvais. Presque toujours, le petit poème se déroule avec beaucoup d'ampleur et se termine par un trait finement aiguisé. Le *Souvenir*, la *Douleur*, le *Savoir*, *Venustas*, l'*Oubli*, le *Caméléon*, les *Amis*, *Scepticisme*, la *Charité*, *Spes unica*, le *Calvaire*, *Prière*, combien d'autres encore pourrait-on citer ? Le *Bain de la lune*, la *Sylphide*, sont des peintures gracieuses inspirées par le sentiment de la nature.

Après les sonnets, viennent des légendes qui me semblent réunir les qualités du genre : des observations fines et une leçon ingénieuse se cachent sous un ton de spirituelle bonhomie.

Parmi les pièces diverses qui terminent le volume, il est facile de glaner bon nombre de beaux vers. *Chats et Souris* est une charmante pièce en vers de dix pieds d'une allure franche et rapide. Dans l'*Ange du poète*, on sent une inspiration élevée, émue et sincère. L'espace me manque pour citer une pièce de longue haleine, mais je tiens à donner aux lecteurs de la *Revue* un specimen de cette saine et habile poésie. Je choisis un sonnet, surtout à cause de l'idée neuve qu'il exprime :

LES HIRONDELLES

On vous a trop vantés, noirs oiseaux de passage
Qui venez célébrer le retour du printemps ;
Qu'êtes-vous, dites-moi ? — De fades courtisans
Saluant le soleil qui redore la plage.

Comme le rossignol, au fond de ce bocage,
Oseriez-vous braver la pluie et les autans ?
Pour abriter vos nids des injures du temps
Il vous faut des palais le riche échafaudage.

Vous chantez... Quel mérite à chanter comme vous ?
Les rosiers sont en fleurs : gazouiller est si doux !
Vous partez quand l'hiver laisse à nu leurs épines,

Vous partez sans regrets, sans souvenirs de nous...
Le hibou se cramponne au sommet des ruines ;
Il y brave le froid... J'aime mieux les hiboux !

ACHILLE MILLIEN.

DOCUMENTS

—

ESTAT SOMMAIRE AU VRAY DES REUENUS DE L'ABBAYE D'HAUTEÇOMBE A FORME DES ACCENSEMENTS PASSEZ TANT LES ANNÉES PRECEDENTES QUE COURANTE 1663.

Et premierement le membre de Meiry est accensé aux Srs Tiollier et Rambert a la somme de deux mille huit cent nonaute quatre florins ff 2894

La grange d'Aix accensée à Me Tolombert a la somme de mille sept cents florins ff 1700

Piury accensé a Me Burdet et Mares a la somme de deux mille trois cents florins ff 2300

Laccours accensé au Sr Gojon a deux mille florins ff 2000

Pourtaux accensé a Me Rubellin six cents florins ff 600

Hienne accensée a Me Rubat trois cent soixante cinq florins pour payer aux Religieux a compte de leur arrerage ff 305

Mascon est une rente annuelle de 200 livres tournoises qui se doit payer a Bourg par le Recepueur du Roy, et de laquelle rente lon nen peut tirer que les trois quarts tant a cause des voiages qu'il faut faire expres pour le recepuoir, et du paire de gans qu'il faut bailler audict Recepueur ff 300

ff 10159

Sainct Innocent est asnodié au Sr Ginet et conuers à la somme de ff 1,420, soixante deux vaisseaux froment deux tonneaux et un baril vin qui se payent en memes especes aux Religieux dhautecombe et autres officiers et prebandiers a compte de leurs pensions, et par ce n'est icy tire.

Pomboz est de meme accensé à Me Andre Armand pour la somme de mille cinq centz trente florins et quarante vaisseaux froment auec les vignes dud^{t} hautecombe que le tout il est obligé de payer aux d^{ts} Religieux a forme de son contract de bail afferme.

La Serra en Dauphiné est une rente de la valeur de sept cents livres de France le reuenu de laquelle a esté employé a la facture des recognoissances qui ne sont encore parfaictes et au payement des decimes ensuite des saisies faictes par le Sr Gorjeron Recepueur de messieurs du Clergé de france en Dauphiné et dont Monseigneur l'Abbé n'a jusques a present tiré aucun fruict.

La Magdeleine et vignettes est vn fonds situé a Lion au faubourg de la Guillotiere Albergée cy deuant par le S^{r} dElbene Abbe dhautecombe, au Sr de Mornieu dud^{t} Lion qui n'en paye aucune cense pour auoir este saisie par mess^{rs} du Chapitre de St-Oust pour des censes a eux deübes sur le d^{t} fonds.

Charges et despenses auxquelles lad^{e} Abbaye dhautecombe est astraincte

En premier lieu se paye au S^{gr} Marquis de Recours annuellement pour la pension qu'il retire sur la d^{e} Abbaye la somme deux mille quatre cents florins ff 2400

Plus au S^{gr} Cheuallier de Suruille pour autre pention sur la d^{e} Abbaye la somme de trois cents ducatons ff 2100

Plus au Seig^{r} Euesque de Belley cent florins ff 100

Plus aux Religieux a compte desarrerages qui leur sont deubs outre leurs prebandes la somme de trois cents soixante cinq florins qu'ils retirent et leurs sont assignez sur Me Rubat fermier dhienne ff 365

Plus pour les gages du Procureur et Conseil ord^{re} et procureur doffice a raison de vingt ducatons par année a chacun deux font la somme de ff 420

Plus pour lentretien et gages de l'Agent estably par mond^{t} Seig^{r} l'Abbe et pour les voiages diuers à faire pour les interestz de lad^{e} Abbaye pour la moitié de sondict entretien ff 500

Plus au Commissaire dextentes Guiot Renouateur des recognoissances du membre de St Innocent et a compte de son trauail la somme de sept cents florins par année jusques a lacheuem^{t} desd^{es} recognoissances ff 700

Plus au Commissaire Grinjon de Rumilly qui doibt travallier a la renouature des terriers du membre de Piury la somme de mille florins par année jusques au parachevement desd^ts^ recog^ces^. ff 1900

Et ff 2604 restants à Mondict Seigneur l'Abbé pour sauder la partie cy contre sur laquelle somme de deux mille six cent quatre florins iceluy Seigneur Abbé est obligé dentretenir les bastiments dependants de lad^e^ Abbaye principalement l'Esglise qui menasse ruine de toute part pour estre le lambris de la nefz presque tout tombé et consommé de vielliesse, et la voute du cœur fendue, et ouuerte en diuers endroits, et en danger de saccrager, et s'il n'y est proueu promptement les couuers et planchers du logis du Seigneur Abbé enfoncés iusques a terre, et c'est outre le entretien des autres membres de la maison forte de Pomboz, de Lauours, Pourtaux, et autres bastiments en dependants qui menassent ruine en beaucoup d'endroits ; si bien que pour reparer lesd^ts^ bastiments affin de les empecher de peril entierement les reuenus que mond^t^ Seigneur lAbé en perçoit ne suffiroient pas pour dix annéz.

(Communiqué par M. F.-D. Riondel, *de Samoëns.)*

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 20 mars 1868

PRÉSIDENCE DE M. CAMILLE DUNANT

M. *le Président* dépose, au nom de Mme Grandsard, de Sallanches, un poëme manuscrit, sur l'anniversaire de la canonisation de saint François de Sales.

M. *l'archiviste* présente une photographie offerte par M. H. Gosse, de Genève; cette photographie reproduit la statuette en bronze trouvée en novembre dernier dans les Fins d'Annecy.

M. *Despine* fait circuler une autre photographie, représentant un ancien calice vénitien ; puis il communique une lettre de M. G. Vallier, annonçant la découverte d'une charte de Louis de Savoie, de 1455, relative aux fortifications d'Annecy. La Société accepte avec empressement l'offre de son correspondant, de publier cette charte dans la *Revue*.

M. *Revon* expose les antiquités prêtées obligeamment par MM. Balliard et Dufresne, de Fillinges, et montre une nombreuse série de moulages en plâtre peint ou en bronze. Quelques-uns de ces moulages reproduisent les antiquités disséminées dans les collections particulières et doivent prendre place dans la série savoisienne du Musée d'Annecy. D'autres, destinés aux échanges, sont la reproduction des pièces les plus intéressantes de notre Musée.

M. Revon communique ses dessins des objets lacustres trouvés récemment dans les stations voisines de Genève.

Sur la proposition du même membre, M. *de Gauville*, préfet de la Haute-Savoie, veut bien promettre d'adresser une circulaire, invitant MM. les agents-voyers à conserver pour le Musée d'Annecy les antiquités dont la construction de quelques routes amène la découverte. Sur la demande de M. *Ducis*, la même recommandation sera adressée pour la conservation des inscriptions d'Annemasse.

M. *Ducis* dépose une gravure satirique, exécutée en pluviôse an VI, et portant ce titre : *L'ordre et la marche des puissances coalisées contre la France*.

M. Ducis communique aussi un document qui jette un jour nouveau sur l'émeute du 22 août 1793 à Annecy.

M. *Serand* montre une monnaie en or, du Bas-Empire, acquise par le Musée.

M. *Jules Philippe* distribue aux membres quelques exemplaires, adressés par la Société de géographie de Paris, de la brochure de M. Gustave Lambert, intitulée : *L'Expédition au pôle Nord*.

Le même membre lit quelques passages curieux sur les mœurs de la cour de Savoie au XVIIIe siècle, extraits d'un livre manuscrit donné par M. Francis Velluz. Ce livre se compose de notes journalières, prises par un écuyer du duc de Chablais, et s'étend de l'année 1751 à 1754.

M. *Mermillod* fait hommage de la copie d'une pièce relative aux mines que Mme de Warens faisait exploiter en Tarentaise en 1755. (Voir les *Confessions* de J.-J. Rousseau, livre VI).

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau : 1° *Mémoires et documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XXIVe; — 2° l'*Expédition au pôle Nord*, par M. Gustave Lambert, chef de l'expédition, don de l'auteur; — 3° *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Ecosse*, rapport adressé à S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique par MM. J. Demogeot et H. Montucci ; — 4° *Une famille Séguisiave aux trois premiers siècles de notre ère*, par M. A. Bernard, don de l'auteur ; — 5° *Note critique sur la date du combat de Chillon mentionné dans les chroniques de Savoie*, par M. E. Secrétan, don de l'auteur ; — 6° *Un procès au douzième siècle ou l'avouerie impériale dans les Evêchés Romans*, par M. E. Secrétan, don de l'auteur ; — 7° *Notice sur l'origine de Gérold comte de Genève*, par M. E. Secrétan, don de l'auteur ; — 8° *Storia e descrizione di un crocione antico in argento del Duomo di Cagliari*, par M. le chanoine Giovani Spano, don de l'auteur; — 9° *Quelques observations sur le mode de traitement à adopter vis-à-vis des détenus dans les maisons pénitentiaires*, par M. Félix Despine, don de l'auteur; — 10° le *Ver à soie du chêne*, par M. Camille Personnat, don de l'auteur; — 11° *Examen de la physique au point de vue de la biologie*, par M. le Dr V.-J.-P. Ferran, don de M. Cassagnes; — 12° Autographes et divers documents savoisiens, don de M. Ch. Burdet; — 13° *Annuaire administratif et statistique de la Haute-Savoie pour 1868*, don de M. L. Thésio ; — 14° *Association scientifique de France*, n^os^ de février et mars ; — 15° *Revue du Lyonnais* ; — 16° *Journal des connaissances médicales pratiques*, publié par M. le docteur Caffe ; — 17° la *Réforme scientifique* ; — 18° le *Mont-Blanc* ; — 19° le *Léman* ; — 20° le *Courrier de Savoie* ; — 21° le *Faucigny* ; — 22° l'*Echo du Salève* ; — 23° le *Courrier du Chablais*.

Le Secrétaire-adjoint,
Louis Revon.

Le *Courrier de Genève* a réimprimé dans son numéro du 26 janvier dernier, comme *inédite*, la lettre très intéressante que saint François de Sales a adressée, de Paris, au baron d'Hermance, à *La Chapelle*.

Nous croyons devoir faire observer au *Courrier de Genève* que la lettre dont il s'agit n'est point *inédite*, car elle a été publiée par la *Revue savoisienne* il y a un an déjà.

Nous espérons qu'après avoir vérifié l'exactitude de notre assertion, le *Courrier de Genève* et les journaux qui ont reproduit son article, voudront bien faire part de la remarque qui précède à leurs lecteurs.

Nous ajouterons, à ce propos, que la localité appelée *La Chapelle* dans la dite lettre et dont le *Courrier de Genève* semble hésiter à fixer la position, est la *La Chapelle dans la vallée d'Abondance*.

Dans la séance de l'Institut genevois, du 3 février 1868, M. *Jules Vuy* a communiqué plusieurs documents relatifs à la famille de Lucinge ; l'un de ces documents, de l'an 1532, a un véritable intérêt archéologique pour la contrée qui s'étend de Chêne à Saint-Jeoire et à Boëge.

Nous avons été heureux d'apprendre que le roi Victor-Emmanuel a adressé une épingle en brillants et une montre en or à MM. Pilet et Cougnard, de Genève, éditeurs de l'*Album de la Haute-Savoie*. Tout en nous réjouissant de la distinction accordée à juste titre aux deux consciencieux éditeurs, nous voudrions pouvoir annoncer également une récompense analogue pour le trop modeste auteur des magnifiques planches de l'*Album*, M. Henry Terry.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 4. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 avril 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ORIGINES DE LA SAPAUDIA

(Suite. — V. le n° de février.)

La *Sapaudia* était donc un pays d'eaux et ne figurait qu'à ce titre dans l'administration lacustre et fluviale de la Gaule. La province Viennoise et une partie de la Sequanaise formaient pour le service des eaux un gouvernement appelé *Gallia riparensis*, Gaule riveraine, dont la *Sapaudia* formait la majeure partie, même d'après les documents assez incomplets qui nous sont parvenus.

Il y avait des *barcarii*, bateliers, *muscularii*, mouchers, *ratiarii*, radeliers. Ces flottilles avaient des commandants, *præfectus classis*, etc. Les Romains n'auront probablement pas créé subitement ces corps dans un pays conquis. Ils avaient dû se former à la longue pour les communications d'une contrée semée de lacs et de cours d'eau. César les a trouvés à l'œuvre sur le Rhône, qu'ils passaient en ponts de bateaux et de radeaux. Lorsque plus tard il demanda à la Province des rameurs et des pilotes, il est probable que les Allobroges fournirent leur contingent (1). Après en avoir apprécié l'importance, l'Empire les avait embrigadés au service de l'Etat, comme on le voit par la *Notice des dignités de l'Empire d'Orient et d'Occident*, que nous appellerions aujourd'hui l'Indicateur impérial du ve siècle.

Dans les autres provinces riveraines, comme la Valérie, la Pannonie, le Norique, ces corps portent les noms des contrées où ils sont cantonnés; évidemment ce sont des nationaux habitués à ce service spécial et, pour ce motif, maintenus dans leur patrie.

(1) *De Bello gallico*, I, VIII, III, IX.

Il ne pouvait en être autrement dans la Gaule riveraine. Toutefois, aucun corps ne porte le nom des Helvètes ni des Allobroges, sauf parmi les *Ratiarii*, que nous ne connaissons, du reste, que par les inscriptions. Mais le nom de *Sapaudia*, reproduit d'abord comme nom de pays, *Ebruduni Sapaudiæ*, à Yverdon de Savoie, semble devenir un adjectif ethnique dans ce titre : *Tribunus cohortis primæ flaviæ Sapaudiæ Calaronæ,* le tribun de la cohorte première de la légion flavienne de Savoie, à Calarone. Aussi, de Valois a-t-il cru devoir lire *Sapaudicæ,* et Bocking, dont la critique est si sévère, l'a approuvé.

Le nom de Sapaude, conservé par plusieurs familles, vient prêter une réalité à cette vraisemblance. Il n'est donc pas impossible que ce service des eaux ait été continué par les anciens habitants du pays depuis l'occupation allobroge et helvète. C'était une industrie spéciale à ces contrées et dont l'origine remonte probablement aux cités lacustres.

Pour juger de l'importance de cette proposition historique, il suffira d'indiquer le nombre de ces stations dont nous retrouvons chaque jour de plus précieux débris dans les lacs de la *Sapaudia :* 12 dans le lac de Bienne, autant dans celui de Morat, 30 dans le lac de Neuchâtel, 20 dans le Léman (1), 11 dans le lac du Bourget, 2 dans celui d'Annecy, autant dans celui d'Aiguebelette, 5 dans le lac de Paladru. Dans ces deux derniers, ainsi que dans les petits lacs de Saint-Marcel sur Moûtiers, de Sainte-Hélène, la tradition place des villages abîmés sous les eaux. On signale également les petits lacs de la Thuile sur Montmélian et de Saint-Martin-de-Belleville en Tarentaise (2).

Il existe plusieurs anciennes pirogues dans le lac de Bienne. L'une d'elles, près de l'île de Saint-Pierre, est même encore chargée de cailloux; ce qui fait supposer qu'elle a sombré avec son chargement.

Il y a peu d'années qu'on a retiré du milieu des pilotis de Morges sur le Léman un canot fait d'un tronc de chêne creusé en forme d'auge; un second canot, à

(1) F. Keller, *Die Keltischen Pfahlbauten in der schweizerseen. Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft.* Zurich. *Deuxième rapport sur les découvertes lacustres.* — Troyon, *Habitations lacustres des temps anciens et modernes.* — Morlot, *Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse.*

(2) *Bulletin de l'Association Florimontane*, II, 1856. — *Congrès scientifique de Chambéry*, 1863. — L. Rabut, *Habitations lacustres de la Savoie*, — G. Mortillet, *Habitations lacustres du lac du Bourget.* — G. Vallier, *La légende de la ville d'Ars et du lac de Paladru.*

moitié enfoncé dans la vase, se voit encore à près de cinq mètres sous l'eau (1).

La quantité considérable des mêmes objets mobiliers qu'on a trouvés réunis dans les grandes stations, l'état fruste et sans usure de la plupart tendent à écarter de ces ruines l'idée d'habitations et à les faire considérer comme des magasins mis à l'abri du danger par leur isolement au milieu des eaux. L'absence de squelettes appuierait ce système si elle ne s'expliquait d'ailleurs par l'ustion des corps.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la variété des éléments qui ont servi à la fabrication de ce mobilier, tantôt réunis, tantôt séparés, comme si des civilisations différentes s'étaient pénétrées et superposées dans quelques stations ou succédé violemment dans d'autres. Dans les couches les plus profondes ce sont les instruments en pierre, puis les mêmes en bronze, avec un perfectionnement basé sur le type lapidaire, et atteignant néanmoins une délicatesse qui semble défier l'artistisme moderne. Enfin, dans quelques rares stations c'est un mobilier de fer, dont les formes s'écartent beaucoup plus du mobilier de bronze que celui-ci ne l'était du genre de la pierre.

Les Helvètes et les Allobroges passent pour avoir introduit l'usage du fer dans l'outillage et les armes lorsqu'ils ont occupé nos contrées, probablement à la même époque où les Phocéens abordaient à Marseille. Le mobilier de bronze, antérieur à celui de fer, doit avoir été l'œuvre de la race que ces deux peuples ont fini par absorber. Les envahisseurs n'auront pas détruit tous les îlots lacustres. Ils n'ont pu supprimer d'un seul coup un mode de vivre que la configuration locale avait imposée à leurs devanciers et qu'ils ont dû subir eux-mêmes quelque temps. La pirogue monoxyle de Cordon, trouvée avec des pilotis ferrés, ne peut pas leur être antérieure, s'il est vrai qu'ils aient importé l'industrie de ce métal.

Le mobilier de bronze s'est donc maintenu à côté du mobilier de fer des vainqueurs, comme les instruments en pierre avaient continué à servir aussi longtemps que le bronze n'avait pas été à la portée de toutes les fortunes. Dans ces époques de transition, les industries de chacune des races qui se pénétraient, devenaient presque une distinction de castes; d'une part les traditions et la résistance des déchus, de l'autre le mouvement processif des parvenus.

La plupart des pilotis arrachés de la vase ont passé par le feu. L'incendie a dû éclairer les rives de tous les lacs. La lutte des races a été meurtrière. Quels ont été les vainqueurs? Quels, les vaincus? Il semble facile de le présumer.

Deux peuples, établis seulement depuis quelques siècles entre le Rhin, le Jura, le Rhône, l'Isère et les Alpes, se partageaient, en conservant entre eux les rivalités de la conquête, une contrée qui a gardé le nom de *Sapaudia*.

Pour repousser la domination romaine, les Allobroges avaient encore porté leurs armes tantôt chez les Salyens (Provence) tantôt chez les Eduens (Bourgogne). Mais leur séjour paraissait définitivement arrêté. Quant aux Helvètes, ils se disposaient à poursuivre le cycle de leurs migrations lorsque Jules César entrait dans les Gaules. Pour surveiller toute tentative d'un nouveau déplacement, on fit deux centres coloniaux de *Vienna Allobrogum* et d'*Aventicum Helvetiorum*, Vienne et Avenches.

Je l'ai dit déjà, le colosse romain transforma l'assiette administrative, militaire, et même les titres officiels de ces peuples. Et, néanmoins, malgré l'annexion de chacun des deux à des provinces différentes, le nom de *Sapaudia* continua à désigner collectivement le pays des Allobroges et une partie de celui des Helvètes.

Un nouveau gouvernement peut modifier les circonscriptions territoriales, les attributions des fonctionnaires, la nomenclature des uns et des autres, comme l'Empire romain l'avait fait en organisant les provinces Sequanaise, Viennoise, des Alpes graies et pennines, et plus tard la Gaule riveraine. Mais les noms populaires des contrées ne s'improvisent pas au sein d'une nation en possession de sa vie sociale.

Que la *Sapaudia* ait donné son nom à ses habitants ou que ceux-ci l'aient donné à leur patrie, toujours est-il vrai de dire qu'il n'a pu commencer au IV[e] siècle de notre ère. Aucune invasion sapaude n'a eu lieu sous la domination romaine. Les légions en auraient eu raison, comme elles ont dispersé, au III[e] siècle, l'insurrection des Bagaudes dont le nom n'est resté nulle part.

Tandis que le nom de *Sapaudia* représentait un pays que mentionnent Ammien Marcellin, Saint-Avite, métropolitain de Vienne, Saint-Ennodius, évêque de Pavie, la Notice de l'Empire, la chronique de Prosper Tyro, et les transactions épiscopales, un pays que l'empereur Théodose II finit par céder aux Burgondes, qui venaient de l'occuper.

Lorsque la plupart des peuples de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique fournissaient leur contingent d'hommes dans les armées de l'Empire et voyaient leur nom porté avec gloire par quelques corps dans tant de légions, les Allobroges et les Helvètes, autrefois si guerriers, font défaut dans cet *album* militaire donné par la Notice de l'Empire. Seule la *Sapaudia* les y remplace. Seule la *Cohors Sapaudiæ* les y remplace, au même titre que la *Cohors novem populana* était cantonnée à Bayonne, la *Cahors Gallica* en Gallicie, la *Cohors Celtibera* à Bragance, la *Cohors Lugensis* à Lugo, etc. C'est-à-dire, comme un corps de troupes en quartier dans le pays d'où il a été tiré et dont il porte le nom indigène.

Le nom des Sapaudes se perpétue encore par quelques familles dont l'infortune s'était réfugiée depuis longtemps dans le culte des lettres. Singulier rapprochement avec les rhéteurs grecs, qui, après les désastres de leur nation, continuaient dans quelques grandes maisons ou dans les chaires publiques la mission littéraire de leur race !

Les Sapaudes, qui de père en fils exerçaient les fonctions de rhéteurs à Vienne, et la famille de Sapaudus, métropolitain d'Arles, étaient probablement aussi des débris d'une nationalité déchue, comme les *barcarii Ebruduni Sapaudiæ*, comme les soldats de la première cohorte de la légion Flavienne, préposés au service du Léman, *cohortis primæ Flaviæ Sapaudicæ Calaronæ*, nationalité sur laquelle les historiens romains gardent le silence, parce qu'elle avait disparu déjà avant la conquête romaine, mais dont les héritiers maintenaient l'honneur dans l'armée, les lettres et l'Eglise.

C.-A. DUCIS.

(1) E. Desor, *Les constructions lacustres du lac de Neuchâtel*. — F. Thioly, *Les habitations lacustres du lac de Genève*.

LES OSSEMENTS DE LA CAVERNE DE VEYRIER

M. Thioly veut bien nous permettre de publier la lettre suivante, qui complète la relation insérée dans le dernier n° de la *Revue*.

Bâle, le 6 avril 1868.

A monsieur F. Thioly,

La collection d'ossements recueillis à Veyrier que vous m'avez fait parvenir a complétement constaté et augmenté, non seulement les conclusions que la petite boite reçue de la part de M. le professeur Alphonse Favre m'a permis de tirer, mais aussi l'intérêt scientifique qui s'attache à cette localité.

Quoique votre envoi dépasse en quantité peut-être vingt fois celui de M. Favre, il ne contient pas quelques espèces représentées dans ce dernier. Ce sont : 1° l'*homme* qui n'est accusé dans votre collection que par ses instruments ; 2° le blaireau ; 3° le lapin, justement quelques-unes des espèces qui m'ont paru indiquer dans la collection de M. Favre un mélange de débris de différents âges. En effet, comme la liste des espèces de votre collection va le faire voir, cette dernière fait davantage l'impression d'un *ensemble* historique que la liste tirée de l'envoi de M. Favre ; et elle est d'autant plus *caractéristique* pour une certaine époque, que son défaut que je viens de signaler est plus que contrebalancé par l'addition de plusieurs espèces qui manquaient chez M. Favre et qui servent éminemment à caractériser l'ensemble de la faune de Veyrier.

Voici les espèces représentées dans votre collection :

1° *Equus Caballus*. Le grand nombre de dents a permis de constater avec toute l'exactitude désirable que c'est bien le cheval d'aujourd'hui et aucune des modifications connues à l'état fossile, comme je l'avais déjà écrit à M. Favre.

2° *Bos Taurus*. Je persiste à croire que les restes du bœuf de Veyrier appartiennent à des animaux qui ont vécu à l'état de domesticité, lors même qu'un radius conservé dans votre collection peut bien être comparé, pour sa grandeur, au radius du Bos primigenius ainsi que certains débris de l'envoi de M. Favre.

3° *Cervus Tarandus*. La moitié au moins de votre collection appartient au renne, représenté par des individus de tout âge.

4° *Cervus Elaphus*. Vous savez que la grandeur extraordinaire de quelques dents et os envoyés par M. Favre m'ont suggéré l'idée de chercher s'ils ne pouvaient pas indiquer le Cervus megaceros de l'Irlande. Les dents et os d'égale grandeur ne font pas défaut dans votre envoi ; néanmoins, j'en conclus justement que c'était en effet le cerf ordinaire, et non le megaceros, qui vivait à Veyrier : dents et os concordent jusque dans les plus petits détails avec la première espèce et non avec la seconde. Toutefois, la plupart de ces dents indiqueraient des animaux de la grandeur de l'élan, comme les dimensions suivantes le font voir.

Molaire inférieure : 2. 18-20 millimètres (18 maximum trouvé dans les habitations lacustres, 22-23 dans l'élan).
Mol. inf. 3. 20-22 millim. (20 dans les habitations lacustres, 25-28 dans l'élan).
Mol. inf. 4. 23-24 millim. (26 dans l'élan).
Mol. inf. 5. 28-32 — (de même que dans l'élan).
— 6. 34-40 — (35 maximum dans les habitations lacustres, 37-40 dans l'élan).

5° *Capra Ibex*. Un cornillon d'un animal femelle et un grand nombre de dents ne laissent plus aucun doute que le bouquetin a vécu en nombre avec les animaux de Veyrier, comme je l'avais déjà présumé dans ma lettre à M. Favre.

6° *Capella rupicapra*. Le chamois, représenté de même par un cornillon et par des dents, qui ne laissent aucun doute sur la détermination.

7° *Arctomys marmotta*. La marmotte.

8° *Lepus variabilis*. Le lièvre des Alpes.

9° *Ursus Arctos*. L'ours brun des Alpes (pas l'Ursus spelaeus).

10° *Canis Lupus*. Le loup.

11° *Canis Vulpes*. Le renard.

12° *Tetrao Lagopus*. Le tétras ptarmigan.

13° *Ciconia alba*. La cigogne.

Voilà la liste des espèces trouvées. C'est, comme vous le voyez, une faune alpine aussi légitime que possible, et si on voulait lever des soupçons sur l'ancienneté de telle ou telle espèce, ils ne pourraient tomber que sur le renard (1) que je serais aussi fort porté à accuser d'avoir emporté de vive force la pauvre cigogne dans cette société de la région des glaces.

Une question plus importante que celle-ci serait de savoir si le bœuf et le cheval étaient des animaux sauvages comme les autres ou s'ils étaient déjà soumis à l'homme. J'avoue que pour ma part, jusqu'à information contraire, j'admets pleinement ce dernier cas. Mais voici qu'une autre question se présente à mon esprit : pourquoi le renne ne se serait-il pas retiré dans les Alpes à l'égal du bouquetin et du chamois ou tout au moins dans les forêts comme le cerf, s'il ne vivait à l'état de domesticité? Malheureusement des squelettes de rennes sauvages ou domestiqués me manquent pour résoudre cette question délicate, mais je dois dire que le calcul des *individus* représentés dans votre collection me paraît plutôt venir à l'appui de l'idée soulevée que de la réfuter. Il va sans dire qu'un tel calcul ne dirait rien pour une localité tant soit peu illimitée. Partant cependant de votre lettre qui me dit que votre collection entière a été retirée « d'une caverne hermétiquement fermée depuis le jour où ses habitants l'ont abandonnée, » la comparaison du nombre d'individus de différentes espèces ne me paraît pas indifférente, surtout si — ce que je ne sais pas — la localité avait été *épuisée* plus ou moins complétement. Voici les chiffres des individus accusés dans votre envoi :

Cheval, 5. — Bœuf, 1. — Renne, 18. — Cerf, 4. — Bouquetin, 6. — Chamois, 1. — Marmotte, 4. — Lièvre, 4. — Ours, 1. — Loup, 2. — Renard, 1. — Ptarmigan, 31. — Cigogne, 1.

Ayant voulu toucher et non résoudre cette question difficile, je termine ici ma lettre, espérant que des recherches ultérieures serviront à détailler davantage le curieux tableau soulevé par les découvertes de Veyrier.

En vous remerciant, Monsieur, etc.

LOUIS RUTIMEYER.

(1) Et seulement par égard à l'aspect un peu plus moderne de la mâchoire unique trouvée jusqu'à présent à Veyrier.

NOTE SUR Mlle DE LUSSAN, FILLE NATURELLE DU PRINCE THOMAS DE SAVOIE

Les bibliophiles connaissent quelques ouvrages de Mlle de Lussan, née à Paris en 1688 et morte dans la même ville en 1758 ; mais ce que la plupart ignorent, je le crois, c'est qu'elle était fille naturelle d'un prince de la maison de Savoie. La découverte de ce fait m'a paru assez intéressante pour motiver une note qui peut avoir son utilité au point de vue biographique et bibliographique.

En faisant une recherche dans les *Annales typographiques* de Paris, année 1757 (publiée en 1759), j'ai trouvé à la page 63 l'annonce de deux ouvrages de Mlle de Lussan avec cette note explicative : « Mlle de « *Lussan* est morte en 1758, âgée de 70 ans. Elle était « fille naturelle du prince *Thomas de Savoie*, et vivait « du revenu de sa plume et d'une pension de 2000 liv. « sur la cassette du Roi. »

En étudiant l'arbre généalogique de la maison de Savoie, on reconnait que le seul prince du nom de Thomas qui ait pu être le père de Mlle de Lussan, est Louis-*Thomas*-Amédée, fils aîné d'Eugène-Maurice, le chef de la branche cadette dite de Soissons, établie en France pendant un certain temps. On sait qu'Eugène-Maurice fut, dans sa jeunesse, abbé commandataire de l'abbaye de Talloires, près d'Annecy ; puis que, s'étant rendu à Paris, il devint colonel-général des Suisses, gouverneur de Champagne, et qu'il se maria à Olympe Mancini, nièce de Mazarin. Il eut, entre autres enfants, le prince Thomas dont il s'agit et le fameux prince Eugène, qui passa en Allemagne après avoir vu ses offres de service repoussées par Louis XIV.

Louis-Thomas-Amédée résida assez longtemps à Paris ; il fut maréchal des camps et armées du Roi, et épousa, en 1682, Uranie de Beauvais, fille de François de La Cropte. Sa fille aînée, Marie-Anne-Victoire, fut l'héritière du prince Eugène. En 1695, il quitta la France, prit du service en Allemagne et fut tué au siége de Landau en 1702.

Sa fille naturelle, Mlle de Lussan, ne quitta jamais Paris, où elle vécut comme nous l'apprend la note des *Annales typographiques*. Voici par ordre de date ceux de ses ouvrages dont j'ai pu retrouver les titres :

1° *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste ;* Paris 1738 ; 6 vol. in-12.

2° *Anecdotes de la cour de François Ier ;* Londres (Paris) 1748 ; 3 vol. in-12.

3° *Histoire de Charles VI ;* Paris 1753 ; 9 vol. in-12.

4° *Vie de Louis Balbe Berton de Crillon, surnommé le Brave : et Mémoires des règnes de Henry II, François II, Charles IX, Henry III et Henry IV, pour servir à l'histoire de son temps ;* Paris 1757, chez Pissot ; 2 vol. in-12 ; le premier de 345 pages, et le deuxième de 307, sans nom d'auteur.

5° *Histoire de la Révolution du royaume de Naples dans les années* 1647 *et* 1648 ; Paris 1757 ; 4 vol. in-12, chez Pissot.

En tout 24 volumes !

Brunet, dans son *Manuel du libraire,* ne cite que les trois premiers de ces ouvrages.

En parlant des deux derniers, le rédacteur des *Annales typographiques* fait l'éloge de l'auteur : « Mlle de « Lussan, dit-il à propos de la *Vie de Crillon*, qui ne « réussit pas moins bien dans le genre historique que « dans la composition des romans, a su fondre ensemble les différents matériaux qu'elle a cru devoir faire « entrer dans la vie de *Crillon*, d'une manière qui en « rend la lecture également instructive et amusante. »

Doit-on induire de cette appréciation du critique que la princesse-auteur a aussi écrit des romans, ou peut-être ne s'agit-il ici que d'une simple mention de deux genres de littérature que Mlle de Lussan aurait simultanément employés dans ses œuvres ? J'opinerais, jusqu'à preuves contraires, pour la dernière supposition qui ferait classer Mlle de Lussan dans la catégorie des auteurs de romans historiques, au rang desquels avait brillé, dans le siècle précédent, notre abbé de Saint-Réal.

JULES PHILIPPE.

LES CAMPAGNARDES

Par M. Ch.-J. Derisoud.

Dans une époque comme la nôtre, où l'industrie règne en souveraine maîtresse, où les sciences sont en honneur, les livres de poésie sont rares, aussi est-on heureux d'en rencontrer un, surtout quand il a une valeur réelle.

La poésie est aussi ancienne que le monde. Dès que les hommes ont su parler ils ont été poètes, et c'est pour donner plus d'harmonie à leurs accents qu'ils ont inventé un certain rythme. La poésie donne une nouvelle vie à des faits, à des lieux ou à des personnages imaginaires, et c'est par là qu'elle se distingue des autres choses auxquelles s'applique l'intelligence humaine. Tandis que le mathématicien se contente d'examiner les rapports les plus rigoureux qui existent entre les nombres et toutes les formes de l'étendue ; tandis que le savant, physicien, chimiste ou naturaliste s'élève par l'induction à la connaissance des faits de la nature ; quand l'historien, armé de patience, soumet les siècles passés à une critique longue et minutieuse pour en faire un récit dont le premier mérite sera l'exactitude ; quand tous, enfin, à l'aide du raisonnement et de la mémoire, et sans pouvoir franchir les bornes d'une méthode inflexible, marchent lentement à la conquête du vrai, le poëte poursuit un autre but, ou plutôt il s'y élance de lui-même et sans efforts ; il ne marche pas, il vole ; le vrai est insuffisant pour lui s'il n'est revêtu d'une certaine splendeur qui s'appelle *le beau.*

Le livre que nous avons sous les yeux est un écho fidèle des sentiments qui agitent le cœur humain. D'ailleurs, la poésie est-elle autre chose que l'expression de nos sentiments ? Au risque de n'être pas tout à fait classique, nous disons qu'elle est plutôt dans le fond que dans la forme, et en nous plaçant à ce point de vue nous croyons pouvoir affirmer que chacun est plus ou moins poète. Quand nous contemplons nos lacs et nos cimes majestueuses couvertes de neiges éternelles ; quand nous rêvons au doux murmure d'un ruisseau ; quand, dans le silence des nuits, nous méditons à la pâle clarté de la lune ; quand, sur la mer immense, nous voyons de blanches voiles se dessiner à l'horizon, les sentiments qui naissent en nous sont des sentiments poétiques, et quelle que soit la forme que nous empruntions pour les exprimer, nous faisons de la poésie ; et, pour entrer dans un autre ordre d'idées,

quand, dans les jours sombres de la vie, notre âme se replie sur elle-même et jette un regard de tristesse vers le passé; quand, dans notre imagination, nous revoyons la maison où s'écoula notre enfance et les lieux qui furent témoins de nos premières joies comme de nos premières douleurs; quand nous revoyons ces êtres chéris cruellement ravis à notre amour; quand nous nous rappelons notre mère et ses doux baisers, notre père et ses sages conseils; quand, enfin, descendant le cours de la vie et nous reportant à cet âge où notre cœur a pour la première fois senti l'amour le réchauffer, nous nous retraçons l'image de celle que nous avons aimée, oh! alors ne livrons-nous pas notre âme à des sentiments poétiques? Douces et pures émotions de la jeunesse, pourquoi vous êtes-vous calmées? Pourquoi faut-il que vous deveniez plus rares à mesure que les années s'accumulent sur notre tête?

Nous retrouvons tous ces sentiments exprimés avec élégance dans *les Campagnardes*. Ici, c'est l'homme qui, las de méditer sur les mystères de la vie, se console dans le vin:

Ne savons-nous pas boire, — et ma vigne est féconde!
Et le vin rose coule et pétille pour nous!
Tout le reste n'est rien: laissons tourner le monde.

Plus loin, c'est la touchante légende de *Sœur Blanche*, la plus belle pièce peut-être du livre. A seize ans elle entre au couvent, dans cette tombe

Où nul rayon d'amour et de bonheur ne tombe;
. . . .
. . . Son austère habit dissimulait à peine
La finesse et le tour de sa taille mondaine.
. . . .
. . . Lorsque sur ses gonds l'inexorable porte,
Celle qui ne devait plus s'ouvrir qu'au trépas,
Eut roulé lourdement, elle pleura tout bas.
C'est que le souvenir brûlant l'avait suivie,
Ce jeune homme entrevu sur le bord de la vie
La poursuivait encor jusque dans le saint lieu.
. . . .
Et l'amour la brûlait de sa flamme suprême;
L'amour défiait tout... jusqu'à Dieu lui-même!

Le couvent était sur les bords du Rhône; une nuit, son amant vint l'enlever. Mais l'orage arrive, la vague emporte la nacelle, les deux amants périssent.

A jamais dans les eaux, tombe humide et glacée,
Aux bras de son amant, elle dort enlacée.

Plus loin, c'est le vil courtisan représenté par le *Chien du roi*, qu'on nourrit pour aboyer et mordre et à qui son maître dit:

Tu dois donner la patte au rimeur qui me loue,
Tu dois surtout hurler et sauter à la joue
De qui reste debout à côté de mon char:
Dieu t'a donné des crocs pour défendre César;
Bouledogue, crois-moi, sois un chien véritable,
C'est assez ici-bas pour faire son chemin.

C'est Paris dégénéré,

Et le son de l'argent au cœur des jeunes filles
Est plus doux que le bruit des baisers de l'amour,
Et l'or lie et délie; — il forme les familles.

C'est la femme qui aurait aimé l'homme qui se fût tué pour elle. L'amant qu'elle a dédaigné lui annonce qu'il va se donner la mort; elle court pour assister à ce spectacle:

Vite enveloppons-nous de ce ténébreux châle
Qui produit tant d'effet quand le visage est pâle;
Avec l'encre de Chine agrandissons nos yeux!
. . . .
Nous pleurerons, les pleurs nous seyant à ravir.

Mais la main se détourne au moment où le coup part, alors

La femme s'approchant de l'homme avec dédain,
— Ah! c'est que cette main a tremblé, lui dit-elle,
Dans mes rêves d'amour je vous aurais nommé;
Ah! si vous étiez mort, que je vous eusse aimé!

Voici le *Lutin au bal*; il va découvrir tous les artifices qu'emploie la femme pour paraître belle:

On ouït un coup de tonnerre:
Seins achetés, dents et cheveux
Aussitôt roulèrent à terre
Dans un pêle-mêle hideux.

Les fards blancs ou roses fondirent
Sur des visages amaigris
Et les beautés s'évanouirent
Faisant place à des traits flétris.

Ecoutons maintenant la *Confession d'une veuve*:

. . . J'ai certain défaut qu'en secret je nourris
. . . .
C'est une passion qui donne la santé,
Qui fait fleurir le teint, enrichit la beauté
Et garde constamment notre mine joyeuse.
. . . .
Je suis un peu gourmande . . . . .
. . . .
Cher banquier, j'ai fini; — jugez mon cœur léger;
N'espérez pas d'amour, on ne peut vous manger.

Citons encore la pièce intitulée *Te Deum* et *De profundis*; elle nous montre les larmes de la veuve et de la mère après la victoire:

Te Deum, nous avons agrandi nos frontières,
De sang sont teints nos bras, d'orgueil nos cœurs sont pleins:
De profundis, voyez le visage des mères
Et les larmes des orphelins.

Te Deum, notre prince est fils de la Victoire
. . . .
De profundis, où sont nos fils et nos époux?
Ils sont tombés sanglants; nous entendons leurs âmes
Qui soupirent autour de nous.

Terminons par une idée consolante, suggérée au poète par le *Chemin de fer*:

L'instruction va calmer nos tempêtes,
L'art, éclairer la pauvre humanité,
Et le canon tonner pour les fêtes,
Mêlant sa voix aux chants de liberté.
Plus de héros sur la machine ronde;
Nous unirons nos cœurs et nos esprits
Pour devenir les citoyens du monde,
Sans distinguer ni Londres ni Paris.

I. Leblond.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

X

Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne (Savoie), 2e vol., 2e bulletin. Chambéry, Puthod; in-8°.

Ce second bulletin des travaux de la Société mauriennaise contient trois choses : 1° le testament de Rd Pierre Du Verney, du 14 octobre 1647, avec notes de M. le docteur Mottard. Les documents de cette espèce sont toujours intéressants; ils renferment des détails de mœurs privées et souvent des énumérations d'objets d'art. Tout cela se trouve dans l'instrument des dernières volontés du protonotaire Du Verney, dans lequel sont mentionnés des livres, des tapisseries de soie brochée appelées *satinades*, etc. La pièce est donc intéressante, et il en est de même des notes de M. Mottard. Pourquoi est-il sorti deux fois de son sujet; ici, pour plaider en faveur de l'ensevelissement des prêtres dans les églises; là, pour disserter sur l'opportunité ou l'inopportunité de la vente des biens donnés aux administrations de bienfaisance? Ce sont, du reste, légers reproches. Plus grave est celui d'avoir supprimé quatre articles au testament publié. L'éditeur les regarde comme inutiles parce qu'il s'y agit de legs faits à sa domesticité. Je ne suis pas de son avis.

2° Une étude sur les droits seigneuriaux des évêques de Maurienne, par M. Buet.

3° Un extrait des registres de la Chambre des comptes de Savoie relatif à l'affranchissement des droits seigneuriaux, acheté de l'évêque de Saint-Jean-de-Maurienne par cette ville et par vingt-cinq autres communes, par acte du 25 juillet 1768. C'est une très longue et très curieuse pièce où l'on voit quels droits nombreux et variés ce prélat prélevait sur les habitants d'une pauvre province et combien il fallait que ces droits fussent mal levés puisque le mémoire du patrimonial montre que tout le monde, évêque et communiers, gagnent à un arrangement où l'un renonce à des droits et où les autres apportent des sommes assez rondes pour prix de cette renonciation. Ce document, qui occupe quatre-vingts pages, est très précieux pour l'histoire des communes de la Maurienne.

—

Notes historiques *sur le collége de Versonnex*, par M. Jules Vuy; in-4°.

Bien que l'objet de ces notes soit particulier à Genève, il n'est pas sans rapport avec la Savoie, dont les souverains avaient quelque autorité sur cette ville à l'époque contemplée dans ce mémoire. On y lit aussi un document intéressant : la bulle de l'empereur Charles IV du 2 juin 1365 qui accorde à Genève, sur la demande du comte Amédée VI, à qui cette cité est soumise, *singulari commissione vicariatus et gubernationis*, le privilége d'avoir des écoles pour l'enseignement des sept arts libéraux : du droit, de la théologie, de la médecine *et quarumlibet aliarum facultatum*. Ces notes sur l'instruction à Genève, en 1535, forment une bonne monographie qui met en relief un bon citoyen, François Versonay, riche marchand qui fonda des places au collége genevois. C'était un homme d'une grande noblesse de sentiments, qui n'avait nul besoin de la noblesse de race et de la particule qu'on lui attribue, je crois, sans motif, l'acte de fondation le désignant ainsi : *Vir honorabilis et providus Franciscus Versonay*.

—

Etude sur la lutte de la féodalité et des communes *en France et en Savoie*, par Fr. Descôtes, avocat; in-8°.

Cette étude s'est produite sous la forme d'un discours prononcé à la séance de rentrée de la conférence Favre, (conférence du barreau de Chambéry). Ceci explique pourquoi l'auteur, limité par le temps et par la nature de son œuvre, n'a pu donner certains détails utiles qui auraient trop allongé son allocution et a dû généraliser pour conserver le ton que comporte l'éloquence. Malgré cela, c'est une bonne monographie, inspirée à M. Descôtes, comme ses autres travaux, par son amour pour la Savoie. Il l'a divisée, comme le titre l'indique, en deux parties. Pour celle qui se rapporte à la France, il a pris un bon guide, M. Guizot, bien que, depuis la publication de l'*Histoire de la civilisation en France*, les découvertes faites par les travailleurs des provinces aient jeté un nouveau jour sur quelques questions. Aussi M. Descôtes a-t-il bien fait de s'écarter de son *cicerone* pour l'origine de la nature de la commune. Il a très bien compris qu'il y a là une question de géographie, et que là où il y avait plus de Romains que de Germains, la commune ressemblait davantage à un ancien municipe; qu'au contraire, là où les Germains étaient plus nombreux leurs coutumes se retrouvaient en plus grand nombre dans les franchises communales. Par la même raison, on trouve des différences entre les localités habitées par des peuplades germaniques différentes : burgondes, franques, saxonnes, etc.; et des analogies dans les libertés municipales d'un pays où la même nation s'est établie. Voilà pourquoi, par exemple, ces ressemblances existent dans les franchises de la Savoie, de la vallée d'Aoste, de la Suisse, de la Bresse, de la Franche-Comté et d'autres pays où se sont répandus les Burgondes et qui ont été plus ou moins longtemps sous la domination des princes de Savoie.

Dans sa seconde partie, l'auteur a trouvé une des causes vraies des succès de la Maison de Savoie, savoir : l'intelligence dont ces souverains savoyards ont donné la preuve en faisant à l'esprit de progrès et aux désirs de l'opinion publique des concessions opportunes, ce que M. Descôtes a parfaitement exprimé en ces termes : « Fille du passé, elle (la maison de Savoie) eut le talent de rompre avec ses traditions routinières et rétrogrades et d'harmoniser sa conduite avec les besoins de l'avenir. Voilà pourquoi, seule ou presque seule des maisons souveraines nées de la féodalité, elle survit à la ruine du principe qui lui a donné naissance et puise dans la monarchie une nouvelle vigueur. »

—

Compte-rendu *des travaux du bureau de secours fondé à Chambéry pendant l'épidémie cholérique en* 1867; in-8°.

L'Allobrogie. *Règlement de l'établissement alimentaire*; in-8°; Chambéry, Ménard, 1867.

Ces deux brochures sont de bons renseignements historiques. La première contient des détails sur le bureau de secours établi à Chambéry par les loges maçonniques l'*Espérance savoisienne* et la *Renaissance*, et

par les Sociétés de secours mutuels l'*Union* et les *Arts et métiers*, bureau qui a rendu de vrais services. La publication de ce document historique a été nécessité par les attaques peu charitables d'un journal de la localité. La seconde constate l'existence, à Chambéry, d'une Société de crédit et d'un établissement alimentaire qui comble une lacune et qui réussit bien. F. RABUT.

CHARGE DE CUIRASSIERS

AU PEINTRE ADOLPHE SCHREYER

Où va ce tourbillon qui fait trembler la terre ?
Terribles, l'œil en flamme et la crinière au vent,
Chevaux et cavaliers passent comme un tonnerre,
Pêle-mêle, effarés... C'est la charge ! En avant !...

Quel souffle les ravit ! Quelle humaine muraille
Cet ouragan va-t-il broyer sur son chemin !
On dirait que chaque homme à travers la mitraille
Fait sans cesse jaillir un éclair de sa main...

Plus d'un, lâchant la bride au cheval qui se cabre,
De son bras défaillant laisse tomber le sabre
Et, sanglant, emporté comme un flot par le flux,

Sent le froid pénétrer dans sa chair affaissée,
Meurt sans plainte et donnant sa dernière pensée
Au pays qui l'attend et qu'il ne verra plus !

ACH. MILLIEN.

DOCUMENTS HISTORIQUES

ESTAT SOMMAIRE DES REUENUS DE L'ABBAYE D'AUX ET MEMBRES EN DEPENDANTS DE LA PRESENTE ANNÉE 1663

Et premierement St Jean d'Aux accensé au Sr Aduocat Buttet quatre mille sept centz florins. ff 4700
Morgine aux freres Tauernier trois mille deux cents cinquante ff 3250
Megeuette au Sr Fernex deux mille six centz cinquante ff 2650
St Cergue sur le membre de Neyden au Sr Jalliet deux mille cent florins ff 2100
Abere et Poche a me Duboulo quatre mille florins ff 4000

ff 16700

Les autres membres de lade Abbaye, scauoir le Biot, la Rauorée, Sallins le Diesme de Reiuroz, Bracoran, et les Terrages et vignes de lAbbaye riere le Chablais sont accensez a me Mieudry pour payer les prebandes des Religieux tant en bled vin que argent et par ce ne sont icy tirez

Charges depences et pensions sur l'Abbaye d'Aux.

Le sgr Marquis de St Thomas tire de pension annuelle sur l'abbaye d'Aux la somme de quatre mille florins ff 4000
Plus se paye annuellement pour l'entretien du College dEuian la somme de mille vingt cinq florins ff 1025
Pour la pension du Sr Curé de St Jean le Biot Perrige Megeuette et Abere par année ff 460
Plus pour les trois muit petit de bled qui se donnent à la porte du couvent deux cents florins ff 200
Plus pour la pension des quatre prebandiers scauoir le Couurisseur le Pontenier le Chirurgien Et cordonier Eualue a ff 192 pour chung faict la somme de sept cents soixante huict florins ff 768
Plus pour la pension du sr Juge et Procureur Cholet annuellement a chung deux ff 140 font deux cents huictante florins ff 280
Plus pour l'Agent du seigneur Abbé pour reste de son entretien que pour les diuers voiages a faire en lade Abbaye et autres frais extraordinaires cinq cents florins ff 500
Plus pour les diuerses reparations vrgentes tant au couuert de l'esglise et autres bastiments et le maintient des diuers ponts la somme de mille florins annuels ff 1000
Plus au commissaire dextentes Pezin a compte de son trauail pour la recognoissance de Neyden par année trois centz cinquante florins ff 350

8583

Et ff 8117 restants a monseigneur l'Abbé qui ne suffiroient pas a mettre en estat les terriers et recognoissances jnuetereez de lade Abbaye pour un long espace de temps, ny aux reparations dans lenclos d'icelle pour estre les dortoirs presque entierement demoly aussy bien que les autres bastiments et murallie de closture la pluspart renuersée par terre.

NOTE. — Les revenus de l'abbaye variaient avec le renouvellement des baux des différents *membres;* ainsi j'ai des actes de 1675 où l'on voit que le revenu annuel de Saint-Jean-d'Aulps est de 4500 flor.; — celui de Morzine, 3150 flor.; — celui de Megevette, 3050 flor.; — celui d'Habère, 4050 flor. ; — celui de Neydens, 2200 flor.

A cette époque l'abbaye d'Aulps appartenait à « Mon-« seigneur dom Anthoine de Sauoye, Abbé Dauz, Dau-« tecombe, Ste Benigne, sainct Michel de la Cluse, « Marquis de Rives, Gouuerneur et lieutenant gnal « pour S. A. Rle de la prouince et conté de Nisse » qui avait pour agent et procureur et auditeur général Rd Mre Pierre Dusaugey, doyen de Samoëns, prieur de Saint-Martin d'Aîme, suivant acte du 30 novembre 1671, Daydery, notaire à Nice. RIONDEL.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Séance du 22 avril 1868.

M. *le Président*, au nom de la Société, félicite M. Ducis de sa récente nomination au grade d'officier de l'instruction publique. Cette nouvelle distinction était bien méritée par notre collègue, dont l'ardeur au travail ne s'est jamais ralentie et dont les savantes recherches ont porté la lumière sur plus d'un fait de notre histoire nationale.

M. *Ducis* remercie en quelques mots la Société des marques de sympathie qu'elle veut bien lui donner dans cette occasion.

M. *A. Despine* donne lecture d'une charte du duc Louis de Savoie relative aux fortifications d'Annecy. Ce document, communiqué par M. Vallier, de Grenoble, sera inséré dans le journal de la Société.

M. *J. Philippe* fait une communication sur un travail manuscrit relatif à la Tarentaise au temps des Romains et communiqué par M. Gardier, de Faverges. Ce travail a déjà été cité plusieurs fois, et bien qu'on ait voulu le faire passer pour la traduction d'un manuscrit latin du IIIe siècle, on prétend que l'auteur en est bien connu et qu'il ne faut l'attribuer qu'à M. Reymond, ancien notaire et avocat de la Tarentaise, mort depuis quelques années.

M. *Revon* présente une collection de bronzes lacustres de la rive savoisienne du Léman et un grand nombre d'os de la caverne de Veyrier, échangés par M. Thioly.

M. *E. Serand* présente le premier numéro de *La Bourgogne,* nouvelle revue fondée à Dijon et qui s'occupera d'histoire et d'archéologie. La réunion vote l'échange avec cette nouvelle sœur de la *Revue savoisienne* et lui souhaite la bienvenue.

M. *Ducis* rend compte d'une excursion qu'il a faite à Magland pour visiter deux blocs de granit auxquels se rattachent des traditions de diverses époques.

1° La *Pierre aux fées*, située dans un bois de chênes, entre les villages de la Verpillière et des Mugniers, à mi-coteau de la rive gauche de l'Arve, revêt la forme d'une pyramide quadrangulaire

tronquée ; la base a 15 mètres de longueur sur 10 de largeur ; la face en aval a également 15 mètres de hauteur, celle d'amont n'en a que 10. Comme la pierre des fées de Combloux, celle-ci est fendue longitudinalement dans le sens de la façade méridionale, qui regarde les montagnes.

Au bas du même coteau s'élevaient, dans le moyen-âge, la tour de Clairtemps et le château de Gravin.

2° La *Pierre à cache de Mandrin* est située sur la rive opposée, à l'entrée du bois de la Perrière, près de la route de Magland à Sallanches. C'est une table ronde de granit de 10 mètres de diamètre, appuyée en amont sur une pareille, au sud sur quelques petits blocs, comme un demi-dolmen, sous lequel une bande d'hommes pouvait s'abriter.

Et de fait la correspondance intendantielle aux archives départementales constate à Magland la présence d'un poste armé contre la bande de Mandrin vers le milieu du siècle dernier. Le même dossier reproduit les noms de 22 de ces contrebandiers sous la conduite du frère cadet de Mandrin. La pierre à cache pouvait offrir en moyenne à chacun deux mètres pour s'y coucher.

M. *Ducis* donne quelques détails sur l'origine de la famille de Jules Favre dont l'aïeul est né à Beaufort (Savoie). Le surnom de *Clavaire* leur vient d'une fonction que plusieurs membres de cette famille ont remplie à la chambre des Comptes du Genevois, lorsque la baronie de Beaufort en dépendait, celle de garder les clefs des archives et du trésor. Les deux frères, Jules Favre, député, et Léon Favre, consul général de France à Corfou, ont conservé les rapports les plus bienveillants avec leurs parents de la Savoie.

Le même exhibe une petite brochure intitulée *Les Mémoires de Rd Joseph Antoine Doix de Beaufort en Savoye fort utiles à la jeunesse inconsidérée*, imprimés à Lyon en 1761, in-12 de 138 pages. C'est le récit de toutes les aventures d'un jeune homme qui avait fait profession chez les capucins de Chambéry sans avoir assez mûri sa vocation, et des luttes qu'il eut a subir pour ne pas manquer à ses vœux. Il était neveu de Pierre Doix, professeur de théologie à Thonon (Grillet, I, 366).

Le même fait connaître d'après des documents authentiques publiés par l'Académie de la Val-d'Isère, que Thomas Blanc, auteur d'une *Histoire de Savoie* et d'une *Histoire de Bavière*, n'est point né à Chambéry, comme le dit Grillet, mais aux Allues en Tarentaise, le 2 août 1637.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, seconde série, t. IX ; — *Itinerario dell'Isola di Sardegna del conte Alberto della Marmora*, tradotto e compendiato con note dal canon. Giovanni Spano, Cagliari 1868, don de l'auteur ; — 3° *Troisième série de chartes inédites*, publiées par M. Jules Vuy, Genève 1868, don de l'auteur ; 4° *Les tirs fédéraux de la Suisse et leurs médailles*, par M. F. Seguin, Bruxelles 1868, don de l'auteur ; — 5° Deux brochures sur les monnaies russes, par M. F. Seguin, don de l'auteur ; — 6° *Station de l'homme de l'âge de la pierre à Veyrier près de Genève*, lettre adressée à M. E. Lartet par M. Alph. Favre, don de l'auteur ; — 7° *L'Epoque du renne au pied du mont Salève*, par M. F. Thioly, don de l'auteur ; — 8° *Histoire de l'abbaye d'Hautecombe*, par M. Claudius Blanchard, don de l'auteur ; — 9° Trois autographes savoisiens, don de M. F.-D. Riondel, à Samoëns ; — 10° *Feuilles au vent*, par M. Claudius Lochon, Paris 1867, don de l'auteur ; — 11° Statuts de la Société de médecine légale fondée à Paris le 10 février 1868 ; — 12° *la Bourgogne*, revue provinciale, première année, numéro 1 ; — 13° L'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 14° *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France* ; — 15° *Revue du Lyonnais* ; — 16° *Journal de la Société centrale d'agriculture du département de Savoie* ; — 17° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe ; — 18° le *Mont-Blanc* ; — 19° le *Courrier de Savoie* ; — 20° L'*Industriel savoisien* ; 21° l'*Echo du Salève*.

Le secrétaire-adjoint,
LOUIS REVON.

—

Nous recevons la rectification suivante de M. le comte A. de Foras :

Monsieur,

Dans son n° 3, folio 28, la *Revue savoisienne*, croyant trancher un doute émis par le *Courrier de Genève*, commet une assez grave inexactitude en fixant la position du lieu de la chapelle où est adressée une lettre de saint François au baron d'Hermance, à *la Chapelle dans la vallée d'Abondance*.

Il ne peut y avoir de doute que cette lettre, au contraire, a été adressée à *la Chapelle* ou la *Chapelle de Marin* (à 300 ou 400 pas en quittant le pont de Dranse au-dessus de la route de Thonon à Evian), fief appartenant au baron d'Hermance, dont il portait aussi le nom, où saint François a souvent dit la messe, etc.

Je pense, monsieur, vous être agréable en vous signalant cette erreur, que je n'aurais pas songé à venir rectifier si je ne tenais la *Revue savoisienne* pour un journal sérieux et consciencieux.

Veuillez croire, monsieur, à ma parfaite considération.

Comte AMÉDÉE DE FORAS.

Château d'Hautefort par Voiron (Isère), 30 mars 1868.

—

Parmi les lectures faites samedi à la Sorbonne dans la réunion des délégués des Sociétés savantes des départements, deux ont été faites par MM. Carret et Rabut, de Chambéry. Le *Moniteur* en rend compte en ces termes :

« M. le docteur Carret, au nom de M. de Jussieu, de l'Académie impériale de Chambéry, donne lecture d'un *Mémoire sur la Sainte-Chapelle de Chambéry*. Ce travail, fort intéressant, est plutôt historique qu'archéologique.

« M. Rabut, membre de l'Académie de Chambéry, a donné lecture d'un *Mémoire sur les dernières découvertes achéologiques qu'il a faites dans le lac du Bourget*. Parmi les savants qui s'occupent depuis quelques années des antiquités lacustres, M. L. Rabut tient un des premiers rangs. Ce nouveau travail, plein de judicieuses observations, augmentera encore la juste renommée de son auteur. »

—

Les journaux de l'Ain nous apportent la nouvelle d'une découverte importante qui aurait été faite dans une carrière de Montmerle. On aurait mis à jour un squelette fossile intact, laissant sa double empreinte dans le dépôt de calcaire qui l'a conservé. Certains ossements étaient si peu altérés qu'un chien qui se trouvait là s'y est trompé et voulait, dit-on, y mettre la dent. Le corps paraît avoir été détruit, comme il arrive trop souvent en pareille occurrence. La tête, un fragment d'un des membres et une empreinte de l'extrémité de l'épine dorsale ont été recueillis et rapportés à Bourg. La tête, brisée en trois morceaux, mesure 1 m. 15 c. de longueur. La gueule, munie de ses deux formidables scies, a 60 cent. d'ouverture. Cette tête ressemble à celle du gavial ou crocodile du Gange, au museau étroit et allongé ; mais les dents des deux mâchoires se pénètrent, ce qui n'a pas lieu chez le gavial. Tout semble indiquer que c'est là un de ces sauriens géants dont la nature a brisé le moule.

Ces débris ont dû être déposés au musée de Bourg.

—

Nous enregistrons pour mémoire la mort de M. Grigny, architecte de l'église de Notre-Dame, à Genève.

Alexandre-Charles Grigny était né à Arras en 1815. Il était fils d'un ouvrier devenu, à force de travail, entrepreneur de bâtiments. Entraîné par une irrésistible vocation, il apprit le dessin et l'architecture en continuant à manier la truelle. A 20 ans, sa première œuvre fut la chapelle des Dames Bénédictines. Sa renommée crût vite ; il fit les plans d'un grand nombre d'églises, entre autres ceux de la cathédrale de Valenciennes, et son chef-d'œuvre, la chapelle des Dames Ursulines d'Arras. Pendant sa vie il a édifié pour une valeur de plus de 16 millions. Grigny venait d'être décoré de la Légion d'honneur ; il est mort pauvre, aveugle, et travailla néanmoins jusqu'au dernier moment.

—

On sait que M. Gustave Lambert, qui se propose de trouver un passage pour pénétrer dans la mer polaire, fait des conférences sur cet intéressant projet qui a tenté déjà plusieurs grands navigateurs. Il a obtenu récemment de beaux succès à Bourg, à Mâcon, à Châlons et à Dijon.

M. Lambert est presque notre compatriote ; il est né dans cette partie du département de l'Ain qui a longtemps fait partie de la Savoie.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 5. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 mai 1868.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur ;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

Annecy. — Typ. Thésio.

UNE CHARTE DU DUC LOUIS DE SAVOIE

—

A Monsieur Jules Philippe, secrétaire de la Société Florimontane d'Annecy.

Grenoble, 20 avril 1868.

Le chiffonnier de la rue, sa lanterne à la main, rencontre quelquefois, sous le fer de son crochet, un billet de banque égaré au sein des immondices de la borne..... Nous autres, chercheurs de l'histoire, nous ne rencontrons guère de bank-notes en chemin ; mais, çà et là, nous glanons encore, dans le sillon de nos devanciers, quelque épi égaré dont le grain, séparé avec précaution, nous récompense au centuple de nos sacrifices et de nos fatigues.

Telle est la vie que je me suis faite, et je mentirais si je disais que j'éprouve quelque regret de l'avoir embrassée.

Mais parmi les reliques du passé que je trouve sous mes pas, il m'arrive parfois d'en rencontrer quelques-unes qui ne sont pas d'un intérêt direct pour mes recherches personnelles. Je ne les méprise point pour cela, je ne les rebute point, et je leur donne volontiers l'hospitalité, bien persuadé qu'arrivera une heure où je trouverai à placer ces enfants perdus de l'histoire entre des mains capables d'en tirer parti convenable.

C'est ce qui m'arrive en ce moment, monsieur, et je vous adresse une charte savoisienne qui pourra peut-être servir à élucider quelque point de votre histoire locale. A vous, monsieur, et à vos confrères de la Société Florimontane de la mettre en œuvre; mon rôle de correspondant doit se borner ici à vous la signaler.

Elle est d'une lecture facile, et je l'ai transcrite avec soin et sans beaucoup de peine; cependant quelques lacunes du parchemin m'ont forcé à avoir recours à de plus expérimentés que moi, et j'ai placé entre deux crochets les mots manquants du manuscrit que le sens et quelques indices matériels m'autorisaient à rétablir, me contentant de mettre quelques points là où la prudence m'interdisait une interprétation quelconque.

Dans l'espoir d'être utile à la Société dont vous êtes le digne secrétaire, je vous prie, monsieur, de vouloir bien être, auprès de nos confrères d'Annecy, l'interprète de mes sentiments les plus dévoués et de vouloir bien agréer pour vous-même la nouvelle assurance de ma considération la plus distinguée.

G. Vallier.

LUDOVICUS Dux Sabaudie Chablaislj et Auguste, Sacri Romanj Imperij princeps Vicariusque perpetuus, Marchio In Italia, princeps pedemoncium, Gebennesij et Baugiaci Comes, [*baro*] vuandi et Foucignaci, Nicieque Vercellarum et friburgi dominus, uniuersis serie presencium fiat manifestum Quod cum hiis diebus dilecti fideles nostri Sindici et communitas annessiaci pretenderent et assererent tam vigore certarum licterarum compulsoriarum nobis eisdem de gracia speciali minus legitime Informatis pridem concessarum quam alios dilectos nostros homines et juridiciabiles mandamenti nostri dicti loci anneciassi ad fortificacionem ipsius ville teneri Ipsosque propterea in litigium et causam traxerunt. Propter quod Ipsi homines et Juridiciarii Nobis humiliter supplicari fecerunt, vt Super premissis benigniter prouidere dignaremur, Ipsosque a potencia dictorum de villa annessiaci, pericia consilio et aliis quibuscunque facultatibus locupletis preseruare thueri et bonis suis in Iuribus et vsibus deffendere. Tum et maxime quia semper fuerunt soliti et sunt in fortificacione castri nostri dicti loci fortifficare, et in omni onere solito eiusdem contribuere, Tum pariter quoniam Inequum sinceretur Ipsos pauperes Juridiciarios tantis oneribus subsidiorum, talliarum, donorum et aliorum seruiciorum onustos et astrictos, duobus in locis fortifficare et contribuere debere, Tum eciam pluribus aliis racionibus et causis Ipsorum parte In medium deductis, Supplicacioni quorum benigniter Inclinati deque negocio huiusmodi relacione digna vt conuenit Informati, Affectantes non solum hos subdictos Juridiciabiles nostros, sed eciam omnes nostro sub principatu et dominatu submissos, prout decet bonum principem, nostrorum Illustrissimorum servando vestigia progenitorum, In suis bonis vsibus et Juribus manuteneri tuheri et deffendi, Signanter In eis que In maximam trahi possent consequenciam et nobis non modicum generare preiudicium. Ex nostra certa sciencia, pro nobis nostrisque heredibus et successoribus quibuscunque matura premitus Nonnullorum procerum et militum nostrorum deliberacione super hiis habita. Dicimus, pronunciamus, declaramus, et harum serie ordinamus, hoc edicto perpetuo, Prefatos homines et Juridiciabiles nostros dicti mandamenti annessiaci, ab Impeticionibus predictis dictorum sindicorum et communitatis Ipsius ville fore et esse Relaxandos et absoluendos. Relaxamusque et absoluimus per presentes, Dicentes et declarantes vlterius ad fortifficacionem seu quamuis aliam contribucionem dicte ville prefa[*tos*] homines et Juridiciarios aliqualiter non tenerj, seu alias quoquomodo posse astringi. Nisi si et quatenus de Ipsorum hominum et Juridiciariorum mera procederet voluntate, sed ad omnimodam fortifficacionem castri nostri dicti loci prout de Jure et antiqua hacthenus laudabiliter consuetudine

obseruata tenentur remaneant penitus et duntaxat astricti. Absque eo quod a modo In antea possint et debeant prefatos de dicta villa annessiaci occasione predicta seu quorumconque aliorum onerum dicte ville Impeti, molestari vel impediri aut ab eis aliquid exigi. Nisi prout supra de Ipsorum [*mera et spont*] anea procederet voluntate. Et vlterius volentes Ipsos de mandamento predicto non burgenses gracia tractare ampliori absque sarcinis et oneribus pro posse Releuari, Numerum francorum arche[*riorum si*]ve balisteriorum suorum mitigamus et causis premissis eciam liberaliter et de gracia speciali reducimus ad sex franchos archerios siue balisterios. Ita tamen quod tempore eminentis. [*periculi et necessitatis*] et non alias totus numerus dictorum archeriorum nobis seruire teneatur prout ante, huiusmodi Reductione non obstante. Ita eciam quod burgenses dicti mandamenti extra dictam villam annes[*siaci aut subur*]bia eiusdem commorantes ad onera huiusmodi sex archeriorum seu balisteriorum ut prefertur reductorum prout alii non burgenses teneantur quilibet pro rata et porcione [*sua Promict*]entes propterea pro nobis et nostris bona fide nostra In verbo principis premissa omnia et singula perpetuo Rata habere Et nunquam contra facere clam vel palam tacite vel expresse [*Sub et cum*] clausulis et solennitatibus opportunis. Que sic egimus tam liberaliter et de gracia speciali quod pro et mediantibus tercentum florenis parui ponderis, Per nos nostris propriis [*manibus quam ab eisdem hominibus*] habitis et realiter receptis. Dantes propterea In mandatis consiliis nobiscum et chamberiaci residentibus, Necnon Bailliuo Judici et procuratori gebennesij castellanisque annessiaci et [*crusillie*] ceterisque vniuersis et singulis aliis officiariis fidelibus et subdictis nobis tam mediate quam Immediate submissis seu Ipsorum vicesgerentibus modernis et posteris Et cuilibet eorumdem [*quatenus*] huiusmodi declaracionem, ordinacionem, Reductionem et licteras nostras prefatis hominibus et suis posteritatibus obseruent et per quoscunque obseruari faciant Inconcusse In nulloque [*contrafaciant*] quomodo libet vel actemptent, Quin ymo si quid in adversum forsitan factum extiterit [*quod*] ad prostinum reducant et reduci faciant statum Quod et reducimus per presentes. Quibuscunque licteris ordinacionibus et mandatis forsitan In contrarium concessis et facientibus non obstantibus et Reiectis Quibus quoad hec duximus derogandum absque alterius mandati expectacione. Datum Chamberiaci [*die*] vicesima sexta februarij anno domini millesimo quatercentesimo quinquagesimo quinto.

Loys

Arportex Bolomier

Per Dominum presentibus dominis

« Ludouico de Sabaudia mar [*escal*] lo
« dominoque Raconixij
« ja[*cobo*] comite montismaioris
« jo[*hanne*] domino choutagnie
« Petro de Balma
« domino Ruppis
« jo[*hanne*] de Saxo domino Rauoyrie
« Amedeo domino vrteriarum
« Johanne Championis
« domino Bastie et
« ludouico Bonivardi
« magistro hospicij.

Cette charte est scellée d'un sceau en cire rouge renfermé dans une boîte de bois. Ce sceau, trop mal conservé pour qu'il m'ait été possible d'en faire un dessin, laisse encore lire la fin de sa légende : .... VCIS SABAVDIE; il est appendu à la charte par un double cordon de soie verte.

La charte que la *Revue* vient de reproduire et que nous devons à la confraternité si obligeante de M. G. Vallier est écrite sur parchemin. La lettre initiale ainsi que la signature *Loys*, mise en marge, sont ornementées, suivant le style adopté au XV[e] siècle, et qui, lorsque l'acte était reçu par un notaire, constituait le paraphe alors en usage. Le parchemin coupé et mouillé dans quelques parties explique les lacunes que M. Vallier a cherché à combler; du reste, l'original a été scrupuleusement comparé au texte fourni par notre honorable correspondant, et j'ai pu moi-même en vérifier l'exactitude par la copie que je possède, levée dans le courant du XVI[e] siècle.

Ce document est une restitution faite à nos annales. Bien que peu important par lui-même, il ajoute une page à l'histoire locale, et rien n'est à dédaigner dans les jalons propres à fixer la vie de nos municipes. Espérons que le propriétaire du titre original, lequel reste pour lui sans intérêt réel, voudra bien en faire hommage aux archives départementales ou à la bibliothèque de la Société Florimontane.

Répondant à l'invitation amicale de M. Vallier, je vais présenter quelques notes sur le duc Louis, en m'autorisant d'une part de la parole des annalistes savoisiens et m'appuyant d'autre part sur des documents inédits.

Quel est le duc qui a octroyé la patente du 26 février 1455? Ce n'est pas Louis comte de Genève, né en 1431, devenu prince d'Antioche, couronné plus tard roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, enfin dépouillé de ses droits par le bâtard Jacques de Chypre et mort à Ripaille en 1482, presque abandonné de tous et loin de sa femme Charlotte de Lusignan. Jamais en effet ce prince ne porta le titre de duc de Savoie.

Il s'agit donc de Louis, second fils d'Amédée VIII (Félix V), petit-fils par sa mère de Philippe-le-Hardi duc de Bourgogne, et deuxième *duc* de Savoie. Né à Genève le 24 février 1402, ce prince, revêtu du costume de cordelier, vint y reposer pour toujours, en 1465, dans l'église des Célestins, à côté d'Anne de Lusignan, sa femme, qui l'y avait précédé.

Son cœur, longtemps déposé aux Célestins de Lyon, fut transporté dans la cathédrale de Chambéry en 1785, où huit ans plus tard les profanations de 1793 vinrent sans doute soulever d'indignation ce cœur qui avait cessé de battre depuis trois cents ans.

Anne de Lusignan, *la plus belle femme de son siècle,* disent les chroniqueurs, avait donné à la dynastie de Savoie seize rejetons, dont deux montèrent sur le trône paternel et un sur le trône de France par son mariage avec le Dauphin, plus tard Louis XI; ses autres branches jetèrent dans les familles de Luxembourg, de Montferrat, Sforce et d'Orléans de Dunois ces vigoureuses racines qui, entraînant la dynastie de Savoie vers des intérêts divers et souvent opposés, lui créa la politique dont les résultats féconds n'ont pas cessé de grandir jusqu'à nos jours.

Anne de Lusignan fut le premier anneau qui devait plus tard consacrer dans la famille de Savoie le titre royal de Chypre et de Jérusalem. La malignité a pu s'attaquer aux royautés *in partibus*, mais elle ne réussira pas à effacer l'auréole de respect qui entoure toujours les grands principes de droit; ceux-ci peuvent à la vérité être renversés, mais ils ne sont jamais anéantis, pas même par les tempêtes des révolutions ni par les doctrines des faits accomplis.

Revêtu du titre de comte pendant la vie de son père, Amédée VIII, Louis prit plus tard celui de prince de Piémont et, par patentes délivrées à Ripaille le 7 décembre 1434, il fut nommé lieutenant général des Etats de Savoie.

Un incendie ayant consumé une grande partie de Rumilly et détruit le pont sur le Chéran, Louis, par

lettre du 25 avril 1430, s'empressa d'exempter, pour la durée de 14 ans, les malheureux habitants des impositions et gabelles que percevait le châtelain. En 1435, il régla de nombreux différends avec le marquis de Montferrat; rétablit, le 6 octobre 1436, à Turin, l'Université, que la peste avait fait transporter à Savillan, et fonda, en mars 1437, les carmélites de Rumilly. Amédée VIII, élu pape sous le nom de Félix V en 1439, émancipa, en 1440, le duc Louis et le déclara duc de Savoie. Un des premiers actes du jeune prince fut de traiter avec Charles de Bourbon, comte de Clermont, au sujet des fiefs des Dombes; puis il accorda des franchises à saint Vincent en Val-d'Aoste; traita, le 3 avril 1445, avec Charles Dauphin du Viennois relativement aux comtés de Valentinois et du Diois, et se départit en faveur de Louis Dauphin de plusieurs droits sur le Dauphiné en échange desquels il reçut la seigneurie directe et l'hommage du Faucigny.

Le 22 avril 1445, à Genève, dans une assemblée des états généraux, il consacra l'inaliénabilité du domaine de Savoie: et, un an plus tard, le 23 août, il fit exécuter contre Bolomier, chancelier et premier ministre d'Etat, la cruelle sentence prononcée par Aimé de Viry; sentence trop en harmonie avec les mœurs du temps et qui, fondée sur de nombreux abus dans l'administration de la justice, avait condamné le malheureux chancelier à être jeté vivant dans les flots du lac de Genève. Peut-être était-ce le cadavre de cet infortuné qui, il y a peu d'années, fut ramené chargé de chaînes sur les bords du lac. Notons en passant que la patente retrouvée par M. Vallier, bien que portant la date de 1455, est contresignée par un Bolomier. Le 5 juillet 1447, ainsi que nous l'apprend une charte due aux recherches de M. Jules Vuy, président de l'une des sections de l'Institut genevois, Louis reçut à Genève dans le pré de l'île l'hommage de François de Verbouz pour la seigneurie de Châtel sur les Usses, fief obtenu de la libéralité du prince par lettres patentes du 23 août 1440.

La mort de Philippe-Marie de Milan éveille bientôt les convoitises de ses voisins. Louis s'empare de Romagnan, Vigevano, Conflens et Valence sur le Pô et jette, en 1449, dans la Lomelline, vers Novare, une armée dirigée contre Sforce. Après quelques succès et quelques revers, chances ordinaires des combats, Louis conclut une paix relativement avantageuse, puisqu'elle lui garantissait les places occupées par lui dans le Novarais et les pays de Pavie et d'Alexandrie.

Choisi pour arbitre dans la lutte du duc de Bourgogne contre les Bernois, Louis, bien disposé en faveur de ceux-ci, prit leur défense : puis, au milieu de leurs dissensions avec les Fribourgeois, ceux-ci, effrayés de l'orage, se donnèrent à lui moyennant la garantie de leurs privilèges, à laquelle il souscrivit par patentes du 10 juin 1450.

En 1451, une ligue se forma entre Alphonse d'Aragon, le marquis de Montferrat et les républiques de Venise et Vienne contre la puissance de Milan soutenue par Florence : le duc de Savoie s'y inscrivit, entraîné par l'assurance qui lui fut donnée d'ajouter à ses Etats Novare *dans le cas où la ligue pourrait la conquérir*.

Le 22 mars 1452, par patentes signées à Chambéry, le duc Louis acquit le Saint-Suaire de Marguerite fille de Geoffroi de Charni et veuve de Villards-Saxel comte de La Roche. Depuis plus de quatre siècles ce précieux monument n'est pas sorti des mains de la famille héritière des gloires des anciens comtes de Maurienne; et cet antique souvenir des traditions catholiques vient de se dérouler encore en 1868 dans les solennités de la couronne d'Italie, s'alliant ainsi merveilleusement à la *couronne de fer*.

Des nuages s'élevaient du côté de la France : une entrevue à Feurs avec Charles VII les dissipa, et Louis s'engagea à rétablir dans un délai de trois mois les gentilshommes qu'il avait dépossédés à l'occasion du meurtre de Jean de Compey, seigneur de Thorens, et à mettre au service, mais aux frais du roi, 400 lances. A cette époque de luttes, de convoitises, d'ambitions et de trahisons, la parole du prince ne pouvait pas donner des garanties suffisantes : Louis dut promettre celle de 200 gentilshommes; engagement qui fut réalisé le 10 décembre 1455. Ne trouvons-nous pas là tout à la fois et la mesure de la grandeur où était parvenue la Maison de Savoie et celle des tristes conditions politiques qui agitèrent le XVe siècle?

A Genève, en 1453, le duc convoqua de nouveau les Etats généraux pour réformer les abus dans l'administration de la justice. Puis, après avoir facilité le passage en Italie des troupes du roi René, il révoqua, en considération de la France, la sentence rendue au Pont-Beauvoisin. Cette condescendance éveilla les colères du Dauphin et motiva plusieurs de ses tentatives armées sur les terres de Savoie.

Le 20 mars 1455, pressé par le besoin d'argent et malgré le principe d'inaliénabilité du domaine, Louis vendit, sous grâce du rachat, à Jean d'Orléans de Dunois, la seigneurie de Gex; et peu après il érigea la Chambre en comté pour récompenser, en la personne d'Aimé de Seyssel, les services reçus de Jean de Seyssel de Barjat qui lui-même ne tarda pas à être nommé grand maréchal de Savoie.

Par patentes du 15 mars 1459 fut créé pour Turin un conseil de justice, sur les mêmes principes que celui constitué à Chambéry depuis 1325 et auquel deux cents ans plus tard devait être substitué le Sénat de Savoie. La terre de Varax fut érigée en comté en faveur de la famille La Palud; un de ses membres, Hugues, devint bientôt grand maréchal de Savoie, soixante ans environ avant la suppression de ces hautes fonctions par Emmanuel-Philibert en 1560.

Philippe, le remuant comte de Bresse, cherchant à exciter des troubles dans les Etats de Savoie, le duc Louis, son père, sollicite en 1463 l'appui du roi de France. Celui-ci, fidèle à sa tactique de frapper les grands vassaux, appelle Philippe en France, s'empare de sa personne et l'enferme prisonnier à Loches.

A cette occasion Louis fit en France un séjour de treize mois. Sollicité d'entrer dans la ligue du *Bien public* que venaient de former les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bretagne, il s'y refusa constamment, et désireux de se rendre utile au roi, il se rendit à Lyon pour lui révéler les intrigues que l'on colorait du nom de *Bien public*. Ce fut là qu'il mourut le 29 janvier 1465.

Durant cette vie agitée et malgré quelques revers éprouvés par ses armes en Italie, Louis donna cependant quelque impulsion à l'illustration de sa famille et quelque accroissement à ses Etats. Les chroniqueurs lui reprochent beaucoup de faiblesse envers sa femme,

Anne de Chypre, qui, par l'ascendant de sa beauté, s'était rendue maîtresse absolue des volontés du prince et disposait des emplois ainsi que des finances du duché. Les historiens ne s'accordent pas sur l'époque de la mort de cette princesse : tandis que Blanc la fixe à 1452, la plupart des autres la reportent à dix ans plus tard.

Le prince était mort depuis plus de vingt ans lorsque Charlotte de Lusignan, veuve de son fils Louis, transporta, le 25 février 1485, à la famille de Savoie, ses droits à la couronne de Chypre : royauté demeurée toujours à l'état d'espérance, parce que le bâtard Jacques de Chypre résista par les armes et que, après lui, les Vénitiens ne cessèrent pas de soulever des obstacles diplomatiques.

Les Etats des trois ordres dont nous avons parlé et que Louis convoqua à trois reprises, savoir : en 1441, 1446 et 1453 avaient succédé aux *assises*, mais ils se produisirent plus rarement que celles-ci et ne s'assemblaient que dans de graves circonstances soit pour la publication des lois nouvelles, soit pour la consécration du successeur à la couronne, soit pour réformer les abus dans l'administration de la justice.

Les motifs politiques provoquèrent ces assemblées solennelles sous le règne de Louis, car ce prince fut peu législateur. Son nom n'est rappelé que deux fois dans les *royales constitutions ;* et ce fait s'explique facilement si l'on rappelle qu'Amédée VIII venait à peine de promulguer les *Statuta sabaudiæ,* cette seconde codification de la législation savoisienne.

Comme tous les princes de leur famille le duc Louis et sa femme n'oublièrent pas les fondations pieuses ; les Célestins de Lyon, les Cordeliers de Turin et de Nice et les Carmélites de Rumilly leur doivent leur établissement. Parmi les principaux personnages de ce siècle nous ne devons pas omettre Aimon de Chissé et Louis Allamand, cardinal d'Arles (né à Saint-Jeoire suivant quelques auteurs) qui illustrèrent le clergé savoyard par l'importance que leur donna le concile de Bâle, où Allamand présida après la retraite du cardinal Cesarini Julien. Nous devons signaler de plus qu'à cette époque se rattache la venue des premières familles subalpines qui, traversant les monts, apportèrent en Savoie leurs services et leur bravoure.

La plupart de nos communes possèdant déjà des franchises, Louis n'eut à en accorder que bien rarement. Déjà j'ai signalé celles données à Saint-Vincent, au val d'Aoste, je n'ai pas pu découvrir d'autres concessions nouvelles, mais ce prince confirma la plupart de celles déjà octroyées et entre autres celles d'Annecy le 28 avril 1448, le 7 février 1457.

Ici se rattache un fait peu connu et propre à rehausser l'importance des franchises. En 1411, Marguerite de Joinville, veuve de Pierre comte de Genevois, aliéna en faveur d'Amédée VIII La Roche, Rumilly et leurs mandements. Louis, encore enfant, délégué pour prendre possession, se présenta à La Roche. Les bourgeois en armes vinrent le recevoir au-devant de la porte de la *ruaz* (aujourd'hui *perrine*), et exhibant leurs franchises ils demandèrent que l'observation en fut jurée. Louis, n'ayant aucune instruction à ce sujet, refusa. Alors La Roche ferma ses portes et, plutôt que de déroger à ses franchises, préféra encourir la colère du prince. Amédée VIII ayant examiné la prétention des Rochois, la reconnut fondée et prêta lui-même le serment réclamé en confirmant de nouveau les priviléges des deux villes, savoir : pour La Roche, le 12 juillet 1412, et pour Rumilly, le 10 mars 1418.

La patente, objet principal de cette notice, ne présente pas un grand caractère historique. Elle nous apprend seulement que les syndics et communauté d'Annecy, se prévalant de je ne sais quels titres ou usages, voulaient astreindre les habitants de Veyrier aux réparations des murailles de la ville. Le duc, saisi du débat, relève de cette charge les *Veyrolains,* en consacrant toutefois pour eux le devoir de travailler à l'entretien et à la défense du château. Nous pouvons conclure de ce document que la ville d'Annecy entreprenait à cette époque de grands travaux et peut-être un jour y lirons-nous la date de la formation de l'une des trois enceintes qui successivement ont élargi le territoire du municipe. D'autre part, nous pouvons mesurer de ce titre le nombre d'hommes d'armes fourni par Veyrier et y trouver une base pour fixer le chiffre de la force armée savoisienne. Enfin, nous y apprenons que, tout en accordant quelque faveur *de sa pleine et certaine science,* le duc ne dédaignait pas de recevoir comptant 300 florins.

A plusieurs reprises Veyrier obtint des avantages signalés. En effet, nous pouvons rapprocher de la patente sauvée de l'oubli par M. Vallier celle confirmative donnée à Annecy le dernier jour de septembre 1518 par Philippe de Savoie *comes gebennesii et gebennarum* et la ratification accordée par Henry de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, sous la date d'Annecy le 7 août 1601. J'indiquerai encore l'abergement consenti en 1445, indict 7°, par Claude de Sonnier, vice-châtelain d'Annecy, agissant au nom du comte de Genevois, en faveur de Jacquemet Duperrit, autrement appelé Guerraz, demeurant à Veyrier, hameau des Champs. Ce contrat, reçu par Jean Ponte de Rupe, comprend des fonds bois et teppes, de la contenance de quatre poses, situés au-dessus du Mont-Rossi, près du hameau des Champs, sous l'introge de douze sous de Genevois et le servis annuel d'un denier même monnaie ; acte que le duc Louis approuva par patentes données à Seyssel, le 2 juillet 1451. Plusieurs autres chartes, émanées du duc Louis, existent encore dans les archives départementales.

Enfin le 28 janvier 1479, Janus de Savoie, comte de Genevois, maintint les habitants de Veyrier et Chavoire dans l'usage de pouvoir, librement et sans être soumis à aucune redevance, naviguer sur le lac d'Annecy pour l'usage de leurs familles et de leurs maisons. Qui sait si ce n'est point ensuite et en exécution de ce privilége que les habitants de Veyrier conservent leurs lourdes barques de *pêcheurs,* si pittoresques lorsque le timonier revêtait encore sa veste de *tiretaine* et le bonnet rouge, ensanglanté par les souvenirs de 1793 ?

En terminant cette notice, nous ne saurions trop recommander aux possesseurs de titres anciens d'en faire le dépôt ou au moins la communication aux archives de la Société Florimontane. Isolés, ces documents restent, en effet, sans emploi ; mais réunis, on les voit s'enchaîner d'une manière admirable et permettre souvent de reconstituer notre histoire nationale.

A. Despine.

LES SUITES D'UNE CONDAMNATION PRONONCÉE CONTRE UN NOBLE DE HAUTE LIGNÉE

I

La famille de Lucinge, d'une illustre origine, doit être comptée au nombre de celles qui ont joué un grand rôle dans nos contrées ; soit dans le Faucigny, où cette famille avait pris naissance, soit dans d'autres pays, son nom se rattache à des événements d'une importance majeure ; il est bien connu des personnes qui s'occupent de notre ancienne histoire.

C'est à ce titre que je prends la liberté d'attirer l'attention des amis de nos vieilles annales sur quelques documents qui remontent au seizième siècle, et qui présentent un intérêt véritable au point de vue de l'histoire et de l'archéologie ; ils nous prouvent, d'ailleurs, comme d'autres faits le démontrent également, qu'en Savoie aussi bien qu'en France, les grands feudataires furent, à une époque relativement moderne, traités plus d'une fois avec une sévérité exemplaire et durent, eux aussi, malgré leur haute position, s'incliner devant les décisions de la justice souveraine. Le seizième siècle nous fournirait, pour la Savoie, d'autres exemples analogues, notamment celui de la célèbre famille de Compey.

Le premier document qui donne lieu au présent travail remonte au 13 août 1532 ; il est écrit en latin, en lettres gothiques, et ne contient pas moins de quarante-neuf grandes pages.

Le Conseil de Genevois est réuni, à Annecy, dans la cour paroissiale de l'église de Saint-Maurice ; il est présidé par Jean de Villette, seigneur de Clermont, gouverneur général du Comté. Ce magistrat est assisté de Claudiojanus Milleret (*Mellieret*), collatéral, et de Guillaume de Bellegarde, seigneur de Montagny, chevalier. Le juge-mage du Genevois, magnifique Claude David, assiste à la séance qui s'ouvre en présence d'un grand concours de personnes au nombre desquelles notre document cite, à titre de témoins, François Maron, protonotaire apostolique, prieur commendataire de Saint-Martin en Dauphiné, noble et puissant François de Blonay, seigneur de Carouge (1), François de Myozinge et Amédée de Leta, bourgeois d'Annecy, noble Aimon Du Crêt et égrége Philibert Du Crêt, notaire, tous deux de Cruseilles. Notons, en passant, que l'épouse du célèbre et malheureux Philibert Berthelier, appartenait à la famille Du Crêt, de Cruseilles.

Comme cela se pratiquait, d'ordinaire, dans toutes les affaires importantes, deux notaires (M[es] Pierre Du Crêt et Antoine Chapuis) sont présents, pour constater officiellement, d'ordre du gouverneur du comté de Genevois, une transaction solennelle.

Il s'agit de noble et puissant Claude de Lucinge, coseigneur de Lucinge, fils de Bertrand de Lucinge, décédé, qui avait épousé, en seconde noces, une des dames d'honneur de Béatrice de Portugal. Claude de Lucinge, présent à l'audience, était donc frère consanguin de Béatrice de Lucinge qui avait eu l'honneur d'être filleule de Béatrice de Portugal, et à laquelle cette princesse avait fait un legs dans son testament.

Le document que nous analysons nous apprend qu'à la suite de peines criminelles prononcées contre Claude de Lucinge (*penalium penarum*) et d'amendes à lui infligées, il se trouvait débiteur de l'illustrissime prince et seigneur Philibert de Savoie, duc de Nemours, comte de Genève et de Genevois, d'une somme de deux mille écus d'or, au coin royal de France. Ce document ne nous fait connaître ni la cause du jugement ni son contenu, et il se réfère purement et simplement aux pièces officielles produites à l'audience et qui avaient été signifiées régulièrement à Claude de Lucinge. Quoi qu'il en soit, celui-ci avait acquiescé au jugement ; il y avait eu *composition*, suivant les anciennes traditions germaniques.

La somme était considérable ; Claude de Lucinge, n'ayant pas les moyens de se libérer immédiatement, avait eu recours au crédit et aux bons offices de noble et généreux Benoît Ravier, docteur en médecine, citoyen de Lausanne, seigneur de Chéseaux, qui agit dans l'acte tant en son nom personnel que comme mandataire de Jeanne De Crose (*de Croso*), sa femme (nous verrons qu'elle épousa, quelques mois après, Claude de Lucinge), et d'*Anthonie* de Crose, sa belle-sœur, toutes deux filles de feu Petregnin de Crose.

Ravier et les hoirs de Crose tenaient en gage de Philibert de Savoie, duc de Nemours, pour une pareille somme de deux mille écus d'or, le château et la seigneurie de la Balme. Ils consentent, moyennant libération de Claude de Lucinge envers le duc, à renoncer, en faveur de ce dernier, à tous leurs droits sur la Balme ; suivant les expressions de notre document, ils voulaient être agréables tant à Claude de Lucinge qu'au comte de Genevois lui-même.

Comme correspectif, Claude de Lucinge s'engage à rembourser cette somme, avec les intérêts de droit, à Ravier et aux hoirs de Crose, dans le terme de trois ans.

Faute par lui de remplir cet engagement, en tout ou en partie, dans le terme stipulé, il cède éventuellement à ses créanciers, jusqu'à parfait et entier paiement, la presque totalité de ses biens et redevances, dans le territoire qui s'étend de Chêne à Villard-sur-Boëge et à Saint-Jeoire, soit les cens, revenus, tributs, terres, moulins, vignes, dîmes, services d'hommes libres ou taillables, etc. ; le tout, indiqué d'une manière très détaillée dans la pièce officielle dont nous nous occupons en ce moment. C'est, au point de vue archéologique, la partie la plus intéressante et de beaucoup la plus longue de ce document.

Parmi les hommes libres dont ce document fait mention, se trouvent un certain nombre de nobles, notamment Humbert de Boëge et ses frères, Nicolas de Mont et sa femme, François d'Etable, François de Passy et autres. Nous y voyons figurer aussi un cordonnier, citoyen de Genève, Amédée Comte dit Delétraz (*de strata*) ; ce surnom rappelle un homme originaire d'une localité ou d'une contrée où existait autrefois une voie romaine.

Quant aux redevances dont il est question dans ce document, les unes sont dues en espèces, les autres en nature (avoine, froment, vin, cire, poulets, chapons, etc.). D'ordinaire, le même individu doit, à la fois, des redevances en nature et en argent. La mesure indiquée est celle de la ville de Bonne (*ad mensuram Bonæ*) ; l'argent se calcule en vieille monnaie de Genève (*denar. geb. veteres*).

(1) Carouge (canton de Vaud).

Comme nous l'avons fait remarquer dans un autre article, à propos du mandement de Chaumont, les redevances se subdivisent ici d'une manière fort singulière, au fur et à mesure que les branches d'une même famille s'étendent et se développent.

Qu'on nous permette d'en citer de nouveau quelques exemples.

Notre document parle des redevances suivantes : trois cinquièmes du quart *d'un chapon*, — trois quarts du huitième, — un douzième, — un vingt-quatrième, etc. *d'un chapon*, *deux tiers et un huitième de chapon* (*duos tertios et octavum unius capponis*).

Le quart du huitième d'un quart *de froment*, le vingt-quatrième d'un quart, le huitième de la douzième partie d'un quart.

Le quart, le tiers, le seizième d'un quart d'*avoine*.

Le huitième, le douzième, le seizième, le vingt-quatrième d'une *livre de cire*.

Parmi les redevances figurent, à plusieurs reprises, les charriages nécessaires pour la culture d'un ou de plusieurs journaux de terre.

Le morcellement que nous remarquons dans les redevances en nature se reproduit également dans les redevances en espèces.

L'hommage-lige lui-même se trouve divisé dans la même personne ; ainsi, Claude de Lucinge cède, éventuellement, à ses créanciers, la moitié d'un hommage-lige, censitaire ou taillable.

Voici, d'ailleurs, quelques-uns des revenus cédés par Claude de Lucinge :

La dîme de Curtine, paroisse de Lucinge, rapportait vingt-six coupes de froment ; la grange de Lucinge, y compris le pré, lieu dit *aux Vignioles*, rapportait quatre-vingts coupes de froment ; le moulin de Lucinge, vingt-cinq coupes.

La dîme de Milier rapportait treize coupes de froment et vingt-six octaves d'avoine ; la dîme de Lucinge, douze coupes et un tiers de froment, vingt-quatre octaves et deux parts d'une octave d'avoine ; la grange de Molliaz, vingt-deux coupes de froment ; la dîme de Fernex, soixante-dix octaves de blé, etc., le tout, comme nous l'avons dit, calculé à la mesure de Bonne.

Il est question, entre autres, dans ce document, des hommes-liges, taillables à miséricorde, justiciables du *château rouge de Lucinge (castri rubei Lucingii)*.

Claude de Lucinge cède également, en tant que de besoin, à ses créanciers, tout droit de juridiction, haute et basse, mère et mixte empire, droits de lods et autres droits, tant dans le district que hors du district de Lucinge.

Il leur confère, pour la prise de possession des valeurs et objets éventuellement cédés, tous les pouvoirs nécessaires, et il se soumet, pour l'exécution de ses engagements, à la juridiction des tribunaux du comté de Genevois et à celle de l'official des évêchés de Lausanne, de Genève, d'Aoste, de Sion, de Belley et de Besançon.

Pour mieux assurer encore l'exécution de ses engagements et pour plus de garantie, il accorde à ses créanciers, pris tant conjointement que séparément, un droit tout particulier, un mode d'exécution spécial qui était désigné sous le nom d'*otage* (*hostaige*, *hostage*) et qui était un des moyens de contrainte auxquels le débiteur se soumettait quelquefois envers ses créanciers. Voici en quoi il consistait.

Les créanciers avaient le droit d'envoyer, dans une localité du comté de Genevois, à leur choix, un homme avec deux domestiques et trois chevaux, de les faire nourrir et entretenir convenablement, aux frais de Claude de Lucinge, dans une hôtellerie, à concurrence de trois florins par jour (*in ostagio et pro ostagio tenendo in hospicio aliquo in quo vivere et alimentari debeant bene et decente sumptibus et expensis ipsius nobilis Claudii de Lucingio... usque ad summam trium florenorum... singulo die ipso ostagio durante*), jusqu'à ce que le débiteur eût rempli tous les engagements qu'il avait contractés envers ses créanciers, même ceux qui étaient le résultat de ce moyen de contrainte ; ajoutons que les créanciers étaient tenus de dénoncer régulièrement l'emploi de ce mode d'exécution à Claude de Lucinge et à ses créanciers.

Ce mode d'exécution, qui est peu connu, était rigoureux sans doute, mais moins rigoureux encore que l'exécution sur la personne du débiteur, par la contrainte par corps, ou sur ses biens, par une saisie mobilière. Il respectait davantage la personne du débiteur ; s'il était dur en lui-même et coûteux, il avait au moins le mérite d'éviter toute collision ; enfin, comparé à d'autres moyens de contrainte plus anciens, il constituait, en tout cas, un progrès.

Nous pouvons en citer un second exemple emprunté à un autre document de cette même affaire de Lucinge.

Claude de Lucinge hypothèque, en outre, au profit de ses créanciers, tous ses biens immeubles, avec promesse de les dégrever *(debrigare)* de toute hypothèque. Il autorise même ses créanciers à faire vendre, exproprier et subhaster lesdits biens, sommairement et sans formalité de justice (*Sommarie simpliciter et de plano nulla judicii figura seu solempnitate in talibus requisitis servatis vel observandis)*. On voit que les mesures de précaution ne manquaient pas.

Enfin, quatre nobles appartenant à des familles illustres, deux Pierre de Monthoux, Jean de Viry et Antoine d'Arenthon, coseigneur d'Alex, se portent cautions solidaires de Claude de Lucinge, hypothèquent en sa faveur tous leurs biens, se soumettent à tous les engagements que nous venons de rappeler et à tous les moyens d'exécution acceptés par le débiteur lui-même (*necnon ad ostagium predictum modo et forma predictis se astringunt)*, renonçant expressément à tous droits, statuts et coutumes contraires.

Tous les engagements qui précèdent sont pris, de la manière la plus solennelle, sous la foi du serment, devant le conseil de Genevois réuni suivant le mode ordinaire (*more majorum nostrorum*).

Au bas du procès-verbal dressé par les deux notaires, et avant leur signature, le débiteur a écrit de sa propre main : « ainsi que dessus a été fait (*ansy que dessus ad esté fest*). De Lucinge. »

Après la signature des deux notaires, on lit les mots suivants : « Salvit dominus lucingii emolumenta hujus instrumenti ideo illud restituendo nichil solvat de illo. Id Chapuys Ducrest. »

Le lendemain, 14 août 1532, Claude de Lucinge remet, pour trois années, à dater du dit jour, à Benoît Ravier, agissant tant en son nom personnel qu'en ses prédites qualités, les *prises* et *revenus* des terres et redevances mentionnées en l'acte précédent. Cette vente est faite pour le prix annuel de quatre cent cinquante

florins d'or petit poids, à imputer sur la somme prêtée.

Benoît Ravier revend le tout, au même prix, le même jour, à noble Etienne Paget dont Pierre de Monthoux se rend caution solidaire.

Ces deux derniers actes, reçus par Me Antoine Chapuis, notaire, sont passés, à Annecy-le-Vieux, dans la cour de l'hôtellerie de Claude Mignon. Parmi les témoins, figure Humbert Folliet, prieur de Ville-la-Grand; c'est probablement le dernier prieur de ce monastère qui allait être supprimé par l'invasion bernoise.

Au bas de l'expédition, se trouvent écrits ces mots : « Salvit dominus lucingii emolumenta horum instrumentorum ideo restituendo illa nichil pro illis solvat. d' Chapuis. »

Ainsi, les notaires ne faisaient pas crédit à noble et puissant Claude de Lucinge, et Benoît Ravier lui-même, après avoir fait abandon de tous ses droits sur la Balme, tenait à être remboursé, à peu près de suite, d'une notable partie de la somme dont il avait fait l'avance à Claude de Lucinge.

Cette affaire donna lieu à une série d'actes, de procès, de transactions qui durèrent plus d'un demi-siècle, et elle ne se termina qu'après la mort de tous ceux dont nous venons de parler.

La suite au prochain n°.) JULES VUY.

UNE ANECDOTE INÉDITE SUR Mgr DE ROLLAND ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Mgr Claude-Humbert de Rolland naquit à Marigny (1) (près Rumilly), le 23 avril 1708. Il était fils de Jean-Pierre de Rolland et de dame Anne-Marie de Chavanne. Sa famille, l'une des plus illustres de l'ancienne capitale de l'Albanais, habitait dans cette ville un hôtel de la rue du Grand-Lac; elle possédait, en outre, à Marigny-Saint-Marcel, une gentilhommière, qui vit naître le futur prince de l'Eglise.

Comme archevêque, Mgr de Rolland associa son nom à un acte important, préparé de loin par la politique persistante, ambitieuse et habile de la Maison de Savoie : ce fut lui qui signa la célèbre transaction par laquelle les archevêques de Tarentaise renonçaient au titre de comte et à tout droit de souveraineté sur cette province (2). Charles-Emmanuel III, le second roi de Sardaigne, qui sut mériter à la fois les titres de guerrier, de diplomate et de législateur, conquit à sa couronne cette étape nouvelle dans la voie de l'agrandissement et de la puissance. La principauté de Conflans, accordée par lettres-patentes du 31 octobre 1769, fut l'indemnité de cette renonciation.

(1) Aujo rd'hui *Marigny-Saint-Marcel*, car Marigny et Saint-Marcel, qui formaient autrefois deux communes différentes, furent, en 1842, réunies en une seule par lettres-patentes du roi Charles-Albert.

(2) Ancien comté de l'Empire de Charlemagne, la Tarentaise fut, en 996, donnée par Rodolphe III, roi de Bourgogne, aux évêques de Tarentaise ;.l'empereur Frédéric I les créa princes de l'Empire en 1186. Dès 1080, les comtes de Savoie exerçaient une certaine autorité judiciaire dans cette province ; à partir du 22 mai 1365, date de l'élévation d'Amé VI au vicariat de l'Empire, ils s'immiscèrent plus ouvertement dans les affaires temporelles des archevêques qui, malgré leur résistance, finirent par être débordés et durent, en désespoir de cause, signer, par la main de Mgr de Rolland, le traité que nous rappelons.

Comme archevêché, le siége de Tarentaise fut fondé en 420 par saint Jacques l'Assyrien et transféré vers 450 à Moûtiers par saint Marcel, son successeur.

Mgr de Rolland mourut à Moûtiers le 27 novembre 1770.

Voilà en deux mots le rôle historique de Mgr de Rolland; mais il existe de plus sur son compte de charmantes chroniques que la tradition a transmises jusqu'à nous. En voici une, entre autres, qui intéressera sans doute le lecteur avide de pénétrer dans les détails intimes de la vie de nos illustrations.

C'est une anecdote vraiment *archiépiscopale :* le personnage qu'elle met en scène est un archevêque, et celui qui la fit le premier connaître est encore un archevêque; on a déjà deviné sous les traits du conteur Son Eminence le cardinal Billiet, dont le monde catholique admire les vertus et en qui la science honore cette érudition rare et profonde qui embrasse non seulement les grandes lignes et les problèmes élevés des connaissances humaines, mais encore les petits grains de sable de la biographie.

Le 27 avril 1861, Marigny-Saint-Marcel était en fête ; Son Eminence le cardinal venait de consacrer la nouvelle église, et, la cérémonie terminée, à la fin du dîner qui lui fut offert à la cure, l'aimable prélat, s'inspirant du lieu de naissance de l'un de ses prédécesseurs, raconta aux convives cette piquante et gracieuse histoire (1).

Le jeune Claude-Humbert de Rolland venait d'achever avec une rare distinction ses études au collége de sa ville natale (2). Le droit d'aînesse ne devait pas reposer sur sa tête; sa famille étant fort nombreuse, il ne pouvait pas espérer un bien riche patrimoine; mais, à défaut de fortune il avait du talent, de la volonté, de l'énergie : il se sentait appelé à de hautes destinées et il éprouvait le besoin de sortir de l'enceinte étroite de ses montagnes pour agrandir le cercle de ses aptitudes et de son activité.

Paris était déjà alors, comme aujourd'hui, le centre où convergeaient toutes les ambitions, le point de mire où visaient pour s'y développer à l'aise toutes les natures d'élite.

Paris avait tenté Claude-Humbert.

Il partit donc, un beau matin, à pied, le sac sur le dos, l'espérance dans le cœur, quelques ducats dans la poche..... Chemin faisant, au Pont-Beauvoisin, il fait rencontre d'un petit ramoneur de Maurienne qui lui offre de porter son paquet. Il accepte : au bout d'une heure, il sont amis.

Tous deux vont au même but : qu'importe que l'un y aille pour escalader les cheminées et l'autre pour gravir les sommets de la science ? que l'un sorte d'une chaumière et l'autre d'un château ? La communauté de situation rapproche toutes les distances... Et ils cheminaient, ils cheminaient toujours, parlant de Dieu, des montagnes et de l'avenir.

A Paris, sous le porche de Notre-Dame, où en arrivant ils sont allés consacrer à Dieu leur vertu et leur

(1) Elle m'a été communiquée par M. l'abbé Daudin, curé de Marigny, qui, au récit de Monseigneur, s'est empressé d'en noter les moindres détails sur son *Registre particulier*.

(2) Fondé en 1650 par les dons de plusieurs habitants, notamment de Madame Philiberte de Juge, veuve de M. Amblard de Vidonne, seigneur de Novéry, le collége de Rumilly acquit au XVIe et au XVIIe siècles une juste célébrité. Sa direction, primitivement confiée à des Oratoriens, fut en 1769 remise à des prêtres séculiers. On y enseigna toutes les sciences et même la théologie.

nouvelle vie, les deux amis se séparent ; le gentilhomme noircit sa main blanche en serrant avec effusion la main calleuse du ramoneur, et il lui dit : « La Providence nous a placés côte à côte dans nos premiers pas, puisse-t-elle nous réunir un jour !... »

Quelques années après (les années vont si vite à partir de 20 ans !), nous retrouvons Claude-Humbert coiffé du bonnet de docteur de Sorbonne. Son mérite et son nom l'ont fait promptement admettre dans cet établissement célèbre qu'un enfant du peuple, Robert de Sorbon, chapelain du roi saint Louis, avait fondé en 1256 pour offrir un asile gratuit aux talents de toutes les classes ; Claude-Humbert en est devenu l'un des élèves les plus distingués ; il a subi toutes les épreuves et notamment la *Sorbonnique* avec un plein succès.

On a l'œil sur lui ; des personnages influents le protègent ; on le pousse ; il entre dans l'état ecclésiastique et ne tarde pas à être nommé chanoine du chapitre de Toul (1) en Lorraine. A Toul comme à Paris, le chanoine de Rolland sut, par ses qualités éminentes, se concilier de hautes et puissantes sympathies qui, en 1740, le firent nommer à l'archevêché de Tarentaise, devenu vacant.

Il avait alors 32 ans. Douze années s'étaient écoulées depuis qu'il avait dit adieu à la Savoie. Il y revient avec bonheur et se dirige immédiatement vers Turin, afin d'aller remplir à la cour les formalités d'usage ; mais, au lieu de passer par la Maurienne, il prend le chemin du Petit-Saint-Bernard en traversant la Tarentaise. Il arrive *incognito* à Moûtiers, vêtu en simple ecclésiastique et comme voyageur ; il se présente à l'archevêché et fait demander une audience au vicaire capitulaire.

On l'introduit.

Après les salutations d'usage, interrogé sur l'objet de sa visite, l'étranger répond qu'il a parcouru la Tarentaise, que ce pays lui convient à merveille, que ces grandes montagnes sont pour lui le paradis terrestre et qu'il désire s'y fixer ; puis, abordant la discussion pratique, il demande sans façon d'abord un canonicat, ensuite une cure, enfin un simple vicariat.

Le vicaire capitulaire, étonné, puis impatienté de ces allures singulières, répond par des refus successifs qu'il accentue de plus en plus, et demande brusquement à l'indiscret son nom.

— *Je m'appelle de Rolland,* répond celui-ci avec humilité.

— *Eh bien ! Rouland, roulez !* ajoute en forme d'épilogue le vicaire capitulaire, en montrant poliment la porte au visiteur.

L'archevêque, éconduit du palais archiépiscopal, continue sa route vers Turin. Après la cérémonie du sacre, il revient solennellement prendre possession de son siége. Cette fois, ce n'est plus un pauvre abbé inconnu, à la soutane poudreuse : c'est un évêque qui porte noblement la robe violette, la croix pectorale et tous les insignes de sa nouvelle dignité.

Les populations se pressent sur ses pas ; son voyage est une marche triomphale. Les ovations se succèdent ; les chemins sont garnis de verdure, les maisons, ornées de guirlandes ; les cloches des villages se répondent et se transmettent l'heureuse nouvelle de l'approche du prince de l'Eglise.

Le cortége arrive à la Roche-Cevins. Le curé se présente à la tête de tous ses paroissiens ; mais un éclair de surprise illumine son visage ; il est interdit ; il hésite ; il garde le silence... L'archevêque partage ces perplexités ; mais bientôt, sans attendre de compliment, il serre dans ses bras le bon curé : il vient de reconnaître en lui... devinez qui ? — Le petit ramoneur, son ancien compagnon de route, quand jeunes, pauvres, mais tous deux riches d'espérance, ils partaient ensemble pour Paris. Lui aussi a fait son chemin ; après avoir grimpé bien des fois à la pointe des toits aériens de la capitale et jeté de haut sur le pavé brûlant la cascade limpide de ses refrains montagnards, il a recueilli ses petites économies, il a senti parler en lui la voix de Dieu, il est revenu au pays natal, il a travaillé et il s'est élevé à la dignité sacerdotale.

L'entrevue fut touchante ; Mgr de Rolland, heureux d'inaugurer ainsi ses fonctions, attacha immédiatement le curé de la Roche-Cevins à sa personne en qualité de secrétaire, il le fit monter à ses côtés dans la voiture, et bientôt ils furent tout entiers aux récits et aux souvenirs du passé.

Cependant, on approche de Moûtiers ; on y entre... Réception magnifique, carillons, vivats et tout l'attirail usité en pareille circonstance. Voici la cathédrale... Le vicaire capitulaire, en grand costume, s'avance d'un pas majestueux à la tête du chapitre ; mais il est légèrement mystifié quand il reconnaît dans son nouvel archevêque le prêtre à qui il a, quelques jours auparavant, ordonné de *rouler*.

Toutefois, il ne se décontenance pas et il débite son compliment sans trop de trouble.

Mgr de Rolland lui dit alors en souriant d'un air malicieux :

Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli (1). — La pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, a été placée à la tête de l'angle.

Et le vicaire capitulaire, avec un merveilleux à-propos, réplique immédiatement par le verset suivant du Psaume :

A domino factum est istud ; et est mirabile in oculis nostris (2). — Oui, c'est le Seigneur qui a fait cela ; et c'est ce qui paraît à nos yeux digne d'admiration.

Quoi qu'il en soit, en homme d'esprit enchanté de cette prompte et habile répartie, l'archevêque coupa court à ce dialogue un peu tendu et confirma dans son titre de vicaire général le peu patient administrateur du diocèse. Toutefois, dit-on, l'archevêque et le grand vicaire eurent encore maille à partir ; aussi celui-ci répondit-il un jour à Sa Grandeur, qui lui demandait un crucifix d'ivoire : *Do crucem pro crucibus.*

Le latin fait passer bien des choses.

Telles sont, s'il faut en croire un récit dont le souvenir s'est perpétué, les circonstances qui ont accompagné l'entrée de Mgr de Rolland à Paris et à Moûtiers ; à Paris, comme étudiant, à Moûtiers, comme archevêque.

Sans que j'ose en garantir l'authenticité, elles m'ont paru dignes d'être insérées dans la *Revue savoisienne,* au

(1) Durant mon séjour en Lorraine, j'ai cherché à vérifier ce fait ; malheureusement les annales du chapitre de Toul ont été brûlées à la Révolution.

(1) Ps. 117, 22.

(2) Ps. 117, 23.

moins à titre de chronique ou de légende. Puissent ces lignes, détachées sans apprêt de mon album de notes, intéresser le bienveillant lecteur et le reposer un instant des savantes dissertations auxquelles se livrent d'ordinaire mes collègues de la Florimontane! Tous nous apportons à une œuvre commune, celle de la glorification de notre bien aimé pays, le concours de nos forces diverses; je laisse à plus habiles que moi, à ceux que je pourrais appeler les architectes et les maçons du patriotisme, la construction de l'édifice et des pierres angulaires, *capitis anguli;* je prends, moi, un petit coin inexploré et je le tapisse, comme un humble peintre en bâtiments, quand la maison est construite. *Cuique suum!*

F. DESCOSTES.

COUP D'ŒIL SUR L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES BEAUX-ARTS, A GENÈVE

Ce n'est point à un examen détaillé de l'exposition de peinture actuellement ouverte à Genève que j'ai la prétention de me livrer; je ne veux que donner à la hâte la physionomie de cette *exhibition* faite à nos portes, et dans un pays dont toutes les manifestations intellectuelles et artistiques nous intéressent beaucoup. Comme la nature exerce une influence bien marquée sur les inspirations de l'homme, il est évident que deux peuples placés dans des conditions identiques, sous le rapport du climat et de la configuration territoriale, doivent se rapprocher dans leur manière de voir et d'apprécier les choses en beaucoup de points, et surtout en littérature et en peinture. Les peintres suisses sont les frères des nôtres, comme la nature de l'Helvétie est la sœur de la nature de l'Allobrogie.

L'exposition de peinture, ouverte au palais électoral de Genève, le 22 avril 1868, ne concerne pas exclusivement le canton: elle porte le titre d'*Exposition de la Société suisse des beaux-arts;* c'est donc un concours national et non cantonal. Elle compte 365 toiles, dessins, aquarelles, pastels, etc., et 9 morceaux de sculpture et de gravure, venus de tous les coins de la Suisse et quelques-uns de l'Allemagne, voire même de la Savoie.

En entrant dans la salle, mon premier soin fut de chercher les toiles signées des noms les plus illustres de cette célèbre école genevoise, dont la gloire naissante avait frappé ma jeune imagination, il y a quelque vingt ans. Je fis l'appel de cette pléïade de pinceaux si heureusement inspirés et qui excitaient par leurs œuvres l'admiration de l'Europe entière. Calame étant mort, j'appelai Diday: absent! — Hornung: absent! — Lugardon père: absent!..... Je m'arrêtai; ceux-là, les premiers, avaient réveillé en moi le sentiment du beau, ils m'avaient appris comment l'on peut rêver durant des heures entières devant une toile sur laquelle une main habile, dirigée par une intelligence poétique, a distribué avec art le trait et la couleur. Ceux-là n'y étaient pas! Je n'avais plus à me hâter de jouir et je me mis en mesure de passer méthodiquement une revue des présents. Mais, au moment où j'allais commencer, le hasard fit tomber sous mes yeux un nom aussi aimé depuis longtemps: Humbert, le peintre des pâturages et des abreuvoirs, celui qui m'avait fait admirer jadis ces troupeaux de vaches aux formes si vraies, encadrées dans les paysages splendides de l'Alpe suisse: je retrouvais enfin un de mes anciens amis. Je cours à lui; oui, le voilà bien marqué dans trois toiles avec les brillantes couleurs et les riches coups de lumière dont il possède le secret: les *Vaches aux pâturages* et son *Abreuvoir à la montagne* sont les meilleurs; son *Bétail en route* laisse à désirer pour la disposition du groupe. Mais, le dirai-je? l'auteur du *Pâturage*, de ce tableau qui réjouit les yeux des visiteurs au musée Rath, n'a plus cette... Non, je n'achèverai pas; jamais je n'aurai la force de faire des restrictions au sujet d'un talent réel et respectable et qui, bien qu'il perde de sa vigueur, n'en est pas moins l'une des gloires d'une école aimée.

Mais voyez la chance! près d'Humbert je rencontre Calame fils et Lugardon fils. Ils ont, dans ce pays-là, de vraies dynasties d'artistes: heureux pays! — Lugardon II a plusieurs tableaux, non plus du même genre ni de la même correction que ceux de son père, mais qui ont bien leur mérite quoiqu'ils soient un peu durs. Calame II a fait une vue du bord de la mer (*Riviera di Levante*) qui m'a semblé être l'une des meilleures toiles de l'exposition. Succèderait-il véritablement à son père? — S'il a cette ambition, il faut lui conseiller de ne plus peindre de *Villa à Bordighera*, car cette villa n'a pas réussi à lui inspirer le vrai sentiment de la couleur.

Voici venir ensuite notre quasi-compatriote, Gabriel Loppé, que notre regretté Jacques Replat avait baptisé Loppé *de Véga, aux jarrets d'acier*. Et en effet, Loppé, qui a gravi toutes les cimes célèbres des Alpes, est monté déjà sept fois au sommet du Mont-Blanc sans que les ressorts de ses jambes aient été le moins du monde détendus, et il a rapporté de ses courses hardies des études de glaciers et de neiges que les Anglais se disputent. Il ne sort plus du blanc d'argent, mais il faut dire qu'il s'en sert si bien qu'on ne peut pas lui en vouloir de s'être fait le peintre de la nature morte et ensevelie sous son *linceuil immaculé;* il a adopté ce genre de peinture *après décès*, pour lequel il faut un talent réel si l'on ne veut pas risquer de tomber dans une triste monotonie, et si l'on désire parler au cœur. Les deux effets d'hiver que Loppé a exposés méritent une attention particulière, ses *Environs de Brunnen* surtout. Ce dernier tableau est traité avec finesse et présente à l'œil un aspect saisissant; c'est léger au possible, c'est saupoudré d'une neige folle au milieu de laquelle semble tourbillonner le paysage; et puis, dans le fond, le soleil, caché par des nuages floconneux, laisse deviner sa présence par une teinte d'un rose tendre dont il colore le léger rideau. L'effet produit par cette teinte est remarquable; il constitue une innovation qui ne saurait passer inaperçue aux yeux des amis de l'art: Loppé a trouvé une mine riche et féconde et il l'exploite avec talent.

M. Veillon, de Genève, a cinq tableaux de paysage sur la ligne, tous révélant des qualités excellentes, mais d'une transparence trop accusée; ses rocs, ses arbres et ses prés reflètent parfois une lumière qui n'est pas naturelle, tandis que dans certaines parties de ses toiles la nature est traitée avec plus de vérité: pourquoi ces contrastes?

Que dirai-je des œuvres de Mme Leleux? C'est aussi un nom aimé, celui-là, et cependant, l'avouerai-je, son *Retour* m'en a fait faire un vers le passé! Son *Message*, par contre, est une jolie toile, quoique fort simplement traitée.

Van Muyden nous montre deux sujets de genre,

une *Ecole de village* et une *Jeune mère italienne*. Le premier, avec ses minois de petites filles roses et joufflus, est charmant comme composition ; cependant tout cela est *léché*, trop *léché ;* et pourquoi aussi donner aux accessoires, murs ou pavés, cette couleur de chair qui fait croire que tout ce que l'on voit est composé d'une matière plastique qui va se fondre au moindre rayon de soleil ? La *Jeune mère* présente un ensemble plus vrai ; mais aussi là tout est chair et a sa teinte naturelle.

Il faut voir encore quelques toiles de MM. Dunant, George, Potter, Bourcaut, Vuagnat, Meuron et Zimmermann ; ce dernier surtout mérite une mention pour sa peinture large et facile. Puis, au milieu d'une quantité d'autres études dont quelques-unes attirent les regards et dont beaucoup d'autres sont plus que médiocres, on voit se détacher une collection venue de Munich et qui m'a semblé réunir assez de qualités pour être l'objet d'une sérieuse attention. Les tableaux de MM. Stademann, Steffan et Steinach, entre autres, sortent du genre ordinaire; ce sont des vues prises dans les Alpes bavaroises ou le Tyrol et se rapprochant, en conséquence, des paysages de la Suisse ; mais leurs rochers, leurs cascades, leurs prairies, ont des couleurs et des reflets particuliers semés par un pinceau ferme, large et léger tout à la fois. Le modèle du genre est la *vue prise en Tyrol* de M. Steinach ; c'est une cascade à l'eau furibonde emprisonnée dans des rocs énormes en partie recouverts de ronces et de racines; c'est une nature sauvage rendue riante par le talent du peintre.

Les portraits ne sont pas nombreux et les meilleurs sont faits au pastel. Ici nous retrouvons la reine du genre, M[lle] Revon, l'artiste de talent qui s'est le plus rapprochée de la perfection. Quand on compare les portraits faits par M[lle] Revon avec ceux qui les avoisinent, on reste frappé de la distance énorme qui sépare les premiers des seconds ; c'est que nul, comme M[lle] Revon, ne sait sauvegarder, dans ce mélange de crayons tendres faciles à être absorbés les uns par les autres, le brillant et l'éclat pur des couleurs. Cette artiste a du reste déjà conquis plus d'une palme, et on n'en saurait rien dire qui pût ajouter à sa réputation. Il est dû une mention spéciale à M[lle] Louise Vuichoud, pour son *Arlésienne*. Cette artiste, élève de M[lle] Revon, marche sur les traces de son professeur.

Les aquarelles sont aussi peu nombreuses; les meilleures sont les quatre portraits d'émigrés polonais, de M[lle] Stockar-Escher de Zurich ; mais je n'en ai pas vu qui vaillent celles de M. Terry, le dessinateur de l'*Album de la Haute-Savoie*.

Quant aux émaux, la patrie du célèbre Constantin ne pourrait avoir une exposition artistique sans montrer qu'elle n'a pas encore démérité de sa réputation. La peinture sur émail, au point de vue artistique et commercial, a toujours été, pour Genève, une branche importante de l'art. Aussi, peut-on voir cette année, comme autrefois, des échantillons remarquables de ce genre difficile dans lequel les femmes surtout réussissent. Il y a, au milieu de ces charmantes miniatures, une demi-douzaine de peintures sur émail cuit, dues au pinceau habile de M. E. Rischgitz, qui a transporté son atelier de Genève à Paris. On remarque dans ces peintures de curieux effets de couleurs et en les regardant de près on se rend aisément compte de toutes les difficultés qu'a dû vaincre l'artiste pour arriver à produire ces effets.

Dans le camp des sculpteurs, mon attention a été attirée sur un buste en marbre de M[gr] Mermillod, par M. Menn, et sur un autre buste aussi en marbre dû au ciseau de M. Soldini, du Tessin. M. Kaiser, de Stantz (Unterwalden) a exposé trois petits groupes en terre cuite, sujets de chasse, qui sont admirablement fouillés.

Telle est, en peu de mots, la physionomie générale de l'exposition de la Société suisse des Beaux-Arts. En somme, cette exposition laisse quelque chose à désirer sous le rapport de la qualité des objets d'art ; Genève nous a habitués à mieux que cela, et s'il me fallait expliquer cette pénurie de productions hors ligne, j'en trouverais les causes dans des accidents purement momentanés, et non dans une décadence de l'art suisse ; et ce serait, je le crois, la vérité vraie. J. PHILIPPE.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 mai 1868.

Deux opéras ont tout particulièrement occupé l'attention du public pendant ces derniers mois; mais ce n'est pas celui auquel on a prodigué des éloges sans mesure qui mérite le plus de considération. Succès d'estime pour *Hamlet*, succès de surprise pour le *Premier jour de bonheur*, voilà tout. Se donner pour collaborateur un grand poète, serait, de la part d'un compositeur dramatique, une ambition très légitime, si elle n'offrait plusieurs écueils dont le premier, et un des plus périlleux, est la nécessité de transformer l'œuvre originale en *libretto*. Shakespeare a tenté et tentera encore plus d'un musicien, mais aucun n'a réussi jusqu'à présent à produire une partition qui soit à la hauteur du poète anglais; je n'en excepte pas plus *Otello*, de Rossini, que *Romeo et Juliette*, de M. Gounod. *Hamlet* offrait, d'ailleurs, des difficultés spéciales. C'est, sous certains rapports, un des drames les plus puissants de Shakespeare; sous d'autres, c'est un de ses plus défectueux. Et puis le personnage principal est trop raisonneur pour la musique ; il est obligé de feindre la folie; Ophélie ne se trouve qu'au second plan; les autres personnages excitent peu d'intérêt ; — si j'achevais d'énumérer les inconvénients du sujet, il ne resterait presque rien de la pièce originale. A juger superficiellement, MM. Carré et Barbier paraissent avoir conservé le fond du drame anglais, à part la conclusion où l'usurpateur seul meurt, tandis que Hamlet est proclamé roi. Mais la vérité, c'est que l'action se lie mal et que Hamlet n'est plus qu'un personnage banal, sans logique ni caractère. M. A. Thomas semble s'être préoccupé de rendre une scène après l'autre et d'en tirer le plus d'effet dramatique possible, mais sans songer beaucoup à donner à chaque rôle une physionomie marquée et indispensable pour l'effet de l'ensemble, pour l'unité de l'œuvre. Assurément ce compositeur est parvenu souvent à une largeur, une grandeur et même une hardiesse de style qu'on n'aurait pas attendues de l'auteur de tant de jolis opéras comiques; mais il n'y a pas un morceau qui saisisse et remue l'âme de l'auditeur, comme font les belles parties de *Guillaume Tell* ou des *Huguenots*. Il y a beaucoup de talent et de soin, mais pas la moindre trace de génie. *Hamlet* ne restera pas plus au répertoire que *Don Carlos*, dont on ne parle plus depuis la clôture de l'Exposition universelle. On les reprendra sans doute comme on a repris les *Vêpres siciliennes*, mais peu importe.

Une seule scène a contribué plus que toutes les autres à assurer à *Hamlet* du succès pour quelque temps; c'est celle de la folie d'Ophélie; on en a même parlé comme d'une révélation. M[lle] Nilsson avait débuté, il y a près de quatre ans, au Théâtre-Lyrique dans la *Traviata*. Elle avait gagné les sympathies du public, tant par sa voix jolie, mais faible dans le grave, et par son talent consciencieux que par un

physique agréable, un certain charme poétique, un naturel peu enclin aux passions, mais plein de franchise, de simplicité, de distinction et d'une décence parfaite. Tantôt très convenable et tantôt médiocre dans les rôles qu'elle a chantés, la blonde Suédoise aux yeux bleus fut engagée à l'Opéra parce que sa personne semblait répondre tout particulièrement à l'idée qu'on s'est faite d'Ophélie. La manière dont elle rend ce personnage dans les trois premiers actes n'a rien absolument de remarquable; mais la scène de folie douce, de mélancolie rêveuse lui convient à merveille. La voilà chantée en vers et en prose, mise au rang des étoiles, d'autant plus facilement que dans le ciel brumeux de Paris les étoiles de première grandeur brillent aujourd'hui par leur absence.

Il ne faut pas oublier Faure, qui a fait du rôle d'Hamlet tout ce qu'un chanteur et un acteur de talent pouvait en faire. C'est même pour lui que ce rôle a été écrit, autrement il eût été rationnel de le destiner à un ténor et non pas à un baryton. Il n'y a dans l'opéra de M. Thomas qu'un très court rôle de ténor, chanté par un des plus jeunes lauréats du Conservatoire. La pénurie des ténors est telle à l'Opéra, que ce même inexpérimenté pensionnaire est chargé du rôle d'Hélios dans *Herculanum*, de M. F. David, qu'on va reprendre; car les représentations d'*Hamlet* vont être interrompues, à cause du congé de Mlle Nilsson, engagée à Londres.

La succession musicale de Meyerbeer est toujours vacante, quoique les aspirants ne manquent pas. Tout grand opéra nouveau se trouve même avoir des Sosies. A peine *Romeo et Juliette*, de M. Gounod, eut-il été représenté, qu'on parla des *Amants de Vérone*, de M. Richard Yrvid (anagramme du nom du marquis d'Ivry); l'auteur donna une audition de son opéra et fit graver la partition. Nous avons aussi un *Hamlet*, de M. Hignard, jeune compositeur de talent, et dont la partition est également publiée. M. P. de Gaval, le poète collaborateur de M. Hignard, a conservé autant que possible les scènes du drame anglais et s'est borné à en traduire le texte; de son côté, le musicien s'est contenté de mettre en mélodrames les scènes ou les fragments de scène qui ne prêtaient pas au chant. Je ne vois pas pourquoi le Théâtre-Lyrique n'aurait pas son *Hamlet* aussi bien que l'Opéra; M. Hignard, en tout cas, ne pourrait qu'y gagner.

Ce n'est pas tout. M. Mermet, l'heureux auteur de *Roland à Roncevaux*, compose une *Jeanne d'Arc*, paroles et musique; il paraît qu'il a déjà trouvé plus d'un compétiteur; je ne compte naturellement pas les *Jeanne d'Arc* oubliées comme celle de M. Duprez, ou qui méritent de l'être, comme celle de Verdi. M. Gevaërt nous promet un *Cid;* M. Maillart en écrit un autre, un troisième compositeur en a déjà présenté un au directeur de l'Opéra, et un quatrième en prépare un pour le concours ouvert au Théâtre-Lyrique. Quant au concours ouvert à l'Opéra, le *libretto* vient d'être choisi par une commission formée de compositeurs qui se sont trompés plus d'une fois pour leur propre compte et de littérateurs qui se trompent plus aisément encore. Le poème couronné est intitulé : *la Coupe du roi de Thulé;* il est de MM. Blau et Gallait. Voici ce qu'en dit le rapport de la commission : « La légende, qui est par elle-même très poétique, est mise en œuvre avec une grâce originale. C'est une succession de tableaux faciles à comprendre, charmants à mettre en scène et qui naissent tout naturellement d'une action simple et attachante; la fantaisie du compositeur aura à s'exercer, soit qu'il préfère ce que l'amour a de plus tendre ou la rêverie de plus mélancolique; une couleur blonde et lumineuse est répandue sur toute l'œuvre, et les vers sont d'une facture très pittoresque et d'une rare élégance. » La commission s'est-elle imaginée que tout cela suffit pour un bon texte d'opéra? Nous connaîtrons sans doute plus tard le chef-d'œuvre qu'elle a découvert.

Si flatteur que puisse sembler à M. Auber le succès qu'on vient de faire au *Premier jour de bonheur*, il ne s'en trouve pas moins dans la situation des enfants-prodiges, sur lesquels on s'extasie, non pas parce qu'ils font des prodiges, mais parce qu'ils sont des enfants. Pour un homme né en 1782, cette partition est sans doute assez remarquable, sans prouver cette jeunesse éternelle qu'on lui octroie depuis qu'il a passé la soixantaine; si c'était l'œuvre d'un compositeur de vingt-cinq ans, on dirait qu'il montre quelque talent et qu'il donne des espérances. M. Auber a d'ailleurs eu soin de risquer le moins possible. Il a choisi une pièce suffisamment amusante, ce qui est toujours un mérite; il s'est borné à employer les moyens qui lui ont le plus aisément réussi autrefois; il a passé fort légèrement sur les scènes qui, traitées sérieusement, eussent pu causer aux auditeurs quelque émotion; bref, il n'a voulu produire qu'un ouvrage agréable, sans nul souci de la richesse ou de la nouveauté des idées. Le public a si bien pris le change, qu'il s'extasie devant des couplets (la chanson des *djinns*) qu'on sera surpris de trouver fort ordinaires en les examinant de près. On a tant répété à M. Auber qu'il est le chef de l'école française! Il est donc bien excusable de vouloir l'être jusqu'à la fin de ses jours. Heureux homme! Si la reprise de la *Part du Diable*, dont l'exécution est d'ailleurs assez médiocre, avait eu beaucoup de succès, il tiendrait presque uniquement l'affiche de l'Opéra-Comique. On assure qu'il a cédé à la direction du théâtre la faculté de jouer ses anciens ouvrages, pour une somme annuelle fixe : transaction avantageuse aux deux partis et que je n'ai pas le droit de désapprouver. Quant à la reprise des *Voitures versées*, de Boïeldieu, rien n'en motivait l'urgence, et *Sylvie*, petit ouvrage sans importance de M. Samuel David, aurait été mieux placée aux Fantaisies-Parisiennes. Le premier opéra nouveau qu'on donnera sera probablement *Paul et Virginie* de M. V. Massé. Le rapprochement de ces noms pourra vous surprendre.

Le Théâtre-Lyrique a subi la catastrophe dont il était menacé. Depuis longtemps déjà M. Carvalho en était aux expédients. Il avait fondé de brillantes espérances sur l'Exposition universelle; celle-ci terminée, il ne se trouvait pas plus avancé; il avait usé ses meilleurs ouvrages, d'autant plus que l'exécution en était devenue médiocre, ou même pire. Parmi les trois opéras nouveaux qu'il a donnés cet hiver, il comptait surtout sur la *Jolie Fille de Perth;* c'est même la raison pour laquelle il en a retardé la représentation jusqu'au mois de décembre. Malheureusement, grâce à l'exécution qui laissait à désirer dès le commencement et qui ensuite devint de plus en plus négligée, l'œuvre de M. Bizet ne soutint pas son succès comme elle l'aurait mérité. M. Carvalho avait déjà un nouveau projet : c'était de quitter le Théâtre-Lyrique pour s'établir ailleurs. Après bien des hésitations, il se décida à conserver la direction de ce théâtre tout en s'établissant à la salle Ventadour les jours où l'on n'y jouait pas l'opéra italien. Il lui fallut nécessairement deux troupes, deux orchestres, deux répertoires. La question qui se présentait inévitablement, était celle-ci : Puisque M. Carvalho a mal réussi jusqu'à présent à soutenir le Théâtre-Lyrique, comment le soutiendra-t-il après en avoir enlevé les meilleurs chanteurs, les meilleurs instrumentistes et une partie des pièces qui ont eu le plus de succès?

Le théâtre de la Renaissance, comme l'intitulait M. Carvalho, en empruntant le nom d'un théâtre ancien, a commencé ses représentations le 16 mars. On y a donné huit fois *Faust*, autant de fois *Roméo et Juliette* et deux fois seulement la *Fanchonnette* qui s'était trouvée absolument déplacée dans le quartier de l'Opéra-Comique. Au commencement de mai, M. Carvalho a définitivement renoncé à la direction du Théâtre-Lyrique et il a fermé le théâtre de la Renaissance jusqu'au 1er septembre. L'opéra de M. Jules Beer, *Elisabeth de Hongrie*, se trouve ainsi renvoyé à l'automne. Au moment où j'écris rien n'est encore

fixé concernant le sort du Théâtre-Lyrique. Quant à la nouvelle entreprise de M. Carvalho, il faudra voir comment il l'exploitera.

Vous rappelez-vous ce que j'ai dit dans ma dernière chronique sur les causes de la brouille de MM. Ricci et Bagier? L'opéra que le compositeur avait écrit pour le Théâtre-Italien va être donné à Saint-Pétersbourg; de son côté M. Bagier, malgré ses dénégations, a fait représenter, deux jours avant la clôture annuelle de son théâtre, un opéra du prince Poniatowski, intitulé la *Contessina*, et dans lequel il y a un rôle de muette, mimé par Mlle Urban. M. Ricci avait donc dit vrai. L'affiche annonçait que l'ouvrage ne serait donné qu'une seule fois; on l'a donné une seconde fois après la clôture de l'abonnement; ce fut tout et il n'y a nulle probabilité qu'il sera repris pendant la saison prochaine. La musique prouve, comme dans tous les autres opéras du prince-compositeur, plus de facilité et d'habileté que d'originalité. La pièce est un arrangement d'un poëme d'opéra comique écrit par MM. de Saint-Georges et J. Adenis. Je me garderai de juger le texte français d'après le *libretto* italien; car l'auteur de ce *libretto*, M. A. de Lauzières (dont le pseudonyme est de Thémines), a fait la déclaration suivante : « Il fallait que la pièce fût adaptée au goût et aux exigences de l'art italien..On sait que la forme, la coupe des morceaux, l'esprit et le caractère d'un opéra italien *semi-seria* sont bien différents de ceux d'un opéra comique français. » M. de Lauzières, qui est Italien, n'est pas homme à nous donner une haute idée des « exigences de l'art » dans son pays. Au reste, je l'ai déjà dit, un rôle de muette dans un opéra est toujours une absurdité. Croyez-vous que la musique de M. Auber y perdrait si Fenella chantait? Pourquoi Kachel, qui est une jeune fille trompée comme Fenella, n'est-elle pas muette aussi? Je ne sais si les dangers d'un naufrage peuvent faire perdre à une femme l'usage de la parole, ni si la joie d'épouser l'homme qu'elle aime peut la lui rendre : mais le même naufrage pourrait lui causer d'autres infirmités; serait-ce une raison pour les exhiber sur le théâtre? Passe encore si le mutisme servait à augmenter l'effet dramatique; mais je ne connais aucun opéra où il en soit ainsi; tout au contraire : un acteur exprime d'une manière souvent peu intelligible par la pantomime ce qu'il rendrait bien mieux par la pantomime et la parole ou le chant réunis. Dans un ballet supprimez la danse, pour ne conserver que l'action mimique : pensez-vous que le public en voudrait?

M. Bagier ne se met d'ailleurs pas en grands frais pour les nouveautés qu'il nous offre, lors même que ce ne sont des nouveautés que pour Paris. C'est ainsi qu'il nous a fait connaître *Il Templario* de Nicolaï et *Giovanna d'Arco* de Verdi. Dans le premier de ces opéras, vieux de près de trente ans, le très mauvais libretto, dont le sujet est pris dans *Ivanhoé* de Walter Scott, est bien digne de la musique du Prussien Nicolaï, pastiche de celle de Donizetti. La *Jeanne d'Arc* de Verdi est le plus singulier travestissement du drame de Schiller qu'on ait jamais fait. M. Bagier comptait sur la curiosité du public, car c'est Mlle Patti elle-même qui a voulu porter le heaume et la cuirasse pour le salut de la France. Les gens qui tombent en extase quoi qu'elle fasse ont seuls pu éprouver quelque satisfaction. Il faudrait être bien naïf pour prendre au sérieux les merveilleuses ovations qu'on lui prodigue. Non pas que je pense à mal; Mlle Patti vient même d'obtenir la plus belle fleur qu'elle ambitionnait : le titre de marquise. Le mariage religieux ne se célébrera que lorsqu'elle aura terminé ses engagements, c'est-à-dire probablement dans un an, car elle passera l'hiver prochain en partie à Saint-Pétersbourg et en partie à Paris. Pourquoi cet écart entre M. le maire et M. le curé?

Le seul ouvrage digne d'attention que M. Martinet ait donné depuis le nouvel an, c'est *Croisade des dames*, en un acte, de Fr. Schubert. On sait peu en France que ce compositeur a écrit quinze opéras dont deux seulement furent représentés pendant sa vie; la *Guerre domestique* (devenue *Croisade des dames*) ne l'a été qu'en 1861 à Francfort. M. Wilder, le traducteur français, a fait quelques modifications à la pièce primitive, mais les pires changements sont dus à des acteurs qui ont cru plaisant de travestir leurs rôles d'une manière peu en harmonie avec la musique de Schubert. La partition est digne en tout point de son auteur, et ce n'est assurément pas un mince éloge. Une bouffonnerie, l'*Elixir de Cornélius*, avec musique de M. Emile Durand, et un ancien vaudeville, *Roger Bontemps*, avec musique de M. Debillemont, ne méritent pas de nous arrêter, non plus que la reprise du *Muletier*, d'Hérold, et de *Farfadet*, d'Adolphe Adam.

Le meilleur opéra que la saison qui vient de se terminer a révélé au public parisien, est donc un ouvrage posthume d'un compositeur allemand. Parmi les œuvres que M. Pasdeloup a fait exécuter pour la première fois aux concerts du Cirque-Napoléon, je citerai particulièrement des fragments d'une symphonie de Schubert en *si* mineur, la marche religieuse de *Lohengrin*, la 5e symphonie de Mendelssohn, intitulée « Symphonie de la Réformation, » et l'ouverture de *Manfred* de Schumann. Cette dernière a reçu mauvais accueil dans une seconde audition; c'est un peu la faute de l'exécution, c'est beaucoup aussi celle de la partie la plus ignorante et partant toujours la plus présomptueuse du public de ces concerts.

M. Pasdeloup vient de créer une « Société des oratorios. » Le titre dit trop; ce n'est qu'une entreprise personnelle. Si les artistes se mettaient en société, ce serait dans un but qui leur offrirait plus de chance de profits pécuniaires; et quant à des bailleurs de fonds, il n'en saurait être question. M. Pasdeloup n'en a que plus de mérite d'avoir fait entendre la première partie de la *Passion* de J.-S. Bach, dans une séance donnée au Panthéon et qui ne sera pas la seule. L'exécution ne pouvait être irréprochable. Je ne sais combien de temps dureront ces auditions, occasionnant des frais trop considérables, mais elles ne seront pas perdues, malgré bon nombre de gens qui resteront convaincus qu'un oratorio n'est pas amusant du tout et que la musique de Bach est de la musique *métaphysique* : c'est le nom qu'on est convenu en France de donner à la musique allemande quand on ne la comprend pas.

Les deux virtuoses qui ont brillé du plus bel éclat dans les concerts de cet hiver, ce sont Mme Neruda-Norman et M. Rubinstein. Les suffrages ont été unanimes sur Mme Neruda-Norman, originaire de la Moravie, mais professeur de violon au Conservatoire de Stockholm. M. Rubinstein est moins propre à contenter tout le monde, ce qui évidemment ne prouve rien, au contraire. C'est assurément le pianiste qui rappelle le mieux Liszt. Compositeur, sinon de génie, du moins d'un talent très remarquable, il a le tort de ne pas mettre assez de choix dans ses idées, assez de réserve dans les développements et de publier tout ce qu'il compose. Fondateur du Conservatoire et de la Société des Concerts de Saint-Pétersbourg, il vient de renoncer à la direction de ces institutions, par suite de dissentiments personnels.

En attendant que M. Carvalho, ou un autre directeur de théâtre, nous donne *Lohengrin* de M. R. Wagner, avec une excellente interprétation sans laquelle un tel ouvrage ne saurait être apprécié du public, la partition pour piano et chant, avec texte français, vient d'être gravée (chez Haxland). Je signalerai aussi une biographie de *Bellini*, par M. O. Pougin, publiée d'abord en une série d'articles dans un journal de musique, puis en un volume (chez Hachette). Aux personnes qui désirent se former une bibliothèque musicale à bon marché, je vous recommande les éditions de la maison Litolff à Brunswick (dépôt, à Paris, chez Enoch). Cette collection comprend dix opéras, des œuvres pour piano et d'autres instruments de Beethoven, de Haydn, de Gluck, de Mozart, de Weber, de Schubert, de Clementi, de Dussek, etc., le tout à des prix qui n'atteignent pas même la moitié des prix usuels en France, et sans que le mérite de ces éditions n'en souffre en aucune façon; c'est même le contraire qu'on peut dire le plus souvent.

JOHANNÈS WEBER.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

9me Année. — N° 6. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juin 1868.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ORIGINES DES SAPAUDES

(Suite. — V. le n° d'avril.)

A quelle race appartenaient ces premiers habitants de la *Sapaudia?* Au Congrès de Chambéry (1), j'avais présumé, sur quelques rapprochements linguistiques, qu'ils pourraient avoir été de la race ibérique, qui, selon Scylax, Varron, Strabon, etc., a peuplé la première l'Europe (2), qui, refoulée du centre de la Gaule par les Celtes dès le XVIe siècle avant notre ère, se retrancha au pied des montagnes ou longea les rivages de la mer, et dont les rameaux ont couvert longtemps encore les deux versants des Pyrénées, des Alpes et les contours de la Méditerranée (3).

Les Ibères ont d'abord paru dans l'Iran et l'Inde, puis au Caucase, et de là, tournant l'émigration ionienne ou javanique par les deux Bosphores, ou la pénétrant par l'Italie, ils ont parcouru le grand plateau alpéen pour arriver au fond de l'Espagne.

Sur leurs vestiges nous rencontrons les stations nombreuses d'une famille qui a un air de parenté très prononcé avec les premiers habitants de la *Sapaudia* ou *Saboia*. Ce n'était pas seulement au milieu de la Suisse et de la Savoie qu'on voyait s'élever des villages lacustres. Strabon nous dit que les *Sapoï* de la Thrace habitaient des îles lacustres entre les embouchures de l'Hèbre et du Nestos, surtout aux environs d'Abdère (4). Les Ibères qui ont porté les noms d'Ebre, d'Abdère et de Cherronèse jusqu'en Espagne, ont probablement donné le premier au cours d'eau qui alimente le lac d'Iverdon au bas d'une colline, d'où *Ebre,*

(1) *Congrès scientifique de France*, 1863, page 496.

(2) *Scylacis periplum.* — Strabon, *Geog.*, III. — Plutarc., *In marcello.* — Pline, *Hist. nat.*, III.

(3) A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I. — Riancey, *Hist. du Monde*, I. — Walckenaër, *Géographie comparée des Gaules*, I. — Valentin Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine.*

(4) Strabon, *Geog.*, XII. — Pline, *Hist. nat.*, VI, XI.

Ebri, Eburo-dunum, la colline sur l'Ebre, aujourd'hui le Buron. La Notice de l'Empire, en rappelant l'origine sapaude de cette station, *Ebruduni Sapaudiæ,* à l'ouest d'*Aventicum Helvetiorum*, et une transaction épiscopale du siècle suivant, en gardant un souvenir identique pour le *Castrum quod Sabaudia vocatur,* à l'est de *Vienna Allobrogum*, établissent avec beaucoup de vraisemblance que la nationalité sapaude a précédé la domination des Helvètes et des Allobroges, dont les capitales sont devenues Avenches et Vienne (1).

Les *Ebroduntii* et les *Avantici* que Galba réduisit en province romaine, offrent la même analogie. Les premiers avaient pour centre *Ebrodunum*, bâti au confluent de l'Ebre dans la Durance. Ils avaient dû subir le joug des Avantices, de race gauloise comme les Helvètes d'*Aventicum,* puisque *Dinia* était devenue leur capitale (2). Dans l'organisation des provinces romaines, *Ebredunum* reprit sa prépondérance et devint métropole des Alpes maritimes; tandis que notre *Eburo dunum* ne fut qu'un *Castrum Ebridunense* de la Séquanaise.

Pline a vu d'autres *Sapæi* près du *Palus Meotis,* appelé plus tard mer de Sabache, aujourd'hui d'Azow, où leur nom paraît s'être conservé dans celui du village de Sabardi (3).

Passons maintenant les lacustres signalés par Hippocrate près le Caucase (4) : nous y reviendrons plus tard retrouver les Albanes et les Ibères; notons le nom assez significatif de la ville Sabagène en Arménie, et descendons l'Euphrate vers le golfe Persique et le pays des Aryas. Nous y verrons encore des *Sabaioi*, puis les *Messabatai* avec un augmentatif analogue à celui des Massagètes pour le nom des Getes. Une de leurs stations méditerranéennes portait le nom d'*Axima,* comme celle que Ptolémée signale également dans nos Alpes graies. Celle-ci dut céder sa primauté à la station gallique de *Darentasia.* Elles ont leurs similaires dans l'*Auximum* d'Italie, l'*Auximum* et l'*Uxama* d'Espagne, comme les *Acitavones* des Alpes dans les *Accitanes* des Pyrénées.

En Médie on voyait encore les autels Sabéens, *Sa-*

(1) *Notitia dignitat.*, LXV. — *Notitia provinciarum et civitatem Galliæ.* — Pline, *Hist. nat.*, III, IV.

(2) Pline, *Hist. nat.*, III. IV.

(3) Id., VI, VII.

(4) Troyon, *Habitations lacustres*, 209.

baioi, entre les fleuves Cambyse et Cyros (1). C'est de là qu'est venu le Sabéisme ou le culte des astres et du feu. Il avait sa source dans la croyance que Dieu, ayant placé sa demeure dans le soleil et confié les astres à ses génies (2), les créatures devaient tendre vers leur auteur comme les planètes gravitent autour de cet astre, source de lumière, de chaleur et de fécondité, régulateur du temps. Aussi les Perses fêtaient Mithra au solstice d'hiver.

Ce culte a laissé des traces en Savoie et en Suisse. Une inscription constate l'autre de Mithra et de Mitrès à Allondaz, près Albertville (Savoie) (3). La *Silva Beleni* sur Lausanne est connue. *Obelenon* et Champbellon en sont peut-être d'autres souvenirs. Les croissants d'argiles trouvés dans le lac de Bienne rappellent le culte de la lune *qui guérissait tout* (4).

Poursuivons notre marche jusqu'aux extrémités de la région occupée par la famille indo-européenne. Au-delà du fleuve du Gange trois iles s'appellent *Sabadeibai* (5). Il est vraisemblable que les noms de *Saparages* et de *Sabalassa* donnés à deux embouchures de ce fleuve, affectaient les îles formées par ses atterrissements. Au nord, sur la rive gauche, on retrouve encore une ville du nom d'*Axumis*, le mont *Uxenton*, et sur la rive droite de l'Indus, dans le pays appelé *Sabeiria*, la ville d'*Axica*, qui rappelle l'*Axiacos* près du *Palus meotis*, l'*Axios* de la Thrace. Dans l'Inde orientale les géographes cités énumèrent encore quatre stations ibériques.

Si maintenant nous rapprochons tous ces noms, qui paraissent avoir une parenté étymologique, de plusieurs autres noms de localités d'Europe parcourues par les migrations ibériques, tels que le port *Sabation* sur le golfe thermaïque, près duquel Hérodote place les îlots lacustres des Péoniens au VIe siècle avant notre ère (6), la ville de *Sabaria* au confluent du Guntz et du Rab dans la haute Pannonie, de *Sabioncello*, presqu'île de la Dalmatie, près de Raguse, de la ville de *Sapponara* sur la rivière d'Agri au pied de l'Appenin, du *Sabatus*, aujourd'hui Sabato, affluent du Volturne, de *Sabatus* ou Sapris, aujourd'hui Savuto, rivière de la Calabre, de *Sapis*, rivière de la Romagne, de la ville de *Sabate*, sur les bords du lac *Sabbatinus*, aujourd'hui Bracciano, dont on admire encore les trois îles couvertes de charmantes villas, des *Vada Sabata* de la Ligurie, etc., il résultera de cet ensemble de noms analogues une impression collective sur le radical *Sab*, *Sap*, qui emporte partout l'idée principale d'habitation sur les rivages, les confluents, et, par suite, d'îles marines, lacustres, fluviales.

Il est vraisemblable que les peuplades sapéennes ou sabéennes de l'Asie tirent leur nom de Saba, descendant d'Héber, de la race de Sem, comme Saba, petit-fils de Cham, a été le chef des Sabéens répandus de chaque côté de la mer Rouge (7).

(1) Pline, *Hist. nat.*, VI, XXX. — Ptolémée, *Geog.*, III, IV, VI.

(2) *Psal.*, XVIII, 6, LXXXVIII, 38. — Daniel, XII, 3. — Strabon, *Geog.* XV.

(3) *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, 11e série. I. 40. — *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 43, 57. 135.

(4) Le Hon, *L'homme fossile*, 177. Pline, *Hist. nat.* XVI. XLIV.

(5) Ptolémée, *Geog.*, VII. La finale de ce mot est commune à plusieurs autres peuples voisins. Les deux seules premières syllabes sont donc à observer.

(6) Le Hon, *L'homme fossile*, 144.

(7) *Genèse*, X. 7. XXV. 3. — I. *Caralip.* I.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces familles se soient presque partout échelonnées le long des mers ou des fleuves, au point que leur nom patronymique est devenu comme un nom significatif de situation.

L'île de Méroë, entre la mer Rouge et les détours du Nil, était occupée par les *Sapaioi*, en latin *Sapæi*; leur port principal était *Saba* et une de leurs villes s'appelait *Auxumé*.

Pline énumère encore trois peuples Sabéens, leurs îles, leur capitale *Sapen*, près de l'île *Sembobis*, appelée également *Esar* et *Daron*, deux noms qui ont leurs analogues dans nos Alpes (1). *Sabardai* et *Sebardai* semblent être de la même famille. La ville de *Sabat* en Ethiopie s'élevait sur le golfe *Adula* (*Adulas* était le nom antique du mont Saint-Gothard). L'embouchure d'un cours d'eau s'appelle *Sabaiticum*.

Descendons le Nil : une des îles du Delta s'appelait *Sapperina*. En Lybie, la ville de *Sabai* s'élevait sur les bords du fleuve Cyniphos. Les Sapéens ne se sont pas attachés exclusivement aux rivages; quelquefois leurs stations s'élèvent sur une hauteur dominant le cours des eaux, comme *Sappa*, ville de l'Albanie turque, sur une montagne baignée par la Ghiadri, comme *Saba* dans l'Arabie heureuse et ayant vue sur la mer Rouge. Mais alors il n'est pas rare de reconnaître que les Sabéens ont cherché également les grottes.

Parallèlement aux peuplades insulaires les géographes anciens signalent des peuplades troglodytes dans les arêtes montueuses qui ferment les rivages de la mer Rouge, comme aussi dans la chaîne du Caucase, peuplée par la race ibérique. En Afrique nous sommes étonnés de rencontrer le lac de *Mandale*, le cap *Hispalis*, nom que l'on sait avoir été porté primitivement par Séville, en Espagne, l'une des plus anciennes villes de l'Europe. En gallois *Mandalla* signifie montagne élevée, coupée, dominant une rivière, un marais, une vallée. Toutes les significations sont applicables à notre Mandalle de Sillingy, au bas duquel il y avait un lac, devenu marais. On peut s'assurer encore que les grottes de Mandalla ont été habitées. Je n'attache pas d'importance au rapport qu'Epagny (autrefois Espanier) peut avoir avec *Hispalis*, *Hispanis*, qui signifient stérile, sauvage, île. Les *tumuli* d'Epagny ne remontent probablement pas à cette date.

Les autres troglodites de la *Sapaudia* sont bien connus par les recherches de MM. Revon et Thioly, au Salève et autour du lac d'Annecy (2). On en a découvert dernièrement des vestiges remarquables dans les grottes de l'arête de montagne entre le lac du Bourget et la vallée de Grésy.

Quelle est, de la race africaine ou de la race asiatique, celle qui a envoyé en Europe les Sapéens? Outre les noms que j'ai signalés, nous trouvons dans les régions de la première : *Sea, Bauma, Lea, Bagada, Girim, Maxala, Alasi*, etc., qui ont presque leurs semblables dans les noms de Séez, Beaume, Léaz, les Bagaudes, la Gère, Maxilly, Alex, etc.

Dans les contrées parcourues par la seconde nous suivons : *Sidena, Mellaria, Murgis, Aravisci, Ybora, Genua, Areva, Salacia, Gerunda, Gerres, Nava, Leu-*

(1) Pline, *Hist. nat.*, VI, XXX. — Ptol., *Geog.*, IV.

(2) *Revue Savoisienne*, 1863. Fr. Thioly, *Débris de l'industrie humaine dans la caverne de Bossey. Epoque antéhistorique au mont Salève. — L'époque du renne au pied du mont Salève.*

cos, etc., qui rappellent dans nos Alpes Sion (*Sedunum*), Meillerie, Morges, les Aravis, Yvoire, Genève (*Janua*), Arve, Sallanches ou les Salasses, Géronde, Naves, Luce et Luk, etc.

A laquelle des deux races se rattachent les Ibères qui ont occupé les premiers l'Europe? Les noms d'*Ebura, Ebris, Hebros, Iberos, Uberes, Ebropa*, etc., que l'on rencontre si souvent sur la route des Ibères d'Asie en Europe, auraient-ils leur source dans le nom patronymique du patriarche Héber, dans la descendance duquel nous avons distingué les Sabéens? Ou bien appartiennent-ils, comme les Galls, les Celtes et les Teutons, à la race japhétique, que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui Aryenne, du grand plateau central de l'Asie où le nom d'*Aryas* désigne les lacs, les rivières et les peuplades qui ont formé le noyau de la famille indoeuropéenne? Nous abandonnons la solution à de plus habiles (1). Toutefois, il ne saurait échapper que les noms de *Aar, Arar, Arly, Aire, Ariolica, Arebrigium*, etc., de nos contrées, et que nous retrouvons nombreux en France, en Angleterre et en Espagne, ont un cachet originel avec les Aryas. Le golfe Prasias et l'île Prasia dans l'Indus paraissent également se rattacher à la même langue que le lac Prasias, où les Péoniens élevaient leurs cités lacustres dans la Thrace, d'après Hérodote (2). Ce rapprochement achèverait de justifier la ligne asiatique des émigrations. Les noms africains ne nous seraient venus que par les invasions sarrasines du VIIIe et du Xe siècle.

Et puisque la chaîne du Caucase a été un des grands centres de la race ibérique avec les bassins de la mer Noire, appelée autrefois *Axenos*, et de la mer Caspienne, nous voulons encore appeler l'attention des investigateurs de nos origines sur un peuple de cette région, qui semble avoir suivi les Sabéens jusque dans nos contrées.
C.-A. DUCIS.

(1) A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I, A. Gabourd, *Hist. de France*, I. Valentin Smith, *De l'origine des peuples de la Gaule transalpine*.

(2) *Hist.* V.

LES SUITES D'UNE CONDAMNATION PRONONCÉE CONTRE UN NOBLE DE HAUTE LIGNÉE

(Suite et fin.)

II

Benoît Ravier mourut peu de temps après; il laissa, de son mariage avec Jeanne de Crose, un fils, Pierre Ravier, seigneur de Chéseaux, qui eut pour tuteur son oncle, Amédée Ravier, chanoine de Lausanne.

La douleur de Jeanne de Crose paraît ne pas avoir été bien grande; tout au moins, ne prolongea-t-elle pas le temps de deuil outre mesure; dès le mois de janvier suivant (cinq mois, au plus, après la mort de son mari), elle avait épousé son noble débiteur: la dame de Chéseaux était devenue dame de Lucinge.

Aux termes d'un contrat du 15 février 1533, Claude de Lucinge lui promit, à titre de cadeau de noces (*drulia*), la somme de six cents écus d'or, au coin du roi; par un autre acte fait publiquement, dans le château de Lucinge, le premier décembre même année, et reçu Mes Louis Chainey et Jean de Mont, notaires, de Bonne, en présence de noble et puissant Jean de Colombier, seigneur dudit lieu, Jacques Hugonin, des seigneurs de Valdisère, noble Jacques d'Apponex, François Praroman et autres, Claude de Lucinge reconnut avoir reçu, à titre de prêt, du tuteur de Pierre Ravier, son neveu, mille florins d'or, petit poids.

Il hypothéqua, en second degré, à concurrence de ces deux sommes, tous les biens, meubles et immeubles, présents et futurs, de la seigneurie de Lucinge.

Par un nouvel acte passé quelques jours après, soit le premier janvier 1534, devant Me François Cynact, notaire, du Valromey, sur la place de Lucinge, devant le château, il reconnut, en outre, avoir reçu de Jeanne de Crose, sa femme, la somme de mille florins de Savoie, petit poids, chaque florin valant douze deniers gros; dans cette somme était comprise la valeur d'un certain nombre d'objets mobiliers que Jeanne de Crose avait apportés à Lucinge et remis à son mari. Pour garantie de cette somme, Claude de Lucinge hypothéqua la maison forte, soit le château de Lucinge lui-même.

Une fois sur cette pente d'emprunts successifs, Claude de Lucinge ne s'arrêta plus.

Par un acte du 20 mai 1534, il reconnut de nouveau devoir à son épouse mille florins d'or, chaque florin valant douze sols monnaie courante de Savoie. Tout cas de restitution de dot arrivant, il promit de restituer cette somme, ainsi que les intérêts en dérivant.

Cette somme était le correspectif de *six chaînes de bon or*, qu'elle lui avait également remis, et du prix d'un pré, lieu dit *pré Claret*, situé près de Chambéry, au-dessus de la ville, qui appartenait à sa femme et qu'il avait vendu en vertu de procuration de celle-ci.

L'hypothèque porta, cette fois, sur la maison forte de Lucinge, située en la ville de Samoëns (*in et supra ipsius domini lucingii domo forti sita in villa de Samoen cum plateis curtinis pertinenciis ingressibus gressibus universis juxta pratum ipsius domini lucingii ex oriente et superius curtile nobilis bartholomei poterlacti ex occidente et quamdam viam tendentem de Samoen versus vallon inferius*), et sur les dîmes qu'il percevait à Samoëns et dans les environs.

Ce nouvel acte fut passé publiquement, dans la cuisine du château de Lucinge, en présence de plusieurs témoins au nombre desquels nous retrouvons Humbert Folliex, prieur de Villelagrand.

Nous ignorons la date exacte de la mort de Jeanne de Crose; nous savons seulement qu'elle ne vivait plus dans l'automne de 1539, et qu'outre les sommes mentionnées plus haut comme lui étant dues par son mari, elle lui avait prêté mille florins encore, aux termes d'un acte dont nous ne connaissons pas le contenu, et qui avait été reçu par Me Chapuys, notaire, le 2 février 1533.

Nous savons également que, suivant l'exemple de Jeanne de Crose, il ne s'abandonna pas à une trop vive douleur, qu'il convola en de nouvelles noces et qu'il épousa une femme appartenant à une famille qui a laissé un nom à l'histoire: Marguerite soit Jeanne Marguerite de Beaufort.

Jeanne de Crose avait institué, pour son héritier, son fils unique, Pierre Ravier, seigneur de Chéseaux, et le quart d'heure de Rabelais allait sonner pour Claude de Lucinge.

Le seigneur de Chéseaux, ne pouvant obtenir le paiement de ce qui lui était dû, fit assigner Claude de Lu-

cinge « devant le Conseil *de la comté de Genevois*, séant à Annecy, » pour obtenir le remboursement des sommes qu'avaient à lui réclamer l'hoirie de Benoît Ravier et celle de Jeanne de Crose.

Une première comparution eut lieu, à Annecy, le 24 octobre 1539; malgré la résistance et les fins de non-recevoir de Claude de Lucinge, plusieurs ordonnances successives furent rendues contre lui, notamment une ordonnance du 9 septembre 1541 décernant contre lui *prise de corps* et *lévation de biens*. Il y avait donc annulation de poursuites sur sa personne et sur ses immeubles; la position commençait à devenir critique.

Il eut recours aux grands moyens et s'adressa directement au roi; la Savoie appartenait alors à la France. Il parvint, en effet, à obtenir du roi, le 17 mai 1542, des *lettres d'appel*.

L'affaire fut portée, en conséquence, devant *la Cour souveraine du parlement de Savoie*. Battu, une première fois, avec dépens, par arrêt du 15 octobre 1542, il fut, par un autre arrêt du 8 mai 1543, définitivement *débouté de l'effet et entérinement des lettres royaulx*. Le remède n'avait été que temporaire, il avait eu aussi l'inconvénient d'être coûteux; une plus longue résistance devenait impossible. Cette lutte prolongée ne faisait qu'empirer une position déjà bien difficile.

Aussi Claude de Lucinge estimant avec raison, un peu tard il est vrai, que de pareils procès n'avaient pour lui aucun résultat favorable « *et que grans frais despens et interestz sen ensuyvent*, » jugea convenable de déposer enfin les armes; après quatre ans environ de contestations inutiles, il proposa à son créancier de s'entendre amiablement avec lui. Comme on le voit, un procès définitivement perdu porte conseil.

L'arrangement fut fait sans doute, mais il était désastreux, et il devait l'être.

Il fut conclu à Aix, le 19 juillet 1543, devant Mᵉ Sébastien Docin, notaire, de Chambéry, dans la maison des frères Brun, en présence de Jean Brun, l'un d'eux, de noble Pierre Machet, de Jean Pernet, bourgeois d'Aix, et de François de Combépine, bourgeois de Rumilly.

Il portait, en substance, que le château de Lucinge et tous les biens désignés dans les actes deviendraient la propriété du seigneur de Chéseaux, pour le prix de trois mille deux cents écus d'or; que Pierre Ravier devait prendre possession du tout le vingt-cinq du même mois de juillet; que Claude de Lucinge serait tenu de lui livrer, à la même date, avec les clés du château, *tous les titres, droits et documents;* le seigneur de Chéseaux consentit à faire donation à Marguerite de Beaufort, dame de Lucinge, de la moitié des fruits et revenus de l'année courante.

Le seigneur de Chéseaux devait fournir, dans le mois, caution solvable pour la restitution des titres, en cas de réméré. La faculté de rachat devait cesser en cas d'inobservation d'une seule des clauses de l'acte.

Elle était d'une durée de six ans; le prix du réméré était fixé à trois mille deux cents écus d'or sol, ou, à trois mille écus, moyennant remise d'une *bague à cinq diamants*, qui provenait de Jeanne de Crose et qui était estimée deux cents écus.

De plus, la maison de Genève, mentionnée dans l'acte de donation faite par Claude de Lucinge à Jeanne de Crose, devenait définitivement la propriété du seigneur de Chéseaux, à la charge par lui de payer ce qui était dû à Ramel, locataire de l'immeuble.

Le 25 juillet 1543, en conformité de la convention qui précède, le notaire Jacques Tronchet, de Bonne, dressa, dans la salle du château de Lucinge, en présence de spectable Jean de la Faverge, docteur en droit, de noble Pierre Magniat, châtelain de Bonne, de Jean de Mont, d'égrège Bernard et de Jean Jutet, acte de *relâchement* du château par Claude de Lucinge en faveur du seigneur de Chéseaux. Il fut accordé, au propriétaire dépossédé, terme jusqu'au trois août suivant, pour quitter le château de ses pères.

Claude de Lucinge remplit-il, d'ailleurs, exactement tous les engagements qu'il avait contractés envers son créancier vaudois? — Sans le savoir d'une manière très sûre, je pencherais volontiers pour la négative. Si ces engagements avaient été rigoureusement remplis, toute poursuite nouvelle serait devenue inutile.

Or, l'automne suivant, soit le 15 octobre 1543, le seigneur de Chéseaux obtint, à Chambéry, contre Claude de Lucinge, des lettres exécutoires de « *Humbert Veillet, premier Conseiller du Roi notre Sire en sa court* (sic) *le parlement de Savoie.* »

Dûment munies du sceau d'Humbert Veillet, elles étaient délivrées tant en vertu de l'arrêt du 8 mai précédent qu'en vertu de lettres de la Chambre, *ordonnées pendant vacations*. Il y avait donc quelque urgence.

Elles furent signifiées, le 30 octobre 1543, à Antoine Guinchard qui avait, comme procureur, soutenu les intérêts de Claude de Lucinge; mais Guinchard déclara qu'il ne représentait plus son ancien client.

Poussé dans ses derniers retranchements, Claude de Lucinge fit de nouveaux efforts pour sauver le domaine de ses pères. Il contracta, solidairement avec Marguerite de Beaufort, sa femme, plusieurs emprunts dans la Suisse allemande, ou, comme on disait alors, en *Allemagne* ou dans la *haute Allemagne;* pour obtenir crédit auprès de quelques nobles de la Suisse allemande, il fut astreint à fournir deux cautions solvables. Deux citoyens de Fribourg, messire Sébastien de la Pierre, chevalier, et *Hans* (Jean) Wild lui rendirent ce service; pour se garantir eux-mêmes, ils réclamèrent à leur tour d'autres cautions de Claude de Lucinge et de Marguerite de Beaufort.

Ces cautions furent Jean-Aimé baron de Beaufort, Chevron, Montlevieux, seigneur de Coppet, Rolle, Sallagine, etc., Claude Dalliex, seigneur du Rosay et de Chalex, et François de Beaufort, seigneur du Bois *(du Boix)*. Tous trois s'obligèrent envers les citoyens de Fribourg, solidairement avec Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort, à garantir Sébastien de la Pierre et Jean Wild des suites de leur cautionnement. Ils s'engagèrent *sous l'expresse obligation de leurs propres corps*, comme porte le *contrat de gardange et caution*, du 29 mars 1544, en d'autres termes, ils se soumirent à la contrainte par corps; ils s'engagèrent aussi, sous l'expresse obligation de tous leurs biens sis *rière le roi très-chrétien de France,* dans le pays de Berne et ailleurs.

Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort s'engageaient spécialement sous l'obligation de leurs trois dîmes de Marthaux (*sic*), et Claude Dalliex, sous l'obligation de sa seigneurie du Rosey *gisant rière le pays nouvellement conquis par messieurs de Berne.*

Il était stipulé, dans cet acte, que, si les intérêts n'étaient pas payés régulièrement par les débiteurs, dans la ville de Bâle, et si les deux citoyens de Fribourg étaient inquiétés, à raison de leur cautionnement, ils avaient le droit de « mettre et envoyer un, deux, trois, quatre ou cinq hommes avec un, deux, trois, quatre ou cinq chevaux, en une hôtellerie publique soit en la ville de Fribourg ou autre part où mieux leur plaira pour illec séjourner, *tenir hostaige*..... au mode accoutumé ès ligues..... et être ledit *hostaige* un mois plus ou moins tenu comme mieux leur plaira. » Inutile d'ajouter que c'était aux frais des débiteurs.

C'est un nouvel exemple du mode de contrainte dont nous avons déjà parlé.

Un mode plus rigoureux encore était stipulé en faveur des deux citoyens de Fribourg. Ils avaient le droit d'envoyer « sur les biens des débiteurs » ou de l'un d'eux, pour y vivre aux frais de ces derniers, *un, deux, trois, quatre ou cinq messagers de pied ou de cheval.*

Enfin, ils avaient le droit de *faire détenir les propres corps des débiteurs.* Le tout, jusqu'à parfait et entier paiement, même des frais.

En outre, Claude de Lucinge, Marguerite de Beaufort et leurs trois cautions renonçaient expressément à toutes lois et franchises contraires, *à toutes grâces du saint père le pape, du saint empire,* des rois, etc.

Ce contrat fut passé, à Coppet, dans la maison dudit seigneur de Coppet, en présence de Jean-François de Lambert seigneur de Lambert, d'Etienne Moinoz, du bailliage de Ternier, de Louis seigneur de Coudrée (*Codréaz*) et de Pierre Dupraz, demeurant à Fribourg.

Il est muni des sceaux et des signatures des deux débiteurs et de leurs cautions; Claude de Lucinge prend, dans cet acte, le titre de *seigneur de Lucinge et de Samoëns.*

Enfin, par acte passé à Bonne, le 13 avril 1544, dans le *poële* de la maison de Jean-Nicolas Chaîney, en présence de messire Claude de Jenville, chanoine de La Roche, et de plusieurs citoyens de Bonne, notamment de trois notaires, le seigneur de Chéseaux, représenté par Amédée Ravier, son oncle, fut désintéressé des trois mille quatre cents écus d'or sol, que lui devait Claude de Lucinge, aux termes de l'arrêt rendu l'année précédente.

Amédée Ravier restitua immédiatement le titre principal qui fut remis, à l'instant même, du consentement de Claude de Lucinge, à François de Lucinge, seigneur d'Arenthon, et à François de Thoyre, seigneur de Sirier, tous deux écuyers, « parents et affins » de Claude de Lucinge.

Amédée Ravier promit de restituer, dans un bref délai, toutes les autres pièces de procédure, qui furent déclarées, pour l'avenir, nulles et de nul effet. Cet acte fut reçu par deux notaires, Mᵉ Aimé Jacquier, de Saint-Etienne, mandement de Bonneville, et Mᵉ Laurent Gay, de la paroisse d'Arthaz.

De leur côté, enfin, les seigneurs de Rolle, du Rosey et Du Bois avaient demandé des garanties à Claude de Lucinge et à Marguerite de Beaufort. Il fut fait droit amiablement à leur demande; messire Jean de Lucinge, curé de Megève et de Sales, noble Pierre Monthiod (1) (*sic*), bourgeois de Genève, et discret Claude Jaillet, de Lucinge, promirent aux seigneurs de Rolle, du Rosey et Du Bois de les relever, à leur tour, de tous leurs engagements, mais ils ne firent cette promesse qu'en hommes prudents et avisés.

Tous les *droits, usages et perceptions* de la seigneurie de Samoëns et des environs, leur furent remis pour trois ans, à charge par eux de payer, chaque année, quarante écus d'or aux créanciers (*créditeurs principaux*) de Claude de Lucinge. Ils firent même stipuler que, si des poursuites étaient dirigées contre eux, ils auraient le droit de devenir immédiatement, moyennant huit cents écus d'or, propriétaires des *chastel, maison et seigneurie* et autres biens que Claude de Lucinge possédait à Samoëns et dans les environs. Ce nouvel acte, reçu par Mᵉ Laurent Gay, fut passé à Lucinge le 14 avril 1544, dans le *poële* d'Amblard de Lucinge, coseigneur dudit lieu, en présence du même Claude de Jenville, chanoine de La Roche, de noble Pierre François Baudry, de Louis de Boëge et autres.

Cependant, les seigneurs de Rolle et du Rosey, ainsi que les hoirs du seigneur Du Bois, qui avaient leur raison d'être peu rassurés au sujet des engagements qu'ils avaient contractés, demandèrent de nouvelles garanties à leurs débiteurs. Aux termes d'un nouvel acte passé sur la place située au-devant de la maison forte de Sirier, en présence de François de Thoyre, écuyer, seigneur de Sirier, de Jean Jay (Gex), écuyer, licencié ès droits, et d'Amé Pellicier, de Regny, le 28 août 1546, Claude de Lucinge et Marguerite de Beaufort promirent de les faire libérer, à première réquisition, de tous leurs engagements; en cas d'inexécution de cette promesse, Claude de Lucinge leur vendit *dors et déjà*, pour le prix de trois mille huit cents écus d'or au soleil, qu'ils avaient avancés, « son château ou maison-forte de Lucinge, sise au mandement de Bonne en Faucigny, ensemble les mandements, juridiction et seigneurie dudit Lucinge, avec tous droits, usages, perceptions, jouissances, appartenances et dépendances desdits château et seigneurie de Lucinge, soit censes, rentes, fiefs, directes, hommes, hommages, tributs, dîmes, offices, prés, vignes, terres, moulins, maisons, granges, édifices, artifices, bois, montagnes, droits et actions. »

Ces précautions nouvelles n'étaient point superflues; en effet, dès l'année précédente (1545), de la Pierre et Wild, de Fribourg, poursuivaient activement du Rosey; ces poursuites durèrent plusieurs années. Les deux citoyens fribourgeois voulaient absolument être « hors de caution... et hors de telles grandes *fâcheries*. » Bref, du Rosey, désireux de mettre fin à ces poursuites, finit par offrir de leur céder une partie de ses immeubles « à taux de gens de bien, » et, en 1553, le lieutenant du bailli bernois de Ternier leur adjugea la seigneurie de Chalex, à bon compte des sommes qu'ils avaient payées comme cautions de Claude de Lucinge et dont ils réclamaient le remboursement.

Une consultation contemporaine nous apprend que, le trente octobre 1553, de la Pierre vendit, pour deux mille deux cent trente écus, la seigneurie de Chalex, « sans en faire subhastations de justice ni liquidation aucune, laquelle seigneurie vaut de cinq à six mille écus. » Le même jour, de la Pierre fit *cession* et rémission de *tous droits, titres, actions, pétitions et réclamations quelconques*, qu'il avait ou pouvait avoir sur

(1) Monthion ou de Monthion. C'était une ancienne et puissante famille de Genève; elle appartenait au parti des *mammelus*. Elle fut exilée de Genève et ses biens furent confisqués.

les biens du seigneur de Lucinge, moyennant trois mille quarante-six écus qu'il confessa avoir reçus de la dame du Rosay.

D'après la même consultation, de la Pierre aurait commencé, le premier mai 1555, des poursuites contre Claude de Lucinge et sa femme, sans tenir compte en rien de la vente et de la cession que nous venons de rappeler, et il les aurait *pourchassés et poursuivis en justice jusqu'à Chambéry*. Il aurait obtenu, en 1557, un arrêt pour toutes les sommes qui lui étaient dues comme caution de Claude de Lucinge *(pour raison de fiancement)*, sans faire aucune mention des trois mille quarante-six écus payés par la dame du Rosay.

Par un jugement rendu en première instance (*ès trois premières instances)*, le dix-sept mars 1558, messieurs de Berne donnèrent gain de cause à la famille du Rosay et condamnèrent les Fribourgeois à lui restituer ses biens, avec dommages-intérêts; le 16 juin de la même année, le conseil des deux cents de Berne déclara qu'il avait été mal jugé par les premiers juges, révoqua et cassa leur sentence, maintint de la Pierre et consorts dans les *lévations* et les *droits* qu'ils avaient *obtenus* tant sur les biens de Lucinge que sur les biens du Rosay, réservant toutefois à la famille du Rosay le droit de prouver que les Fribourgeois avaient retiré de ces biens un prix supérieur aux sommes qui leur étaient dues. D'après l'auteur de notre consultation faite en faveur de la famille du Rosay, celle-ci aurait administré cette preuve, mais le conseil des vingt-quatre et celui des soixante de Berne, en admettant ce fait comme établi, admit en même temps que les difficultés qui existaient entre les parties portaient avant tout sur le chiffre de leurs comptes respectifs; les parties furent convoquées, le 24 novembre 1558, pour une tentative de conciliation.

Le 3 avril 1559, les conseillers bernois, commis pour établir les comptes des parties, reconnurent que le prix des ventes qui avaient été faites dépassait de 1868 écus la somme due aux Fribourgeois; ceux-ci ne se tinrent pas pour battus et répliquèrent qu'ils n'avaient pas encore reçu réellement les 3046 écus garantis par la dame du Rosay; sur quoi, les *seigneurs, conseil et soixante de Berne* jugèrent, le 20 avril 1559, que cette somme ne serait imputée qu'autant que la famille du Rosay prouverait clairement que les Fribourgeois étaient parfaitement sûrs de recevoir cette somme sur le montant des biens qu'ils détenaient.

Pour satisfaire au jugement, sur ce dernier point, le seigneur du Rosay (Jacques Dalliex, le fils de celui qui s'était constitué caution de Claude de Lucinge) se fit acheminer à rapporter la preuve que les biens de Lucinge, dont jouissaient les Fribourgeois, étaient d'une valeur très supérieure à la somme dont ces derniers étaient créanciers.

En conséquence, il obtint, le 15 mai 1559, des *lieutenant et conseil de la ville et canton de Berne*, des lettres rogatoires adressées au conseil du comté de Genevois; ces lettres, munies du sceau de la République de Berne (l'ours est bien conservé) se trouvent en tête d'une volumineuse procédure qui eut lieu, sur place, dans les mois de mai et de juin 1559, d'ordre du conseil de Genevois. Elle fut dirigée par Mᵉ Martin Longi, d'Annecy, notaire, officier et receveur en la Chambre des comptes.

D'après la consultation déjà citée, il fut constaté que les biens de Lucinge étaient *bastans pour plus de dix-huit mille écus;* malgré cela, les tribunaux bernois prononcèrent qu'il n'était point suffisamment établi que les Fribourgeois fussent sûrs et certains de pouvoir encaisser et recevoir les 3046 écus portés en l'acte de cession consentie par eux en faveur de la dame du Rosay.

Le seigneur du Rosay voyant que tous ses efforts échouaient à Berne et qu'il ne pouvait vaincre l'obstination de ses adversaires, prit un autre parti.

Il s'adressa, dans le mois de mai 1561, au Sénat de Savoie, demandant, pour sa propre garantie, d'être mis lui-même en possession et jouissance des biens de Lucinge. Cette demande lui fut accordée.

Les Fribourgeois firent opposition à ce jugement; de là, de nouveaux débats et de longues procédures. Cette malheureuse affaire se compliquait de plus en plus et semblait ne vouloir jamais finir.

Le seigneur du Rosay, vivement contrarié de cette résistance acharnée, demanda ou qu'on lui restituât la seigneurie de Chalex, avec ses revenus, si les Fribourgeois voulaient conserver définitivement les biens de Lucinge, ou qu'on lui adjugeât Lucinge à lui-même, avec engagement positif de sa part, dans le cas où la liquidation définitive de la seigneurie de Chalex ne parviendrait pas à les désintéresser entièrement, de leur tenir compte de la différence.

III

A l'exception seulement des faits empruntés à la consultation contemporaine dont j'ai parlé, tout le contenu de ce travail est puisé dans une série de documents officiels et présente ainsi, au point de vue historique, des indications et des renseignements d'une authenticité incontestable.

Au point où je suis arrivé, les documents me font défaut durant un espace de plus de trente ans; ceux qui ont eu la patience de me suivre jusqu'ici à travers la sécheresse et les longueurs de cette affaire compliquée, ne se plaindront peut-être point de cette lacune. (1) J'arrive au dernier document authentique, à moi connu sur ce sujet; il est d'une date postérieure de plus de soixante ans à celle qui figure dans les premières pages de ce travail.

En 1592, nous pouvons suivre les traces de cette même affaire, sur un nouveau théâtre. Nous la retrouvons à Neuchâtel.

La dame du Rosay possédait divers immeubles dans le canton de Neuchâtel et au Landeron. Ces immeubles étaient, en 1592, dans les mains de ses petits enfants, nobles Nicolas et Janus Rocchius de Diesbach, seigneurs de Prangins et de Grandcour, et leurs frères mineurs.

En 1592, Jacques Dalliex, seigneur du Rosay, *moderne seigneur de Lucinge* (il avait gardé la seigneurie de Lucinge), dirige, *depuis plus de dix ans*, une instance devant les tribunaux neuchâtelois contre les seigneurs de Prangins et de Grandcour, ses neveux.

Quelle est la part dont seront tenus MM. de Prangins

(1) Espérons que le zèle de quelque archéologue pourra combler un jour cette lacune et d'autres encore que j'entrevois, sans pouvoir les combler moi-même.

et de Grandcour et leurs frères mineurs, dans la somme de 3046 écus portée en la cession faite, près de quarante ans auparavant, à la dame du Rosay, leur grand'mère, par les citoyens fribourgeois? Quelle est la part dont ils seront tenus dans les intérêts et les frais, — frais de justice et autres, notamment dans « les frais survenus par *hostages* mis à faulte de satisfaction ? »

Disons, pour en terminer, que les parties, après plus de dix ans de querelles judiciaires, finirent, un peu plus tard, suivant nous, par s'en remettre à l'arbitrage des trois Etats de Neuchâtel, et que les seigneurs de Prangins et de Grandcour durent payer au *moderne seigneur de Lucinge*, treize cents écus d'or pour solde de tous comptes.

Moyennant paiement de cette somme, aux termes fixés par les arbitres, toutes réclamations du seigneur du Rosay sur les biens de ses neveux, situés dans le comté de Neuchâtel et au Landeron, furent déclarées éteintes.

La sentence des trois Etats, qui est écrite sur un volumineux parchemin, fut prononcée « à la grand salle du château » de Neuchâtel, le 21 septembre 1592, soit plus de soixante ans après la date du premier document que nous avons mentionné en tête de ce travail.

Il est temps de clôre ce résumé sec et décoloré, que j'ai tâché d'abréger autant que possible et que j'eusse pu facilement développer sur beaucoup de points.

Tout au moins, me sera-t-il permis d'affirmer, en terminant, que cette série de pièces, même avec certaines lacunes, contient, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, des renseignements qui offrent un véritable intérêt. JULES VUY.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de février)

Plus on se rapproche de notre temps plus on trouve nombreux les chants patois. Faut-il attribuer ce fait à une instruction mieux développée qu'elle ne le fût aux siècles de nos pères? N'est-ce pas plutôt la justification de ce que j'écrivais au début de ces recherches? « La poésie populaire gardée par la mémoire du « peuple et toute de tradition n'obtint le plus souvent « qu'une existence éphémère. » Ces deux causes ont dû, je le pense, agir simultanément; et je me crois autorisé à le dire lorsque, parmi les auteurs modernes, nous rencontrons beaucoup de personnes lettrées. Eh bien! j'aime à voir le Savoyard revenir avec bonheur à sa langue maternelle : ses œuvres en demeurent plus nationales; il rapporte au sol natal les fruits améliorés par l'étude; il paie une dette.

Cependant, nous devons le reconnaître, là se cache le fatal écueil contre lequel viendra se briser l'idiome savoisien. Déjà mes lecteurs ont pu suivre la transformation qui se produit rapide dans le rhythme, dans la construction de la phrase, et même, pour ainsi dire, dans le dictionnaire du patois. Les mots de souche antique disparaissent; l'intrusion d'expressions empruntées au français est fréquente; la pensée même se *francise*. Ce n'est plus le laisser-aller, la rusticité, la simplicité des anciens Noëls : au contraire, nous sentons que la chanson est pénétrée par la philosophie ; la malice gauloise s'étiole; la verve satirique n'éclate plus ainsi qu'un bourgeon plein d'une sève vigoureuse, mais passée au laminoir du travail réfléchi, elle se répand dans toute l'œuvre : si elle tend à se montrer partout, elle a, par contre, perdu sa vigueur première, sa *robusticité*, ses élans imprévus, tous anciens caractères inséparables de la spontanéité. L'art y gagne, j'en conviens, et pourtant c'est une période de décadence. La fleur qui, autrefois livrée à sa nature toute seule, se montrait belle de sa simplicité, fière de ses conditions natives, ne nous apparait plus que semblable à une fleur double : sa corolle est toujours splendide, ses couleurs sont brillantes; mais son antique parfum s'est exhalé, et au fond du calice nous ne retrouverons plus le germe reproducteur! La poésie patoise brille et pourtant elle va mourir.

Parmi les poètes de cette nouvelle école, deux auteurs, vivants encore, me permettront de citer leurs noms. Ce sont : MM. Béard, médecin à Rumilly, et M. François Agnellet, de Thônes. Tous deux ont témoigné la plus grande bienveillance pour mon travail, et tous deux peuvent fournir à la gerbe que je forme de riches et nombreux épis. — Déjà j'ai emprunté à M. Béard le *Berger* et la *Parsenaille*, et je pourrais encore reproduire dix-huit autres chansons du même auteur. Toujours nous retrouverions chez lui la verve, l'art de mise en scène, l'abondance d'expressions patoises, la pointe acérée de la satire, en un mot, les mérites que j'ai signalés ci-dessus.

L'œuvre de M. Agnellet se recommande par des qualités différentes. Composée de plus de trente poésies elle touche à presque tous les sujets. La philosophie règne dans la *Consolathon*, l'*Avenna*, la *Retha ù baou*, l'*Avuglio iraou*, etc. La satire politique, dans la *Constituchon*, *Siccardi*, *Lou démocrates*, le *Consegli rebeclia*. La satire morale revendique *Lous amoirous*, *Fourieriste*, etc. La rêverie du poète a inspiré le *Rothai de Mayser* : la verve gauloise anime la *Flié que'vu se mariâ*, la *Disputa*, le *Due braque*, les *Comare*, etc. Les chroniques locales ont inspiré *Lo diablo de la Clusaz*, *Santa Bersheta*, la *Taravalla*, etc. Puis à côté de cela, plaçons encore les jolies bluettes de la *Rimma et le rimmi*, *Bevins tos*, le *Molin de boui*, et surtout la charmante poésie, le *Toutou, le Brisson*, écrite certainement auprès d'un berceau, si vraie, si bien rhythmée, si naïve jusque dans les aveux de la jeune mère!

On le voit, deux trésors, vrais et riches, sont entre mes mains. Le défaut d'espace me contraint à rester parcimonieux et c'est à mon grand regret; il ne m'est permis, pour la première partie de mon travail, que de mettre en lumière deux ou trois joyaux de ces écrins.

Adressons-nous d'abord à M. Agnellet. C'est pour moi une dette de reconnaissance, et je me suis toujours plu à les déclarer : la bonté que cet auteur, à qui j'étais complétement inconnu, mit à me communiquer ses manuscrits, fut l'étincelle qui décida mon travail et m'enhardit à former un corps de tous les matériaux déjà réunis.

M. F. Agnellet est non seulement poète, mais il est encore amateur bibliophile. J'ai parcouru bien souvent, avec convoitise, son charmant recueil magnifiquement écrit à la main et dont les larges marges sont ornées

de vignettes exécutées à la mine de plomb. Tout ce volume est un ouvrage artistique : l'auteur, le dessinateur (M. Entremont, originaire des Sixt), la langue, tout y est savoisien ! L'on aime à voir une fortune laborieusement acquise donner un peu de son superflu aux arts et à la poésie.

Un second fait, flatteur pour M. F. Agnellet, est à constater ici. A son insu, ses chants sont les plus populaires : plusieurs d'entre eux me sont revenus de différents points de nos anciennes provinces du Genevois, du Faucigny et du Chablais. Les variantes s'y sont déjà produites : preuve évidente que ces poésies, retenues au vol, ont été transmises par la tradition orale.

Voici maintenant quelques fleurs détachées de cette fraîche et toute nationale guirlande :

La consolachon.

T'as fan ; t'as fray, t'es misérablo
Pachense!... Ton sort vint meillao...
L'hiver, çai vieillard effrayablo
S'enfouit devant le vent foillao.
Ecûta... Ecûta... pe tes pennes
Le Carravo que fâ son ni ?
Cen va te faire ûblâ tes pennes...
Le temps des biaux thors va veni !

Bintou, tous ablements de terda
Saran penniblo à tharraij
Et detha pe la *plaça verda*
La thivra porré paccaï.
D'ai pu ; mais vin therthi de grennes ;
L'impôt du c'mon ne put teni...
Quand on sème on ûble ses pennes...
Le temps, etc.

N'accusa pas dien ta misaire
Cé que fâ levâ le felao
Car sa bonta nos daigna faire
Tot cen qué faut per être hirao
Lâsses û méchen trenna ses thennes
Praïe... ton cœur sara béni !
Quant on praïe on ûble ses pennes....
Le temps, etc.

L'injusto n'a shin d'espérence,
L'impie est toshor tormentâ.
Travailles û chuin de ta conchence
Y est cen que dey t'inquiétâ.
Cant de ta via rantrant les rennes
D'anges vindrant te saoteni
La tomba fornera tes pennes...
Le temps des biaux thors va veni !...

Il est inutile, je le pense, de faire remarquer combien ce petit chant diffère par ses allures de ceux que nous avons déjà étudiés ; inutile aussi de signaler tous les mots français qui s'imposent au patois, et combien la pensée y revêt une teinte d'espérance mélancolique.

Chantons la *Berceuse* dont, plus haut, j'ai dit quelques mots :

Allin, m'n enfé, dermi...
Te sâ q'men ton pâre est rimmi ;
Se te n'es pas diens le *tou-tou*
E nous fouétera tos lous dous.
Prend dan ton *néné ?*
U, tai lo, mon thé !
Tantou, ne dis mot,
T'arés dous cocos.
(*Refr.*) Ah dermi, mon Joson ; Toutou, le nanai, le brisson.

Mon Diu, que d'uvra d'ai !
De ne sai pas quand d'aray fai...
Va ! y est quaqu'ren d'ab'lly
D'croquai qué n'fan qu'effartailli.
Y fau, (diandro say !)
M'ta partot lou day
Pierro n'a thin de bé
Tot va de travé. Ah dermi, etc.

On viasho s' t'étâ grand
D'éry de momens su lou shans...
Araï-tho çai plaisi ?
Y en vendra mai pe t'remplaci !
Mon p'tit innocen ;
Y est 'na paista que cen :
Se de ne me trompe pâ
De t'ai tha trompâ. Ah dermi, etc.

Se f'lie d'étaou restâ
De ne sari pas tant tormentâ :
Mais, q'men noutra Maijon
Envert'na d'étaou d'navai ion...
F'lié de quinze à vingt ans
Ne vous pressâ pas tant :
Quand on est mariâ
Y est pas tot socrâ. Ah dermi, etc.

T'as m'gea tos ton conten
Tous zus se fréman daouçamen !
Mais, de sai désolâ...
A ton temps de n'poucoz allâ !...
Apré la l'Ensenchon
De veray en dévouchon
Car de conto bin
Que t'as l'mâ saint Arbin ! Ah dermi, etc.

Il serait bien difficile, je le crois, de réunir plus de vraie naïveté dans un doux caquetage, avec une forme aussi gracieuse et un rhytme berceur comme l'est une chanson de nourrice. Et cependant la même voix sait se faire entendre grave, sérieuse et philosophique dans la composition intitulée : l'*Avenna*.

Bon laboureur, té que nous fâ tos vivre
Et que norrei tant d'illustros faignans
Dien tos lous couens l'impôt va te porchuivre
La guerre ! hélas ! dévaoure tos enfants.
Mais Diu compte lous grands thors de la penna
Espaire en lui : choysé bien ta sémen
Car en séman que de mauvaise avenna
Ne t'attends pas à recuilly de fromen.

Ne permé pas qu'on pausse te distraire
Quand l'on t'apprend tos lous bonhors des grands,
Car d'ay pu dire en veyant laou misaire
Le malhiraou n'est pas l'homo des thans.
Ah ! la grandeur est onna trista trenna !
Vait-on richard avay tot son conten ?
Va... Te truve meillaou le pan d'avenna
Qu'on sot gal'na truva çay de fromen !

On étordi per on méchan caprice
Alla thoï son amour dien Paris.
Mais, dien Paris, çai jeu per bénéfice
Vous lâsse on mâ qu'on a pen' à gari...
L'espoir lé fé prendre ouna fenna thoenna
Tos sous efforts ne produisivan ren...
Quand on séme que de mauvaise avenna
On ne pu pas recuilly de bon fromen.

La noblesse vante son origine.....
Lous souverains fan de thénn' et de bruit :
Ne lous cray pas tot cen qu'on s'imagine
T'es plus que laou quand te tins la tharoui...
Thi l'oprechon si le ray prend sa grenna,
Y est on profit ! Ah ! ri-t-en saoulemen...
Yo lous tyrans vulan séma d'avenna
La libertâ recueillay de biau fromen !

Travaille en paix : resta dien ta cabanna...
Partot y cré de raous et de thardons,
Partot le flai pu nous mettre la vanna,
Partot on vay de satho, de frippons.....
Quand du méchen la m'sera sara plenna
Diu nous dira, vacé mon jugement :
— Per le vauren d'ay de flovó d'avenna,
Per lo satho d'ay flor de fromen.

Après avoir lu ces poésies, tout lecteur pensera certainement avec moi : oh ! combien est grande la distance entre ces œuvres et le chant de la *Fanchon sur on pomi !* Disons-le toutefois, il y a un vrai mérite dans les unes et dans les autres ; mais l'esprit de notre siècle anime les auteurs nos contemporains et nous dispose, comme envers un ami, à leur décerner la palme.

J'ai respecté l'orthographe adoptée par M. Agnellet, et, en cela, je me suis proposé d'établir un élément de plus pour le travail de grammairien qui terminera cette première partie de mes *Recherches*. Je signalerai, en passant, que le poète de Thônes a lui-même bien souvent hésité sur l'orthographe à adopter : les premiers essais ne rendant pas l'euphonie du dialecte local, M. Agnellet a tenté jusqu'à cinq orthographes différentes pour le même mot !... En voyant tâtonner ainsi un auteur, qui écrit dans sa langue maternelle, est-il surprenant qu'auprès de quelques personnes moins familiarisées avec le patois, des imperfections et des fautes même aient paru se produire dans mes essais ? A. DESPINE.

(Sera continué.)

LES ERREURS DE GRILLET SUR SAMOENS

A M. J. D...

Avant tout, le lecteur est prévenu que je n'ai pas la sotte présomption (la présomption est toujours sotte) de me poser en contradicteur de l'homme savant, du profond érudit devant qui je ne suis qu'un pygmée. Grillet a fait un ouvrage immense dont le mérite augmente chaque jour ; cependant on comprend que ne pouvant lui-même puiser dans les archives de chaque commune, il a dû recourir à l'obligeance des personnes réputées, dans chaque lieu, capables de lui fournir les renseignements qu'il ne pouvait recueillir en personne. De là, je crois, la source des erreurs qui ont pu se glisser dans son vaste et minutieux travail. — En un mot, une rectification n'est pas une polémique.

I

3me *vol. pag.* 347. — « Les habitans de Samoëns « obtinrent de leurs anciens souverains un droit de « bourgeoisie et des franchises... mais on ignore quel « fut le prince qui leur accorda ces priviléges. L'on « trouve seulement qu'Amédée VIII confirma, par ses « *lett. pat.* du 20 juin 1438, tous les anciens priviléges « de Samoëns, et qu'il donna en emphytéose, à ses « habitans, les pâturages, les forêts et tout l'utile des « montagnes situées dans l'étendue de leur commune. »

Il est à peu près certain que les Samoënsiens obtinrent des franchises à une époque reculée et difficile à déterminer ; les incendies des XVe et XVIIe siècles, qui dévastèrent notre bourg, nous ont privés des titres précieux qui auraient éclairci ces faits. Elles furent renouvelées et confirmées en 1555 et en 1562 par Jacques de Savoie-Nemours, en 1602 par Henri, son successeur, et en 1608 par le duc Charles-Emmanuel.

L'acte du 20 juin 1438 ne contient point des lettres-patentes qui confirment tous les anciens priviléges et accordent aux habitants toute l'étendue des pâturages situés dans la commune, mais bien un jugement par lequel Amédée VIII, retiré à Ripaille, remplissant les fonctions de juge suprême, décide que les montagnes de Fréterolle, Chardonnière, Cuidé, l'Avouille, Bostan et Vigny (*Fruyterola, Chardonneres, Cuidey, Borsitan, Vorsitorie, Vignyns*) n'étaient point la propriété de l'abbaye d'Aulph qui voulait se les approprier, mais appartenaient aux hommes et habitants des villages et hameaux de Samoëns, de Bérouze, de la Chat, de Chantemerle, des Chosallets, des Turches, de la Rosière et des Allamands. Ensuite il alberge aux mêmes habitants les montagnes précitées, moyennant vingt sols, payables chaque année à la Saint-Martin d'hiver, entre les mains du châtelain de Samoëns ; puis il leur donne le droit, relativement à ces montagnes et à ces pâturages en particulier, du côté des limites d'Aulph et non ailleurs, de vendre, donner, échanger, aliéner en faveur seulement des personnes de ladite communauté. Il n'y est point question d'autres priviléges, excepté pour ce qui concerne spécialement ces montagnes dont le litige avait amené ce jugement.

Notre commune avait aussi alors, comme aujourd'hui, les montagnes d'Odda, du Foilly, de Rontine, de Gers, de Vaconant, des Saix, desquelles le jugement de 1438 ne fait point mention, et qui furent albergées par d'autres titres et en d'autres temps aux habitants des sections où chacune de ces montagnes est située.

II

Page 348. — « Quoique Ardutius, évêque de Genève, « eût uni, en 1167, l'église de Samoëns à l'abbaye de « Siz, elle fut cependant déclarée plébainie. François « Longet, son dernier plébain, en obtint l'érection en « collégiale insigne, par bulle du pape Grégoire XIII, « de l'an 1581. Son chapitre fut composé d'un doyen, « seule dignité, d'un archiprêtre chargé des fonctions « curiales, d'un sacristain et de sept chanoines. »

L'église de Samoëns ne fut jamais une plébainie ; on voit au contraire par plusieurs actes qu'elle était une paroissiale et que le desservant était recteur. Ainsi, François Longet, qui fut le premier doyen, ne fut pas le dernier *plébain* mais le dernier *recteur*.

« Comme par la grace de Dieu, dit un acte du 15 avril 1582, Cornut notaire, bonte clemence de sa sainctete et pour laugmentation du sainct seruice diuin et de la saincte eglise romaine la parrochiale de Samoen soit este erigee en collegiale a la tres humble supplication requeste et grande sollicitation des seig^rs scindicqs nobles et bourgeois de la dite ville de Samoen ainsi qu'il appert par les s^tes bulles sur ce obtenues et expediees au St Siege aplique en l'an de grace 1575 et le troisième juillet... »

« Comme ainsi soit, dit un autre acte du 15 avril, même année, que no^e sainct pere le pape Gregoire trezie^e aye a la requeste des seig^rs scindicqs nobles et bourgeois de la ville de Samoen diocese de Geneve erige l'eglise parrochialle dud. lieu de Samoen et son annexe

de Morillon en collegiale auec vng decanat pour ung Doien et une archipraitrise pour vng archiptre et une sacristie pour vng sacretain et neufz chanoines et autant de prebandes pour neufz channoennes lesquels feroient tous ensemble le chaptre de la dᵉ eglise laquelle ils desserueroient et entre autres choses contenues aux Bulles apostoliques sur ce expediees le treizᵉ de juillet en l'annee mil cinq centz septente cinq.... »

La bulle, qui porte la date du 3 des ides de juillet 1575, compose le chapitre d'un doyen, d'un archiprêtre, d'un sacristain et de neuf chanoines.

III.

Page 350. — Le nom de *De Listelley* doit être écrit *Delestelley ;* de même *De Saugey* doit être *Dusaugey*.

Je ferai remarquer que la première de ces familles a fourni deux ministres secrétaires d'état (dont un est cité par Grillet), quatre notaires et deux chanoines.

IV.

Page 43, art. *Mines*. — « Samoëns, mine luisante de plomb... ».

Il est à regretter que cette mine n'ait existé que dans l'imagination de l'historien.

Tels sont les différents points sur lesquels j'ai reconnu que Grillet a erré ; heureux si mes quelques lignes et quelques autres que j'espère vous transmettre sur d'autres sujets, peuvent avoir une mince utilité. Je m'arrête pour aujourd'hui, car mon caquetage aride aura fatigué vos lecteurs ; mais on ne saurait rebuter la vérité quoique présentée sous une forme peu élégante.

F.-D. R.

Nous remercions notre correspondant de Samoëns de la communication qui précède. Il donne ainsi à tous les amis de notre histoire un exemple à suivre et dont les résultats seraient inappréciables. Le *Dictionnaire historique* de Grillet est, sans contestation possible, un des ouvrages les plus précieux que nous possédions sur l'histoire de la Savoie ; mais il contient beaucoup d'erreurs, en effet, qu'il faut attribuer, non-seulement à la cause signalée par notre correspondant, mais encore à la difficulté que dût éprouver l'auteur à classer exactement les innombrables documents qu'il possédait et qu'il avait récoltés, un peu partout, à l'époque où la Révolution avait jeté au vent tous les parchemins du moyen-âge.

S'il se trouvait, dans chaque localité, un homme de bonne volonté disposé à faire un travail de rectification semblable à celui qui concerne Samoëns, on préparerait facilement une seconde édition du *Dictionnaire historique* corrigée et augmentée des découvertes faites par les historiens nos contemporains.

Il est inutile d'ajouter que les colonnes de la *Revue savoisienne* sont ouvertes à toutes les communications de ce genre, qui seront reçues avec reconnaissance.

J. P.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 22 mai 1868.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

Après le dépouillement de la correspondance, M. *Ducis* rend compte d'une excursion faite à Albens pour visiter un ancien cimetière situé au mas des Forêts, du hameau d'Orlier, sur la zone limitrophe d'Albens avec le village de Torensy de la Biolle.

Un mur, large de 1ᵐ,30 et long de près de 15 mètres, sépare, dans la direction du nord-ouest au sud-est, deux cimetières — Celui du nord, sur un plateau horizontal, contient des squelettes sans tombeaux. Les parois des crânes sont épaisses et atteignent 1 centimètre ; l'occiput est peu développé. Dans le second, sur un plateau incliné au sud, les squelettes étaient contenus dans des tombeaux en dalles de grès. Les parois des crânes sont très minces et l'occiput est plus développé On n'a pu conserver d'autres ossements.

Tout près d'Albens, dans la propriété de M. Picollet, se trouve le mas de *Bacchus*, séparé de la Tour par la route de Chambéry à Genève. On y a découvert des tronçons de colonnes, des médailles, des vases en terre noire, sous le pied desquels on lit la marque de fabrique OF EBRIIV, des vases en terre rouge rayés en forme de l'*opus spicatum*, des vases en terre de Samos, sur lesquels sont représentées en relief des scènes de chasse, des personnages et des animaux dans des carrés formés de rets, etc.

La marque de fabrique est reproduite à rebours, en caractères presque illisibles. On sait qu'au nord d'Albens un grand carré de 300 mètres de long sur 100 de large porte encore le nom de *la Ville* et qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités. Les inscriptions romaines d'Albens sont connues.

M. *A. Despine* fait une communication sur les derniers travaux exécutés à l'établissement de bains de Menthon. Ces travaux ont pour objet d'isoler complètement la sou ce sulfureuse des sources d'eau ordinaire et de la rendre ainsi plus efficace pour le traitement médical

M. *Revon* présente quelques nouveaux échantillons d'antiquités lacustres provenant du lac du Bourget.

M. l'abbé *Dégerine*, qui vient de faire un assez long séjour à Haïti, prend la parole et présente quelques considérations sur les mœurs et les luttes politiques de ce pays.

M. le *Président* remercie M. l'abbé Dégerine de sa communication, qui a vivement intéressé la Société.

M. *Revon*, en mettant sous les yeux des membres de la Société des photographies représentant les gorges du Trient et les passerelles établies pour en faciliter l'accès aux touristes, propose à la Société de provoquer l'établissement de galeries analogues dans les gorges du Fier, sur la ligne d'Annecy à Rumilly. Ces défilés, dont M. Revon présente des vues extraites de l'*Album de la Haute-Savoie*, sont aussi pittoresques, aussi sauvages, peut-être même plus accidentés que le Trient. Il serait donc à désirer qu'un entrepreneur se chargeât d'y construire des ponts et passerelles, et établit en outre un chalet-restaurant à la station de Lovagny.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Mémoires lus à la Sorbonne*, don du ministère de l'instruction publique ; — 2° *Bulletin* de l'Académie delphinale ; — 3° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles ; — 4° *Revue des Sociétés savantes ;* — 5° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 6° *Mémoires* de l'Académie du Gard ; — 7° *Journal de la Société centrale d'agriculture* du département de la Savoie ; — 8° *Notice nécrologique sur Ch. Adolphe Morlot*, par S. Chavannes, don de l'auteur ; — 9° *L'Archéologie du Mecklenbourg*, par S. Chavannes, don de l'auteur ; — 10° *Simon de Blonay ou le combat des mariés et des non mariés*, légende par J.-B.-C. Jalabert, don de l'auteur ; — 11° *Obligations des débitants de vins*, par Devaux, don de M. Ch. Burdet ; — 12° *La centième heure de la lune*, par l'abbé Vaullet, 2ᵉ édition, don de l'auteur ; — 13° *Elementorum Euclidis libri octo.*, par Cl.-François Milliet de Chales, Lyon 1675, don de M. J. Ogier ; — 14° *Réformez l'éducation ! Requête présentée par quelques citoyens à M. Duruy, ministre de l'instruction publique*, et rédigée par Jules Philippe, don de l'auteur ; — 15° *Revue du Lyonnais ;* — 16° *Testament de Jean Eymion d'Annecy-le-Vieux*, de 1360 (parchemin), don de M. Déthiolaz ; — 17° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe ; — 18° *Bulletin* hebdomadaire de l'association scientifique de France ; — 19° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France ; — 20° la *Réforme scientifique ;* — 21° *Journal du Ciel ;* — 22° *Guide pour les relations d'affaires avec le crédit foncier suisse ;* — 23° le *Mont-Blanc ;* — 24° l'*Union savoisienne ;* — 25° le *Léman ;* — 26° le *Courrier de Savoie ;* — 27° l'*Industriel savoisien ;* — 28° l'*Echo du Salève*.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 7. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 Juillet 1868.

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA HAUTE-SAVOIE ET L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Le peuple monte, a dit M. Duruy. Dans cette caravane de hardis explorateurs, — la plupart vêtus de la blouse, — qui gravissent en France les pentes du savoir, on pouvait à bon droit s'attendre à voir figurer la Haute-Savoie, contrée familiarisée avec plus d'un genre d'ascensions. Elle y a trouvé sa place en effet. Luttant de rapidité avec ses quatre-vingt-huit émules, avant-hier elle était au 28me rang, hier au 23me; aujourd'hui elle marche au 20me, demain elle occupera peut-être le 19me.

Dans nos 310 communes on compte déjà 650 écoles publiques de garçons et de filles; ce nombre s'explique par le dédoublement des écoles mixtes et par la nécessité de multiplier les écoles de hameaux dans le plus accidenté de nos départements. Sur les 41,000 enfants qui fréquentent aujourd'hui les établissements publics, près de 23,000 ont été admis gratuitement. L'enseignement secondaire est suivi par 265 élèves dans les colléges d'Annecy et de Bonneville; il existe des colléges libres à Evian, La Roche, Mélan, Thônes, Rumilly. On compte en outre 10 pensionnats primaires, 10 salles d'asile, 200 bibliothèques scolaires; une école normale à Rumilly pour les institutrices et une à Albertville, commune aux deux départements savoisiens, pour former des instituteurs. Citons encore deux écoles municipales gratuites de dessin, l'une à Samoëns et l'autre à Annecy, cette dernière possédant en outre un cours de modelage; le musée et la bibliothèque d'Annecy, où les collections occupent 14 salles; le joli petit musée public de Thonon; des collections d'histoire naturelle et des cabinets de physique à Annecy, Thônes, Mélan, Sallanches, Evian, Bonneville, etc. — Enfin, rappelons qu'en 1866 il y avait 381 cours d'adultes, et que ce chiffre s'élevait en 1867 à 488. Les résultats de cette progression rapide ont dépassé les espérances : tandis qu'en 1864 la proportion des conscrits illettrés était supérieure à 15 pour cent, elle était tombée à 8,90 pour cent en 1866. En 1868, sur 2,269 conscrits, on en comptait 1971 sachant lire et écrire, 62 sachant lire, 25 douteux, 211 illettrés.

Comme on le voit, la Haute-Savoie occupe une place honorable en France dans l'échelle de l'instruction. Son devoir est non-seulement de s'y maintenir, mais d'arriver dans un prochain avenir à marcher de pair avec la Lorraine, la Franche-Comté et l'Alsace. Pour cela, étudions les perfectionnements introduits par ces courageux compatriotes, et ne craignons pas d'emprunter aussi aux étrangers leurs idées heureuses, si toutefois l'on ose encore employer ce mot mal sonnant d'*étrangers* lorsqu'on parle de la grande confédération des intelligences. Non, il ne doit pas y avoir de barrières ni de susceptibilités nationales quand il s'agit de répandre l'instruction : c'est une semence qu'il faut jeter à la volée à travers le champ de l'humanité. Tous les peuples doivent se prêter un fraternel concours, et nous ne devons pas plus rougir de demander à la Suisse et à l'Allemagne le secret de leurs succès dans l'enseignement primaire et secondaire, que ces mêmes pays ne rougissent d'emprunter à la France les hautes connaissances dans les arts, dans les sciences et dans les lettres : si l'Helvétie envoie l'élite de ses enfants à notre Ecole des beaux-arts, à l'Ecole centrale, dans nos Facultés de médecine, pourquoi les nôtres n'iraient-ils pas voir à leur tour comment les voisins s'y prennent pour faire une étude si complète des langues étrangères et pour obtenir jusque dans les classes les plus humbles de la société une variété étonnante de connaissances?

Rien n'était plus propre que l'Exposition universelle à faciliter l'examen de ce que chaque peuple est à même d'enseigner aux autres. Chacun est venu montrer dans cet immense concours le résultat de ses efforts et les aptitudes de son génie. J'essaierai de grouper par chapitres les notes que j'ai prises sur les emprunts à faire aux uns et aux autres en vue d'améliorer les procédés et les méthodes d'enseignement et de hâter les progrès de l'instruction dans la Haute-Savoie.

Ecoles primaires.

Nous avons éprouvé une véritable jouissance à découvrir à l'Exposition, parmi des milliers d'inconnus, les noms et les travaux de nos élèves. Ici, c'étaient les dictées, problèmes et chefs-d'œuvre calligraphiques des garçons, proprement tracés sur des feuilles que le ministère avait fait relier en beaux volumes, — livre d'or des lettrés en espérance. En tête de la jeune phalange figuraient les élèves Joseph Duchêne, de Saint-Jean de Sixt; Louis Chatagnat, de Seyssel, et Jean Pernoud, d'Annecy. — Là, c'étaient les travaux de couture envoyés par les écoles d'Annecy, Rumilly, Epagny, Marigny-Saint-Marcel. Les échantillons, disons-le tout bas pour ne pas froisser la susceptibilité féminine, étaient quelque peu entassés à l'aventure dans les recoins des galeries du ministère, tandis que le département des Vosges nous donnait une leçon d'ordre et de goût en groupant sur une seule ligne ses nombreux travaux à l'aiguille, fixés sur de jolis cartons bleus bordés d'un encadrement léger. — Parmi les cahiers des écoles communales de filles, on distinguait ceux d'Annecy et de Rumilly. Quant aux dessins, il était difficile de les passer en revue dans une énorme accumulation de portefeuilles où toutes les écoles de France avaient réuni 20,000 études!

Malgré notre désir de faire un examen détaillé des envois de ce département, soit pour l'instruction publique, soit pour l'industrie, le Comité a dû y renoncer par suite du peu d'empressement des exposants à faire connaître leurs noms et la nature de leurs produits : l'invitation publiée à ce sujet par le Comité départemental a été une voix perdue dans le désert. Quant à obtenir des renseignements au commissariat général de Paris, l'absence de bonne volonté de ce côté-là était telle, que l'auteur de ces lignes, malgré l'exhibition de ses titres de délégué et de secrétaire, n'a pu obtenir autre chose qu'une carte d'entrée valable pour une semaine... Après avoir accepté une mission purement gratuite pendant un séjour de deux mois, il a fallu encore payer chaque jour le droit d'entrée, comme si la Commission impériale n'avait jamais imprimé sa promesse de faciliter par tous les moyens les études des comités départementaux.

Fermons la parenthèse sur ces petites misères et revenons au sujet principal.

Occupons-nous d'abord du

MOBILIER DES ÉCOLES.

On peut trouver quelque peu singulière l'idée de commencer une revue de l'instruction publique à l'Exposition par une étude de bancs et de pupitres. Comme nous allons le voir, ce sujet est plus important qu'on ne le pense, au triple point de vue de l'hygiène, de la discipline et du travail.

Entrons dans une ancienne école, privée d'air et de lumière, embarrassée par des tables aux proportions monstrueuses et par de longues rangées de bancs dont on ne s'est jamais préoccupé de proportionner la hauteur avec la taille des élèves. Que voyons-nous? Ici, de petits enfants sont assis à une telle distance du sol, que leurs pieds ne peuvent s'y appuyer. Pris de fourmillements, l'élève cherche à les dissiper en imprimant à ses jambes un mouvement continuel de pendule. En outre, comme la table arrive presque à la hauteur du menton, il faut lever les bras outre mesure et travailler la tête ensevelie dans les épaules. Plus loin, ce sont les écoliers d'une taille élevée, pour lesquels la table est au contraire si basse, qu'ils doivent se coucher de côté ou se pencher en avant pour écrire. Les dossiers étant regardés comme un luxe inutile, le corps s'affaisse après de longs efforts pour maintenir la position verticale. Au bout d'une heure de travail, — j'allais dire de torture, — tous, grands et petits, éprouvent des bâillements, des pandiculations; les uns allongent bras et jambes, d'autres se replient sur eux-mêmes ou cèdent au besoin de s'agiter, de tambouriner avec les pieds et les mains et de multiplier les mouvements. Le maître, irrité du tumulte et de la mauvaise tenue de sa classe, inflige des punitions que mériterait seul le menuisier chargé de confectionner ces engins de supplice. On doit juger à quel point sont profitables les études faites pendant que le corps est dans un état de malaise perpétuel. Les attitudes forcées amènent aussi des indispositions et des infirmités bien plus nombreuses qu'on ne le soupçonne, en particulier chez les jeunes filles, dont les articulations et les muscles sont encore faibles : la déviation de la colonne vertébrale, les maux de tête, les saignements de nez, les troubles de la respiration et de la digestion, la myopie, le goître scolaire, sont pour un trop grand nombre d'élèves la conséquence d'une mauvaise disposition du mobilier. Les travaux de savants observateurs, entre autres de MM. Schraube, Barnard, Guillaume, s'accordent à signaler les mêmes effets produits par la même cause, en Allemagne, en Amérique, en Suisse.

Aussi éprouvait-on un vrai plaisir et comme un soulagement au souvenir de ce que nous avons tous enduré dans notre enfance, en voyant à l'Exposition les progrès réalisés dans certains pays relativement au matériel des classes. Dans l'école suédoise, tout était calculé en vue du bien-être. Chaque élève a son petit pupitre, isolé des autres pour faciliter la circulation. Ce pupitre s'ouvre pour recevoir les cahiers et les livres; il est muni d'un support en cuivre pour les modèles, d'une cavité destinée aux plumes et d'une écritoire fermant à charnière. Le banc, long de $0^m,57$, large de $0^m,30$, fait corps avec le pupitre et possède un dossier très peu incliné. — On remarquait aussi à l'école suédoise un bon système de tableau noir, tournant sur pivot : quand on s'est servi du côté noir, un mouvement de bascule amène la face rayée de rouge pour la leçon de musique. La maison Hachette en a fait établir sur ce modèle.

Dans les deux grandes écoles municipales récemment construites à Genève, les pupitres, avec bancs à dossiers, rappellent ceux de l'école suédoise, mais ils sont à deux places l'une à côté de l'autre. Disposés en rangées entre lesquelles sont ménagés des couloirs, ils donnent aux élèves la faculté d'entrer et de sortir sans dérangement, et la distance permet d'éviter les rapports de bon voisinage, si nuisibles au travail. M. Henri Vaucher, architecte d'une de ces écoles, m'a indiqué les chiffres suivants comme les plus convenables à adopter pour la distance ver-

ticale entre le banc et la table : $0^m,28$ au maximum dans les classes élevées, $0^m,24$ dans les moyennes, $0^m,22$ dans les classes de jeunes enfants. — Les tableaux noirs, soutenus par des contrepoids, montent et descendent contre la muraille entre deux coulisses. — Des bouches à air chaud s'ouvrent dans la partie inférieure de la salle. A 3 mètres de hauteur, des ventilateurs s'entr'ouvrent et se ferment au moyen d'une tringle.

Dans les huit années qui viennent de s'écouler, la Haute-Savoie a construit 131 écoles et a réparé 34 salles anciennes. Chaque école neuve, avec logement pour l'instituteur, a coûté en moyenne 20,000 fr. Ce sont là des chiffres que l'on est heureux de prononcer tout haut. Pendant que les communes et le ministère rivalisent de zèle pour allouer les fonds nécessaires au mobilier de tous ces bâtiments restaurés ou fraîchement construits, ne serait-il pas convenable d'y introduire immédiatement le système des bancs à dossier et des pupitres à deux places? Si on ne le fait pas maintenant, on ne le fera peut-être jamais. Sans doute, bien des communes n'auront pas les moyens d'établir un mobilier neuf d'après cet excellent type; mais les anciens bancs peuvent être utilisés pour une transformation. C'est ce qui a été essayé avec succès dans le canton de Neuchâtel, où les frais de cette conversion n'ont été que de cinq francs pour le banc à dossier et sa table, longue d'environ $1^m,35$. Doit-on hésiter devant un chiffre aussi minime quand il s'agit de la santé, de la discipline et de la facilité pour le travail?

LES TABLEAUX, CARTES ET IMAGES.

Les Allemands et les peuples du Nord sont nos maîtres pour l'*enseignement par l'aspect*, non pas que leurs librairies publient un plus grand nombre de tableaux que les nôtres, car à elle seule la maison Bouasse-Lebel, à Paris, en offre un assortiment immense et admirablement varié; mais tandis que jusqu'ici les tableaux français sont restés en quelque sorte séquestrés dans les portefeuilles des particuliers et des pensionnats, et qu'on ne livre aux enfants que de sottes images aux grossières enluminures, nos voisins ont eu le bon sens de comprendre qu'une lumière est mieux placée sur un boisseau que dessous : depuis longtemps ils ont fait entrer les tableaux dans l'enseignement de tous les jours, et chez eux l'imagerie de la première enfance revêt un caractère sérieux et instructif. Ils ont voulu nous le prouver une fois de plus en établissant au parc du Champ-de-Mars des spécimens d'écoles dont les murs étaient couverts de cartes géographiques, de tableaux et d'estampes.

Ainsi, à l'école prussienne, on voyait de grandes images, coloriées avec goût; elles représentaient les travaux de la campagne jusque dans leurs moindres détails, pour apprendre aux petits enfants le nom et l'usage des objets représentés, et pour venir en aide à la mémoire des grands élèves dans la rédaction méthodique des compositions écrites. A côté était l'histoire sainte en tableaux; plus loin, les excellentes cartes murales de Kiepert, publiées à Berlin. Les tableaux de cosmographie, de mécanique, de physique, d'histoire naturelle, ornaient la seconde salle, réservée à l'école normale.

La Saxe royale étalait, comme le reste de l'Allemagne, ses nombreux atlas et ses cartes murales. Le petit atlas du docteur Carl Vogel, directeur de l'école *réale* de Leipzig (Paris, Franck, 2 fr. 50 c.), mérite une mention particulière pour l'idée ingénieuse de figurer en marge, avec un texte explicatif, les plantes et les animaux caractéristiques de chaque contrée. Les cartes y sont à quatre teintes, le brun clair étant employé pour les plaines et trois nuances de brun foncé pour indiquer les diverses altitudes. Dans les grandes cartes murales de Justus Perthes, à Gotha, il y a une disposition inverse : ce sont des teintes fauves claires qui figurent les hauteurs, tandis qu'un ton d'ombre olivâtre s'étend sur les plaines. La Saxe avait aussi une collection d'images consacrées à la série chronologique de ses princes et aux phases de son histoire nationale.

L'école suédoise avait de nombreuses cartes muettes ou écrites. Les images coloriées représentaient les instruments agricoles, les ustensiles, les parties des végétaux, les portraits des souverains scandinaves et les scènes bibliques.

Dans une étude sur *l'enseignement par les affiches et les tableaux (Revue savoisienne*, 15 août 1867), j'ai cherché à montrer quel intérêt il y aurait pour nos écoles à imiter ce que font les pays d'outre-Rhin. Il ne serait même pas très difficile de les surpasser à notre tour, en créant une plus grande variété d'images et en placardant des affiches instructives sur les murs de toutes les écoles. Ce procédé économique permettrait de répandre une foule de notions: sur l'utilité des oiseaux en agriculture, les secours à donner en cas d'accident, l'hygiène, la médecine vétérinaire, l'agriculture, l'horticulture, les plantes industrielles, l'économie domestique, les petites recettes de ménage. Enfin il serait bon de composer pour notre département un tableau-affiche indiquant en peu de mots sa topographie, les hauteurs des principales montagnes, des lacs et des chefs-lieux de cantons, ses productions naturelles, son industrie agricole et manufacturière, la biographie abrégée de ses grands hommes, etc. Il est probable que les touristes trouveraient autant d'intérêt que les écoliers à la lecture de pareils documents.

Quant aux tableaux proprement dits, avec figures coloriées ayant chacune quelques lignes de texte explicatif, la maison Bouasse-Lebel en a, comme je l'ai dit, une immense collection qui s'accroît tous les jours. Citons parmi ces productions les plus intéressantes : poids et mesures, instruments aratoires, greffe et taille, apiculture, botanique, champignons comestibles et vénéneux, charpenterie, destruction des animaux et insectes nuisibles, arpentage, et une nombreuse série relative à la mécanique. Un jour, je montrais à M. Ruck, un zélé inspecteur d'académie, ces tableaux qui depuis huit ans tapissent toutes les salles du musée d'Annecy, et je l'engageais à les introduire dans nos écoles. Mais au moment où M. Bouasse-Lebel répondait favorablement à ma demande pour une réduction dans les prix (1 fr. 50 la feuille, plus 3 exemplaires gratis sur 24), M. Ruck passa de l'inspection d'Annecy à celle de Chambéry. Là il mit le projet à exécution, et maintenant presque toutes les écoles du département voisin sont munies

de ces tableaux. Espérons que notre inspecteur d'Académie actuel aura une éloquence persuasive auprès du Conseil général pour obtenir une allocation employée à doter nos écoles de tableaux, d'images dessinées avec goût et de cartes murales.

Si nos vœux sont exaucés, on pourrait adopter, outre les productions que je viens d'indiquer, le grand *Tableau synoptique de l'histoire des Etats qui ont composé la monarchie de Savoie,* par M. Joseph Rollier. Les séries illustrées de l'histoire de la province seraient confiées à la direction de M. Joseph Dessaix, qui a déjà fait une tentative ingénieuse par la composition de *cartes à jouer historiques,* et dont les ouvrages sont ornés de nombreuses lithographies qui pourraient en partie être tirées à part pour nos écoles. M. Jules Philippe, auteur de publications justement estimées, traiterait dans les tableaux-affiches la chronologie, l'histoire littéraire et la biographie des illustrations savoisiennes. Plusieurs autres plumes exercées prêteraient certainement leur concours à une œuvre de propagande intellectuelle. En attendant que de plus habiles se mettent à l'œuvre, l'auteur de ces notes offre sa part de bonne volonté pour la rédaction d'une petite série d'affiches.

Il nous manque encore une bonne carte murale de la Haute-Savoie. Elle serait du plus grand intérêt. Il faudrait habituer les élèves, comme cela se pratique à Genève et dans d'autres villes, à en faire de nombreuses copies à diverses échelles et à les reproduire ensuite de mémoire.

LES COLLECTIONS.

L'instituteur peut rendre ses leçons bien plus attrayantes en faisant passer sous les yeux des élèves divers objets dont le nom et la forme se graveront dans leur mémoire. L'établissement d'un petit musée scolaire est peu coûteux, surtout si l'on se procure soi-même les échantillons en mettant à profit les promenades du jeudi. Dans un tableau intitulé *le Musée de l'école,* destiné à être affiché dans les classes, j'ai déjà traité les questions relatives à l'établissement du matériel, aux instruments nécessaires à nos jeunes naturalistes, à la manière de recueillir et de classer les minéraux, fossiles, produits végétaux, séries zoologiques et industrielles; aussi je ne reviendrai pas sur ce sujet. Disons seulement que l'idée n'est pas entièrement nouvelle. L'Exposition offrait, dans la section anglaise, un spécimen d'herbier industriel classé sur de grandes feuilles de carton, dont la moitié inférieure était occupée par un texte explicatif et la partie supérieure par les détails de la plante et ses applications : à côté d'une feuille de mûrier on voyait un cocon, une flotte de soie, un ruban ; à la suite d'un épi de blé, une tresse de paille, des macaroni, un biscuit-Albert. L'Angleterre avait réuni également une série technologique des objets servant à expliquer les leçons sur les manufactures : les matières textiles, les minerais, les graines. — En France, le département des Vosges avait envoyé un herbier composé pendant les promenades du jeudi par quelques élèves de l'école publique d'Epinal. — L'école suédoise avait aussi son herbier ; l'école prussienne, une boîte de minéraux; la Saxe, outre les mêmes collections, un cabinet de physique et de mécanique en miniature, contenant une trentaine d'appareils pour la somme totale de 26 francs, tandis qu'à Paris, hélas! il faut dépenser 24 francs pour un simple modèle de tiroir distributeur qui servirait aussi bien aux démonstrations si l'on se contentait de le faire pour 50 centimes avec du carton ou du bois.

Enseignement agricole et horticole.

M. Duruy, un ministre dont on ne peut trop louer le zèle pour l'organisation de l'enseignement spécial, dirige maintenant toute sa sollicitude vers la diffusion des connaissances agricoles. Un programme très étendu a été dressé pour les écoles primaires; il comprend des notions sur la végétation, les terres, les climats, les opérations principales de l'agriculture, l'étude des végétaux qui intéressent la culture française, les animaux domestiques, l'économie agricole et la culture des jardins. L'infatigable ministre a lancé circulaires sur circulaires, donnant des éloges aux départements et aux communes qui marchent hardiment dans la nouvelle voie, prodiguant les conseils et les encouragements à ceux qui débutent, et harcelant sans relâche les retardataires. Sa voix a été entendue; d'un bout à l'autre de la France les jardins s'établissent à l'abri de l'école et promettent de donner bientôt à notre pays, comme à l'Italie, le titre mérité de *terra dei fiori;* les collections de végétaux, les bibliothèques spéciales s'organisent; les promenades ne consistent plus uniquement à marcher deux à deux sous les yeux d'un surveillant — j'ai failli dire d'un sergent instructeur : elles seront consacrées désormais à former un herbier, à examiner les plantations, à écouter les explications des agriculteurs, à visiter les fermes.

Notre département joue son rôle dans le mouvement général, rôle encore modeste il est vrai, mais la grande affaire était de commencer. Or, dans la plupart de nos écoles, le programme embrasse déjà des notions d'agriculture et d'économie rurale. Des jardinets, qui seront à l'avenir une annexe obligée de la maison commune, réjouissent la vue par leurs arbres fruitiers en fleurs,

> Neige odorante du printemps,

par leurs carrés de légumes d'un vert tendre et leurs corbeilles parfumées. Qu'il y a loin de là à ces anciennes écoles où les pauvres enfants ne trouvaient qu'une cour sablée et quatre murs nus, quand sonnait l'heure de ce qu'on était convenu d'appeler la récréation!

Quoique le département de la Savoie ait quelque chose à envier à celui-ci quant à la somme générale d'instruction, cependant il pourrait nous donner plus d'une leçon en ce qui concerne l'enseignement agricole. Les instituteurs y profitent des promenades hebdomadaires pour entamer des causeries sur les travaux des champs; des milliers d'arbres fruitiers sont distribués aux écoles, et même un certain nombre sont donnés à la fin de l'année aux élèves les plus méritants; le Conseil général alloue des fonds pour l'achat de bons traités qui sont distribués aux

instituteurs distingués par leur zèle, et les membres de la Société d'agriculture font eux-mêmes à ces derniers des conférences périodiques.

N'imiterons-nous pas leur activité, et au lieu de nous borner à copier les autres, ne chercherons-nous pas encore à créer quelque chose d'original ?

Il y a quelques années, plusieurs amateurs s'étaient réunis pour établir à Annecy un petit jardin d'essai, au moyen d'une modeste cotisation. Le jardin en lui-même n'était qu'un prétexte : notre projet, qui fut réalisé pendant deux ou trois années, était de distribuer gratuitement les graines recueillies et d'en ajouter beaucoup d'autres, que nous faisions venir du jardin du Hamma, près d'Alger. La société, sans avoir jamais senti le besoin de posséder ni président, ni local pour les séances, ni règlement surtout, — nous avions tous une sainte horreur de la réglementation, — réussit cependant à propager la culture d'un certain nombre de plantes utiles et ornementales jusqu'alors inconnues dans nos parages. Eh bien ! que penseriez-vous de l'idée de ressusciter une association de gens de bonne volonté, qui donneraient chacun 50 centimes ou un franc par année pour répandre gratuitement des milliers de paquets de graines dans nos écoles rurales ? Sans compter l'avantage d'avoir des semences très mûres, qui réussissent parfaitement dans nos contrées, je sais par huit ans d'expérience à quel point le jardin d'acclimatation du Hamma est précieux pour la fourniture des graines; tandis qu'en France on paie 25 ou 50 centimes pour 5 à 6 graines de ricin, par exemple, le jardin d'Alger en fournit un demi-kilo pour la même somme : jugez en combien de parts on peut diviser cette quantité! Il en est de même pour une foule d'autres espèces : un choix considérable de graines de plantes alimentaires indigènes et exotiques, de céréales, de plantes oléagineuses, textiles et tinctoriales, s'y vendent également 50 centimes les 500 grammes. Le port en caisses serait très coûteux, mais il se réduit à 30 centimes les 300 grammes lorsqu'on reçoit les paquets par la poste, à titre d'échantillons. Cette ressource du jardin d'Alger devrait être utilisée par toute l'Europe centrale.— Peut-être quelques grandes maisons de Paris, Lille, etc., consentiraient-elles à livrer leurs graines à prix réduit en faveur des établissements publics.

A mesure que nos écoliers verront les fleurs s'épanouir et les fruits arriver à maturité, ils feront bien de tenir un registre de leurs observations. Au Champ-de-Mars il y avait des tableaux excellents, rédigés dans quelques écoles : sur de grandes feuilles partagées en colonnes, les élèves avaient consigné par exemple le nom des variétés de blé, la longueur de la tige et de l'épi, la quantité semée, le produit, l'époque de la récolte. — Ceux qui se sentent de l'attrait pour le dessin pourront s'exercer à reproduire à l'aquarelle des fleurs et des fruits; les œuvres les plus méritantes devraient même être conservées comme encouragement dans un album de l'école.

Profitons enfin de tout ce qui peut développer les connaissances agricoles : lectures, dictées, problèmes, collections, tableaux, affiches, promenades, conférences familières, tout cela doit être mis en réquisition pour extirper l'ignorance et la vieille routine, deux mauvaises herbes qu'il faut s'attacher à faire disparaître de nos campagnes.

Le dessin et le modelage.

Le dessin est un langage, et un langage éloquent, précis, compris de tous et qui laisse des traces durables. Ce langage, ce ne sont pas seulement les artistes et les riches oisifs, comme on s'est trop plu à le croire jusqu'ici, qui doivent avoir le privilége de le parler. Laissons à certains pensionnats la satisfaction de le classer encore à la fin de leurs programmes sous le titre d'*art d'agrément,* pour avoir l'occasion d'en faire payer les leçons un peu plus cher. Un art d'agrément! Demandez à cet ébéniste et à ce tailleur de pierres, fouillant avec hésitation le noyer et le marbre, s'ils n'auraient pas voulu que la main armée aujourd'hui de la gouge et du ciseau eût appris, dans la jeunesse, à tracer avec le crayon ces motifs d'ornement qui les embarrassent; demandez à ce mécanicien qui perd une heure à remplir de notes son carnet dans une usine, si la pratique du dessin des machines n'aurait pas singulièrement simplifié ses annotations; demandez enfin à ce professeur, à cette institutrice, à ce maître d'école, si leurs leçons n'auraient pas gagné en clarté et en intérêt s'ils avaient couvert le tableau noir de croquis tracés avec la rapidité d'une main expérimentée. Voilà ce que vous qualifiez d'art d'agrément, ce que vous classez au nombre des exercices facultatifs, ce que vous tarifez à part à un taux exagéré, comme si vous vouliez éloigner l'ouvrier qui doit trouver dans l'usage du dessin industriel son pain de tous les jours, et dans l'étude du beau les plus pures satisfactions de son intelligence.

Disons-le à l'honneur de la Haute-Savoie, quelques municipalités ont compris l'utilité de cet art et se sont imposé des sacrifices pour le répandre. C'est avec plaisir que nous voyons par exemple Samoëns, un simple bourg caché dans les montagnes, posséder depuis longtemps une école de dessin où les nombreux appareilleurs que fournit cette région apprennent la coupe des pierres. Annecy a également son école municipale, publique et gratuite. Les salles récemment agrandies pourront recevoir en plus grand nombre les jeunes gens qui viennent dessiner d'après les estampes, d'après les modèles de machines, en bois et en fer, et d'après la bosse. Une salle est spécialement affectée aux modeleurs et aux sculpteurs ; une autre partie est réservée au modèle drapé, en attendant que la diffusion du goût des arts amène une modification dans les idées et permette d'y adjoindre le modèle académique.

Si l'on veut obtenir de bons dessinateurs, on ne saurait s'y prendre trop tôt pour former le goût des enfants et leur faire acquérir la justesse de l'œil et la légèreté de la main. Aussi ne peut-on qu'approuver l'idée de les amuser et de les instruire tout à la fois, dans la famille et dans l'école enfantine, en leur faisant exécuter des découpures sur papier ou sur étoffe, des figures géométriques par le rapprochement de polygones en carton de couleur qu'on est libre de coller sur une feuille blanche; par des silhouettes piquées

avec une épingle; le tissage d'une feuille de papier coupée dans une partie de sa longueur en lanières parallèles à travers lesquelles on glisse à angle droit d'autres lanières de différentes couleurs, de manière à former des dessins variés; enfin toutes les applications du système Frœbel, par exemple des feuilles quadrillées dont l'enfant enlumine certains carrés, ce qui permet de diversifier à l'infini les figures. On voyait dans les galeries du Ministère tous ces charmants tâtonnements artistiques, exécutés par de petites mains de cinq à six ans. Au Champ-de-Mars, dans la section suisse, les directrices des jardins d'enfants de Genève avaient étalé des dessous de lampe, des abat-jour, des ceintures, des corbillons tressés en papier de couleur par des bambins de quatre ans. Tout cela, soyez-en sûrs, fait germer peu à peu les idées artistiques dans les jeunes têtes blondes, et l'enfant arrivera bientôt à l'école primaire, tout préparé à manier le crayon.

Il est à désirer que le dessin soit introduit dans toutes nos écoles primaires. Sans doute les débuts ne seront pas brillants, et beaucoup d'instituteurs, malgré leur bonne volonté, seront embarrassés pour enseigner ce qu'eux-mêmes n'ont pas appris. Faisons ce que nous pourrons, sans enrégimenter de vive force sous le drapeau des beaux-arts ceux qui ont à faire valoir de sérieux cas d'exemption ou de réforme.

J'émets ici une idée qui me paraît propre à donner de bons résultats; M. Charles Robert, à qui j'en parlais, a bien voulu m'encourager à la propager. Ce serait de faire composer par quelques-uns de nos artistes des modèles — exécutés au trait ou avec un sobre emploi de hachures, et simplement autographiés pour plus d'économie — représentant des choses qui intéressent tout spécialement notre département: on ferait copier aux jeunes débutants le profil panoramique de nos principales chaînes de montagnes, chaque sommité étant accompagnée de son nom; puis les productions naturelles caractéristiques de nos Alpes, comme un bouquet de rhododendrons, un chamois, un coq de bruyère; ensuite les châteaux, églises et autres monuments qui offrent un intérêt pittoresque ou historique; enfin la silhouette de saint François de Sales, de Berthollet, de Dessaix, de Jacques Balmat, le tout avec quelques lignes de notices explicatives. On obtiendrait de la sorte double profit en apprenant aux élèves à dessiner et à retenir dans leur mémoire l'image de ce qui intéresse leur terre natale.

Voilà l'enfant sorti de l'école primaire. Il sait faire un dessin au trait relevé de quelques ombres. Il va entrer dans une vraie école de dessin, où il trouvera un professeur et un grand choix de modèles. Ici c'est le cas de jeter encore un coup d'œil rétrospectif sur l'Exposition pour voir ce que l'on peut arriver à faire dans une école bien installée.

A l'hôtel du Ministère l'attention se portait sur le cours de dessin géométrique et industriel composé par le frère Victoris, de Paris. C'est un enseignement simultané à l'aide de grands tableaux, de croquis cotés et de reliefs en bois et en plâtre, se démontant pour présenter les coupes nécessaires aux démonstrations. Nos écoles pourraient adopter ce système. Les modèles en bois sont établis par M. Rouvet, quai de l'Horloge, à Paris. J'ai noté quelques prix chez ce fabricant: 30 assemblages différents, 120 fr.; 25 solides géométriques de 8 centimètres, 25 fr.; comble ancien, 20 fr.; comble nouveau, 25 fr.; 6 embrèvements de portes et 2 corniches, 40 fr. — Le frère Victoris a aussi imaginé quelque chose d'ingénieux: c'est un tréteau en bois posé sur son plan et ayant en face de lui ses projections tracées sur autant de feuilles de carton qui entourent le relief, c'est-à-dire qu'on a l'élévation de face, l'élévation de côté, le plan et le rabattement du plan. — Je ne fatiguerai pas le lecteur par l'énumération des beaux modèles en bois, de machines, de stéréotomie, de géométrie, etc., exposés par quelques grandes maisons de Paris et connus de tous ceux qui s'occupent d'enseignement. Ils sont construits avec goût, mais pèchent en général par l'élévation des prix. — Parmi les travaux des écoles, on remarquait divers genres de dessin qu'il serait utile de faire pratiquer dans nos cours spéciaux: de grands motifs pour dentelles, rideaux, etc., gouachés en blanc ou en noir sur papier bleu; de superbes lavis de machines et d'architecture; des ornements pour la bijouterie et les industries similaires, au crayon relevé de blanc au pinceau sur papier grisâtre; des dessins pour étoffes et ameublements, peints à la gouache en teintes plates. Ces derniers produisaient beaucoup d'effet, malgré la simplicité des moyens d'exécution; il est probable qu'ils avaient été copiés sur ces ravissants papiers peints pour tentures, que composent en France des artistes de talent, tels que Muller, le Van Huysum de la tapisserie.

Ce qui m'a le plus frappé au Champ-de-Mars parmi les envois des écoles étrangères, ce sont les productions des écoles de Munich. Il y avait là de gigantesques estompes, représentant des statues en pied, exécutées avec une puissance de relief étonnante; les académies aussi étaient traitées de main de maître. Mais le triomphe des élèves de Munich était une série de bustes, au crayon et à l'estompe, d'après le modèle vivant et drapé; ils figuraient des personnages revêtus de costumes nationaux et historiques. J'avais déjà observé à Rome, dans une école publique du soir, ce genre qui plaît aux élèves et qui est éminemment propre à leur inspirer le goût de la composition. Introduisons-le dans la Haute-Savoie. Nos écoles municipales pourront se procurer avec une faible dépense deux ou trois costumes nationaux, en commençant par la coquette coiffure des vallées de Bellevaux et de Lullin, et faire confectionner des costumes étrangers ou antiques. Je recommande en particulier la noble et majestueuse *palla* grecque avec son *péplum;* on peut l'obtenir pour 20 francs en mousseline de laine: un modèle ainsi drapé donnera aux élèves l'idée d'essayer des compositions dans le genre classique et leur fera comprendre la disposition des plis qui font le charme de quelques chefs-d'œuvre de la Grèce.

On ne saurait trop insister auprès de nos jeunes dessinateurs pour qu'ils s'exercent, principalement en dehors des leçons, à faire en quelques minutes des croquis d'après nature. Bien peu deviendront des artistes proprement dits, mais tous auront besoin

plus tard d'introduire des dessins dans leurs carnets de notes. C'est surtout dans les voyages, dans la visite des usines, dans les expositions industrielles, horticoles ou artistiques, et dans les cours publics sur les sciences, que l'on apprend à reconnaître à quel point est précieuse l'habitude de prendre rapidement des notes accompagnées de croquis.

Le modelage est pour les artistes et pour beaucoup d'industries le complément obligé du dessin. Si dans notre département le dessin est indispensable aux jeunes gens qui veulent devenir géomètres, agents-voyers, orfèvres, découpeurs en bois, menuisiers, le modelage ne l'est pas moins pour ceux qui seront un jour des ébénistes, des statuaires, des marbriers, des appareilleurs ou des architectes. On pourrait encore, par un bon cours de modelage, provoquer la fondation d'ateliers pour les petites sculptures sur bois et sujets de fantaisie qui sont depuis longtemps une source de prospérité pour certaines régions de la Suisse. Les touristes en emporteraient des milliers en souvenir de leurs excursions dans nos splendides vallées.

Le modelage suppose la possession de modèles en plâtre, quoiqu'on puisse faire interpréter en relief de simples estampes, et c'est même un excellent exercice dont les écoles bavaroises avaient envoyé de nombreux spécimens. Paris est la ville qui offre le plus de ressources pour l'achat de statues, de bustes et de bas-reliefs en plâtre. L'atelier de moulage de l'Ecole des beaux-arts, dirigé par M. Desachy, et l'atelier national du Louvre, ont de la peine à suffire aux commandes qui leur arrivent de tous les points de l'Europe. On peut se procurer pour 50 centimes le riche catalogue des moulages du Louvre, en écrivant à M. Daage, chargé de la vente. Tout y est exécuté à la perfection, et les prix sont bien inférieurs à ceux du commerce. Seulement, il est bon d'avertir les écoles de la Haute-Savoie qui seraient disposées à faire des acquisitions, qu'il faut payer pour l'emballage et le transport les trois quarts de la valeur des moulages; un envoi de la valeur de 1,000 francs a coûté au musée d'Annecy 800 francs de port et d'emballage! Dans l'intérêt des écoles à budget restreint, il serait à désirer que l'on établît des modèles de petite dimension et à très bas prix, comme l'admirable collection exposée par le Wurtemberg, comme celle du musée d'art autrichien ou comme la série envoyée par la Russie.

En attendant qu'un homme intelligent mette les écoles françaises en possession de pareils modèles, j'ai l'intention de publier prochainement un tableau destiné à être affiché dans les classes, et dans lequel les élèves apprendront à se créer eux-mêmes un musée artistique, en moulant des feuillages, des fruits, des têtes d'animaux, des médaillons et les sculptures sur bois et sur pierre qu'ils voient tous les jours dans les églises, sur d'anciennes portes, sur des meubles. Et même je crois que ce ne serait pas une peine inutile de faire donner quelques leçons pratiques de moulage dans les écoles municipales de dessin: ouvrier, artiste ou homme du monde, chacun serait bien aise de pouvoir reproduire soi-même et conserver dans son cabinet de travail quelques petits chefs-d'œuvre du ciseau ou du burin.

Enseignement secondaire classique et spécial.

Dans les *desiderata* des colléges français, il faudrait inscrire en première ligne les études pratiques. On surcharge les élèves de théorie sèche; on leur fait avaler de force des calculs trop indigestes pour leur âge; ils gaspillent des heures précieuses à désapprendre le latin en composant ce qu'ils croient être des vers latins; ils sont condamnés à retenir une aride nomenclature de zoologie et de botanique; ils connaissent à fond les termes les plus baroques de la rhétorique et peuvent jeter un certain charme sauvage dans la conversation en l'émaillant de prosopopées, d'hypotyposes et de catachrèses. Et puis, ces lycéens, si forts sur les pentamètres et les cosinus, restent comme hébétés quand on les interroge sur une vulgaire application de la chimie domestique ou de la botanique usuelle. Sous ce rapport, que d'emprunts à faire à ces bons Allemands dont nous ne connaissons encore que la choucroute et le bock-bier, et dont nous aurions tout profit à importer la science pratique.

Loin de moi la pensée de demander l'amoindrissement des études classiques qui ont nourri la plupart des grands génies de notre France, et je ne songe pas non plus à accuser les hommes souvent dévoués qui instruisent la jeunesse : ce que j'accuse, c'est le vieux système de rêvasseries inutiles empruntées aux écoles du moyen âge. Après M. Rouland, M. Duruy a eu le courage d'en signaler le ridicule le jour où il disait, dans une circulaire aux recteurs : « Des enfants de dix à onze ans parlent de verbes transitifs et intransitifs, d'attributs simples et complexes, de propositions incidentes explicatives ou déterminatives, de compléments circonstanciels, etc. Il faut n'avoir aucune idée de l'esprit des enfants, qui répugne aux abstractions et aux généralités, pour croire qu'ils comprennent de pareilles expressions, que vous et moi, M. le Recteur, nous avons depuis longtemps oubliées; c'est un pur effort de mémoire au profit d'inutilités. »

Cherchons donc, en ce qui concerne la Haute-Savoie, à donner à l'enseignement une direction pratique. Inspirons-nous des besoins de l'industrie, de l'agriculture, et cherchons quel profit on pourrait retirer de nos productions naturelles. Pour que nos chefs d'usines ne soient pas obligés d'aller demander au loin de bons contre-maîtres, donnons une large part à l'étude de la *mécanique;* et comme le département est très riche en belles chutes d'eau, insistons en particulier sur la description et l'utilisation des appareils hydrauliques. Nos élèves trouveront un encouragement dans leurs études sur l'art de dompter la matière, en songeant que le collége d'Annecy a vu les premiers débuts d'un enfant de leurs montagnes, M. Germain Sommeiller, l'ingénieur qui ouvre sous les Alpes un gigantesque portique, trait d'union entre le pays des nobles cœurs et le pays des grands souvenirs. — Avant de commencer une leçon de *chimie,* n'oublions pas qu'à deux lieues d'Annecy est né ce Berthollet dont les ouvrages révèlent la préoccupation constante de joindre à la

théorie les applications, depuis les grandes industries jusqu'aux usages de la vie domestique. Rappelons-nous que plusieurs hommes nés dans nos contrées ont dû à la connaissance pratique de cette science la possibilité de faire des découvertes, telles que l'emploi médical de la santonine, qui a illustré le nom de Fabien Calloud, et l'invention des papiers et alcools de bois, rendue pratique par MM. Bachet et Machard. Enseignons la fabrication des plâtres dont la qualité est excellente dans la Haute-Savoie, mais pour lesquels on emploie encore des procédés défectueux. Donnons à l'art de la teinture l'attention qu'il mérite dans une contrée où il est pratiqué sur une grande échelle. — Que de choses à enseigner dans nos colléges au profit de l'*agriculture* et de l'*économie rurale!* Décrire les appareils perfectionnés de distillation destinés à remplacer les engins primitifs de nos distilleries d'alcool, de kirsch et d'eau-de-vie de gentiane; apprendre, dans les promenades du jeudi, à connaître, à récolter et à conserver pour la vente les plantes tinctoriales et médicinales, comme cela se pratique dans le département de l'Isère; profiter des mêmes excursions pour former des herbiers de plantes alpestres et des collections de minéraux et de fossiles, non pas seulement comme sujet d'étude, mais comme article commercial pour la vente aux savants et aux touristes qui visitent nos Alpes, petite industrie depuis longtemps florissante en Suisse; emprunter à la chimie des vins les notions nécessaires pour soigner cette branche importante de la production; étudier la préparation des tartres, qui jusqu'ici s'expédient en grande quantité à Lyon à l'état brut pour y recevoir les transformations qu'ils pourraient aussi bien subir en Savoie. — Dans le cours d'*histoire naturelle,* étudier au point de vue scientifique et industriel les richesses de nos mines et de nos carrières, et les diverses essences de bois, surtout les conifères, objet d'une exportation considérable. — La *comptabilité* doit être traitée avec soin, afin que les jeunes gens qui vont en grand nombre s'établir comme commis ou négociants à Paris, Lyon, Dijon ou Genève, ne soient plus obligés d'apprendre à grands frais dans ces villes ce qu'ils auraient pu étudier chez eux. — Pour le même motif, il faut que les *langues vivantes* ne soient pas apprises seulement pour arriver à traduire quelques anecdotes ou quelques fables en ouvrant un dictionnaire à chaque ligne : il faut se dire que la pleine possession de l'anglais, de l'allemand et de l'italien sera un trésor pour cette quantité de Savoisiens qui émigrent vers la Suisse, la Nouvelle-Orléans, New-York, le Mexique, le Brésil, etc.

Il est une institution, très florissante en Suisse et en Allemagne, que je voudrais voir s'implanter dans la Haute-Savoie : les SOCIÉTÉS D'ÉTUDIANTS. On objectera que ces sociétés supposent l'existence d'une université, chose totalement inconnue autour du Mont-Blanc : à quoi je répondrai qu'à Genève, pour ne pas aller chercher plus loin des exemples, les membres ne se recrutent pas seulement à l'Académie et au Gymnase, mais que les classes supérieures du collége en fournissent un très grand nombre à la Société de belles-lettres. Cette proposition fera peut-être pousser les hauts cris aux pères et mères de famille, qui croient que la principale occupation d'un étudiant est de se livrer à la débauche et aux excentricités chorégraphiques de Mabille et de Bullier. A cela je répondrai encore qu'on ne voit rien de pareil chez nos voisins, dont le caractère froid et posé a beaucoup de rapports avec celui de la contrée que nous habitons. Ayant fait mes études à Genève, je puis parler *de visu* et dire qu'il y a un immense avantage à provoquer chez les jeunes gens des réunions littéraires, scientifiques ou artistiques. Ils y apprennent à se passionner pour les chefs-d'œuvre de l'art et des lettres; ils forment leur style par les compositions, leur jugement par la critique des travaux de leurs collègues et par les critiques littéraires; leur langage et leur manière de se présenter dans le monde ne peuvent que gagner aux exercices de récitation et de déclamation; les traductions les initient à la connaissance des langues et littératures étrangères; enfin l'habitude de discuter toujours librement, sans arrière-pensée, et d'approfondir des questions sérieuses, les prépare à devenir dans les Conseils des citoyens utiles à leur patrie. Trouvez-vous dans ce tableau, qui n'est qu'une photographie de ce que j'ai observé en Suisse, quelque chose de bien scandaleux, de bien redoutable pour les mœurs et pour le repos public? Préférez-vous à ces habitudes laborieuses le *dolce far niente* de beaucoup de nos jeunes gens, qui ne quittent un café que pour entrer dans un autre, et avec qui l'on ne peut tenir une conversation qu'à la condition de parler de tabac, de dîners plantureux, de chasse, ou d'une demi-classe sociale dont le nom ne peut trouver place dans un grave rapport? Allons! lâchez donc les lisières de ces grands enfants; montrez-leur du doigt la route à suivre, la route des fermes croyances, du devoir et du travail libre. En attendant qu'une réforme dans nos habitudes permette de renoncer à ce système d'élèves internes, que M. Duruy n'a pas craint d'appeler par son vrai nom, — un régime de casernement, — provoquons des réunions bi-mensuelles, où prendront place les jeunes gens des classes supérieures des colléges, ceux qui en sont déjà sortis, les élèves des écoles de dessin et tous les amis des travaux qui éclairent l'intelligence. Qu'ils parcourent ensemble les œuvres de leurs illustres compatriotes, des de Maistre, de Michaud, de Ducis, de Saint-Réal, et les ouvrages au style si limpide et si imagé de ce saint François de Sales qui ne redoutait pas, lui, la fondation d'une société littéraire, l'Académie florimontane; qu'ils fortifient leurs études scientifiques en lisant les écrits de Berthollet, de Monge, de Bouvard; qu'ils épanouissent enfin leurs cœurs en feuilletant ce grand album de la nature dont le Créateur s'est plu à étaler les plus belles pages sur leur terre natale.

Cette revue des progrès réalisés chez différents peuples et des améliorations à introduire dans notre département est une œuvre nécessairement incomplète; comment prétendre à épuiser dans ces quelques pages la question si complexe de l'instruction et de l'éducation, lorsque les volumineux rapports publiés récemment sous les auspices du ministère de l'instruction publique n'ont pu parvenir qu'à projeter un faisceau lumineux sur les points les plus saillants?

Comme le juif de la légende, l'instruction marche, marche toujours : aujourd'hui vous croyez avoir signalé la limite qu'elle vient d'atteindre ; ce soir elle vous montrera une réforme accomplie dans la journée, un perfectionnement introduit à la dernière heure.

Ma seule ambition en groupant ces notes a été d'éveiller l'attention du public sur toutes les questions, grandes et petites, relatives aux procédés, aux méthodes et au matériel de l'enseignement. Les hommes qui se consacrent à cette étude ont besoin du concours de tous : c'est le devoir du père de famille de sonder ces problèmes, c'est une belle mission pour la presse de les discuter au grand jour de la publicité. Quand chacun aura apporté son tribut de bons conseils, de temps, d'argent et de dévouement pour la mise en pratique des questions mûrement étudiées, alors la Haute-Savoie, qui est déjà dans l'ordre physique la contrée la plus élevée de l'Europe, aura le droit de dire également qu'elle est une des plus élevées dans l'ordre intellectuel par la solide instruction de ses enfants.

Louis Revon,

Secrétaire délégué du Comité départemental à l'Exposition universelle.

ORIGINES DES ALBANAIS

(V. le n° de juin.)

A côté des Ibères du Caucase, les Albanes, *Albanoi*. ont joué un certain rôle et laissé leur nom à une ville, à une rivière, à un passage frontière à travers un des contreforts de la chaîne, et à toute la région comprise entre le massif du Caucase, la mer Caspienne et l'Arménie. Le voisinage de la montagne et de la mer en avait fait aussi des troglodytes et des insulaires (1). Strabon reconnaît chez eux quatre castes : celles des rois, des prêtres, des militaires et des esclaves. Moins puissants que leurs voisins, ils étaient plus civilisés, avec des mœurs douces et pastorales. Le bois seul, sans aucune ferrure, composait leur charrue.

Nomades, ils ont suivi les pérégrinations des Ibères et des Asturigans, leurs voisins, en contournant l'Adriatique, les Alpes et la Méditerranée jusqu'en Espagne. Les noms de *Albana*, villes et rivières, *Asturiges, Navarios, Gerri, Gerusa, Geldar, Sala, Ascura, Sanguta, Elegerda, Aginna, Vasaida, Salizza, Chabala, Arabon, Soanna*, etc., que l'on retrouve dans leur nomenclature topographique et qu'ils ont laissé sur toute la ligne de leur émigration avec le culte du soleil et surtout de la lune, en sont un témoignage frappant.

Ptolémée place leur première étape entre les Péoniens lacustres et la mer Adriatique avec leur capitale *Albanopolis*, où nous avons déjà remarqué une ville du nom de *Sappa*. Plus haut, dans l'Illyrie, Pline les appelle *Albonenses*. Les *Albacense* de la Dacie en étaient peut-être une autre ramification (2). Car une partie du Pont-Euxin s'appelait *Albanum mare*.

(1) Strabon, *Geog.*, XI. — Ptol., *Geog.*, V. — Pline, *Hist. nat.*, VI, x, xiii.

(2) Ptol., III. — Pline, III, xxi. — Strabon, IV.

Les *Albiœci* et les *Albienses* de la Narbonaise étaient voisins des Salyens de race ibéro-ligure. Le nom du fleuve Vardan du Caucase est presque celui de la rivière du Verdon chez les Salyens.

On les retrouve sur la côte ligurienne dans *Albinimi-nium*, *Albium Intemelium*, *Albium Ingaunum* avec les *Vada Sabata* dont j'ai parlé déjà.

Strabon prétend même que le nom des Alpes s'écrivait *Albes*, de la même origine, que *Vada Sabata* séparaient les grandes Alpes, soit *Albia*, *Albion*, des petites Alpes, soit *Albionia* d'où le nom d'Apennins.

Le territoire d'Albon en Dauphiné s'appelait également *Arbis*, Albonne et Albion.

Il est facile de reconnaître le séjour des Albanes dans nos contrées. Au nord de l'*Ager* ou *pagus Savogensis*, dont le centre était *Castrum Sabaudia*, s'étendait du Rhône à l'Arly le *pagus Albanensis*, comprenant les plateaux des Bauges et d'Annecy, les bassins de Rumilly et de la Chautagne.

Comme le *Cyros* traversait l'Albanie asiatique, le Cyer, le Cara ou Céran (1) arrosaient notre Albanais. Nous avons également une rivière Albane dans le *pagus Savogensis*.

Aussi bien que le nom de *Sapaudia*, le *vicus Albinensis* était encore en pleine possession à l'époque romaine. On en retrouve les ruines dans un carré long de 300 mètres sur 100 de largeur, formant dans les marais de l'Albanais une île, qui porte le nom de *Ville*, à côté du bourg d'Albens. Les inscriptions ont conservé le titre des *Vicani Albinnenses* dans une donation qui leur avait été faite d'un cours d'eau.

Les deux bourgs de Saint-Maurice et de Saint-Donat d'Alby, autrefois Albiez, s'étaient élevés sur les deux rives du Chéran. Entre les deux Annecy, l'ancienne presqu'île d'Albigny a pu être le dernier refuge de la colonie albanaise lors de l'occupation du pays par les peuplades galliques allobroges, qui ont appelé ce plateau *les îles*, dans leur langue *Anessy*. Il est à observer que cette expression, très connue dans la Bretagne, chez les anciens Venètes dont le pays est sillonné de lagunes, se rencontre comme nom de ville dans une autre région de lagunes, chez les Venètes d'Italie. L'*Anasseu* du XIIe siècle semble une filiation de l'*Anassum* de Pline (2).

Le caractère topique avait si peu changé que la langue française a dû maintenir cette appellation aux *îles* du Thioux et au mas des *grandes îles*, qui, avec les grandes Fins, continuent le plateau d'Albigny jusqu'à l'ancienne route de Brogny. Les Littés d'Albigny font suite à cette presqu'île comme à Meythel le mas des Littés fait suite au mas des îles.

Albigny, entre Seyssel et Vence, où l'on a trouvé d'anciens murs et plusieurs objets antiques (3), était probablement aussi une colonie albanaise, qui a succombé devant la station allobroge de *Condate* ; encore un nom gallique qui exprime le confluent des Usses et du Fier dans le Rhône.

(1) Ancienne orthographe des noms du Fier et du Chéran, d'après les archives départementales.

(2) Pline, III, xviii, *Anassum quo Varranus defluit*. — A. Bernard, *Cart. de Savigny*, 773. On trouve un peuple du nom d'*Anaseis* entre la Caramanie et les Perses, au sud de la mer Caspienne, et un autre du nom d'*Anases* en Afrique.

(3) *Revue savoisienne*, 1862, p. 66.

Tel est également Albigny, sur les bords de l'Isère, à côté de la station gallique de *Mantala* (Bourg-Evescal). Le *Vardan* du Caucase a pu inspirer le Verdun d'Albigny, dont les riverains étaient encore *ratiarii* à l'époque romaine (1). Arbin de Montmélian, Albon de Cléry-Frontenex, Albane et deux Albiez de la Maurienne, Albine de la Bâthie, viennent peut-être de la même source.

Entraînés par le mouvement des *Saboï*, les *Albanoi* ont pu se répandre parmi eux tout en concentrant le gros de leur caravane dans le *pagus* qui a gardé leur nom avec une impression plus locale de leur séjour. Dans de moindres proportions territoriales, ces deux peuples ont reproduit ici leurs allures en Asie. Beaucoup moins puissants que les Ibères, à côté desquels ils vivaient dans les vallées du Caucase, les *Albanoi* ont subi cette infériorité politique résultant d'une civilisation plus douce et d'une pauvreté volontaire ; car les richesses pécuniaires de chaque défunt le suivaient dans sa tombe. Tandis que les *Saboï*, tout en faisant leur centre du *pagus Saboia*, ont étendu leur domination du lac de Neuchâtel au confluent de l'Isère dans le Rhône et laissé leur nom à toute la contrée.

En langue basque, celle des premiers Ibères, *od* et *aud* signifient élévation, opulence, au physique et au moral. Le gallois ajoute à ce radical l'idée de côte, bord, rivage. Ces idées concordent parfaitement avec le genre de stations des *Sapoï* ou *Saboï* au milieu des eaux ou sur les côteaux voisins. Aussi l'hébreu *tsab* ou *sab*, l'arabe *sabach, savah*, le persan *savi*, le cophte *safé* emportent tous l'idée d'élévation, de montagne, et le sanscrit *sap*, celle de réunion, d'affinité, et *pay*, celle de rivière. Le nom de *Sapaudia, Sabaudia* serait donc un augmentatif du nom de *Saboia*, et aurait exprimé l'extension régionale des établissements lacustres que ces peuplades ont apporté d'Asie dans nos contrées.

Comme on l'a vu, ces migrations ont coloyé et même pénétré les colonies grecques. Il n'est pas impossible que quelques tribus helléniques aient été emportées par le courant.

Faut-il faire remonter à cette époque ou à celle des Massaliotes les stations grecques de la *Sapaudia ?*

Sillingy est évidemment grec, de *Syn legô*, car les chartes du moyen âge le traduisent par *Consengie*, le grec *syn* et le latin *cum* ayant la même signification.

Bromos, frémissement ou odeur infecte, qualifie la source ou l'exhalaison des eaux de Bromines.

Botas, boutas, signifie pâtre, bouvier ou poisson.

Semnos, vénérable, majestueux, saint.

Hermans, du Faucigny, servait de limite entre les Ceutrons et les Allobroges, peut-être d'*Hermès*, Mercure.

Leucon, près Meillerie, *Leucos*, blanc, coupé à pic. Léman de *limna, limné*, étendue d'eau, *limen*, port. Pline attribue à une émigration de Grecs, *Graii*, le nom des Alpes graies. Le passage d'*Ocelum* était en effet occupé par les Graiocèles.

Après avoir exposé sur les *Sapoï* et les *Albanoï* ces conjectures etnographiques qui portent un caractère frappant de vraisemblance, nous allons suivre les vicissitudes de ces races ibériques devant l'invasion gallique des Allobroges, Helvètes, etc. C.-A. DUCIS.

(1) *Revue savoisienne*, 1867, p. 39.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de juin.)

A côté de M. F. Agnellet je ne saurais mieux faire que de placer quelques poésies de son frère, M. Auguste Agnellet. Lui aussi doit à son travail une brillante fortune ; et, après l'avoir conquise à Paris, il est venu la reverser sur sa patrie. Cependant, désertant les vallées alpestres de Thônes, il choisit une paisible retraite sur les bords de notre charmant lac, dans les vallons plantureux de Menthon. Puis, après quelques années de repos, il s'est éteint, léguant à sa famille le précieux souvenir d'une vie laborieuse, animée par l'intelligence des affaires et le goût des beaux arts.

M. A. Agnellet voulut bien me confier quinze poésies sur divers sujets. Presque toutes sont écrites en français, quatre seulement le sont en patois. Le *faire* de cet auteur et le fond de son caractère diffèrent beaucoup de ceux de l'auteur du *Toutou le brisson*. La teinte de ses œuvres, moins philosophique, a plus de jovialité. Le poète a l'haleine plus longue. L'orthographe qu'il adopte ne s'accorde pas toujours avec celle suivie par son frère. Quelques citations mettront en lumière ces différences sur lesquelles les limites mises à mon œuvre ne permettent pas de m'appesantir.

Voici le sixième couplet de la pièce intitulée *Menthon :*

Riches moissons, riches vendanges
Chez vous sont-elles en faveur ?
De nos celliers et de nos granges,
Privés de toute leur grandeur,
Venez admirer la splendeur.
Cherchez-vous une eau sulfureuse,
De vertu médicamenteuse ?
Sur ces bords venez, venez donc,
Nous en avons la source heureuse.
Sur ces bords venez, venez donc,
Venez vous fixer à Menthon !

Les sujets traités en dialecte national sont *la D'manda en mariatho, C'lo de saint Jean, le Rothai de Meysé et le Pataou de l'Arse et du Créthaino.* C'est aux douze couplets de cette dernière poésie que je vais puiser quelques emprunts.

Tot est pen ù pleisi dien sti mando,
Lous on san trist et lous atro gai.
Pe mon bonhor me de ne demando
Que la garda d'on petit tropai.
  Avouai de thevro, avouai d'agnai
  Ah ! que d'am' à chuivre
  De fés ù de thivre !
  Libre en travaillen de thant en paix
  Guette ! guette! guette, ù tai d'sâ ; tai !..

Quand Jean Critoux rev'nie d'Bonnavella
E me d'za (d'étaou onco tot p'tit),
Prends pletot le themin d'la bombardéla
Que la rota qu' menne é bon pays. *Avouai*, etc.

Su c' qu'é d'se, de pri go pe la schience
D'all' en thamp et faire de coven!...
Deï pouai tié d'en viv' et d'ai la chence
D'gouverna sen qu' nion ne diosse ren. *Avouai*, etc.

Quand d'amis qu' san parti pe la vella
Revenian to pâl et to défai :
Bien hab'lliâ mâ porten, y e la reglia,
Et tristo c'mmen de bonnets de nai. *Avouai*, etc.

Upré d'atro qu'on a fait instruire
Que savan to et que ne fan ren,
Excepta cen qui faut pe détruire
Laous aveï et c'lo de laous paren. *Avouai*, etc.

Quand de monchus soven pe laous dame
San trata en to petit garçon
Et que d' veyo que la Guita m'ame
Que d'sei le maître dieu ma meison *Avouai*, etc.

De preyio pe c'lo qu' de veyio esclavo
De la jupa, du vin et du thoa :
C'lo vrai tyran tié, me, de lous bravo
Ainsi que lé mod' et le tabac. *Avouai*, etc

L'embichon ne me tormente gairo ..
Ni l orgueil, ni la vanita...
Mous amis n' me truvan jamais laido
Et per ami d'ai nouter n'encroa. *Avouai*, etc.

A m'thi tothor de pan blanc, de vianda
Mos Perliat ne s'en regale pas.
Me qu' n'en gouto ren qu'on coup pe s'manna !
On veiro de vin me fa thanta. *Avouai*, etc.

Dé grous tropai d' le-z-Annes û de Flaino
De ne sarei jamais le grand pataou.
De préféro l'Arse û le Créthaino
Y est avouai lou p'tious qu'on est iraou. *Avouai*, etc.

Lous grou profit m'aran praou chu plaire,
Me d'ai chu me contenta dé p'tit.
P'tit à p'tit d'ai fai ma p'tit affaire,
Et d' sei de grou permi mous cabris ! *Avouai*, etc.

E succès de-z-atro d'applaudisso,
Le malhor m'a tothor fait petia
C'mment d'ai c'mmencha Diu voill que d' fornésso !
Et gaîment d'arei passa ma via...
Avouai de thevro, avouai d'agnai
Ah ! que d'am' à chuivre
De fés û de thivre!...
Libre en travaillen de thant' en paix
Guette ! guette ! guette, û tai de sâ : Tai !

Lorsque, en août 1863, M. Agnellet eut la bonté de céder à mes sollicitations quelques-unes de ses poésies, il le fit avec une grâce charmante et en jetant de côté tout amour-propre d'auteur. Aussi m'écrivait-il avec une simplicité bien savoisienne : « Vous persistez « à vouloir insérer plusieurs de mes vers dans votre « recueil : que votre volonté soit faite à vos risques et « périls ; à vous toute la responsabilité, car il est pro- « bable que sans vous ils n'eussent jamais été publiés. » Il y a pour moi une satisfaction véritable à avoir ainsi sauvegardé quelques rimes de la muse nationale.

Mais il est temps que je revienne à notre ami Béard. Les lecteurs ont déjà fait connaissance avec lui : ce n'était qu'une connaissance incomplète ; les chants reproduits plus haut m'étaient parvenus tout mutilés, tout altérés ; leur orthographe ne pouvait point satisfaire le génie du poète ; plusieurs de ses pensées avaient subi le supplice des variantes, et par-ci par-là quelques vers auraient eu grand besoin du lit de Procuste. Cependant, j'étais fier de mon petit trésor : il me procurait les saveurs d'un fruit volé ! Et, en effet, c'est chose difficile que d'arracher le médecin Béard au milieu de ses nombreux malades. Il chante volontiers entre amis, lorsqu'un flacon de champagne mousseux fait étinceler l'œil, provoque le rire et rend plus expansive la cordialité savoyarde... Il chante, dis-je, mais il écrit peu ; et alors n'est-il point le vrai coupable si, recueillis au vol, ses chants sont répétés avec des altérations !...

Ayant enfin pu disposer de quelques instants et plein de bienveillance pour mon travail, M. Béard a porté celle-ci jusqu'à écrire lui-même quelques chansons à mon adresse. il connaît ma gratitude ; il sait aussi que je me ferai un devoir de conserver son orthographe. Douze poésies, aussi mordantes que leurs autres sœurs, sont le fruit de cet esprit de satire qui, dans nos petites villes, s'attaque parfois à un individu, le harcèle, l'éreinte sous le rire de ses voisins. Le *Cu-Rosset :* on appelle ainsi dans nos vallées les petits colporteurs auxquels la Providence a largement donné la force musculaire, l'esprit mercantile, la patience, etc., toutes qualités excellentes, mais qui peuvent prêter au ridicule. Le *Cu-Rossel*, nom sous lequel est voilé celui d'un honorable négociant, doit donc à M. Béard sa *naissance*, sa *chanson*, son *refrain*, son *portrait*, ses *douleurs*, son *désespoir*, *bon voyage*, etc. Dans notre province, nous pouvons trouver de l'agrément à ces petites pièces où chaque vers *emporte pièce*, comme l'on dit, mais cet intérêt disparaîtrait hors de notre ville. Le but de mon travail sera atteint plus sûrement, sans doute, par la reproduction de deux poésies d'un intérêt plus général.

La première est inspirée par *les Bœufs*, ce chant populaire de P. Dupont. Elle le traduit presque ; mais on reconnaîtra que le patois s'allie admirablement au thème choisi.

D'sais bin qué d'nai qu'on ptiou domaino ;
Mais d'ai doux bûs, zouli, fromé ;
Et ma charroui q'l'est bon bouet d'fraino
P'vagnii quand d'vouais tot' mé sémé ;
On garçon fort pé tnii lé queurne,
Quand los dous bûs font ma labau,
Et dvé la nait quand on s'réteurne,
D'ai mon ptiout Jean q'lé soigne u bau.

(*Refrain*) Y a praut d'bûs d'sus lé fairé
D'color roge, blianche et naire
Et qu'sont de forta colluaire ;
Ah bé!
Jusqu'ore on n'a poui vi nioncé
On pâ d'bus fait qmé cè.

Et fant lé vi, le jaug sus la têta,
Labora hiè et traci drait ;
S'moquâ d'la plioje et d'la tèpéta
Qué l'tèps sait chaud u qué sait fraid.
U bèt d'la rai quand é s'arrétont
Pé qué l'bovi pouaise affrontâ,
E faut lé vi qmé y est qu'é s'prétont
Et qm'é s'dépachont p'arbraitâ. Y a, etc.

Y a d'fais q'la tâche est on pu lorda
Qué l'bovi cherche on pu dé repôt
Est l'bon momèt d'vouaidâ ma gorda
Et d'fais p'la baire on p'tiout harô.

Alors mos bûs s'pliantont qmé d'beurne,
D'vayo fomâ laus grands nazus;
Et la lardaira tsus laus queurne
Q'vint m'chantâ sos airs los pé drus. Y a, etc.

E sont tos doux daux qm'onna gniella;
E sont tos doux pé fort qu'on trouai;
Bin sovèt los bouchis d'la vella
Pé m'lés achtâ vgniont diét l'aidrait.
Mais diét l'espoir qu'on lés û vènde
S'é font brinna laus grous écus;
Mait, d'amri vingt coups mieux qu'on m'pènde
Qué d'vèndre u bouchi mos dous bûs! *Refrain.*

Quand d'marierai ma fliet Madleina,
D'vouais qué l'figniolaise qm'é fout;
Qu'à sa croaix d'or l'osse onna chaina
Q'fasse tot pliêt de tors p'son cou,
Qué tsus sa brava roba d'lanna
Lé ptaise on drolo foudâ d'suai;
Et gajo q'mos bûs diet r'na smanna
Gagneront p'achetâ tot s'li trossai. *Refrain.*

Avant d'éposâ la Maurisa
D'étou l'pé chaud d'tos sos aman;
D'ai de belle fais sautâ la sisa
Ret qué p'l'alla tochi la man.
D'sais talo vhouai qué l'jor d'mé noce;
D'amo ma fenna qmé mos jus,
Ah bé! tant fort que m'n'amour sosse
D'amri ptou perdre liai q'mos bûs. *Refrain.*

Y a d'gens q' vodrô nos ptâ la mouda
Dé rcoltâ c'qu'é n'ont pas vagnia;
Et q'trovrô qu'est tna chusa qmouda
Dé mdji l'bin q'los atro ont gagnia!
Mais diet mon bau s'lé gens d'la seurta
V'gniont jamais p'exarci lau pti,
D'ai ma cautrâ su l'suai d'la peurta
Q'se charche d'lé doutâ l'aptit. *Refrain.*

Sé jamais l'écora m'éterre
Et q'd'osse fait mon testamêt;
L'aîné sara l'herti d'mé terre
Et d'mos doux bûs zouli, fromèt.
E dait bailli d'messe p'son pare
Car, s'é fait dinse, al ara praut
Pé payi banstout son ptiout frare
Et p'faire la dotta d'la s'rau.

(Sera continué.) A. DESPINE.

ENCORE UN MOT SUR Mgr DE ROLLAND, ARCHEVÊQUE DE TARENTAISE

Il suffit souvent d'exhumer un nom de la poussière de l'oubli pour que, presque aussitôt, par une espèce de résurrection anticipée, les souvenirs et les particularités de son existence viennent se grouper autour de lui.

Il y a deux mois je réveillais, à cette même place, la mémoire de Mgr Claude-Humbert de Béry et je racontais au lecteur la chronique de l'étudiant-prélat.

A ce modeste signal (si je puis sans emphase me servir de figures solennelles, qui ne seraient pas déplacées dans une oraison funèbre, mais qui le sont peut-être ici)... les échos du XVIIIe siècle ont résonné, les arcanes du passé se sont ouverts, les portefeuilles d'antiquaire ont complaisamment laissé entrevoir çà et là une petite note griffonnée au sommet d'une page poudreuse, les muscles et la chair sont venus garnir le squelette, le squelette a repris un semblant de physionomie, et..., conclusion finale de toute cette période, le soussigné a l'avantage de pouvoir aujourd'hui causer encore un instant de Sa Grandeur l'archevêque de Tarentaise. Le procédé est simple et je le recommande aux amis de nos annales comme un excellent moyen d'enrichir le muséum de la Florimontaine : lancez-vous à corps perdu dans les flots du passé, vous ne saisissez d'abord qu'une paille ou qu'un brin d'herbe, qui nage à la surface ; mais, en plongeant jusqu'au fond, vous rencontrez le solide et vous rapportez avec vous des pierres rares et souvent précieuses. La paille, c'est la légende ou la chronique ; la pierre, ce sont les dates et les documents (1). La première conduit à la seconde. C'est le chemin que j'ai suivi.

Et tout d'abord, c'est bien à Marigny, et non à Rumilly, comme l'affirme Grillet, que Mgr Claude-Humbert de Rolland vit le jour. La vérité est que sa famille était orignaire de Rumilly, mais qu'elle habitait presque continuellement Marigny. Son anoblissement ne remonte pas au-delà du XVIIe siècle; on retrouve, en effet, à la date du 20 juin 1607, des lettres de noblesse accordées par Charles-Emmanuel à Georges de Rolland.

Le 28 août 1702, suivant acte passé par-devant Me Pierre Thomé, notaire à Alby, et enregistré par l'insinuateur Arnaud *à l'office du tabellion*, sous les droits de *vingt-cinq sols*, noble Jean-Pierre de Rolland, le père du prélat, en la présence et de l'autorité du sieur Christophe Dufoug, major et bourgeois de Rumilly, son curateur, relâche et remet à R^d Claude-François Bouvard, curé de Marigny, un pré, lieu dit au Grand-Verger, « p^r quelle pièce estre possédée par ledit S^r curé et ses successeurs à perpétuité. » Cette fondation est faite conformément aux intentions d'autre noble de Rolland, oncle du déclarant, lequel avait légué au curé de Marigny, par son testament solennel du 12 mai 1695, une somme de 60 florins destinée à faire célébrer chaque année, pour le repos de son âme, des messes basses à raison de six sols l'une, et une grand'messe de *Requiem* au prix d'un quart d'écu. Les héritiers avaient, paraît-il, négligé d'acquitter ce legs; ce qui n'empêcha pas R^d Louis de Tortolliet-Amblardet, curé de Marigny lors du décès du fondateur, de célébrer les messes sur sa tombe. Pour faire cesser cet état de choses et rendre à la mémoire de son oncle l'hommage qui lui est dû, Jean-Pierre de Rolland abandonne généreusement au bénéfice-cure le pré du Grand-Verger, en payement des 60 florins.

On voit encore à Marigny, près de l'emplacement occupé par l'ancienne église, la gentilhommière de Béry, qui fut le berceau de Mgr de Rolland. Rien de bien saillant n'attire sur elle le regard. On devine seulement à la forme de ses fenêtres et aux armoiries gravées au-dessus du portail qu'une illustre lignée a dû hanter au temps jadis ces murs qui tombent en ruines.

Que de bruit et d'animation a rempli cette demeure

(1) Parmi les personnes qui ont bien voulu me communiquer des renseignements pour cette note, je dois particulièrement remercier M. l'abbé Daudin, curé de Marigny; M. l'abbé Vettier, le savant professeur du collège de Rumilly, et M. l'abbé Miédan-Gros, de Moûtiers, chanoine honoraire et secrétaire de l'évêché, un homme obligeant autant qu'instruit, qui met avec un rare désintéressement ses riches cartons à la disposition de ses confrères en recherches historiques. M. l'abbé Ducis, archiviste, a bien voulu également me résumer une page de son histoire de Tarentaise.

maintenant silencieuse et abandonnée! Le seigneur Jean-Pierre de Rolland et dame Anne-Marie de Chavanne, qui mourût le 2 avril 1752, eurent de leur mariage douze enfants, dont neuf naquirent à Marigny et qui reçurent pour parrains et marraines l'élite des nobles dames et chevaliers de l'Albanais.

Voici pour les amateurs de généalogie la liste exacte des membres de cette nombreuse famille :

1° Anne-Hélène, née le 15 mai 1704, mariée à Philippe-Joseph Bracorand de Savoiroux, fils de Jean-Joseph de Savoiroux et de Claire de Coussy, suivant contrat du 2 octobre 1723;

2° Charles-Emmanuel, né le 2 juillet 1705 ;

3° Magdeleine, née le 26 juillet 1706;

4° Claude-Humbert, né le 23 avril 1708 ; — « An. D. 1708, — dit l'acte de naissance, — et 23 aprilis natus et in eccles. Ste Bened. Marig. baptisatus fuit Claudius Humbertus de Rolland, filius legitimus nobilis Joannis Petri de Roland et nobilis Mariæ Annæ de Chavane conjugum. Cuius susceptores fuere nobilis Claudius Humbertus De Tortolliet Amblardet et nobilis Joanna Petrea Dumonal de Morgenex. Ita. ë. c. f. Bouvard, part. »

5° Claude-François-Raymond, né le 13 mai 1709;

6° Valentine, née le 21 avril 1710, morte le 15 septembre suivant;

7° Joseph, né le 27 septembre 1711, à Marigny, comme les précédents ;

8° Julien, né le 19 novembre 1712;

9° François-Joseph, né le 18 février 1714;

10° Antoinette, qui naquit, ainsi que Julien et François-Joseph, à Rumilly, le 12 juillet 1716;

11° Jean-François, né le 28 octobre 1717 ;

12° Louise, née le 4 avril 1719, morte le 20 septembre 1724.

Outre les de Rolland de Béry il existait une autre branche de la même famille, qui avait des propriétés à Versonnex; leurs armoiries s'y retrouvent sur une plaque incrustée dans les murs de la nouvelle église. C'est probablement à cette branche qu'appartenait Rd Michel de Rolland, de Rumilly, abbé de Talloires et contemporain de l'archevêque. On peut lire aux archives du Sénat de Savoie des lettres, en date du 14 mai 1746, émanées de S. A. Eminentissime le cardinal d'Auvergne, Henry Oswaldus de Turre, abbé et supérieur général de l'ordre de Cluny, et contenant pouvoir, en faveur de Rd Michel de Rolland, de visiter le monastère de Bellevaux.

Le prédécesseur immédiat de Mgr de Rolland fut Mgr François-Amédée Milliet d'Arvillars, né le 4 mars 1664. Doyen de Tarentaise par bulle d'Innocent VI d'octobre 1681, il fut nommé vicaire-général en 1684. C'est de ce poste qu'on l'éleva à l'évêché d'Aoste en 1698. La cérémonie du sacre eut lieu à Rome le 1er février 1699. Du siége d'Aoste, Mgr d'Arvillars fut transféré au siége métropolitain de Tarentaise, dont il prit possession le 19 octobre 1727 et où il mourut le 28 août 1744, à l'âge de quatre-vingt-un ans. On conserve à Moûtiers une copie de son testament, qui est du 5 octobre 1742.

Le siége subit alors une vacance de plus de quatre années. Des lettres-patentes du 28 août 1744 nommèrent vicaire-général et official Révérend Jean-Louis Vulliermier, le même qui, à la première entrée de Mgr de Rolland dans son diocèse, lui aurait, suivant la chronique, ordonné de *rouler* (1). C'était, s'il faut en juger d'après sa conduite officielle, un homme aussi sévère sur la discipline que fort en écriture sainte, car il signala son administration par des actes d'énergie dont on retrouve la trace aux archives du Sénat.

Rd Christophe Piffet, vicaire perpétuel au Bourg-Saint-Maurice, homme très prompt de sa nature, avait un jour traité de *fripon* honorable François Martin, l'un de ses paroissiens. Le gros bonnet, froissé dans sa dignité municipale, alla porter plainte au vicaire official, qui infligea un blâme à l'auteur du propos. Sous le coup d'une colère irréfléchie, Rd Piffet monte à l'archevêché et s'emporte contre son supérieur, en l'accusant de préférer injustement les laïques aux prêtres et en vouant son gouvernement à l'exécration des siècles à venir. Le vicaire official, en face des paroles irritantes et des gestes désordonnés de l'énergumène, juge à propos de se retirer dans un appartement voisin; l'ennemi l'y poursuit et, en désespoir de cause, il est obligé de battre en retraite hors du palais pour se mettre à l'abri des injures persistantes de l'insubordonné. La scène avait eu lieu en présence de Rd Jacques Berlire, administrateur du prieuré de Gilly. Le même jour, 6 août 1745, Rd Vulliermier rendit une sentence sommaire qui condamnait le bouillant insulteur à cinq jours d'arrêt dans la prison des Clercs et à la rétractation de ses insultes. Cette sentence fut ratifiée, le 20 août suivant, par décret du Sénat accordant main-forte à l'exécution de cette mesure; et Rd Piffet fut méditer à son aise sur l'excellence de la vertu de soumission.

Ce fut en 1749, à l'âge de quarante-un ans, et non pas en 1740, comme je l'ai avancé sous la foi d'un renseignement inexact, que le chanoine de Rolland fut nommé archevêque de Tarentaise.

C'était le candidat officiel présenté par la cour de Turin à celle de Rome : la lettre de présentation est du 24 décembre 1748. « L'archevêché de Tarentaise,— y est-il dit, — étant vacquant dès le 28 aoust 1744 par la mort de l'archevêque François Amédée Milliet d'Arvillars, dernier titulaire, et étant bien informé des bonnes vie, mœurs, doctrines et vertueuses qualités de l'abbé Claude-Humbert de Rolland de Béry, docteur en théologie, prêtre du diocèse de Genève, chanoine-archidiacre de la cathédrale et vicaire-général du diocèse de Toul, nous le nommons à Votre Sainteté à ce qu'il luy plaise le pourvoir audit archevêché... »

Dès le 13 février 1749, Sa Sainteté avait rendu douze bulles en faveur du candidat. C'est la première, celle portant *provision à l'archevêché*, qui est la plus importante. La seconde absout de toutes censures ; la troisième contient une exhortation à Sa Majesté ; les cinq suivantes, des exhortations aux suffragants, au chapitre, au clergé, au peuple, aux vassaux de Tarentaise; les autres renferment la commission donné aux archevêques de Nicosie et de Turin ou à l'un d'eux de recevoir de l'abbé de Rolland la profession de foi, « *juxtà formam quam sub bullâ nostrâ miltimus inclusam* » et la faculté laissée à celui-ci de recevoir la consécration

(1) Rd Vulliermier était chanoine : dans le procès-verbal d'un concours pour la cure de Fessons-sous-Briançon, du 20 août 1744, il signe *Joannes Ludovicus Vuilliermier canonicus*; dans un acte du même genre, daté du 19 décembre 1748, il signe comme vicaire capitulaire.

d'un archevêque de son choix, assisté de deux ou trois prélats, et sous la condition de prêter le serment de fidélité selon la formule.

Mgr de Rolland présente ces douze bulles à l'*exæquatur* du Sénat de Savoie et requiert à ce qu'il lui plaise en permettre « le cours fulmination et exécution. » Après un léger incident provoqué par l'une des bulles qui avait été présentée fermée à l'examen du Sénat, celui-ci, par décret du 21 février 1749, accorde cette autorisation, « à la charge que le révérendissime seigneur suppliant prètera à Sa Majesté le serment en tel caz requis, duquel il rapportera dans trois mois acte authentique (1). »

Voici comment la chronique explique la faveur qui va'ut au chanoine de Rolland son élévation si prompte à l'épiscopat. Durant ses études à la Sorbonne, se trouvant la bourse assez légère, il se décida à aller réclamer quelques secours à Versailles. Vêtu du costume ecclésiastique et couvert de poussière, il était en chemin quand les princesses royales vinrent à passer en voiture. Elle remarquèrent ce jeune prêtre, dont l'extérieur avait un cachet de rare distinction. Le carrosse s'arrêta, et les augustes promeneuses interrogèrent le jeune abbé sur son origine, sa famille et sa position. L'abbé déclina ses nom et qualité et avoua sans détour le but de sa visite à Versailles. Les princesses s'intéressèrent à lui : il fut introduit à la cour, où il obtint promptement le plus grand crédit; et ce fut sur la recommandation de Marie-Adélaïde de Savoie, mère de Louis XV, que le roi de Sardaigne présenta le chanoine de Rolland comme candidat au siége de Tarentaise.

Quant à ce bon curé de la Roche-Cevins, qui avait accompagné le jeune de Rolland du Pont-Beauvoisin à Paris et qui de ramoneur était devenu prêtre, il s'appelait A. Péronnier. Il avait succédé en 1744 à R[d] Pierre-Antoine Bochet et il fut remplacé dans le mois de mars 1750 par R[d] Jean-Pierre Rochaix. Il semblerait résulter du rapprochement de ces deux dates, puisées dans les documents officiels, que, si l'anecdote inédite publiée par la *Revue savoisienne* est vraie dans tous ses détails, l'entrée de Mgr de Rolland à Moûtiers n'aurait eu lieu que vers la fin de mars ou au commencement d'avril 1750, puisque c'est à cette époque que R[d] Péronnier cessa d'être curé de la Roche-Cevins. On sait d'ailleurs qu'ils ne reçut la consécration épiscopale qu'en 1750.

Comme prince de l'Eglise, Mgr de Rolland, à part la célèbre transaction du 26 juin 1769, n'a pas laissé de nombreuses traces de son passage à l'épiscopat; peut-être les titres où son nom figure ont-ils été incendiés à la Révolution, avec le reste des archives de Moûtiers. Quoi qu'il en soit, il ne reste de lui que quelques actes de visites pastorales des années 1755, 1756, 1757, 1758 et 1761, des procès-verbaux de concours dont le plus récent porte la date du 14 mars 1764 et des lettres-patentes, datées du 24 décembre 1750, ratifiées par le Sénat le 2 mars 1751 et nommant grand-bailli de l'archevêché noble Joseph-César de Vignod, seigneur de Bieulaz, « gentilhomme de mérite, recommandable par sa noblesse, droiture et intégrité reconnues. »

(1) On peut voir toutes ces pièces à Chambéry, aux archives du Sénat, armoire 26, vol. 19 et 20.

Mgr Claude-Humbert consacra, durant sa prélature, différents édifices religieux, notamment l'église de Brevières, le 26 juillet 1751, celle de l'Hôpital (aujourd'hui Saint-Jean-Baptiste d'Albertville), le 22 décembre 1754, celle de Bozel, le 4 août 1755, et l'église paroissiale de Sainte-Marie de Moûtiers, qui venait d'être agrandie.

Dans les visites pastorales, Mgr de Rolland se prêtait volontiers aux pratiques du ministère pastoral. C'est ainsi que pendant huit jours d'exercices préparatoires à la confirmation qui devait se donner le jour de la Fête-Dieu à Beaufort en 1754, l'évêque partagea avec zèle l'œuvre de six collaborateurs, parmi lesquels on comptait son grand vicaire et official, M. Vuilliermier, le promoteur diocésain, M. Ruffier, M. Mibord, directeur du séminaire, M. Ador, archiprêtre de Montagny.

En 1766, l'archevêque de Tarentaise et Mgr Biord, évêque de Genève, furent chargés par le pape Clément XIII, à la demande du roi de Sardaigne, de procéder à la réduction d'une vingtaine de fêtes chômées. Quelques-unes, rétablies en 1816, ont été de nouveau supprimées en 1853.

En 1766 encore, Mgr de Rolland prohiba les processions d'une paroisse à l'autre au-delà d'une demi-lieue. On sait qu'au siècle précédent les pèlerinages, où se réunissaient jusqu'à cinq cents personnes, duraient quelquefois trois jours.

En 1768, le même évêque étendit aux paroisses voisines l'aumône du pain de mai de Moûtiers, instituée pour subvenir aux pauvres dans la saison la plus dure, parce qu'elle précède la nouvelle récolte, et devenue abusive par le droit que prétendaient y avoir la plupart des familles aisées de la ville.

On voit par ces quelques traits que Mgr de Rolland représentait alors en Savoie l'esprit ecclésiastique marchant de pair avec le progrès social.

Il possédait sur le territoire de la commune de Chevron la terre de *Létanche*, où, durant de longues années, il venait très fréquemment se reposer dans la solitude des fatigues de l'épiscopat. Il finit par la vendre à R[d] Philibert Revet, curé de Conflans, son ancien chancelier et grand oncle du curé actuel de La Roche-Cevins, M. l'abbé Revet, dans la famille duquel cette propriété se trouve encore maintenant.

Ce fut le 27 novembre 1770, à deux heures de l'après-midi, à l'âge de 62 ans, sept mois et quatre jours que mourut Mgr Claude-Humbert. Doué d'un excellent cœur et charitable jusqu'à la prodigalité, il ne laissa pas ses finances dans un état des plus prospères. Souvent il avait eu recours à la bourse de R[d] J.-L. Vulliermier, qui était, lui, un capitaliste économe et fort soigneux de ses intérêts. Or, on rapporte, — ceci bien entendu sous toutes réserves, — que, durant sa dernière maladie, l'archevêque manifesta le désir de régler compte avec son vicaire général et lui demanda de combien il restait débiteur envers lui. — Oh ! de rien, monseigneur, — aurait répondu le moribond avec un calme parfait, — .....quand vous m'aurez tout payé. — On ne dit pas quel fut le *finito* de la liquidation ; mais il résulte au moins de ce trait, ajouté à ceux que l'on connaît déjà, que le vicaire capitulaire était très fort sur la réplique. Ce talent n'est, du reste, pas rare en Tarentaise.

En sortant du domaine de la fantaisie pure, où vient de nous pousser un médisant *on dit*, on peut affirmer

que, si la cassette de Monseigneur était en mauvais état, sa succession resta néanmoins assez importante.

Sentant sa fin s'approcher, il voulut faire son testament, et le 22 octobre 1770 il dicta ses dernières volontés à un sien confident. On y voit percer un profond amour pour son pays natal, un petit faible pour ses titres et ses armes, et par-dessus tout un cœur généreux et sincèrement attaché à son diocèse. Ecoutez plutôt :

« Je, Claude Humbert de Rolland, archevêque de Tarentaise, natif de Marigny en Genevois, voulant faire mon dernier testament, ay disposé comme cy après : J'institue mon héritier universel noble Jean-Joseph de Bracorand de Savoiroux mon neveu, fils d'Anne-Hélène de Rolland, ma sœur, je luy substitue Claude-Humbert son fils aîné mon filleul dans mes biens de Motz situés dans les plaines de Rumilly tels que les ai rachetté des Révérends peres de l'Oratoire, dans les champs situés dans les numéros 1030 et 1031 de la mappe du d[t] Rumilly et dans mes vignes de Chiendrieux en Chautagne. »

Vient ensuite une clause générale de fidéicommis pour la transmisson des dits biens d'aîné en aîné, de mâle en mâle et de branche en branche jusqu'à l'infini ; le testateur en exclut « ceux qui seront liés aux ordres sacrés ou qui par autres motifs ne pourront perpétuer la famille. »

« Je charge, ajoute-t-il, mon héritier et ceux qui possederont le dit fidéicommis de joindre mes armes (1) et mon nom aux leurs. »

L'institution faite, il y a une série de legs aux membres de la famille du testateur et aux personnes attachées à sa maison.

Legs d'une bague de 20 louis à noble Julien de Rolland, d'une pension annuelle et viagère de 300 livres à la baronne de Gruffi, née de Rolland, d'une rente annuelle de 200 livres à madame de Mouxy de Planchamp, aussi sœur de l'archevêque.

Madame de Savoiroux, sa mère, reçoit « la croix et la bague dont S. A. S[me] feue madame la princesse de Carignano me fit présent lors que je fus nommé archevêque. »

Le séminaire de Moûtiers obtient une somme de 5,000 livres « à la charge qu'il garantira mon héritier envers mon chapitre, soit MM. les chanoines, de tous droits de local et joyeux avénements que je ne crois être dûs et généralement de tous autres droits quels qu'ils soient et que le d[t] chapitre pourrait prétendre. » Le chapitre, à en juger par cette disposition, n'était pas bien avant dans les faveurs archiépiscopales.

Legs aux aumôniers de l'évêché des intérêts au 4 °/₀ de la dite somme de 5,000 livres jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'un bénéfice, cure ou canonicat, avec droit d'accroissement en faveur des derniers nommés.

Legs aux domestiques d'une année de gages en sus de ceux échus.

Mgr Claude-Humbert n'oublie pas non plus le petit village où il est né et il lègue au R[d] curé de Marigny et à ses successeurs une somme de 500 livres « qui seront placés en fonds assurés et je les prie de célébrer annuellement à perpétuité une grand messe le jour de mon décès pour le repos de mon ame et de mes ancêtres. » Chaque année, au 27 novembre, ce pieux désir reçoit son exécution.

(1) Mgr de Rolland portait d'*azur à l'épée d'argent*.

En signe d'amitié, le testateur laisse à M. le doyen Denis, son cousin, à M. le sacristain Dichat de Loisinge, à M. le chantre Ruffier, à M. le chanoine Petit, pénitencier et official, à M. le chanoine Martin, directeur du séminaire, et à M. le chanoine Perani, il laisse, disons-nous, à chacun d'eux, un ouvrage qu'ils prendront dans la bibliothèque épiscopale l'un après l'autre, suivant l'ordre de leur institution.

M. Revet, curé de Conflans, est nommé exécuteur testamentaire, et il reçoit à titre de legs les conférences d'Angers, celles de Paris et les œuvres de M. Mangris, évêque de Bazas ; les dictionnaires de Baile et de Moréry et un autre ouvrage à choisir après ces prélèvements sont réservés à l'héritier.

Tous les prétendants non nommés dans le testament reçoivent les *cinq sols* d'usage, moyennant quoi ils seront exclus de l'hoirie.

Une pensée charitable autant que modeste termine cette série de dispositions : « Je me réserve d'instruire à part mon héritier des œuvres pies que je veux être faites, déclarant avoir satisfait abondamment à mes obligations pour ce qui est du legs de mon prédécesseur en faveur des pauvres. »

Ce testament est déposé aux minutes de M[e] Excoffier, notaire collégié. L'acte de suscription est signé par R[d] Pierre-Joseph Denis, doyen du chapitre, R[d] Martin, chanoine, R[d] Philibert Revet, curé de Conflans, R[ds] Jean Pavilliet, Urbain Piffet et Jean-Baptiste Guigue, tous trois aumôniers de Monseigneur, et de spectable Joseph Abondance, docteur-médecin. La déclaration de l'accomplissement de cet acte est signée par le notaire et par deux témoins, Pierre Bouvier, des Avanchers, et Pierre Serand, de Talloires, tous deux domestiques de l'archevêché.

Le procès-verbal d'ouverture de ce testament solennel eut lieu le 3 décembre 1770, par-devant noble Claude-Benoît de la Balme, juge-mage de la province de Tarentaise ; l'héritier qui comparaît est ainsi qualifié : Messire Jean-Joseph de Bracorand, seigneur de Savoiroux et Rochefort, vicomte de Maurienne, substitut avocat fiscal général. C'est dans sa famille que se trouvent encore maintenant les biens de la succession de Mgr de Rolland. La propriété de Motz, près Rumilly, a changé son nom contre celui de Savoiroux ; quant à la gentilhommière de Béry, elle est actuellement possédée par M. le comte Bracorand de Savoiroux, lieutenant général en Italie (1).

(1) Il ne faut pas confondre cette gentilhommière avec lé château de Saint-Marcel, si admirablement situé au milieu de la plaine de Rumilly, sur le territoire de la même commune de Marigny, et qui appartient à M. le comte Alexandre de Savoiroux, le frère du général.

Un souvenir intéressant, que m'a signalé M. François Croisollet et que je note au passage, se rattache à ce château.

Il vit le premier en Savoie gronder contre ses murs l'orage révolutionnaire. Quelque temps avant l'entrée des armées françaises, le 16 mars 1791, le seigneur chevalier Dumoland refusa aux fidèles de Marigny, pour la cérémonie des Rogations, l'accès de la belle et vaste prairie qui s'étend autour du château. C'était violer une tradition sacrée ; car la procession passait là chaque année à pareille époque. Les paysans, furieux et las de porter des chaines qui commençaient à se rompre, se révoltèrent, mirent dans le complot les habitants des communes environnantes, et quelques jours après, au son du tocsin, la foule ameutée se ruait contre le château, brisait les vitres, vidait les caves et faisait subir au seigneur de tristes représailles. Celui-ci, incapable de s'opposer au torrent envahisseur, partit au galop pour Chambéry, et bientôt un régiment piémontais venait camper dans le grand pré, qui se déroule entre le château et la route de Saint-Félix ; mais les révoltés avaient disparu, un grand nombre s'enfuit momentanément dans les Bauges, une excellente position pour des fuyards ; Marigny était complètement désert et l'expédition n'eut d'autre honneur que celui de donner au pré où elle campa le nom de *Praz des*

Mgr de Rolland, inhumé à la cathédrale de Moûtiers dans le tombeau des archevêques, que la Révolution a détruit, eut pour successeur immédiat Mgr Gaspard-Augustin-Laurent de Sainte-Agnès ; après lui, on voit monter sur le siége de Tarentaise Mgr Joseph de Montfalcon du Cengle, qui fut consacré à Turin le 14 août 1785. Rumillien par l'origine de sa famille, il était né le 11 février 1732 à Saint-Offenge-Dessous, et il mourut le 20 septembre 1793 à Moûtiers. Ce fut le dernier archevêque de Tarantaise et le dernier prince de Conflans. Lui aussi avait fait à Rumilly de brillantes études au collége des Oratoriens, qui, je suis heureux de le rappeler en finissant, a eu ainsi l'honneur de voir, à quelques années d'intervalle, sortir des rangs de ses élèves deux prélats des plus distingués : Mgr Claude-Humbert de Rolland de Béry et Mgr Joseph de Montfalcon du Cengle. FRANÇOIS DESCOSTES.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite.)

23. *Biographie.* — Le catalogue de la vente de la bibliothèque de M. Victor Luzarche nous fait connaître un nouvel écrivain savoyard : le P. Bonite Combasson, religieux conventuel, qui a fait un livre en latin sur l'état de tout l'ordre séraphique des Frères-Mineurs. Ce livre a été traduit en français par le P. Dom Alphonse Rhetelois, et la traduction a été imprimée à Besançon en 1708.

24. *Autographe.* — Je trouve dans un catalogue d'autographes bien détaillé et bien sérieusement fait, une lettre très curieuse du prince Eugène de Savoie, généralissime des troupes de l'empereur d'Allemagne. Cette lettre signée est adressée, du camp de Moncalier, le 7 juin....., à une personne de Vienne qui avait la confiance du prince, et elle est relative à des bruits répandus contre lui à la cour autrichienne. En voici le passage le plus énergique :

« Ce que vous me mandé qu'on a écrit à Vienne, et « qui se débite par toute la Cour ne me surprend pas, « y ayant toujours quelque jean-foutre capable d'écrire « des sottises pour ce qui me regarde, je ne crois pas « jusqu'à présent avoir rien fait qui puisse faire re- « pentir de m'avoir donné ce commandement. »

25. *Armorial.* — Les armes adoptées par le nouvel évêque de Tarentaise, Mgr Gros, sont : *D'azur à une ancre et une croix d'argent passées en sautoir, au chef de gueules chargé d'un cœur d'or accompagné de deux billettes de même.*

26. *Sigillographie.* — Depuis quelques années les évêques abandonnent l'usage des armoiries dans leurs sceaux, pratique qui prête à des objections de plus d'une nature. Ils reviennent à des sujets religieux. Mgr d'Orléans l'a fait un des premiers. La cathédrale d'Orléans étant sous le vocable de Sainte-Croix et le patron du prélat étant saint Félix, l'évêque Dupanloup a placé, au centre de son sceau, la croix, comme l'avaient fait ses prédécesseurs au XIIIe siècle. A gauche, il est à genoux déposant sa mitre au pied de la croix ; dans un ruban, au-dessus de sa tête, on lit : AVE SPES UNICA. A droite et debout, saint Félix, caractérisé par une grappe de raisin qu'il tient dans une main, le buis de l'autre. *Légende :* SIGILLVM.FELICIS.EPI.AVRELIANEN.

27. *Histoire.* — M. Angelucci nous apprend dans un excellent travail, dont il a publié les premières feuilles (RICORDI E DOCUMENTI DI UOMINI ET DI TROVATI ITALIANI), que le duc Emmanuel-Philibert, le vainqueur de Saint-Quentin, avait été roi de la compagnie des arquebusiers de Bruxelles et de celle de Turin. A Bruxelles, il employa cinq cents livres de quarante gros pour la *despence et fraiz* du banquet qu'il donna, le 7 mai 1558, *à la confrérie des arquebusiers comme Roy d'icelle.* A Turin, c'est en 1563 que ce prince est roi du papegai, et il y a aussi festin. F. RABUT.

tates, en souvenir des tentes qu'elle avait un instant dressées sous les murs du castel. On trouve aux archives d'Annecy différentes lettres qui font mention de ce fait ; la correspondance active qui s'échangea à ce sujet entre le Sénat de Savoie, le gouverneur général et le commandant de la troupe expéditionnaire, prouve qu'on ne se dissimulait pas l'importance de ce commencement de révolution.

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 11 *juillet* 1868.

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT.

M. *Ducis* annonce qu'il existe au mont Valère sur Sion, en Vallais, derrière la poudrière, un dolmen rond d'environ quatre mètres de longueur, trois de largeur sur deux d'épaisseur, et supporté en plan incliné par trois blocs de grandeurs inégales et posés en triangle.

On a découvert aussi un demi-dolmen au plateau de Plain-Villard sur Moûtiers ; M. Million en publiera une monographie, ainsi que du camp sarrasin de Haute-Cour, dont les vestiges sont très remarquables.

M. *Ducis* signale également des peintures murales du XIIe siècle, qu'il avait découvertes dans le chœur d'une ancienne église romane de Saint-Martin d'Aime. M Borrel, architecte de l'arrondissement de Moûtiers, a continué ce genre d'exploration avec beaucoup de succès, et il a recueilli toutes ces richesses archéologiques dans un album qui sera reproduit dans la *Revue d'architecture* de M. Viollet-le-Duc. On ne peut qu'applaudir à la publication de ces œuvres d'art, ignorées jusqu'à ce jour.

M. *Revon* dépose sur le bureau : 1° une antiquité caraïbe consistant en une espèce de collier de pierre sculptée d'une seule pièce et de 40 centimètres de long ; 2° une médaille frappée en l'honneur du docteur Coster. Ces objets ont été donnés au musée, par testament, par M. Coster lui-même.

Le même membre dépose plusieurs échantillons d'os fossiles, découverts à Alby dans un banc de grès contenant beaucoup de dents de squale, et donnés par M. le docteur Dagand. Il remet aussi, de la part de M. Seguin, de Genève, 50 monnaies russes déterminées.

M. *J. Philippe* dépose : 1° au nom de M. le docteur Dagand, un n° de la *Gazette des Hôpitaux*, dans lequel se trouve un article du donateur sur *la Rage* ; 2° au nom de M. Pierre Vachoux, le manuscrit du discours prononcé par Mgr Rey à l'inauguration du pont Charles-Albert, et un *fac-simile* de la signature du cardinal Gerdil.

Le même membre fait connaître que M. F. Descostes, avocat, a envoyé un travail intéressant sur les Chevaliers-Tireurs de Rumilly, et destiné à la *Revue savoisienne.*

La Société, sur les rapports de divers membres, admet M. Seguin, de Genève, numismate, au nombre de ses membres correspondants, et déclare accepter l'échange avec la *Revue des Beaux-Arts* de Madrid et avec l'*Annuaire* de la Société Philotechnique de Paris.

NOTA. — Les dons et échanges seront publiés dans le prochain numéro.

Pour extrait conforme :

Le secrétaire, JULES PHILIPPE.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 8. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 25 août 1868.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ORIGINES DES ALLOBROGES

(Suite)

J'ai dit que les Ibères avaient dû s'échapper dans les Alpes en face de l'invasion gallique. On connaît parmi leurs anciennes colonies *Asta* chez les Statyelles, *Iria* chez les Tauriniens, *Istres* chez les Salyens, *Vasio* chez les Voconces, *Oscella, Cordela* et d'autres noms tous significatifs qui se retrouvaient encore à l'époque romaine dans l'Aquitaine et la Péninsule hispanique. Le mouvement gaulois s'était reporté en Italie vers le XIVe siècle (1). Mais lors de l'extension politique des Rhasènes au XIe siècle, plusieurs tribus gauloises durent rebrousser chemin vers l'Occident pour éviter la servitude, et quelques-unes se cantonnèrent dans les Alpes parmi les peuplades ibéro-liguriennes, sans se confondre avec elles. De ce nombre étaient les Caturiges (2); peut-être aussi les Médulles et les Ceutrons; à moins que leur établissement ne doive être reporté à l'une des deux émigrations gauloises du VIe siècle avant notre ère, surtout à celle de Bellovèse, qui, avant de passer les Alpes, séjourna quelque temps entre l'Isère et la Durance.

Il serait étonnant, toutefois, que ces peuplades eussent quitté les vastes plaines arrosées par la Seine, l'Escaut et la Moselle pour venir se confiner dans les gorges agrestes des Alpes, à moins d'y avoir été acculées par les Allobroges venus après elles. En dehors de cette dernière supposition, il semble plus rationnel de penser que, ne voulant pas plus de la servitude en Italie qu'en Gaule, où elles avaient laissé leurs frères clients — les Médulles des Sénonais, les Ceutrons des Nerviens, les Caturiges des Leuces — et refoulées d'Italie par les Etrusques, et arrêtées au bas du versant occidental des Alpes par les Ibères plus nombreux, ces peuplades se résignèrent à garder les passages les plus dangereux de cette chaîne alpine pour conserver leur liberté (1).

(1) Denys d'Halicarnasse, I, XVI.

(2) Pline, *Hist. nat.*, III, XIV, XVII.

J'ai dit que la race ibérique était encore en possession. La découverte des cimetières de Saint-Jean de Belleville en Tarentaise, du mont Denis en Maurienne, établit qu'au IXe siècle avant notre ère le règne du bronze était à son apogée (2). En admettant que l'usage du fer ait commencé avec l'invasion gallique des Allobroges et des Helvètes et qu'il se soit étendu depuis les relations commerciales des Massaliottes, on peut assurer en même temps que l'usage du bronze s'est largement maintenu jusqu'à l'arrivée des légions romaines, qui eurent lieu de s'étonner à la vue du char couvert de bronze de Bituit, chef des Arvernes. Les disques de Perroix-sur-Talloires, les faucilles, les haches, les épingles à cheveux, les bracelets de Meythet et d'autres environs d'Annecy, les monnaies thasiennes du Maurmont et d'Entreroche en Suisse, la pièce celtibère de la Balme de Sillingy, etc., sont également de cette époque de transition (3).

On peut donc circonscrire entre les VIIIe et VIe siècles avant notre ère l'établissement des Allobroges, puis des Helvètes, dans le territoire de la Sapaudia. Les mouvements gallo-kimriques des VIe et Ve siècles ont peut-être contribué à fixer ces deux peuples dans les limites où les ont trouvés les premières légions romaines qui ont passé leurs Alpes.

Les historiens romains, préoccupés uniquement pour l'Italie du résultat des migrations gauloises, ne nous ont pas transmis les bouleversements qu'elles occasionnaient dans les Gaules. Avant les progrès de leur république au Ve siècle, il ne faut pas même leur demander les noms de toutes ces peuplades en marche, surtout de celles qui, venant des extrémités de l'Occident, s'étaient arrêtées de ce côté des Alpes, comme les Allobroges, les Ceutrons, les Médulles, etc., dont les noyaux primitifs restaient fixés entre le Rhin et l'Océan (4).

D'ailleurs les caravanes allobroges ont pu pénétrer

(1) Niebuhr, *Hist. romaine*, I. — A. Thierry, *Hist. des Gaulois*, I.

(2) Comte Costa de Beauregard, *les Sépultures de Saint-Jean de Belleville*, avec atlas. Musée d'Annecy.

(3) Rod. Blanchet, *Mémoire sur les monnaies des pays voisins du Léman*. *Revue savoisienne*, 1862, p. 53-97. 1867, p. 32.

(4) *Cosmographia Ravennatis*, IV, 26-27. — César, *De bello gall.*, V, XXXIX. — Tite-Live, *Decad.*, I, V.

successivement ces contrées avant de former une agrégation nationale aussi compacte qu'elle l'était devenue dans les derniers temps. Leur nom est peut-être l'expression d'une fusion de peuplades, comme celui des Celtibères rappelle l'alliance des Celtes et des Ibères autour de l'Ebre.

Ceci n'a pas d'autre prétention que celle d'une hypothèse. Strabon et Pline énumèrent à côté des lacustres *Sabaioi* de la Thrace plusieurs autres peuplades lacustres, *Aloba, Breges*, etc.; le nom d'*Alope* est porté ailleurs par des villes et des îles chez les Locres et dans la Magnésie, ainsi que le nom de *Halos*. Quant aux *Breges* ou *Phryges*, ces deux auteurs affirment que ce sont des bandes de l'expédition gauloise qui avaient formé les Galates d'Asie (1). Il n'est pas impossible qu'une fusion d'Alobes et de Bryges, d'où le nom d'Allobryges, n'ait continué quelque part la vie aventureuse de ces époques. Le nom des Graiocèles, mentionné par César dans les Alpes, est aussi un nom composé. Pline dit que les *Graïi* s'étaient établis dans le passage des Alpes graies, où l'on trouve *Oscella, Ocelum, Ulcium* (2).

Quelles ont été les pérégrinations des Allobroges? Au premier siècle de notre ère, il y en avait encore qui se défendaient dans leurs îlots, vers les bouches du Rhin, contre les poursuites des Romains. D'après Strabon, la forêt Hercynienne fournissait aux Gaulois du nord les pilotis destinés à fortifier les îlots qui leur servaient de retraite dans les pays marécageux (3). Comme entre ce fleuve, l'Océan et le cours de la Seine les noms de plusieurs stations rappellent celles des peuplades qui se sont cantonnées dans les Alpes pennines, graies et cottiennes (4), il est probable que plusieurs bandes allobroges ont suivi la même route et il est tout naturel qu'elles se soient arrêtées autour des lacs de la *Sapaudia*, où elles pouvaient continuer un mode d'existence qu'elles avaient pratiqué sur d'autres rivages (5).

La vieille race ibérique des Sapaudes, traversée, pillée, épuisée par tant de hordes qui ne respectaient rien pour s'ouvrir un passage à travers les Alpes, dut enfin succomber sous le joug de ces derniers arrivés et attardés peut-être par les nouvelles d'Italie. Car cette belle contrée regorgeait de Gaulois. Les bandes d'Elitovius avaient dû se contenter de quelques plateaux au bas des Alpes juliennes. L'invasion kimrique, qui, au v[e] siècle, passait par les Alpes pennines, rencontra une vive résistance sur les bords du Pô. Toutes ces peuplades ne pouvant subsister simultanément dans les mêmes pays qu'elles traversaient, se suivaient probablement, et les dernières à la file, par suite du reflux des contrées envahies, devaient demeurer où elles se trouvaient. C'est ainsi que s'explique l'établissement des peuplades du Vallais entre l'Italie qui les repoussait et les Helvètes qui s'avançaient pour les acculer aux Alpes.

Cette translocation définitive des Helvètes en deçà du Rhin paraît avoir été déterminée par une migration de peuplades gauloises vers la forêt Hercynienne et même jusqu'en Bohême, sous la conduite de Sigovèse, frère de Bellovèse.

D'après ces conjectures, basées sur les faits historiques contemporains, les Allobroges auraient été en possession avant l'arrivée des Helvètes. Si les Allobroges sont venus du Nord, comme tout l'indique, les Sapaudes ont dû se replier au sud et se concentrer vers l'Isère, autour du *Castrum Sabaudia*, dont la banlieue a conservé plus spécialement le nom de leur nationalité. C'est là qu'ils auraient fini par succomber sous la race gallique, lorsque les Allobroges, poussés eux-mêmes par les Helvètes au sud du Léman, durent se fortifier entre le cours du Rhône et celui de l'Isère.

Lorsque Apollodore d'Athènes proclamait les Allobroges les plus valeureux des Gaulois, c'était plus d'un demi-siècle après que le passage d'Annibal eût fait cesser leur guerre civile. Jules-César rendait plus tard le même témoignage en faveur des Helvètes (1). Ils avaient poursuivi une armée romaine jusque sur le territoire allobroge (2), et ils prétendaient bien passer outre sans la résistance de Jules-César et des Allobroges. Ses Mémoires constatent en plusieurs endroits l'hostilité presque permanente des deux peuples (3).

C'est à la race gallique qu'appartiennent les stations de *Ganodurum, Viromagus, Aventicum, Minodunum, Calaro, Pennloc, Octodurus, Genava*, Evian, *Condate*, Annessy, *Obilunum, Darentasia, Bergintrum, Brigantium, Arebrigium, Segusia, Mantala, Laviscone, Bergusia, Vienna, Cularo*, le radical *Dor*, d'où *Druentia* et *Darventia*, les Dranses, la Drave, les Dorons, les *Duria*, Doria, les Doires, le Thoron, etc., le radical *Ar*, d'où Aar, *Araris, Isara*, Arve, Armante, Arbonne, Arly, Arvière, etc.

Toutes ces peuplades allobroges, helvètes, nantuates, veragres, ceutronnes, médulles, etc., appartenaient à la race gallo-kimrique, à laquelle on attribue l'introduction du fer dans nos contrées. La longue résistance qu'elles ont opposée aux légions romaines, armées de fer, leur faisait d'ailleurs une nécessité de généraliser l'usage de ce métal pour lutter à forces égales. Et les relations commerciales ouvertes par les Massaliotes, qui remontaient les rives du Rhône, de la Durance et de l'Isère, leur en facilitaient l'acquisition. Car on ne trouve pas chez elles des vestiges d'antiques exploitations de ce métal, bien que leur pays en fût riche, au rapport de Pline, qui ajoute que le gouvernement romain s'en était réservé le monopole (4). Et, de fait, les armes en fer trouvées dans les cités lacustres de Neuchâtel sont d'une forme et d'une fabrique étrangères aux Romains.

Ici nous avons besoin de faire un retour sur les migrations ibéro-ligures du v[e] siècle avant notre ère dans les vallées voisines de la *Sapaudia*, où quelques familles de cette dernière ont pu trouver un refuge au

(1) Strabon, XII. — Pline, IV, VII, V, XXIX, XXXII. A l'embouchure du *Manteium*, Ephèse a porté successivement les noms de *Alopes, Ortygia, Morges, Smyrna trachca, Samornion* et *Prelea*.

(2) On croit que cette partie des Alpes graies s'est appelée Cottienne, de Cottius, fils de Donnus, son dernier roi. Il est remarquable toutefois que l'on trouve la ville de *Cotyaion*, dans la grande Phrygie, *Cottis* et *Cottiara* dans l'Inde occidentale, *Cotes* dans la Mauritanie. On sait que la Maurienne était un *pagus* des Alpes cottiennes. Ptol., V, VI. — Pline, V, XXXII.

(3) *Script. rerum gall.*, I, 120-821. Strabon, IV.

(4) *Congrès de Chambéry*, 1863, p. 498.

(5) La substitution par les Latins de l'*u* à l'*y* grec dans plusieurs mots explique les variantes d'*Allobryges, Allobriges* et *Allobroges* dans Strabon, César, Ptolémée, Œticus et Suidas.

(1) Etienne de Byzance, *De Urbibus*. *De bello gall.*, I, I.

(2) *De bello gall.*, I, VII, XII. — Florus, *Hist.* III. — Florus, *Breviaria*, LXV.

(3) *De bello gall.*, I, V-IX, XI, XII, XIV, XXVIII.

(4) Pline, *Hist. nat.*, III, XX.

milieu d'une race de même origine, et dont la richesse minérale a pu s'équilibrer chez les Allobroges.

A la suite des Rhodiens, la colonie des Phocéens s'était établie aux environs de l'embouchure du Rhône, et, soutenue un instant par les bandes de Bellovèse, elle refoulait les peuplades ibéro-ligures de cette contrée. Il paraît qu'entraînées par une seconde émigration gauloise, sous la conduite d'Elitovius, ces dernières passèrent aussi en Italie ou se retranchèrent dans les Alpes. C'étaient les Libuens ou Libices, les Salluviens ou Salyens, et probablement les Salasses et les Acitavons, dont les noms se perpétuaient encore jusqu'au-delà des Pyrénées. Les deux *Lancia*, aujourd'hui Lanz et Lanzo, sur les deux versants des Alpes cottiennes, *Oscella*, Usceglio, *Ocelum*, la Chiusa, etc., sont peut-être de la même époque. Tous ces noms rappellent *Salacia, Accitanes, Lanciences* et *Ocelenses* de l'Espagne (1).

En faveur de ce système viendrait l'occupation antérieure des plateaux de la Thuile, de Courmayeur et de Saint-Didier par les Ceutrons; les Salasses, nation ligure, comme les Tauriniens, au nord de laquelle elle avait été poussée entre l'arrivée des Phocéens à Marseille et l'émigration gauloise d'Elitovius, ne furent acculés enfin vers les sources de la Doire et du Buthier que par les légions romaines (2).

Ce qui prouverait que les Salasses n'étaient pas très anciens dans la vallée d'Aoste, c'est qu'au rapport de Pline et conséquemment bien après leur extermination par Terentius Varro, on y conservait encore le souvenir d'un genre de culture qu'ils y avaient inauguré en s'emparant du pays (3).

(A suivre.) C.-A. Ducis.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, iii, IV, xxii.

(2) *Revue savoisienne*, 1866, p. 38.

(3) Pline, *Hist. nat.*, XVIII. xx. On conçoit cette aptitude des races méridionales pour la culture du panic et du millet, après la lecture de Polybe, *Hist. rom.*, II, xiv.

DE L'INFLUENCE DES ASSOCIATIONS LITTÉRAIRES SUR LE PROGRÈS INTELLECTUEL ET MORAL

Comme tous les lecteurs de la *Revue savoisienne*, j'ai lu avec un vif intérêt le remarquable rapport de M. Louis Revon sur l'*Instruction publique dans la Haute-Savoie à propos de l'Exposition universelle*. Il ne m'appartient pas de louer, sur ce terrain commun de nos efforts, ce tableau vaste et concis à la fois, qui indique chez son auteur une érudition aussi variée que profonde, et où la justesse des vues, le feu sacré du patriotisme, l'esprit pratique et l'utilité des appréciations le disputent à la limpidité, à l'élégance, à la rondeur souvent spirituelle d'un style qui exhale un parfum tour à tour germanique et français.

Ce n'est donc point en qualité de critique (je ne saurais, du reste, y prétendre) que je reviens aujourd'hui sur ce consciencieux tableau; c'est pour en saisir un des détails et répondre à la voix qui appelle sur la grande question de l'enseignement et du développement intellectuel l'attention de tous les hommes sincèrement attachés à leur pays. Il y a peut-être témérité de ma part à aborder un sujet aussi élevé; on m'excusera, je l'espère, quand on verra que, sans essayer d'en gravir les hauteurs, je me borne à corroborer, par quelques considérations toutes personnelles, un vœu exprimé par M. Revon relativement à la création en France de *Sociétés d'étudiants*.

« Cette institution, nous dit-il, est très-florissante en Suisse et en Allemagne. » J'ajoute qu'elle a déjà fait son entrée en France : nous la retrouvons à Nancy, l'ancienne capitale de la Lorraine et le chef-lieu actuel du département de la Meurthe, qui occupe sur l'échelle de l'instruction publique l'un des rangs les plus honorables. J'ai le précieux avantage de connaître cette noble terre, où j'ai fait mes études de droit et que je me suis habitué à regarder comme une seconde patrie, parce que l'étranger y reçoit une hospitalité vraiment écossaise et parce qu'il y a entre elle et la Savoie, sous le triple rapport du caractère, de l'histoire et des mœurs, une analogie frappante (1).

Or, à Nancy, près de l'Académie, où les professeurs les plus distingués enseignent le droit, la médecine, les sciences, les belles-lettres, l'agriculture et l'économie politique, s'élève une maison que M. Jalabert, le doyen aussi savant que dévoué de la Faculté de droit, définissait justement « une succursale de la maison paternelle » et que Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, ancien évêque de Nancy, fonda pour recevoir les étudiants en droit : charmant asile où, avec cette liberté raisonnable et nécessaire au jeune homme, on trouvait les ressources d'une société choisie, les soins qui semblent être le monopole de la famille, et cet air vivifiant destiné à développer à la fois l'esprit et le cœur.

Mgr Lavigerie, qui, lui, possède, en matière d'éducation, le coup d'œil d'un père et d'un évêque, avait compris l'utilité d'une réunion de jeunes gens, établissant leur amitié sur les bases de l'estime, rapprochés par la similitude des travaux universitaires et s'occupant ensemble, aux heures de loisir, sous une direction sage et d'une façon réglée, des études purement spéculatives, que la porte du collége semble avoir refoulées derrière elle et qui pourtant deviennent encore plus nécessaires sur la scène du monde.

Une fois à l'Université, en effet, on est assez naturellement porté à regarder le programme des études scolaires comme un bagage inutile et gênant; on croirait se rapetisser en revenant en arrière; on préfère se concentrer dans la culture de la branche spéciale que l'on a choisie; si l'on aspire à la médecine, on se croira obligé de disséquer jour et nuit les sujets de l'amphithéâtre; si l'on étudie en droit, on s'imaginera que hors du Digeste, des Institutes et du Code civil il n'y a point de salut.

Incontestablement, le but principal doit vous occuper d'une façon principale; mais ce n'est pas une raison pour qu'il absorbe à lui seul toute l'activité de celui qui le poursuit. L'étudiant doit se rappeler qu'au collége il a appris à apprendre et que, hors du collége, il doit développer les semences jetées en lui par la première éducation. Il doit se persuader que le droit et la mé-

(1) C'est sous le rapport de l'histoire surtout que se dessine nettement cette analogie. Toutes deux elles ont su, durant de longs siècles, conserver leur autonomie menacée par de puissants voisins; elles ont donné naissance à deux des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Europe, la maison de Lorraine et la maison de Savoie; et toutes deux, elles sont venues, à moins de cent ans de distance, s'absorber dans la grande famille française, vers laquelle les attiraient, par une pente invincible, leurs mœurs, leur caractère, leur langage, leurs aspirations et leur situation géographique.

decine n'excluent pas l'histoire, la littérature, ni les beaux-arts; que l'avocat, plus que tout autre, grâce à l'étendue de son domaine, a besoin de mener de pair des études multiples et d'avoir, le moment venu, des casiers prêts et des registres à tirer pour toute espèce de question; et qu'ainsi c'est sagesse et justice de mûrir, d'approfondir et surtout de rendre pratiques les connaissances superficielles puisées dans la première période de la vie.

L'éducation, en effet, ne finit pas avec le diplôme de bachelier; elle se continue au-delà de l'Université, elle suit l'homme dans toutes les phases de son existence, elle l'accompagne jusqu'au tombeau; car l'idée d'éducation implique virtuellement l'idée de progrès, d'amélioration, d'élévation morale; or, l'homme s'élève, il s'éduque jusqu'à la mort; car il apprend de jour en jour par ses propres transformations, par les conseils de l'expérience et par les résultats du travail, à perfectionner la partie intellectuelle de son être.

Ces idées aussi justes qu'utiles, on les avait comprises à Nancy. Mgr Lavigerie en hâta la réalisation; il s'adressa à M. Amédée de Margerée, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, l'auteur de la *Théodicée* et de la *Famille*, un homme chez qui le dévouement à la jeunesse est au niveau des talents et du savoir, et la Société fut fondée sous sa présidence.

Il me reste à en indiquer rapidement, à titre d'exemple, la constitution et les travaux.

L'association naissante était une *Conférence littéraire*; non point une de ces réunions où chaque membre à tour de rôle, prenant la parole, à l'instar d'Emile Deschanel, le célèbre conférencier, dogmatisait sur un sujet quelconque; mais ce que je pourrais appeler un petit Corps législatif en littérature, où la discussion et le contrôle se mêlaient au travail personnel.

Ce n'était pas non plus une véritable Académie, hérissée de ce calme, de cette dignité qui conviennent aux hommes mûris par l'expérience et blanchis dans une longue carrière; mais une sorte de *meeting*, où l'abandon et la fougue naturels à la jeunesse étaient contenus par la sonnette présidentielle et par le respect d'un règlement à observer.

Entrons, si vous le voulez bien, dans le sanctuaire des jeunes littérateurs, et vous verrez comment les choses s'y passent. C'est vendredi, à huit heures du soir. Au fond de la salle est un bureau. Le président prend place à son fauteuil; les deux vice-présidents et le secrétaire, nommés chaque année par la grande voix du suffrage universel, s'asseyent à ses côtés. La séance est ouverte. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. On discute sur le procès-verbal; puis la parole est donnée au rapporteur.

Ce rapporteur est l'organe d'une commission, composée de trois membres, qui s'est réunie durant la semaine pour examiner le mémoire présenté le vendredi précédent. Sans se faire juge de la forme, elle en examine le fond et elle admet ou critique les conclusions ou les idées de l'auteur.

Un membre se rend ensuite à la tribune et lit un mémoire. La plus grande latitude est laissée pour le choix du sujet. Philosophie, histoire, littérature, beaux-arts et même science: le champ est vaste. Pour que l'ordre des séances ne soit pas troublé, on s'inscrit à l'avance et l'on s'engage à fournir pour tel jour un travail sur le sujet choisi.

La lecture du mémoire terminée, une commission est constituée pour l'examiner et en faire le rapport à la séance suivante; après quoi, l'on ouvre la discussion sur le travail dont le rapport vient d'être fait à la présente séance. Les orateurs se succèdent à la tribune. On attaque; on se défend; on se bat, toujours à armes courtoises. On prend parti pour telle ou pour telle opinion. On demande la parole. Les amendements pleuvent dru comme grêle.

La sonnette intervient quelquefois pour calmer l'effervescence de la discussion et, vers dix heures, quand le combat s'est un peu ralenti, elle annonce la clôture de la séance.

Chaque vendredi, pareille scène se renouvelle et, de temps à autre, ont lieu des séances solennelles, auxquelles la conférence invite les professeurs de l'Académie et plusieurs personnages distingués de la ville, en face de qui le jeune aréopage déroule les plus beaux titres de ses archives.

Il est facile de voir l'utilité de telles réunions, triple utilité qui se dessine nettement dans l'ordre intellectuel, moral et public.

Au point de vue intellectuel, il est incontestable que ces exercices servent de gymnastique aux facultés, qu'ils leur donnent de la force, du nerf, de la tension, qu'ils les empêchent de se ramollir dans l'apathie et qu'ils leur assurent, en un mot, une santé robuste; car l'esprit, comme le corps, a besoin d'un régime; il lui faut des aliments hygiéniques. Si la nourriture et le mode de l'employer lui manquent, il maigrit, il s'étiole, il finit par tomber dans la langueur et par s'évanouir tout à fait. La conférence littéraire est un traitement préventif à opposer à cette triste maladie. Grâce à elle, les souvenirs du collége ressuscités prennent une forme plus distincte et plus précise; on voit ce qu'on avait entrevu; on approfondit ce qu'on avait effleuré; le jugement se forme; l'imagination se modère sous le bras d'acier de la raison; le grenier des connaissances se grossit de toutes les gerbes récoltées dans un labeur commun, qui quadruple la moisson; le style sort de ses langes, se dépouille de ses vêtements inutiles, et croît en maturité; il en résulte pour l'ensemble de l'économie intellectuelle un bien-être qui est le diagnostic le plus sûr de l'utilité d'un pareil système.

Nous retrouvons, au point de vue moral, des avantages non moins précieux. La conférence littéraire, je ne crains pas de l'affirmer, est une barrière contre l'envahissement des passions, qui dégradent l'homme et érigent en despote cette partie de son être que Xavier de Maistre appelle *l'autre*. La vie d'étudiant n'est désormais plus cette vie désœuvrée et je dirais presque hébétée, à laquelle M. Louis Revon fait si spirituellement allusion. Elle ne consiste plus à parler l'argot du turf ou du boulevard, à causer de littérature style Offenbach ou Hervé, à absorber des *bocks* dans une brasserie enfumée, à montrer sur le trottoir un pantalon collant comme un maillot, ou à déposer de ridicules hommages aux pieds d'une belle Hélène, qui aura fait son éducation et puisé son esprit sur le plancher d'une étable..... *Sursum corda!* L'étudiant, maintenu dans

une atmosphère pure et élevée, apprend à connaître le prix de la jeunesse ; il l'emploie, non à se ménager des déceptions et des remords, mais à s'aguerrir aux luttes de la vie ; il fait ses provisions ; il fourbit ses armes pour s'acquitter dignement de la mission de dévouement et d'utilité sociale que tout homme doit remplir dans la mesure de ses forces. L'oisiveté, la mère de tous les vices, ne pèse plus sur sa tête comme le brouillard de la Tamise sur celle des Anglais. Son activité dévorante a des aliments dignes d'elle. On ne parle pas, on ne discute pas, on ne critique pas sans travail ; il se prépare dès lors dans ses heures de loisirs à la séance orageuse du vendredi, où il aura à critiquer un mémoire, à apprécier un grand écrivain ou un chef-d'œuvre, à soutenir *unguibus et rostro* un amendement.

Les relations sociales gagnent à ce commerce ; on apprend à se connaître, à s'estimer, et, adversaires à la Conférence, on en sort amis de cœur.

Y a-t-il besoin d'ajouter ce que l'ordre et l'intérêt publics eux-mêmes ont à gagner à ces nobles occupations? La prospérité générale est la résultante de l'amélioration des individus. Si la jeunesse est paresseuse, futile, énervée, maladive, la société, dont elle est à la fois la base et l'espérance, se ressentira inévitablement de cet état de marasme. Si, au contraire, la jeunesse est active, sérieuse, virile et robuste de corps et d'âme, la société entière puisera dans cette sève généreuse une admirable vitalité. Or, la *conférence* tend à diriger la jeunesse vers cette voie, qui est la voie droite : celle du devoir, de la vertu et de la science. C'est là que se forment les citoyens instruits et sérieux, qui plus tard seront à même de rendre des services à leur patrie, et, pour descendre de ces bienfaits généraux à un avantage particulier, il est certain que, suivant l'observation de M. Louis Revon, c'est dans la modeste enceinte de pareilles sociétés que l'art si difficile de la parole s'infuse de la façon la plus sensible et bientôt la plus efficace. L'art de la parole est tout à notre époque : éloquence de la chaire, éloquence de la tribune, éloquence du barreau, voilà les trois piliers du monde. Or, en se formant de bonne heure à la discussion en public, en bravant tout d'abord les regards parfois malins d'un auditoire amical, on acquiert de l'initiative et de l'aplomb ; les difficultés de la thèse à soutenir vous forcent à improviser. Vous acquérez de la facilité et de l'aisance ; et quand vous entrez pour la première fois au Palais, revêtu de la toge traditionnelle, vous n'êtes pas emprunté comme un conscrit sous sa première tunique. La conférence est donc un avant-goût utile du barreau, une salle d'attente, qui ménage d'abord des avocats habiles, et plus tard des conseils, sachant raisonner, contrôler, soutenir leur opinion et discuter celle des autres.

Et si l'on groupe dans un même faisceau cette double utilité intellectuelle et morale que nous venons d'indiquer, on peut l'opposer comme une digue au torrent du réalisme, qui grossit chaque jour et menace de nous envahir. Notre siècle pourrait avec raison s'appeler le *siècle de la vapeur*. On vit, on travaille, on se repose, on jouit, on voyage, on fait tout *à la vapeur*. Gagner le plus d'argent dans le moins de temps possible : voilà le problème dont les deux mondes poursuivent la solution dans toute leur étendue. S'agiter avec frénésie pour arriver au bien-être matériel, voilà l'ambition générale. Loin de moi la pensée ridicule et je pourrais ajouter rétrograde de réprouver ces trois branches-mères, ces trois sources de la richesse publique : l'industrie, le commerce et l'agriculture ! Loin de moi l'idée d'empiéter sur le domaine des connaissances nécessaires à leur prospérité ! Mais, de grâce, que l'on rétablisse l'équilibre, que l'un des nourrissons n'absorbe pas tout le lait de la mère, que l'esprit ne soit pas sacrifié à la matière.

Le sens moral et le goût littéraire, qui semblent momentanément oblitérés, se réveilleront quand la jeunesse aura compris sa mission. La *Société d'étudiants* est une partie du programme destiné à la réveiller de sa torpeur. Mais, comme le remarque justement M. Louis Revon, il faudrait favoriser l'établissement de pareilles réunions, non seulement parmi les étudiants en titre, mais encore parmi les élèves des classes supérieures des collèges. On va bientôt, sous les grands arbres des cours, leur apprendre à manier le fusil et à savoir défendre de leurs corps, s'il en était besoin, le sol sacré de la patrie. Qu'on les initie en même temps aux exercices de la parole, à ce que je pourrais appeler la pratique militante de la littérature, de la science et des beaux-arts ; leurs corps se fortifieront pendant que leur esprit se développera et l'on arrivera ainsi à assurer à la génération qui s'avance le double bienfait de la santé physique et de la santé intellectuelle : les deux conditions essentielles d'une société fortement organisée.

F. DESCOSTES.

LE PATOIS DE SAMOENS

A M. Alphonse Despine.

Dans une longue suite d'articles, vous donnez un recueil de poésies en dialecte savoyard. Au début, vous avez « fait appel au pays et engagé vos compatriotes à augmenter votre recueil par de bienveillantes communications. » Après avoir reproduit un certain nombre de poésies anciennes, en chants guerriers, religieux ou pastoraux, vous abordez les poésies modernes et contemporaines. Chambéry, Annecy, Rumilly, les Bornes, Thairy, Bonneville, Sallanches, Taninges, Sixt, ont été représentés à ce petit concours national, mais beaucoup de localités n'ont pas encore eu leur députation, et de ce nombre il faut citer Samoëns. Et cependant son dialecte mérite une place dans cette collection, car il est, on peut le dire, parlé partout ; sur tous les points du globe on rencontre des émigrants de la vallée des Sept-Monts. Cette lacune est facile à expliquer : c'est que l'enfant du gros Tilleul, en général, n'est pas poète, il a l'esprit trop prosaïque et mathématique ; la poésie et le romanesque ne sont pas les éléments de son imagination ; l'idée dominante, la maladie endémique est l'art de bâtir, c'est-à-dire les sciences positives, exactes, abstraites. Il aime les beaux-arts cependant, mais c'est Euterpe et Terpsichore qu'il chérit et qui reçoivent, de préférence, ses hommages. Si, comme se plaisent à le dire les voyageurs auteurs d'itinéraires, la jeunesse folâtre ne donne pas des bals en plein air sur la place publique, elle ne s'en fait pas faute en toute saison, mais dans des endroits plus convenables, et on ne va pas quérir l'orchestre chez les voisins.

Je ne connais qu'un favori d'Apollon qui ait rêvé sous les ombrages frais et odorants du Parnasse et eu la pensée heureuse et toute patriotique de consacrer sa muse à ce bel arbre, emblème de l'amour du pays natal (1). Mais ces vers sont en bon et beau français et l'idiome national n'y entre encore pour rien. Il y a fort longtemps qu'il m'était tombé sous la main une pièce qui peut s'appeler une chanson, car elle a la rime et la mesure; quant au mérite, je vous en laisse l'appréciateur. Les termes et les expressions sont durs, on dirait que l'auteur, qui a gardé l'anonyme, ait eu le besoin d'assouvir une vengeance personnelle et il se sert du fouet de la satire avec beaucoup de violence. Elle a pour titre *les Bavards des Moulins* et peut emprunter l'air de *Paillasse*, de Béranger. Je la crois déjà un peu ancienne, car le beau sexe des Moulins, il faut le dire à son éloge, ne mérite guère aujourd'hui les épithètes furibondes que notre soi-disant chansonnier se plaît à lui prodiguer un peu dru.

Le patois de Samoëns a fort peu de ressemblance avec les autres idiomes de la Savoie; il est « dépourvu de cette mélodie lente, allongeant démesurément les finales; le rithme est bien cadencé, offrant la brièveté, la mesure de la langue française. Mais il a ceci de caractéristique, l'*h* fortement prononcée du gosier à la manière des Allemands, par exemple: *he*, ici, *lahi*, laisser, *deinhe*, comme cela, *blohi*, pincer, *dliahi*, glacier, *remahe*, balai, ce qui, je crois, ne se rencontre nulle part en Savoie. Il a aussi le *th* anglais, qu'on prononce en tenant la langue entre les dents et en la retirant vivement; enfin le *zh*, qui est un *th* doux et qui se produit en appuyant le bout de la langue contre le tranchant des incisives supérieures.

Voici maintenant la chanson que je donne comme spécimen de notre dialecte (2).

Voli-vo savê, mon zami,
On nid de serpents nères:
Du lô de Crioud allâ pi,
Vo trovri les vipères.
Iè dian lou Moulin
Que ia le venin,
Lou zhérne que vortoillan,
Sê dian le themin,
Sê dian tui lou coins
On en truve qu'espiennan.

Qu'on i ale, u qu'on ê travessê,
Lé désovré san preste,
Pè lé pouke i faut qu'on passê,
Car les drôle san leste :
De tui lou pertuets
I thalne dou zoets,
I san man lou sarvazhe;
Perto des mouchards,
Perto des bavards,
O le triste velliazhe

Thi la mare Clopin-clopan
Ia grand conciliabule,
On sabbat que dure to l'an
Avoé tambor et viule;
Enrazhi couricux
Race d'ékeutieux,
To de zhan san vergogne;
Fatras de cancans,
Tas de chenapans,
Que fan crouie bèsogne.

(1) M. Hippolyte Tavernier a fait *le Gros Tilleul*, Chambéry, 1856.

(2) L'exacte accentuation a une grande importance pour la prononciation. On a mis ici toute l'exactitude possible.

Bureau de la *Foille-d'Avis*,
Iè-t-intie les gazettes
Que parlan des morts et des vis
Avoé quinze trompettes :
To-t-è repassâ,
To-t-è criticâ,
Devan leu ran n'a grace,
Ran n'est respectâ,
Ran n'est éparmâ,
Quinta maudita race.

I vadre bin mio travessâ
On bataillon de voèpes
Que dian le velliazhe passâ
Les vépréné de fétes
Prêïn le bon Diu
Pè ké bouhé du
Su cé moé de patahe,
Ké le zépouthé,
Ké lé nettëïé
A grands coups de remahe. F.-D. R.

SIMPLE RECTIFICATION

AU SUJET DE L'ARCHEVÊQUE DE ROLLAND.

M. le comte Amédée de Foras m'a fait l'honneur de m'adresser le 18 juillet dernier, du château d'Hautefort près Voiron (Isère), une lettre rectificative concernant mon dernier article sur Mgr de Rolland, archevêque de Tarentaise. Je m'empresse d'indiquer les différents points sur lesquels portent ces rectifications :

« 1° La famille de Rolland n'est point originaire de Marigny, mais d'Alby ; »

« 2° Son anoblissement n'est point du 20 juin 1607, mais du 20 décembre 1606. » J'avais cru pouvoir indiquer la première date, sous la foi d'une liste qui se trouve aux archives de la cure de Vallières et qui contient la date des lettres-patentes accordées aux principales familles de Genevois.

« 3° La mère de l'archevêque était de la famille des nobles de Chavanes, de Rumilly, et non *Chavanne*. » J'ai écrit de *Chavanne* aux lignes 2 et 3 de la 1re colonne de la page 71 : c'est donc un *lapsus calami*, qui s'est trouvé, du reste, réparé aux lignes 19 et 20 de la même colonne, puisque, en reproduisant la teneur de l'acte de naissance de l'archevêque, j'ai écrit de *Chavanne* : il n'y manquait qu'un *s* et l'*s* ne se trouve pas dans le document dont j'ai pris copie.

« 4° Claude-François Raymond, frère de l'archevêque, est né le 7. Il n'a été baptisé que le 13 mai 1709; »

« 5° Joseph, est né le 28 et non le 27, et baptisé le 30 septembre 1711 ; »

« 6° Le père et la mère de l'archevêque eurent outre les douze enfants que vous énumérez :

« (*a*) Claudine-Louise, dont j'ignore la date de naissance, mais qui épouse par contrat dotal du 14 novembre 1744, François-Marie de Menthon, baron de Gruffy ; »

« (*b*) Cristophe-Adrien, né le 16, baptisé le 20 mars 1723. »

« 7° Les de Rolland de Versonnex, originaires de Clermont, ne sont point une branche des Rolland de Marigny. Ils ont été anoblis plus tard et ont reçu d'autres armoiries ; »

« 8° Je ne sais s'il y a eu un Michel de Rolland de Versonnex, abbé de Talloires en 1746, mais je sais que Julien de Rolland, frère de l'archevêque, chanoine de

Tocel et abbé de la Royale abbaye de Talloires, autorise en 1753 le mariage de son neveu Jean-Joseph de Savoiroux, et qu'en 1767, qualifié simplement de chanoine de Tocel et habitant à Paris, il fait donation à son dit neveu de tous les droits que le dit chanoine pourrait avoir sur les biens de Jean-Pierre de Rolland son père et d'Aime-Marie de Chavanes sa mère. » Il peut y avoir ici une erreur ou un malentendu ; mais je puis affirmer que les lettres-patentes du 14 mai 1746, dont j'ai pris copie aux archives du Sénat, portent *Michel* et non *Julien*.

9° Si la propriété de Motz avait changé son nom contre celui de Savoiroux, il y aurait deux Savoiroux près de Rumilly.

« Etant très occupé, me dit M. le comte de Foras, je ne vous cite pas nos autorités ; mais tout ce que je viens de vous dire est appuyé sur des titres authentiques qui sont ou ont été entre mes mains. »

Je m'incline donc devant la science de l'auteur du *Nobiliaire*, en le remerciant d'avoir, dans l'intérêt de la vérité, redressé les inexactitudes que j'avais commises et de les avoir redressées par un procédé aussi poli que délicat : en les signalant directement à leur auteur.

F. DESCOSTES.

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la commune de Flumet, par Auguste DUFOUR, général d'artillerie, et François RABUT, professeur d'histoire, suivie de documents inédits relatifs à cette localité, recueillis et publiés par Aug. Dufour.

Tel est le titre de l'intéressante publication due aux patientes recherches et aux savantes investigations de MM. Dufour et Rabut, qui ont déjà rendu de grands services à l'histoire de la Savoie. Le mémoire que nous annonçons aujourd'hui (166 pages), mérite, à juste titre, d'attirer l'attention ; c'est pourquoi nous prenons la liberté de lui consacrer quelques lignes.

Les franchises accordées à Flumet, en octobre 1228, par Aimon de Faucigny, sont les plus anciennes de la Savoie qui aient été imprimées jusqu'aujourd'hui. Nous disions, il n'y a pas bien longtemps, que *l'on trouvait, dans la charte de franchises de Fribourg-en-Brisgau* (1120), *la source et l'origine de plusieurs des dispositions contenues dans les franchises des pays romands*. Le texte des premières franchises de Flumet, dont l'origine germanique est évidente, vient justifier, de plus en plus, la vérité de cette assertion ; à chaque instant, ces franchises sont textuellement copiées sur celles de Fribourg-en-Brisgau. Aussi ne faut-il point être surpris de voir le droit de la célèbre ville de Cologne mentionné dans la charte d'une localité des montagnes du Haut-Faucigny.

Cette charte de 1228, retrouvée par M. Aug. Dufour, et qui doit être étudiée de près, n'est pas la charte originale. Comme presque toutes les franchises de la Savoie publiées jusqu'à ce jour, elle est reproduite d'après une copie (qui remonte au dix-septième siècle), et, ainsi que le remarquent incidemment nos deux collègues, elle n'est pas exempte d'erreurs ; ils relèvent, par exemple, page 96, l'omission d'un mot dans le texte ; ici encore, le texte des franchises de Fribourg-en-Brisgau vient leur donner raison. Disons, en résumé, que ce dernier texte est indispensable pour l'étude des franchises de Flumet.

Les points de ressemblance entre les chartes de ces deux localités si éloignées l'une de l'autre, sont assez nombreux. Il serait trop long de les signaler en détail ; pour me borner à un seul, l'élection du curé de Flumet, par les paroissiens, est empruntée à la charte de Fribourg ; les franchises de Flumet vont même plus loin que cette dernière charte, en donnant aux paroissiens le droit de déposer le curé qui ne leur plaît pas, et d'en élire un autre (*ibidem sedentes non causidicum vel sacerdotem vel telonearium sine propria habebunt electione : si vero aliquis trium populo displicuerit deponetur, et alius quem voluerit loco ejus substituetur*).

Ajoutons seulement que la charte de Fribourg explique, à divers égards, les points de ressemblance que nous pourrions signaler entre les deux textes ; ainsi, d'après les franchises de Flumet, le tiers des biens de ceux qui meurent sans héritiers appartient à Dieu (*pro Deo*) ; la charte de Fribourg nous apprend que ce tiers est employé en faveur des pauvres pour l'âme du défunt.

L'ouvrage qui donne lieu à cet article contient plusieurs autres documents inédits, soit la neuvième décade des documents publiés par l'infatigable général qui vient de retrouver, tout récemment encore aux archives de Turin, d'autres pièces importantes. Il contient une histoire complète de Flumet, qui a dû coûter à M. le professeur Rabut bien du travail et bien du temps.

Nous pouvons donc, en toute conscience, recommander la lecture de cet ouvrage aux abonnés de la *Revue savoisienne*.

En terminant, essayons de combler une lacune signalée à la page 118 de l'histoire de Flumet : *non sit solvendo luat de corpore*. Nous croyons qu'il faut lire : *non sit solvendo solvat de corpore ;* si le délinquant est insolvable, qu'il soit puni corporellement.

JULES VUY.

Nous avons reçu au sujet de l'excellent travail de MM. Auguste Dufour et F. Rabut, dont il vient d'être question, un second article bibliographique signé par M Albert Albrier, de Dijon.

Nous n'hésitons pas à insérer cet article après celui de M. Jules Vuy, parce qu'il prouve une fois de plus que l'œuvre de nos honorables collègues de la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry mérite l'attention la plus sérieuse.

Voici comment s'exprime M. Albert Albrier :

Nous venons de lire une bonne et excellente monographie : *l'Histoire de la commune de Flumet,* par MM. Auguste Dufour et François Rabut. Qu'il nous soit permis de dire ici quelques mots de ce livre remarquable à plus d'un titre.

Flumet est une commune du canton d'Ugines (Savoie). Fondé dans le XIIe siècle, il appartint d'abord aux barons de Faucigni (1119-1233), puis au comte Pierre de Savoie, époux d'Agnès, héritière de Faucigni (1233-1269) ; puis aux dauphins de Viennois (1269-1325), enfin à la maison de Savoie (1355-1860).

MM. Dufour et Rabut nous exposent successivement l'histoire du château de Flumet, l'origine de ce bourg, ses premières franchises (1228), développées en 1307 par le dauphin Hugues et en 1383 par le comte Amédée VII de Savoie, et confirmées par Amédée VIII (1418), Philippe de Savoie (1442), Janus de Savoie (1473), Philibert II (1498), Charles II (1511), Philippe de Savoie

(1515), Emmanuel-Philibert (1563), Charles-Emmanuel I (1612), Christine, duchesse de Savoie (1639), etc. Nous voyons ensuite se dérouler l'histoire de la châtellenie de Flumet, celle de son église et des familles féodales de Bieux et de Riddes. Quelques mots sur les mœurs et coutumes particulières à Flumet terminent cette monographie qui est suivie de documents inédits tirés des archives de Turin et du royaume d'Italie.

Les franchises de Flumet abondent en renseignements curieux ; aussi MM. Dufour et Rabut se sont-ils longuement étendus sur elles; il y a là de bien précieux détails sur la fondation du bourg, sur les moyens d'y attirer des habitants et le commerce, sur la justice du seigneur et sur ses droits, sur la punition du voleur, du meurtrier, etc. *L'histoire de la commune de Flumet* est écrite pièces en mains ; elle est ornée de planches dues à l'habile crayon de l'un des auteurs, M. F. Rabut. Nous signalerons aussi un plan de la commune de Flumet contenant les principaux accidents du terrain, les hameaux et les écarts, etc.; ce plan est dû à notre digne collègue à la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry, M. François Dufour.

En résumé, l'ouvrage que nous annonçons est un livre consciencieux, écrit avec charme, élégance et facilité; nous ne saurions trop le recommander aux lecteurs de la *Revue savoisienne*.

ALBERT ALBRIER,
de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 13 août 1868

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. *le Président* lit une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, informant la Société que l'allocation primitive de 300 fr. est élevée à 400 fr. La Société accueille avec reconnaissance cette nouvelle marque de sympathie.

M. le président donne aussi lecture d'une lettre de M. le docteur Thonion, annonçant la découverte récente, faite par ce dernier, d'une nouvelle station lacustre dans le lac d'Annecy. Elle est située en face du point désigné dans l'ancien cadastre sous le nom de Vieugy. — M. Thonion a conduit MM. Philippe, Serand et Revon sur cet emplacement couvert de pilotis en partie carbonisés ; quelques fragments de poterie grossière, noire, à grains siliceux, ont été pêchés dans cette première exploration.

M. Buet est admis, sur sa demande, au nombre des membres effectifs.

M. *Revon* présente les dons faits au Musée par M. l'avocat Pinget, de Bonneville, interprète des intentions de son frère, le regretté docteur X. Pinget. Ils consistent en 278 médailles antiques, dont 3 en or et plusieurs en argent ; une statuette de Mercure, en bronze, trouvée à Aranthon ; un sceau d'Amé de Gingins, et un autographe de Voltaire. Des remerciements sont votés au généreux donateur.

Des remerciements sont adressés également à M. Pierre Durand, libraire à Turin, pour le don fait à la Bibliothèque publique de plusieurs éditions rares, entre autres un Plaute de 1518, un Virgile de 1529, orné de nombreuses gravures, et des ouvrages de luxe imprimés à Parme.

M. *Revon* expose les objets provenant des fouilles pratiquées le mois dernier dans les Fins d'Annecy, enclos Bonetto. Ce sont : une meule en lave, un godet en ardoise pour les couleurs, un instrument de potier en bronze, une petite tête d'enfant en bronze, des monnaies, des pierres à broyer, une trentaine de contrepoids de tisserands, des défenses de sanglier, quelques vases complets et les estampilles suivantes :

CATVLLVS•F	Fond de vase noir.
.....CVM...	Fond samien
OF•MA.....	id
MAN	id.
MARTINVS	Fond de vase noir
M....NVS	id.
M.......S•F—	id
PRISCVS·FE•	id
QVINTINI·	id.
OVIRRIACHILLINI	id
........CHILL... / ....VRICV ..	id.
......RICVS•FE	id.
VIVI MAN (?)	Fond samien.

M. le docteur Dagand offre en don pour le Musée des paillettes d'or trouvées dans le Chéran sous le pont d'Alby, et donne quelques détails sur l'industrie des orpailleurs du Chéran, dont les bénéfices ne dépassent guère 2 fr. 50 par jour.

M. *Ducis* annonce la mort de M. Boucher de Perthes Le savant archéologue avait donné jadis à la Société Florimontane plusieurs de ses publications, et au Musée une belle collection d'antiquités préhistoriques.

M. Ducis lit ensuite une pièce inédite, appartenant aux archives départementales. C'est la relation de l'incendie des archives de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Chambéry, le 28 mars 1731.

M. *Eloi Serand* communique une autre pièce des archives du département, concernant l'incendie des charpentes de la grande tour du château d'Annecy, le 28 décembre 1758.

Le même membre informe la Société qu'il a trouvé dans les archives municipales quelques détails curieux sur l'entrée solennelle à Annecy, en 1634, d'Anne de Lorraine, duchesse d'Aumale, douairière de Genevois-Nemours.

M. Serand dépose deux médailles romaines trouvées à Saint-Michel et données par M. C. Bompart, — et une monnaie en or, de Catherine II, donnée par M. Joanni Dalloz, d'Annecy, professeur à Barnaoul (Sibérie).

M. *Despine* fournit des renseignements: sur les portraits du bienheureux d'Orlyé; — sur le *Regeste de Rumilly*, que va publier un laborieux et modeste historien, M. Croisollet ; — et sur la source sulfureuse de Saint-André, près de Rumilly. Il a été question d'utiliser cette source. M. le docteur *Dagand* a constaté qu'elle ne diffère pas des autres eaux sulfureuses de notre contrée, et pense qu'elle ne sera bonne à utiliser qu'en boisson.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Annales* de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Savoie ; — 2° *Bulletin* de la Société académique de Boulogne ; — 3° la *Bourgogne*, revue provinciale ; — 4° *Revue* des Sociétés savantes des départements ; — 5° *Association scientifique de France ;* — 6° *Bulletin* de la Société algérienne de climatologie ; — 7° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie ; — 8° Discours prononcés par S. Exc. M. Duruy et M. Ch. Robert au sujet d'une pétition relative à l'enseignement supérieur ; — 9° *Revue du Lyonnais ;* — 10° *Journal des connaissances médicales pratiques*, par M. Caffe ; — 11° *Histoire de la commune de Flumet*, par A. Dufour et F. Rabut, don des auteurs ; — 12° *La république de Gersan*, par A. Gauthier, don de M. F. Seguin ; — 13° *Storia et descrizione dell' anfiteatro romano di Cagliari*, pel canonico G. Spano, don de l'auteur ; — 14° *L'instruction publique dans la Haute-Savoie*, par L. Revon, don de l'auteur ; — 15° *Æolus. Sur la dissémination de la propriété*, don de M. Cassagnes ; — 16° le *Mont-Blanc ;* — 17° l'*Union savoisienne ;* — 18° le *Faucigny ;* — 19° l'*Echo du Salève ;* — 20° l'*Industriel savoisien ;* — 21° le *Courrier du Chablais*.

Le secrétaire adjoint,
LOUIS REVON.

ERRATA.

Revue savoisienne, 1868. — P. 42, au lieu de : *bene et decente*, lisez : *bene et decenter*. — P. 52, au lieu de : *il y avait donc annulation de poursuites*, lisez : *il y avait donc cumulation de poursuites*. — P. 54, au lieu de : *admit en même temps*, lisez : *admirent en même temps*.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 9. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 20 septembre 1868.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

LES ALLOBROGES ET ANNIBAL

(Suite.)

Les Alpes pennines, graies et cottiennes, sont riches en mines de fer, de cuivre et d'argent. Quelques ruisseaux roulent des paillettes d'or (1). Aujourd'hui le fer est à peu près uniquement exploité en Maurienne, dans le val d'Aoste et en Vallais, l'argent en Tarentaise.

Mais il est douteux qu'ils le fussent lors de la conquête romaine. Car Strabon, qui entre dans des détails très circonstanciés sur l'histoire et l'industrie de ces Alpes, ne parle que de l'exploitation de l'or et de l'airain par les Salasses. Pline ne mentionne aussi que celle du cuivre chez les Ceutrons par Salluste le neveu. Vitruve, qui signale les eaux de la Maurienne comme grossissant le cou de ceux qui en boivent, ne dit rien des fers de ce pays. Polybe a connu les Ardyes du Vallais et n'a point parlé des fers d'Ardon ni de l'argent de Bagnes (2). Notons en passant que les Ardyes paraissent avoir la même origine que les *Saboï*; car on trouve *Ardone* dans l'Inde cisgangétique, non loin d'Uxenton et d'Arvedon; *Ardea*, près d'Axima, dans le grand plateau des Aryas, en Perse. De là ils semblent avoir suivi également la route du nord. Les *Albanoï* avaient pour voisins en Illyrie les *Ardyaï*, dont le centre était *Ardotion*, sur les bords du fleuve *Ardaxanos* (3). Géronde et Luk en Vallais, *Lucia* de la vallée de Beaufort, *Gerona* de la Tarentaise ont leurs similaires en Orient et en Grèce aussi bien qu'en Aquitaine et en Espagne.

Or, si les Salasses et les Ardyes, de race ibérique, si les Ceutrons et les Médulles, de race gallique, n'exploitaient pas encore à cette époque le fer, dont leurs pays étaient riches, il ne devrait pas être étonnant que les vestiges de cette industrie fussent rares chez les Allobroges et les Helvètes; il est de plus en plus évident que l'exploitation du bronze a été un des caractères de la race ibérique primitive, entre autres des Sapaudes, qui ont précédé les Helvètes et les Allobroges.

L'introduction du fer sous ces derniers a-t-elle été l'œuvre des comptoirs massoliotes seulement, ou bien ces deux peuples en ont-ils apporté l'art métallurgique du nord? L'inspection des armes en fer trouvées dans les stations du lac de Neuchâtel semble appuyer cette dernière hypothèse. M. Quiquerez a fait connaître les anciennes exploitations de fer du Jura (1). M. Albert Naville, d'après les données de cet auteur, a présumé que celle du Salève (Haute-Savoie) pourrait remonter à une certaine antiquité. Le nom de Grange Gaby lui a paru même rappeler une station phénicienne (2).

Il y a effectivement dans la commune de La Muraz, contre Bossey et Collonges, un mas appelé *la Faverge*. C'est la traduction romane du latin *fabrica* qui, au moyen âge, indique presque toujours une industrie minérale. On trouve cinq autres Faverges dans la Haute-Savoie. A la suite de ce mas contre les Esserts viennent les mas de Jovis et du Palacieux, qui rappellent l'époque romaine. C'est là que se trouve Grange Gaby. En gaëlic *gabha* veut dire forgeron. Dans les langues sémitiques, *gab* signifie élevé, *gabah*, s'élever, se glorifier, *gabor*, prévaloir; de là *gabah*, colline, tantôt couverte de pâturages, d'où *gaban*, fromage, tantôt dénudée, d'où *gabah*, chauve, peut-être à cause des minerais, *gabach*, pierre précieuse; *gaba*, grotte, marais, citerne, etc. Le nom de Gaby avec la terminaison de la plupart de nos noms de localités remonte-t-il à une haute antiquité ou seulement à l'époque sarrazine, comme *Algaby* du Simplon, comme les restes d'établissements métallurgiques de Bagnes pour l'argent, de Beaufort et de la Tarentaise pour le cuivre, de la Maurienne pour le fer, etc. C'est ce que des recherches approfondies pourront éclaircir.

Par la variété et les progrès des arts on peut retrouver la succession des races. L'exploration des hypogées complétera les données philologiques et industrielles de leurs stations. Les noms de vâbs, crotta,

(1) *Annales de la Chambre royale d'agriculture et de commerce de Savoie, géologie et minéralogie*, IV. *Catalogue spécial et détaillé des objets envoyés à l'Exposition nationale de Turin en* 1858 *par les exposants de la Savoie. Revue savoisienne*, 1868, page 82. *Archives départementales*, XVe siècle.

(2) Strabon, IV. Pline, XXXIV, II. Polybe, III, 47. Vitruve, VIII.

(3) Strabon, I, VII, VIII. Ptol., II, IV, VI, VII. Pline, III, V. Polybe, II, II, III, 47.

(1) A. Quiquerez, *De l'âge du fer. Recherches sur les anciennes forges du Jura bernois.*

(2) A. Naville, *Recherches historiques et archéologiques sur les anciennes exploitations de fer du mont Salève.*

tombâ, paradis, marterey, crey-Dieu, charnier, etc., indiquent presque toujours un champ de morts, où les races tantôt se sont succédé avec leurs cultes, chacune dans leurs alluvions superposées comme à la Tine dans le canton de Vaud, etc., tantôt se sont juxtaposées comme dans les doubles cimetières d'Albens et d'Aime-en-Savoie, de Pringy et de Viuz-Faverges en Haute-Savoie.

Il n'en est pas ainsi de l'histoire proprement dite. Pour nos contrées, elle remonte à peine à un siècle avant l'occupation romaine.

Le premier fait historique relatif aux Allobroges est le passage d'Annibal, 218 ans avant notre ère. Il a été raconté diversement par Polybe et Tite-Live, et seulement indiqué par Cornelius Nepos, Pline et Cælius Antipater.

Polybe, né l'année même de la dernière défaite d'Annibal en Italie, élevé dans les traditions de l'indépendance grecque contre la domination romaine, exalté par les derniers projets du général carthaginois en Orient, apprit à vingt ans la mort du plus grand adversaire de Rome. Quinze ans plus tard, il venait dans cette ville partager l'exil des Achéens ; puis, souple comme les habiles de sa nation, il sut gagner la faveur des grandes familles, obtint la liberté de ses compatriotes et accompagna, à travers la Gaule, l'Espagne et l'Afrique, son élève Scipion Emilien, petit-fils du grand Scipion qui avait chassé Annibal de l'Italie, arrière petit-fils d'un autre Scipion qu'Annibal avait battu sur les bords du Tessin. En traversant les Alpes, Polybe put entendre le récit de plusieurs vieillards qui dans leur jeunesse avaient vu passer l'armée carthaginoise. Il était donc dans les conditions les plus favorables pour savoir la vérité sur cette campagne extraordinaire, à laquelle sa famille adoptive avait pris tant de part. Nous le suivrons donc préférablement à tout autre.

Depuis l'embouchure du Rhône vers la Crau, Annibal avait remonté pendant quatre jours la rive droite de ce fleuve, puis pendant quatre autres jours la rive gauche et parcouru ainsi 150 milles romains, soit 1,200 stades grecs jusqu'à l'Ile des Allobroges, formée par le confluent de l'Isère et du Rhône. Le nom de *Araris* ou de *Skoras* qu'on trouve dans quelques éditions n'est que le résultat d'une copie erronée des anciennes majuscules grecques du texte de Polybe. Seule d'ailleurs, et à l'exclusion de l'île formée par le Rhône et la Saône, l'Ile des Allobroges a son troisième côté fermé par la chaîne des Alpes, comme l'atteste l'historien grec.

La guerre civile divisait alors les Allobroges. Deux frères se disputaient le pouvoir. L'aîné avait pour lui le Sénat ou les anciens du pays. Le cadet était soutenu par des chefs inférieurs, le parti de l'agitation. L'aîné, qui tenait probablement encore le territoire de Vienne, leur métropole, se trouvant sur la route d'Annibal, lui demanda secours. Prévoyant l'avantage qui en résulterait pour sa marche, le général carthaginois lui prêta main-forte, et après la défaite du parti adverse, le vainqueur reconnaissant fournit à son allié des armes, des vêtements, des chaussures ferrées et toutes sortes de provisions pour le passage des Alpes. Mais le plus grand service qu'il lui rendit ce fut de le faire accompagner par une arrière-garde armée jusqu'à la montée des Alpes.

Annibal avait alors près de 50,000 combattants. Il était tout naturel que, pour les faire subsister pendant son séjour à Vienne, il les ait échelonnés entre le Rhône, l'Isère et le Guiers. Forcé de reculer devant ce déploiement de troupes, le parti adverse se sera échappé au-delà du Guiers, dans la partie du royaume la plus fortifiée par la nature, bien décidé à se venger de sa défaite sur les corps en marche que la difficulté des lieux forcerait de s'étendre ou de s'isoler.

Annibal eut besoin de toute son habileté et de tout le dévouement de ses alliés pour empêcher la destruction de son armée par les bandes allobroges que commandaient les chefs inférieurs, comme les appelle Polybe. C'est dans ces alternatives de revers et de succès qu'il fit environ 100 milles romains, en remontant encore le Rhône pendant dix jours.

Comme Polybe assure avoir compté lui-même les distances que les Romains y ont marquées sur le passage d'Annibal, depuis la conquête du pays, il est facile de reconnaître sa marche par la voie romaine la plus rapprochée du Rhône. J'en ai établi ailleurs le parcours : de Vienne à Bourgoin *(Bergusio)*, 21 milles ; à Aoste *(Augusta)*, 16 milles ; à Yenne *(Etanna)*, 12 milles ; à Seyssel *(Condate)*, 21 milles ; à Genève, 30 milles. Total, 100 milles (1).

Mais comme la mesure de Polybe prend au fond de l'Ile des Allobroges, nous devons ajouter la distance de Tain *(Tegna)* à Félines, 16 milles ; de Félines *(Filignæ)* à Vienne, 17 milles, soit 33 milles, ce qui porte le chiffre flottant de 100 milles vers Seyssel.

Et de fait, dès l'embouchure des Usses dans le Rhône, le parcours n'étant guère possible le long du fleuve, la voie romaine remontait le torrent par un défilé de dix kilomètres jusqu'à Frangy. L'occasion était favorable pour le parti vaincu des Allobroges d'anéantir dans ces gorges l'armée carthaginoise dont l'arrivée leur avait été si funeste. Heureusement pour elle, les naturels du pays se contentèrent de la harceler pendant le jour et se retiraient la nuit dans un lieu fortifié du voisinage. Annibal fit allumer le soir beaucoup de feux vers le camp pour simuler le repos de l'armée, et, à la faveur des ténèbres, il occupa avec des corps d'élite les hauteurs qu'avaient abandonnées ses ennemis.

A la pointe du jour, ils revinrent, mais durent renoncer à reprendre leurs postes. Toutefois, voyant les embarras que la cavalerie et les bagages avaient de sortir de ce défilé, ils profitèrent d'une ouverture de colline pour les attaquer et y mettre le désordre. Annibal, redoutant pour l'avenir de son armée la perte des bêtes de somme et des provisions, fondit sur ses adversaires ; mais il ne put les mettre en déroute sans causer une perte aussi considérable à son monde. Néanmoins, il demeura vainqueur après avoir fait un carnage des Allobroges, et s'empara du lieu fortifié qui leur servait de refuge. Cette position ne peut avoir été autre que celle de l'ancienne forteresse de Chaumont, dont l'importance militaire et commerciale s'est maintenue jusqu'à sa destruction par François Ier. Les tours de Châtel, d'Usinens et de Mons marquent les points stratégiques du passage des Usses et remontent probablement à la domination romaine. Les antiquités que l'on y trouve viennent à l'appui de ce système et servent comme de

(1) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 81-108.

jalon historique entre l'époque d'Annibal et le moyen âge.

Après un jour de repos, pendant lequel l'armée put se déployer sur le gracieux plateau de Jonzier, Annibal continua sa marche sans trop d'obstacles pendant deux jours. La leçon donnée au parti inférieur des Allobroges avait modéré leurs attaques. Pour éviter l'*oppidum* de Genève, l'armée a probablement suivi la direction d'Annemasse et de Machilly jusqu'aux bords de la Dranse, qu'il ne faut pas confondre avec la *Druentia*.

Polybe parle de cette dernière sans ajouter qu'Annibal l'ait traversée; et, de fait, il a dû l'éviter en ne passant le Rhône qu'aux environs de Montélimart (1).

Polybe assure qu'Annibal passa les Alpes vers les sources du Rhône, et mentionne comme le peuple principal de cette localité les Ardyes, dont le nom s'est conservé dans celui d'Ardon entre Martigny et Sion.

Si ce texte devait être pris à la rigueur, ce serait le Simplon qui aurait eu l'honneur de ce passage mémorable. Mais, outre que ce détour aurait allongé inutilement le parcours, la descente en est plus longue et plus difficile que celle du Grand-Saint-Bernard. Annibal aurait rencontré les *Focunates*, dont le nom se perpétue dans celui de Vocogna, au bas de Domodossola. Tandis qu'il n'a eu d'obstacle d'abord que du côté de la nature; car les Salasses n'ont guère remonté le val d'Aoste que depuis les poursuites des Romains, à partir surtout de la campagne d'Appius Claudius, soixante ans après le passage d'Annibal (2).

La voie dont on a trouvé des vestiges au Simplon était commerciale et mesurée en lieues locales, ainsi que l'atteste une inscription de Sion. Celle de l'Alpe pennine était militaire et tracée par le gouvernement romain (3). Polybe n'a connu que les mesures officielles en milles romains.

Tite-Live avoue que l'opinion publique attribuait au passage des Carthaginois, *Pœni*, le nom de l'*Alpe pœnine : Vulgo Credere Pœnino transgressum, atque indè nomen et jugo Alpium inditum* (4). Il essaie de la réfuter en disant que le nom de *Pœninus* était celui du génie local qu'adoraient les habitants de race semi-germanique. Mais, en dépit de l'auteur padouan, qui n'avait peut-être étudié la géographie de nos Alpes que dans les salons de Rome, Pline relatait, soixante ans plus tard, le même souvenir traditionnel du passage des Alpes pennines par les Carthaginois. *Juxta geminas Alpium fauces, graias atque pœninas; his Pœnos, graiis Herculem transisse memorant* (5).

Et, de fait, dix inscriptions relatives soit au dieu pennin, soit à la vallée pennine, portent invariablement l'orthographe de POENINVS, une celle de PVOENINVS et une dernière PHOENINVS (6). On n'en connaît pas d'autres que ces douze. Cette orthographe différencie complétement ce nom du mot celtique *pen*, qui signifie pointe, extrémité, et que l'on retrouve dans la station de *Penn-loch*, extrémité du lac Léman.

(1) *Congrès scientifique de France, session XXXe, tenue à Chambéry en* 1863.

(2) *Questions archéologiques*, etc., 87.

(3) Id., page 24.

(4) Tite-Live, *Hist. rom.*, XXI.

(5) Pline, III, XVII.

(6) Luquet, *Etudes historiques sur l'établissement hospitalier du Grand-Saint-Bernard*, 30. Les Carthaginois étaient une colonie phénicienne, ce qui explique l'orthographe *phœninus*.

Annibal disait à ses capitaines, pour stimuler leur courage, que les Boïens avaient bien passé les Alpes avec leurs femmes et leurs enfants. Or, cette émigration avait eu lieu par les Alpes pennines cent soixante-seize ans plus tôt (1).

Annibal a donc laissé à sa gauche les Ardyens, qui ne paraissent pas lui avoir fait la moindre opposition, et a passé l'Alpe pennine, d'où il a suivi la vallée d'Aoste. L'historien Luitprand lisait encore au xe siècle sur la roche de Donas, ce souvenir gravé à l'époque romaine : *Transitus Annibalis*. Ailleurs il ajoute : *per Annibalis viam quam Bardum vocant* (2), la route passait sous le fort de Bard. Appien d'Alexandrie l'appelle également *Diodos Annibou*.

Il n'est point prouvé que la Dranse fût la limite du territoire allobroge. Toutefois ce doit être à cette distance que les députés d'une peuplade voisine, probablement des Nantuates, ont dû venir au devant du général carthaginois avec des rameaux verts, symbole de paix chez les anciens, et l'assurer de leurs intentions bienveillantes en même temps que du sentiment de leur dignité nationale. Sans se fier entièrement à leurs démonstrations, le cauteleux Africain fit bonne contenance en acceptant leurs gages et surtout une grande quantité de bestiaux pour la nourriture de l'armée.

Il avait eu jusque-là l'escorte allobroge. Il avait encore Magile, l'un des chefs insubriens, venu des bords du Tessin pour lui servir de guide. Mais, entraîné par l'abandon avec lequel ces députés vivaient au milieu de son armée, il avait fini par leur en laisser diriger la marche, lorsque, au deuxième jour, les troupes armées de cette peuplade cernent son arrière-garde au moment où son armée entrait dans un défilé rocailleux le long d'une roche très escarpée.

Annibal, pour épargner les convois, les fait marcher en avant sous la protection de la cavalerie, et range en bataille le gros de l'infanterie, qui, en repoussant le premier choc, sauva les munitions. Mais les ennemis s'étaient emparés des hauteurs, précipitaient des blocs sur toute la ligne carthaginoise. Obligé de diriger la défense, Annibal dut passer la nuit, séparé de sa cavalerie et de ses bagages, près d'un roc coupé à pic, que Polybe appelle *Leucopetron*, pierre blanche, parce qu'il n'y avait peut-être pas très longtemps que les blocs rocailleux du chemin s'en étaient détachés.

Il est facile de reconnaître ici les accidents de la route de Meillerée à Saint-Gingolph, qui portent les noms de Tailletaz, de Mappas (mauvais pas) et surtout le roc de *Leucon*. J'ai établi ailleurs l'existence d'une voie romaine entre Genève et le Vallais par le Chablais (3). Les Romains l'ont tracée, comme toute la suite, sur le passage d'Annibal, d'après Polybe. Saint-Gingolph est au pied du Grammont, à l'extrémité nord de la chaîne alpine contournée par Annibal ; peut-être le *Cremonis Jugum* cité par Cœlius Antipater.

Le nom du Vallais n'est qu'un abréviatif de *Vallis pœnina*, ainsi appelée probablement parce que quelques corps retardataires de l'armée d'Annibal y auront formé colonie.

Après cet incident, qui avait failli anéantir l'armée

(1) Tite-Live, *Hist. rom.*, V, 35.

(2) Luitprand, *De rebus imperatorum et legum*, I.

(3) *Questions archéologiques sur les Alpes*, etc., 18-25.

carthaginoise, celle-ci n'eut plus à repousser que quelques escarmouches de moins en moins violentes. La stature des éléphants en imposait à ces montagnards pour qui ce spectacle était tout à fait nouveau.

Enfin, le neuvième jour après l'affaire de la vallée des Usses, l'armée arriva au sommet des Alpes et s'y reposa deux jours avant de descendre sur le versant italien. C.-A. DUCIS.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de juin.)

La seconde composition du médecin Béard, dictée par une pensée autre que celle qui inspira *les Bœufs*, rentre en plein dans la satire. On y devine une question de personne : aiguillonné par une *banderilla*, le poëte marche par bonds pressés ; sa verve bouillonne et son refrain implacable enfonce à chaque couplet le trait qui égratigne l'amour-propre d'une jolie fille.

L'histoire est bien simple. Plein de vigueur, de jeunesse et d'entrain, Béard aimait à donner quelques heures de la soirée aux réunions d'intimes que savent encore conserver nos petites villes. Entre le flacon de vin blanc qui pétille et la cruche de bière mousseuse, les amis s'égayaient autour d'une table de cabaret. Eh ! n'est-ce pas là le champ le plus propice à la poésie populaire !

Béard chantait et l'on riait ; sa voix sympathique, qui excelle à mettre en relief la crudité narquoise du patois, appelait de nombreux auditeurs. L'établissement prospérait : *Indè iræ*... A peu de distance de là un autre café voyait peu à peu diminuer sa clientèle : les joyeux convives allaient se grouper rapidement autour du gai chanteur. C'est l'histoire de ce monde ; à côté de quelques-uns qui rient on entend toujours tomber trop de larmes. Un frais minois a bien d'appâts... mais

Rose elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

La muse de la poésie, elle, conserve toujours ses attraits. Les belles demoiselles atteintes à la fois dans leur amour-propre et dans leur bourse pensèrent faire une excellente plaisanterie en adressant à Béard, en énorme paquet non affranchi, toutes les complaintes qu'elles avaient pu recueillir. Celui-ci se vengea en homme d'esprit, et bientôt une nouvelle satire vint souffler sur les illusions des jolies délaissées.

Cette satire, la voici :

Ntron Hortensia, la Rousa et la Margrita
Su l'ton fierô parlivô d'lau beeautâ ;
Su lé ptiout air d'sa chanfon favorita
L'ransignolet près d'lau s'met à chantâ :
Chut ! Chut !
A châ pu
D'arai viu passâ rla beautâ jalousa ;
Chut ! Chut !
A châ pu
D'arai vu la Rousa
Dévegnii grata-cu.

Déjà diet l'coèt vau lau boquet s'étale
Poura Hortensia, t'es p'jauna qu'è r'n'épi !
Rousa, chi tai les colors dévgnioant pâle
Et qmet vos duês la Margrita a fliappi. Chut ! etc.

D'ne parle pas d'la chénellie q'vos ganfollie,
A chaque brô l'a fait chi vos son nid :
Et d'ne dios ret des piûs q'sont pé v'tré follie...
Car tot' lé trais Diu sâ combien v'z-en i. Chut ! etc.

Q'chacona d'vos tniaise bon sus sa tige :
Q'sus ses écos l'figniolaise à son got.
Vhouai sus v'trés fliors sé l'parpillon voltige
D'iù varrai dman posâ l'cu d'l'escargot. Chut ! etc.

M. Béard ne pouvait pas habiter Rumilly sans en épouser chaudement les intérêts. Ami du peuple, vivant avec lui, écho de ses espérances et de ses joies, il a chanté la prospérité renaissante, grâce à la culture du tabac. Franc et loyal en ceci comme en tout, le médecin-poëte avait vu avec peine se briser nos liens avec la dynastie de Savoie. En 1852, il avait poussé pour celle-ci un cri d'enthousiasme et de dévouement ; aussi en 1860, au milieu de la joie populaire, couvrit-il ses fenêtres de transparents et de distiques symboliques.

Ici on lisait :

« La chaina de ntros rais a cassâ dzo s'n onglion
« E faut l'diablio u l'bon Diu p'ù rfaire on aponglion. »

Ailleurs on voyait :

Dé dous aijeaux q'Noïé lacha diet son délujo
La colomba revgniat saula l't'ri du goulliai ;
R'melly t'ai quès réduit qmé lui diet l'darri r'fujo
Ton aiglié fare-t-é le viajo du corbai !

En 1862, les espérances de cette belle plaine, qui trop longtemps s'est crue oubliée, s'étaient traduites en fait et Béard remplaçait ses anciens transparents et ses anciens vers. Il écrivait alors avec bonheur et à-propos :

Rmélly, t'as dzo los rais long têps fomâ sè pipa ;
Mai daipouai q'l'Empereur tint dzo lui la Savouai,
T'as d'quai r'levâ ton front pé fier qué rna tulipa ;
T'as la pipa, l'tabac, la bliaga et l'resto avouai (1).

Au milieu des bluettes qu'il m'est donné de recueillir, j'aime de préférence celles qui se rattachent à l'histoire et aux sentiments de notre pays ; c'est pourquoi, et j'en demande pardon à M. Béard, j'ai consigné l'expression de ses convictions politiques.

En regard de la poésie lettrée, bien que patoise, plaçons quelques rimes toutes rustiques. Elles sont de Collombat, ce violoneux aveugle dont j'ai déjà parlé et qui mourut il y a peu d'années.

Le gouvernement de 1848 avait lancé sur la Savoie quelques bandes d'ouvriers sans travail. Ainsi que les armées chinoises, elles se faisaient précéder par des épouvantails, et le nom de *Voraces* dont on les affublait n'était, certes, pas fait pour préparer une annexion qui, douze ans plus tard, devait s'opérer sans secousses, si ce n'est sans froissements individuels. Cette tourbe de femmes, d'enfants, d'hommes émaciés, marchant à la suite de deux ou trois *meneurs* aux paroles pompeuses, fut reçue à Chambéry avec une froideur de mauvais augure. On les accueillit, car la Savoie fut et sera toujours une terre hospitalière, mais le cri *à bas les gueux !* ne tarda pas à s'accentuer. On sait la fin de cette équipée. Pauvres gens ! enfants perdus de la folie qui, alors, courait l'Europe, plusieurs ont chèrement expié les il-

(1) Voyez l'*Industriel Savoisien* du 11 octobre 1862.

lusions que l'on avait développées en eux. La Savoie sut rester ce qu'elle doit être, fière, indépendante, libre de toute pression. Au mot d'invasion, nos campagnes sentirent bouillonner le sang des vrais Allobroges : elles organisèrent rapidement leur défense, mais déjà le nuage s'était évanoui. Il n'en est resté que le nom de *Voraces* passé en légende et que nous sommes heureux de voir consacré par la muse populaire :

E son venu de Lyon
Prêndre Chambéry avouai de bâton ;
E-z-on bin prai la capitala,
Magrâ la garda nachonala.
Pourroz einfans, pourroz einfans,
Vétia ce qui é de c'los brigands.

Quand é vint cinq heuré de la nai
Tos los monchus dzivont « nos seins couai
« E fau allâ pe lé campagne
« Tant qu'u sonthon de lé montagne. »
Pourroz einfans, pourroz einfants,
Pe veni combattre c'los brigands.

Y avai onna fenna de La Motta
L'en a ben tua ion avouai sa sabotta
. . . .
. . . .
Pourroz einfans, pourroz einfans,
Prégni don gard' à celos brigands.

Quand é vint cinq heur' d'la matin
E-z-ont s'na le tocquecin.
E ben yé los medieux de polaille
Qu'ont commencha cela bataille !
Pourroz einfants, pourroz einfants,
E-z-ont ben tua celos brigands.

Comme on le voit, nous tombons en pleine complainte : c'est bien une œuvre patoise par le fond et par la forme. Cependant on se tromperait à vouloir enfermer dans ce cercle la verve de Collombat. Le pauvre aveugle a laissé d'autres poésies : l'une, en français, *les Adieux à la vie*, en 39 couplets, mérita les honneurs de l'impression, mais elle sort du cadre de mon travail ; plusieurs autres en patois étaient chantées dans nos rues, je n'ai pu recueillir que celle intitulée *le Printemps*.

(Sera continué.) A. DESPINE.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

Le seul qui ait parlé histoire sur ma commune est Grillet, encore s'est-il trompé en maints endroits, ce que j'ai tâché de faire ressortir dans la *Revue* du 15 juin. Il faut avouer que les documents sont tellement épars que ce n'est qu'à force de temps, de patience, de persévérance que l'on parviendrait à réunir les matériaux suffisants pour former un ensemble suivi. On doit regretter cependant que pas un homme du pays n'ait eu assez de patriotisme pour entreprendre cette besogne, afin de nous raconter les faits et gestes de nos aïeux, de nos devanciers qui bâtirent la Tornaltaz, l'église, la halle, plantèrent le gros Tilleul, se firent concéder les vastes pâturages des montagnes et octroyer des franchises, combattirent les envahisseurs vallaisans, luttèrent contre un seigneur qui voulait les dominer, les asservir. Je n'ai pas la prétention de faire un tel travail, il est au-dessus de mes forces ; par de persévérantes recherches, je suis parvenu à rassembler assez de matériaux pour écrire un épisode complet ; et je les livre à la publicité afin que mes efforts ne soient pas perdus.

J'ai lu dans nos archives communales un parchemin dont la longueur occuperait tout un numéro de la *Revue*, mais dont l'analyse succincte explique tout. On est étonné en voyant combien ces sortes d'actes sont surchargés de répétitions et de clauses de style ; les dix-huit pages et demie qu'il contient pourraient aujourd'hui être facilement remplacées par trois de même dimension.

On sait que par patente du 14 août 1514, Charles III, duc de Savoie, donna en apanage à Philippe, son frère, le comté de Genevois et les baronies de Faucigny et de Beaufort, avec pouvoir d'aliéner et d'hypothéquer les biens de cet apanage, toutefois sous le consentement du duc.

Henri de Genevois-Nemours étant à Paris, « demourant en son hostel sciz rue pauce paroisse sainct andre des Arts, » et ayant besoin d'argent, emprunta de Claude de Vidomne, seigneur de Charmoisy, « gentilhomme ordinaire de la Chambre de mon dict seigneur », une somme de 4,800 écus d'or au soleil, sous la rente annuelle de 400 écus d'or, « A les auoir, prendre gaiger tenir receuoir et perceuoir par le dict sieur de Charmoisy achepteur ses dictz hoirs et ayant cause et ausquelz ou au porteur de ces dictes pntes lectres pour eulx ledict seigneur duc vendeur et constituant les a promis sera tenu promect et gaige bailler payer et continuer doresnauant par chacun an a tousiours aux quatre termes en l'an a paris accoustumes dont le premier terme de payement commencera et escherra au jour et feste de Noel prochainement venant et continuer de la en auant par chacun a tousiours et de terme en terme apres ensuyuant lun laultre consecutiuem' plain et entier payement de la dicte rente. Tant en et sur la terre seigneurye et mandement de Samouyn en foussigny ses appartenances deppendances se consistant en vne vielle masure ou a este anciennement vng chasteau a present en ruyne dixmes censes rentes hommes hommages droictz et debuoirs seigneuriaulx appartenances deppendances scituee et assize dans le pays de foussigny le reuenu de laquelle ledict seigneur duc vendeur constituant a consenti et accorde consent et accorde par ces dictes presentes que le dict sieur achepteur recoipue par les mains des fermiers et receueurs dicelle leurs successeurs presents et aduenir doresnauant par chescun an a tousiours Tant et sy longuement que la presente rente aura cours et jusques au jour du rachapt dicelle. ... Ou bien le dict sieur duc vendeur constituant a consenti et accorde consent et accorde que le dict sieur achepteur en jouisse par ses mains et en face ce que bon luy semblera pendant et durant que la dicte rente aura cours baille icelle a ferme a telz fermiers et receueurs que bon luy semblera a tel prys charges clauses et conditions quil aduisera bon etre soit la dicte terre et seigneurie que justice a laquelle justice le dict seigneur duc consent quil y mecte et institue telz officiers quil aduisera pour lexercice dicelle... »

Cet acte fut passé devant les notaires Chauvin et Jacques, au châtelet de Paris, le 26 novembre 1599, et Charles-Emmanuel Ier le ratifia le 8 février 1602. Ensuite de ce contrat, les sires de Charmoisy perçurent en effet les revenus de la terre de Samoëns *à compte* de la cense à eux due, car « les acensements de la terre de Samoëns « qui sont en Chambre établissent qu'elle n'a rendu de

« revenu que 2000 florins comme elle fait encore à « présent (1700), tantôt 2075, quelquefois 2600, et « par ainsi elle n'a jamais excédé non seulement la « cense promise par le contrat, mais encore atteint le « 7 pour cent. » (1).

Pour s'assurer le paiement de ce revenu, les seigneurs de Charmoisy firent diverses fois signifier aux fermiers de la *terre* qu'ils n'eussent à payer qu'entre leurs mains, ce qui eut lieu entre autres par un acte du 24 août 1626, Nicolas Dechappel, notaire. « Sest presente, dit cet acte, par deuant moy notaire soubzigne et tesmoingz Noble seig[r] Henri de Vidomne de choumont seigneur de Charmoisy marclaz villiez feulliet et Anthy Disant que le reuenu de la ferme du mandement du dict Samoien luy appartient comme heretier de feu noble de Charmoisy son pere Et affin que les modernes fermiers de ladite ferme ne se mesprennent a l'aduenir Au paiement de ladite ferme Ilz les somme par le pnt acte de ne payer entre autres mains que dud seigneur proposant ou cause ayant de lui... »

Or, en quoi consistait le revenu de la terre ou mandement de Samoëns? Le voici d'après un document de nos archives, qui porte la date du 26 mai 1753 et que je copie littéralement :

Chattellainie et Geolle	ff.	105	0	0
Langues du Bourg		28	0	0
Leyde du Bourg.		115	6	0
Celle de la montagne de Gers . . .		30	0	0
Celle des 7 montagnes		35	0	0
Leyde et naissant de Verchey. . .		6	0	0
De Vigny et Mathonex		22	0	0
De Verclans.		12	0	0
Servis		1013	1	7
Laods et ventes		250	0	0
Dixmes.		1372	5	0
Détraction faite de 258 florins pour ce qui se paie au seig[r] de S[t] Christophe et à S[te] Claire d'Annecy		2989	0	7

Cette rente était très variable puisque le 25 juin 1676, à Chambéry, la ferme fut expédiée à Guillaume Lejeune et Antoine-Joseph Dusaugey pour six ans et pour le prix annuel de 3300 florins.

A l'époque de la vente du mandement de Samoëns (1699-1700), messire Henri de la Valdizère, marquis de Marclaz, Saint-Michel, Boëge, etc., « cornette de la première compagnie des gardes du corps de S. A. R., » successeur, par les femmes, du sieur de Vidomne, réclama devant la Chambre des comptes le remboursement du prêt des 4,800 écus. Après quelques plaidoyers, Victor-Amédée II décerna des LL. PP., le 4 novembre 1699, à la Chambre des comptes de Savoie dans lesquelles on lit : uoulant que le marquis de S[t] Michel soit rembourcé de la somme que peut lui etre duë, vous pourtant ferés examiner a quoy elle se monte et le ferés rembourcer par l'acquéreur du dit Mandement, sur lequel, ce moyennant, il n'aura plus rien à prétendre à l'avenir. » Par suite de cet ordre du souverain, il intervint un arrêt de la Chambre des comptes, le 1[er] février 1700, qui ordonna que M. de la Valdizère serait remboursé de la somme capitale à lui due, suivant liquidation qui en serait faite, lequel remboursement serait effectué par le trésorier général et des deniers toutefois provenant du prix du mandement. Puis vint, le 5 février 1700, le rapport de liquidation qui décida que l'écu d'or sol valait, en 1599, sept florins et dix sols de Savoie, et que les 4,800 écus équivalaient à 37,600 florins. Enfin le sire de la Valdizère fut payé de ses 37,600 florins par le trésorier général, ainsi qu'il résulte de quittance Borrel, notaire à Chambéry, du 12 février 1700.

Tout cela me conduit naturellement à raconter la vente de la terre de Samoëns, dont Grillet n'a dit que quelques mots, ce fait étant pour lui assez secondaire.

(*A suivre.*) F.-D. Riondel.

(1) Archives comm.

CHRONIQUE MUSICALE

Paris, le 10 septembre 1868.

Les beaux arts subissent nécessairement l'influence de l'état général de la société; on a cherché à déterminer le rapport entre les deux termes, mais on ne l'a jamais pu faire que très superficiellement, ou, ce qui est pis encore, on s'est contenté de systèmes qui ont coûté à leurs auteurs peu d'invention et dont la fausseté saute aux yeux de tout homme réfléchi ou non prévenu. La solution du problème exige une connaissance approfondie des questions qu'il soulève; or, les écrivains philosophes ne remplissaient guère ces conditions; ils ne les remplissaient même jamais pour la musique; car c'est de tous les arts celui dont on parle le plus sans y rien connaître. Ce qui augmente la difficulté, c'est que des époques, en apparence très diverses, n'ont cependant pas été défavorables aux arts. Je me contente d'indiquer ce sujet d'une manière générale, non seulement parce qu'il touche nécessairement à la politique, mais aussi parce qu'il exige d'assez longs développements. Je constaterai seulement que, pour la musique, nous sommes dans un temps, je ne dirai pas de décadence, mot dont on a abusé, mais d'évident affaissement. Les compositeurs de grand talent, connus aujourd'hui, le sont déjà depuis bon nombre d'années, et nous n'en voyons pas surgir de nouveaux; la Société des concerts du Conservatoire cherche vainement même un chef d'orchestre digne d'elle; les directeurs de théâtres s'habituent de plus en plus à traiter leurs entreprises comme de pures affaires de commerce; le public fait de brillants succès à des ouvrages médiocres et qu'il y a vingt-cinq ans il aurait peu goûtés; à défaut d'artistes de premier ordre, il s'engoue de cantatrices de deuxième et de troisième ordre.

Chacun de mes lecteurs est en mesure de vérifier ce que je viens de dire des compositeurs. Quant aux théâtres, l'Opéra, malgré ses lenteurs, devenues proverbiales, n'a jamais été aussi avare d'œuvres nouvelles qu'il l'est depuis quelques années. Au temps où les directeurs de l'Opéra-Comique observaient leurs cahiers des charges, ils ne craignaient pas de courir quelques hasards. Si un ouvrage tombait, ils s'empressaient d'en monter un autre; à moins d'être d'une maladresse ou d'une inexpérience manifeste, ils n'éprouvaient pas de sérieux dommages. Aujourd'hui, au contraire, ils ne veulent jouer qu'à coup sûr. Ils donnent le plus possible d'ouvrages anciens d'un succès éprouvé; s'ils montent un ouvrage nouveau, ils le demandent à un compositeur d'une réputation bien établie. Tout au plus une fois par an ils donnent un petit opéra en un acte d'un compositeur jeune, c'est-à-dire n'ayant pas encore pu faire apprécier son talent. L'intendance générale des théâtres laissant aux directeurs des scènes lyriques toute la liberté possible, sans considération pour les cahiers des charges, la Société des auteurs et compositeurs dramatiques a fréquemment protesté auprès des deux directeurs actuels de l'Opéra-Comique. Finalement, voyant que la

question allait être agitée au Corps législatif, ceux-ci ont pris des arrangements avec la Société : au lieu de vingt actes nouveaux exigés par le cahier des charges, ils en joueront annuellement douze, chiffre, en tout cas, bien supérieur à la moyenne des actes nouveaux qu'ils ont donnés jusqu'à présent. Ils se sont engagés aussi à payer les mêmes droits d'auteurs pour les ouvrages anciens, y compris ceux du domaine public, que pour les nouveaux. Cette promesse a tout particulièrement réjoui le cœur aux compositeurs jeunes. Ils ne songent pas que les directeurs continueront à courir le moins de hasards possibles. Ajoutez que par économie ceux-ci confient à des artistes de peu de talent des rôles au-dessus de leurs forces et pour lesquels ils trouveraient sans peine des interprètes meilleurs. Pour des raisons du même genre, le nombre des instrumentistes médiocres ou franchement mauvais augmente sans cesse dans l'orchestre. Au reste, il pourrait arriver tôt ou tard que l'Opéra glissât sur la même pente. M. Perrin est obligé de respecter les conditions auxquelles ont été engagés les artistes qui composaient son orchestre lorsque le gouvernement a renoncé à garder le théâtre à sa charge; mais tous les engagements nouveaux ne se font que pour un an, et les appointements ont une tendance à la baisse.

Si l'on m'objectait que le Théâtre-Lyrique a joué un certain nombre d'œuvres nouvelles, je répondrais que le plus souvent M. Carvalho s'est laissé guider dans son choix par des considérations autres que la valeur de ces œuvres. Vous savez ce qu'il lui en est advenu. Cependant il n'a pas renoncé à son entreprise de la salle Ventadour; on ignore jusqu'à présent s'il pourra y donner suite.

Le grand succès de *Mignon* était justifié jusqu'à un certain point par des mérites réels; d'ailleurs, l'Exposition universelle avait contribué à en prolonger la durée. Mais si le *Premier Jour de bonheur* avait été donné au temps d'*Haydée*, sans parler d'opéras plus anciens d'Auber, croit-on qu'il aurait obtenu le succès qu'il a eu, et qui peut-être n'est pas épuisé? Je crois qu'il n'aurait pas tardé à être oublié comme une œuvre trop superficielle et trop pauvre d'invention. Nous avons déjà vu par le *Voyage en Chine* que le public est aujourd'hui moins exigeant pour la musique d'un opéra-comique qu'il ne l'était autrefois.

La dernière production de M. Auber me rappelle le succès obtenu par Mlle Rose qui y remplissait un rôle secondaire de prêtresse indienne. C'est une jeune élève sortie, il y a peu d'années, du Conservatoire, cantatrice médiocre, à la voix fraîche, mais faible et fragile. Le rôle, d'ailleurs, convenait bien à sa jolie personne, et elle lui a donné un charme incontestable; c'est elle qui chantait la première chanson des *Djinns* et qui en faisait le principal mérite. Sans doute, elle s'est méprise sur la valeur de sa gloriole, car elle a quitté l'Opéra-Comique pour le Théâtre-Lyrique. Nous connaissions déjà ces succès de *personne* par l'engouement ridicule excité par Mlle Patti ou plutôt Mme Patti. La vogue dont jouit Mlle Nilsson est du même genre, ainsi que je vous l'ai dit dans ma dernière chronique. Si le talent de M. Ambroise Thomas ne saurait être placé au-dessus de celui de M. Auber, j'estime cependant la partition d'*Hamlet* bien plus haut que celle du *Premier Jour de bonheur*. Je n'en conviens pas moins que sans l'enthousiasme excité par Mlle Nilsson, *Hamlet* n'aurait eu rien qu'un succès d'estime. La blonde Suédoise en a profité pour mettre son rengagement à des conditions fabuleuses. On a parlé de 180,000 francs, mais il paraît que ce chiffre est exagéré. En tout cas, ce doit être bien plus de 100,000 francs, chiffre devenu assez ordinaire. Les cantatrices ont raison d'imiter les directeurs et de traiter leurs engagements tout à fait commercialement, d'autant plus qu'elles ne savent pas combien durera cette veine d'or. Seulement il faudra chercher à Mlle Nilsson des rôles qui lui soient aussi avantageux que la scène de folie et de noyade d'Ophélie. On a songé à *Faust*, de M. Gounod, devenu disponible par la faillite de M. Carvalho. Nous aurons donc prochainement une Marguerite, style d'Ary Scheffer.

On a fait aussi beaucoup de bruit des débuts de Mlle Hisson. Toujours la même étourderie, la même exagération. Mlle Hisson a quitté le Conservatoire il y a trois ans, après avoir obtenu un premier accessit en chantant l'air de la *Fille du Régiment;* c'est-à-dire qu'elle a concouru comme chanteuse légère, et la voilà devenue forte chanteuse, débutant dans le *Trouvère!* Sa voix, un peu forcée, a de l'éclat dans les notes aiguës, mais peu de sonorité dans le médium. Malgré un certain sentiment dramatique, elle manque de style et sa diction est vulgaire. Qu'elle se corrige de ses défauts ou non, le Conservatoire n'a rien à réclamer; elle n'y a rien appris, en dépit de son premier accessit.

Je ne dois pas passer sous silence un autre début d'une réussite purement négative; c'est celui de M. Mazzoleni, ténor italien, qui, disait-on, avait eu beaucoup de succès en Amérique. Sur la foi de sa réputation, le directeur de l'Opéra l'a engagé à des conditions magnifiques; après quelques mois de préparation, il l'a fait débuter dans le *Trouvère*. Cette seule et unique épreuve a été décisive; elle a montré avec une parfaite évidence que ce serait toute une éducation à refaire et qu'on n'y réussirait probablement pas mieux qu'on n'a réussi avec M. Naudin et autres.

Pour en finir avec l'Opéra, il me reste à mentionner la reprise d'*Herculanum*, de M. F. David. M. Perrin avait compté beaucoup sur cet ouvrage pour traverser ce qu'on appelle la belle saison, mais qui est la moins belle pour les théâtres. C'est toute une histoire que l'origine de cet opéra dont les premiers commencements furent un simple drame avec quelques morceaux de musique. Parti du théâtre de la Porte-Saint-Martin, il finit par trouver un refuge rue Lepeletier, après avoir passé par le Théâtre-Lyrique. Il se ressent trop de ses pérégrinations et de ses transformations. La pièce est mauvaise; la musique est inégale, quoique contenant de fort beaux morceaux. Comment un opéra, dont le mérite a été contesté, pouvait-il affronter une chaleur caniculaire et d'une persistance exceptionnelle? Plutôt que de reprendre *Herculanum*, mieux vaudrait demander à M. F. David un ouvrage nouveau, si je ne venais pas de vous dire ce qu'il en est du nouveau. L'interprétation, d'ailleurs, n'était pas merveilleuse; ce qui manque surtout à l'Opéra, c'est un ténor. Morère et Villaret sont des artistes d'une éducation dramatique et musicale très incomplète, et aux voix fatiguées. Colin est un ténor d'opéra comique à qui M. Perrin fait jouer le rôle de la grenouille de la fable.

L'Opéra-Comique a donné un petit ouvrage nouveau sans importance, intitulé *la Pénitente*, musique de Mme de Grandval, qui a fait représenter il y a quelques années au Théâtre-Lyrique *les Fiancés de Rosa*. Les fautes de M. Carvalho ont profité à MM. de Leuven et Ritt, qui se sont emparé des *Dragons de Villars*, un des meilleurs et des plus intéressants ouvrages de l'école d'Auber. M. Maillart n'a pas été tout à fait aussi heureux dans *Lara*, malgré le succès qu'a eu cet opéra; il y a mis trop d'airs de danse et moins de sensibilité et de vers comiques que dans les *Dragons*. *Le Café du Roi*, en un acte, de M. Deffès, est encore un emprunt fait au Théâtre-Lyrique : pièce amusante, musique jolie quoique un peu trop légère. Dans le *Docteur Mirobolan*, repris comme lever de rideau, la musique joue un rôle secondaire. Il y a dans quelques morceaux un bon sentiment de la musique bouffe, mais soit manque d'originalité des idées mélodiques, soit effet de l'exemple de M. Auber, M. Gautier n'a pas réussi dans *Jocrisse* et le *Trésor de Pierrot*, postérieur au *Docteur Mirobolan*.

Quant au Théâtre-Lyrique, tout ce qu'on sait jusqu'à présent, c'est que le nouveau directeur, c'est M. Pasdeloup,

et qu'il donnera *Rienzi* de R. Wagner. Il n'en conservera pas moins la direction des concerts populaires et celle de l'Orphéon municipal de la rive droite. M. Martinet avait été son principal concurrent pour la succession de M. Carvalho, et il se disposait à abandonner son propre théâtre à la troupe du Palais-Royal; n'ayant pas réussi, il reste aux Fantaisies-Parisiennes. Il nous promet une traduction de *Crispino e la Comare*, des frères Ricci, et un opéra nouveau de M. Frédéric Ricci. Nous lui en saurons gré autant que de la reprise qu'il a faite du *Barbier de Séville*, de Paësiello, qui, malgré la simplicité du style et les formes mélodiques vieillies, est animé de la vraie verve bouffe italienne et, par moments, d'une fine et charmante sensibilité. Mais c'était un tort de jouer une grossière farce de l'auteur de l'*Œil crevé* et qui n'a rien de musical. C'était un autre tort de représenter un petit ouvrage intitulé l'*Amour mouillé*, avec une exécution détestable; puis de déclarer le lendemain que ce fut une simple complaisance pour M. J. Barbier, l'auteur des paroles. Celui-ci a protesté, aussi bien que le compositeur, M. de Hartog. Je ne pardonnerais un procédé pareil pas même à un directeur contraint à jouer une pièce par autorité de justice; car rien ne le force à recevoir un ouvrage, et du moment qu'il l'a reçu, c'est manquer aux égards dus au public comme aux auteurs que d'en agir comme a fait M. Martinet. Au reste, le genre bouffe qui a erré un peu partout va reprendre possession du théâtre du passage Choiseul.

Vous parlerai-je des concerts du Conservatoire? C'est toujours la même routine et qui ne tend qu'à empirer. Il en sera ainsi tant que durera la direction de M. Auber. Je n'insisterai pas sur la faiblesse des concours de chant; mais je constaterai le très petit nombre de bonnes voix, surtout parmi les ténors et les sopranos. Vu l'affluence des aspirants aux classes du Conservatoire, il est impossible d'expliquer une telle pénurie, si l'admission dans l'établissement est faite comme elle doit l'être.

Presque tous les journaux ont parlé d'un petit scandale qui s'est produit au concours de comédie et que les personnes connaissant peu les habitudes du Conservatoire auront peine à croire. Souvent déjà des protestations s'étaient élevées contre les décisions du jury, si bien qu'au lieu de proclamer les prix de tragédie dès le matin, ainsi que le veut la coutume, on a pris le parti de ne les révéler que le soir, en même temps que les prix de comédie. Cette année-ci, le public a forcé le jury de modifier, séance tenante, sa décision pour une élève à qui celui-ci n'avait accordé qu'un premier accessit au lieu d'un second prix qu'elle méritait. M. Auber a déclaré que c'était « d'accord avec le public » que le jury changeait d'avis. Le fait a eu trop de témoins pour pouvoir être mis en doute. Il donne la mesure de la façon dont on procède. Certainement, après qu'un élève a quitté le Conservatoire, il lui sert à peu de chose d'avoir remporté des prix ou de n'en pas avoir remporté; il ne vaut que par son talent, surtout s'il suit la carrière théâtrale; cependant ce n'est pas une excuse pour — je ne veux pas dire les injustices — mais les procédés arbitraires, les caprices ou les complaisances du jury.

Je n'ai pas encore pu parler d'un ouvrage capital, publié il y a trois ans; c'est l'*Art harmonique aux* XIIᵉ *et* XIIIᵉ *siècles*, par M. de Coussemaker (1 vol. in-4°, Paris, chez Durand). Ce savant et curieux travail met en lumière une époque de l'histoire de la musique moderne qui était restée presque entièrement inconnue jusqu'à présent. La collection de l'abbé Gerbert, non seulement ne renferme qu'une faible partie des écrits théoriques sur la musique des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles, mais les compositions musicales n'y ont aucune place. « C'est à peine, dit M. de Coussemaker, si l'on trouve dans Hawkins, Burney, Forkel et Kiesewetter, dont les investigations ont été pourtant si patientes et si laborieuses, quelques fragments de mélodie sans valeur. Ce fut en 1827 qu'eut lieu la première découverte de *rondeaux* à trois parties d'Adam de la Hale. M. Fétis, à qui en revient l'honneur, a publié une de ces compositions en notations originales, avec traduction en notation moderne; mais sa traduction est totalement fautive. M. Fétis traduit ce rondeau en mesure binaire tandis qu'il appartient à la mesure ternaire. Ces compositions et quelques autres, trouvées depuis, dont les unes sont incomplètes et les autres inexactement transcrites, sont loin d'être suffisantes pour donner une idée véritable de l'art harmonique aux XIIᵉ et XIIIᵉ siècles.

Une nouvelle découverte est venue combler cette lacune. Un manuscrit de la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, renfermant trois cent quarante compositions à deux, trois et quatre parties, toutes inédites, est destiné à jeter une vive lumière sur l'histoire de la musique harmonique dans les premiers temps de ses développements. Ce manuscrit contient en effet des œuvres des divers genres de compositions en usage aux XIIᵉ et XIIIᵉ siècles et connu sous le nom de déchant, triple, quadruple, organum, motet, rondeau, conduit, etc. On n'avait que des idées plus ou moins vagues sur ces genres de compositions. On y trouve en outre des pièces en *style imitatif*, et des morceaux entiers en *contrepoint double* dont jusqu'ici les historiens de la musique ne faisaient pas remonter l'existence plus haut que le XVᵉ siècle. C'est dans l'examen de ces œuvres qu'on peut apprécier l'art d'écrire l'harmonie dans ce temps, la manière d'agencer les parties entre elles, leur mélodie, leur rhythme, etc. »

Ces lignes, extraites de la préface, donnent une idée de l'importance de l'œuvre. Le nom de M. de Coussemaker me dispense d'ailleurs de tout éloge sur l'excellence et la beauté de son travail, complément de deux autres publications du même auteur: *Scriptorum de musica medii aevi nova series* (2 vol. in-4°, Paris, 1865 et 1867) et l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge* (1 vol. in-4°, Paris 1852).

M. G. Guéroult, ancien élève de l'Ecole polytechnique, vient de donner une traduction d'un livre dont on a beaucoup parlé: c'est la *Théorie physiologique de la musique, fondée sur l'étude des sensations auditives*, par M. Helmholtz (in-8°, Paris, chez V. Masson). L'auteur lui-même a revu la traduction et y a fait quelques additions. Son traité se compose de deux parties: l'une, acoustique et physiologique, l'autre, mathématico-musicale. Celle-ci vaut ce que valent tous les systèmes mathématiques par lesquels on a prétendu expliquer notre système tonal. Je ne crois pas non plus à la solidité de la théorie de M. Helmholtz sur la cause du timbre; mais, quoi que l'on en pense, son travail a trop d'importance pour ne pas mériter l'attention de tout homme s'intéressant à la science acoustique.

Les Phénomènes de la musique, par M. de Pontécoulant (in-8°, Paris 1868, à la Librairie internationale), sont un recueil de faits curieux concernant l'influence de la musique sur les hommes et les animaux. On a objecté à M. Albéric Second, l'auteur des *Misères d'un prix de Rome* (in-8°, Paris 1868, chez Dentu), que son lauréat est un musicien sans talent; je pourrais, moi, donner le nom vrai de plus d'un Orphée Godiveau. Cette amusante satire est le pendant des *Gens de théâtre*, par M. Pierre Véron (in-8°, Paris 1862, chez Dentu). JOHANNÈS WEBER.

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Auguste Bernard, savant archéologue, critique érudit, bibliophile distingué, membre correspondant de la Société Florimontane.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — No 10. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* **15 octobre 1868**

ON S'ABONNE

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

On ne reçoit que des abonnements annuels.

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

ENCORE ANNIBAL (1)

Les distances itinéraires viennent confirmer le système que j'ai proposé dans l'article précédent. Polybe dit les avoir tirées des mesures que les Romains ont marquées sur la route suivie par Annibal.

D'Empurias (Pyrénées) au passage du Rhône, 1,600 stades, soit 200 milles romains.

Du passage du Rhône le long du fleuve jusqu'à l'entrée des Alpes, 1,400 stades, soit 175 milles.

Du camp d'Annibal dans l'île des Allobroges jusqu'à l'entrée des Alpes, 800 stades, soit 100 milles.

Donc depuis son camp jusqu'au passage du Rhône, espace parcouru en quatre jours, il reste 600 stades, soit 75 milles.

Donc depuis le passage du Rhône jusqu'à son embouchure, espace parcouru également en quatre jours, il y aura 600 stades soit 75 milles.

Donc entre l'embouchure du Rhône et le camp d'Annibal dans l'île, il y avait 1,200 stades, soit 150 milles.

Donc la ligne du Rhône a été suivie sur une longueur de 2,000 stades, soit 250 milles.

Essayons d'en faire l'application aux localités.

Les atterrissements du Rhône ont considérablement reculé les bords de la Méditerranée autour de son embouchure. Au temps d'Ammien Marcellin, vers le milieu du IVe siècle, l'embouchure du Rhône se trouvait *ad gradus*, vers la Crau, à 18 milles, soit plus de 26 kilomètres, d'Arles (2), qui en est aujourd'hui à plus de 40. C'est donc en moyenne un kilomètre d'atterrissement par siècle.

Mais l'échelle proportionnelle a dû perdre en longueur ce qu'elle gagnait en étendue, à mesure que le cercle des dépôts s'élargissait.

En effet, Aigues-Mortes, autour de laquelle l'atterrissement était commencé depuis longtemps, comme l'attestait son nom, quoiqu'elle fût encore un port de mer au XIIIe siècle, n'est séparée aujourd'hui de la mer que par cinq kilomètres.

Les 26 kilomètres et demi comptés plus haut, d'Arles à l'embouchure du Rhône, arrivent à l'étang d'Escamandre qui, au temps d'Ammien Marcellin, faisait donc encore partie de la mer, où s'embouchait le bras droit du fleuve, appelé le petit Rhône.

Annibal venant des Pyrénées a dû longer ce golfe et se diriger, par Montpellier et Lunel, droit à Beaucaire, sans faire le détour d'Arles, qui aurait allongé sa route, dès qu'il ne voulait pas y traverser le Rhône.

En supposant donc que le camp d'Annibal près de l'embouchure du Rhône, à cette époque, fût aux environs de Vauvert et de Saint-Gilles, l'armée aurait eu 38 milles à parcourir jusqu'à Villeneuve en face d'Avignon, en passant par Beaucaire. De là à Tain, première station de l'île des Allobroges, les itinéraires d'Antonin et de Théodose donnent 104 milles. Pour compter les 150 milles nous remonterons jusqu'à Laveyron et Saint-Vallier, dont les plateaux pouvaient recevoir un campement aussi considérable.

Si, maintenant, l'on cherche par la moitié du chiffre de 150 milles le passage de l'armée carthaginoise sur le Rhône, on le trouve entre les mutations *ad Lectoce* et *Novem Craris*, c'est-à-dire entre le confluent du Lez et le Pont-Saint-Esprit, et le passage d'Hannon, 25 milles plus haut, entre Baix et Cruaz.

La distance de 150 milles entre les camps d'Annibal à l'embouchure du Rhône et chez les Allobroges, est donc bien justifiée. Pour arriver à Lyon il faudrait ajouter, toujours d'après les itinéraires, 42 milles, ce qui donnerait, entre l'embouchure du Rhône et le camp de l'Ile, une longueur totale de 192 milles. Ce résultat prouve évidemment que l'Ile indiquée par Polybe est, non pas celle formée par le confluent du Rhône et de l'*Araris*, mais bien celle des Allobroges, formée par le Rhône et l'*Isara*. La ressemblance de ces noms explique assez la confusion qu'en ont pu faire les copistes.

L'ancien manuscrit de Polybe, consulté à la biblio-

(1) Une transposition de paragraphes dans la mise en page a rendu inintelligible la fin de l'article précédent.
Les paragraphes de la première colonne, page 85, à partir de « *Polybe assure qu'Annibal* » jusqu'à *Diodos Annibou* de la colonne suivante doivent être transportés à la fin de l'article et précédés du dernier paragraphe de la seconde colonne : « *Le nom du Vallais*, etc. »

(2) Am. Marcellin, *Rerum gest.*, XV, XI.

thèque vaticane par le général Melville, portait *Isaras*. Les autres exemplaires avaient *Scoras*. Casaubon est le premier qui ait substitué le mot *Araros* (1).

Du camp de Laveyron à Vienne il y a 26 milles, et de là par *Bergusio, Augusta, Etanna,* à *Condate*, confluent du Fier dans le Rhône, il y a 70 milles. L'ouverture des Usses n'en est qu'à 3 milles, qui complètent le chiffre d'environ 100 milles donné par Polybe depuis le camp d'Annibal dans l'Ile jusqu'à la montée des Alpes à l'est du Rhône.

Jusqu'à l'Ile l'armée faisait presque 28 kilomètres par jour. Il n'y a là rien d'exagéré. Végèce nous apprend que les conscrits romains étaient exercés à faire, *militari gradu,* au pas ordinaire, 20 milles, soit presque 30 kilomètres, en cinq heures d'été, qui valaient 6 heures 40 minutes des nôtres ; et 24 milles, soit plus de 35 kilomètres, *pleno gradu*, au pas accéléré, dans le même temps, et avec tout le fourniment de guerre qui arrivait au poids de 60 livres (2).

La lutte que l'armée eut à soutenir dans le pays des Allobroges ne lui permit plus de parcourir que 15 kilomètres par jour jusqu'aux Usses.

Lorsque l'armée eut quitté la direction septentrionale le long du Rhône pour s'engager vers le nord-est dans le défilé des Usses, elle crut commencer la montée des Alpes, dont elle pénétrait, en effet, les bas contre-forts. Et c'est à la prise du lieu fortifié que Polybe compte les neuf jours d'ascension vers les Alpes, y compris le jour du combat et un jour de repos.

Du plateau de Minzier à Vouvry en Vallais il y a près de 95 kilomètres que l'armée a pu parcourir dans les quatre jours comptés par Polybe, même avec l'incident du *Leucopetron,* dont le théâtre a pu s'étendre du rocher de Leucon à Porte-de-Saix. Le jour suivant elle est arrivée à Martigny par 28 kilomètres. Les 25 milles soit 37 kilomètres qui distancent le plateau du Grand-Saint-Bernard, sans autre obstacle que la rapidité de la montée, ont pu exiger deux jours. On sait que les retardataires rejoignirent le gros de l'armée pendant les deux jours de repos qu'elle prit au plateau de l'Alpe pœnine.

Le parcours du haut Vallais jusqu'à Brig, soit près de 60 kilomètres de plus, sans compter la montée du Simplon, aurait exigé au moins deux jours de plus que n'en marque Polybe. Ceci est concluant en faveur du Mont-Joux ou Grand-Saint-Bernard, que l'armée a pu atteindre le neuvième jour après avoir quitté le Rhône au confluent des Usses.

Une objection se présente ici : comment Polybe n'a-t-il pas signalé le lac Léman ou Accion sur le passage d'Annibal ? Cette omission nous oblige à discuter les autres lignes qui pouvaient mener à l'Alpe pœnine, en évitant la vue du lac.

En supposant qu'Annibal ait remonté l'Isère après son intervention chez les Allobroges, les 100 milles de marche le long du fleuve peuvent arriver à Albertville, et le lieu fortifié au bout du défilé aurait été le plateau d'Ugines. La féodalité y a laissé les ruines de cinq châteaux. De là il faut quitter toute trace de voie romaine par Megève jusqu'à Saint-Gervais. En continuant par Chamonix, Vallorcine, jusqu'à Martigny, il y a près de 100 kilomètres, qu'il eût été bien difficile de franchir en cinq jours par la montée excessivement rapide d'Héry, de Flumet, la descente de Combloux, la montée de Chède ou du Chatellard et des Houches, celle d'Argentière, puis la descente de Salvant ; tout autant d'incidents dont Polybe ne dit pas le mot.

D'ailleurs il eût été bien irrationnel d'aller affronter ces obstacles pour retomber sur le coude du Rhône à Martigny, recommencer l'ascension du Grand-Saint-Bernard pour redescendre à Aoste, lorsqu'on pouvait atteindre plus facilement cette dernière, soit par la vallée de Beaufort, le col des Fours et celui de la Seigne au nord du Cramont (1), soit en remontant encore l'Isère jusqu'à Sainte-Foy pour descendre à Aoste par le Col-du-Mont. Ce passage était préférable à celui du Petit-Saint-Bernard, car il évite les obstacles de la traversée entre Pré-Saint-Didier et Aoste.

Mais le *Jugum Cremonis* (Cramont) cité isolément de Cœlius Antipater, mais les *Alpes graies* indiquées par Cornélius Népos d'une manière tout aussi vague, sans antécédent ni subséquent pour compléter l'ensemble du passage, ne peuvent être opposés sérieusement comme propositions historiques au système de Polybe développé par un récit descriptif et raisonné dans une suite de vingt-huit chapitres de son histoire.

Il faut donc en revenir à la ligne du Rhône et chercher un passage intermédiaire par la vallée de l'Arve, en s'y rattachant par le cours du Fier ou celui des Usses.

Le Val-de-Fier représenterait assez le défilé où le parti vaincu des Allobroges tenta un dernier effort pour détruire l'armée carthaginoise. Les Romains y ont tracé une voie, dont j'ai pu constater les dimensions, il y a vingt ans (2). Les antiquités trouvées à Syon et Hauteville établissent l'importance de cette station, qui aurait pu être le lieu fortifié pris par Annibal. Mais le parcours par Nonglard, Sillingy, l'un des flancs de Mandallaz (3), Villy-le-Pelloux, Groisy, jusqu'à La Roche, présente assez de difficultés. La montée des Bornes est un obstacle que l'on évite en prenant de Seyssel la direction des Usses comme elle est indiquée plus haut.

D'Annemasse l'armée pouvait remonter facilement l'Arve, le long de laquelle on trouve encore quelques vestiges de voie romaine (4). Du bassin de Sallanches on pourrait remonter le Bonnant, passer les cols du Bonhomme et de la Seigne. Mais cette ligne nous écarte des sources du Rhône. Il faut nécessairement traverser la vallée de Chamonix pour redescendre à Martigny, avec les obstacles signalés plus haut.

Le *Leucopetron* serait parfaitement topographié par le défilé entre Cluses et Magland. On le trouverait plus conforme aux mesures itinéraires entre Chedde et les Houches. Mais je me garderai d'établir un rapprochement entre le Mont-Blanc, appelé dans les chartes *Rupes alba,* roche blanche à cause de la neige ou de la glace, et le *Leucopetron*, qui n'était une roche blanche que parce qu'elle était coupée à pic (5).

(1) Abauzit, *Œuvres diverses*, II, 154.

(2) Végèce, *De re militari*, I, 9, 19, 27.

(1) De Vignet, *Mémoires de l'Académie royale de Savoie*, IX, XXXII. — Replat, *Notes sur le passage d'Annibal.* — Ducis, *L'Investigateur, Journal de l'Institut historique*, 1853, p. 303.

(2) *Mémoire sur les voies romaines de la Savoie*, 102.

(3) Id., 117-124.

(4) *Questions archéologiques*, etc.

(5) *Leucopetra*, du fond de la Calabre, a le sens de promontoire dans Strabon, VI, Ptolémée, III, I, et Pline, III, V.

Quant à la distance de 135 ou de 140 kilomètres, qui sépare soit Minzier soit Hauteville de Martigny par la vallée de l'Arve, il était de toute impossibilité à l'armée d'Annibal de la parcourir en cinq jours.

Seule la ligne du Chablais est possible. Seule elle ne présente, sur un parcours légèrement ondulé, que les obstaches signalés par Polybe et les distances rigoureuses de son itinéraire.

Quant au silence de cet auteur sur le Léman, il est facile de l'expliquer. Lorsqu'on arrive des bords de la Méditerranée, qu'on a contemplé le delta du Rhône et les marais salants que ses atterrissements ont presque isolés de la mer, qu'on a contourné les larges débordements de ses branches, qui semblent former des lacs sur plusieurs points de son parcours, alors le lac Léman, qui n'a pu être aperçu dans sa grande largeur que pendant une journée de marche, n'a plus l'apparence que d'un vaste étang, comme l'appelaient au IVe siècle Ammien Marcellin, ***Rhodanus paludi sese ingurgitat nomine Lemano***, et Festus Avienus, ***inserit semet vastam in paludem quam vetus mos Grœciœ vocitavit Accion*** (1). C'est un marais du Rhône, ***mara Rhodani***, comme il est encore appelé dans une donation de 839 par Louis-le-Débonnaire(2). Polybe n'a pas plus parlé des lacs marins que des lacs alpestres.

Enfin l'accord des mesures itinéraires avec les monuments et les documents historiques, la facilité du parcours, la précision topographique des points incidentiels de la marche de l'armée forment en faveur de la ligne que je propose un ensemble de preuves qui me paraît devoir exclure toute hésitation.

Quant au discours d'Annibal, montrant du haut des Alpes l'Italie à son armée, il n'a rien que de très vraisemblable. Avant d'entreprendre cette gigantesque expédition, le chef carthaginois s'était procuré, par de nombreux émissaires d'Italie, toutes sortes de renseignements sur la fertilité des contrées qu'il se proposait de parcourir et spécialement sur les régions subalpines et circumpodones, dit Polybe, comme aussi sur le nombre des habitants de chacune, leur valeur militaire, leurs dispositions à l'égard de Rome, etc.

Arrivé au bord du versant italien, il lui était facile de dire à ses capitaines, qui arrivaient là pour la première fois : Voilà l'Italie ; là-bas sont les campagnes arrosées par le Pô ; plus loin, s'élèvent les murs de Rome, etc.

Alors même qu'il lui était littéralement impossible, sur aucun plateau des Alpes, de montrer autre chose que le commencement d'un autre pays, il a dû néanmoins, avec le ton assuré de l'affirmation, indiquer à distance tous les points racontés dans son discours, et même Rome ; puisque tout homme qui sait s'orienter peut dire : Rome est dans telle direction.

Cette assurance donne aux paroles un cachet de conviction et de certitude qui impose la confiance et l'obéissance. Annibal savait la force du prestige indispensable pour retenir sous son commandement tant de chefs de bandes de toutes nations ramassés de l'Afrique aux Alpes.

Mais il faudrait être bien naïf pour chercher dans ce discours, tout de pose et d'apparat, la base d'une situation géographique ; tandis qu'il n'avait pour but que de constater aux yeux de l'armée un premier succès de la campagne, la traversée des Alpes, malgré tous les obstacles des hommes et de la nature.

Les difficutés de la descente dépassèrent bien celles de la montée. La neige nouvellement tombée sur la vieille, qu'on appelle *névé*, et même sur des tronçons glacés, rendait le pas glissant au point de faire précipiter hommes et chevaux. Le corps des Numides fut obligé de tracer un chemin à travers un éboulement de terre de 190 pieds. C'est peut-être ce qui a fourni à Tite-Live le thème de la fable du rocher calciné par le vinaigre. On reconnaît dans le récit de Polybe les accidents de la localité et spécialement le défilé de La Clusaz.

Tous ces obstacles ne permirent pas à l'armée d'arriver à la plaine d'Aoste avant trois jours. La voie romaine y a mesuré 38 milles, soit 56 kilomètres. Le texte de Strabon, sur la différence des routes qui bifurquaient à Aoste, ne détruit point, comme on l'a prétendu, la possibilité de ce passage. Cet auteur avance qu'ensuite des travaux dirigés par Agrippa, la voie qui continuait par l'Alpe graie vers les Ceutrons, pouvait être parcourue par le *planstrum* romain ; tandis que l'embranchement de l'Alpe pœnine n'était pas praticable aux attelages, ce qui ne l'empêchait point d'être accessible aux bêtes de somme, puisque l'émigration boïenne s'était faite déjà dans ces conditions.

Polybe avait compté de l'entrée des Alpes jusqu'au bas de la descente 1,200 stades, soit 150 milles, que l'armée parcourut en onze jours, non compris le jour de repos après la prise du lieu fortifié et les deux jours au sommet des Alpes, qui font quatorze. C'est probablement pour les retardataires que l'auteur résume en quinze jours cette traversée.

Or, nous connaissons par les itinéraires la distance de *Condate* à Genève, 30 milles. Nous savons également qu'il y avait 26 milles de *Pennolucos* à *Octodura*, Martigny, 25 milles jusqu'à *Summo pœnino*, 38 jusqu'à *Augusta prœtoria*. Mais comme je pense qu'Annibal a passé par Sierne, Annemasse et Machilly, etc., et que l'itinéraire de la rive gauche du Rhône ne nous est pas parvenu, nous évaluerons la distance de 130 kilomètres entre l'embouchure des Usses et Martigny en 87 milles, qui ajoutés aux 25 et aux 38 milles de Martigny à Aoste compléteront le nombre de 150 milles donné par Polybe.

D'Aoste à Ivrée il y avait 46 milles romains, que l'armée a pu parcourir presque en deux jours, privée qu'elle était d'un grand nombre d'éléphants, qui jusque-là avaient ralenti la marche. Les Tauriniens repoussaient alors les Salasses. Les Romains les ont confinés plus tard au nord d'Ivrée, qui était primitivement une colonie gauloise, selon Pline (1). Il est donc probable que les Salasses étaient alors trop faibles pour opposer quelque résistance à l'armée carthaginoise, ou trop ennemis déjà des Tauriniens et des Romains pour ne pas faire cause commune avec elle. Car les Tauriniens étaient en guerre avec les Jusubres, dont un des chefs avait accompagné Annibal jusque-là, et il est tout naturel qu'avant d'entrer dans leur pays, se trouvant appuyé sur sa gauche par leur armée, il ait infligé aux

(1) A. Marcellin, *Rerum Gest.*, XI, XI. R. Festus A., *Ora maritima*.

(2) *Rerum Gallic. Scriptores*, VI, 202.

(1) Pline, *Hist. nat.*, III, XVII.

Tauriniens une sanglante défaite, qui lui valut le concours des autres peuplades pour continuer sans inquiétude sa marche vers le Tessin, au-devant des légions romaines.

C.-A. Ducis.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

« Rien de plus louable entre bons citoyens que de former et de perpétuer entr'eux des sociétés légitimes dont le but principal est d'unir la force au bon ordre et la loyauté à la force. »
(Regles que doiuent obseruer les Cheualiers de larquebuse de la ville de Rumilly. 1751. Préambule.)

UN MOT EN GUISE DE PRÉFACE.

Si je me décide à livrer à la publicité cette note historique sur les chevaliers-tireurs de Rumilly, ce n'est pas que j'aie la prétention d'éclairer d'un jour nouveau un sujet déjà traité bien des fois et approfondi par des plumes compétentes (1). Je désire simplement, en indiquant tout d'abord l'origine et la marche de ces milices, rattacher à cette scène le rôle qu'y joue ma ville natale.

On distinguera dans cette esquisse deux périodes caractéristiques, ce que je pourrais appeler le *lointain* et le *premier plan*.

Jusqu'en 1742, l'histoire de la *Compagnie d'arquebuse,* c'est celle de la cité elle-même; —

A partir de 1742, c'est, au contraire, une histoire spéciale, une branche qui se détache du tronc.

Ici le tableau gagnera en intérêt et en animation ce qu'il perdra en étendue. On y verra la vie de nos ancêtres prise sur le fait; et, grâce au soin que nous mettrons à ne rapporter que des choses scrupuleusement vraies, ce coup-d'œil sur le Rumilly du dix-huitième siècle pourra, j'ose l'espérer, présenter l'attrait d'une étude de mœurs. Heureux si le lecteur, en notre compagnie, peut faire avec quelque plaisir cette excursion dans le domaine du passé!

I

Les compagnies de tir à vol d'oiseau. — Leurs diverses transformations. — Influence de la vie communale. — Grandeur et décadence. — Première phase de la milice rumillienne. — L'*host féodal* et la *bandoulière*. — La guerre au moyen âge. — Entrée en scène des *Compagnies d'aventure*. — La milice bourgeoise passe aux cadres de réserve.

Parmi les anciennes milices qui, levant le drapeau de la défense commune, marquèrent dans la Savoie l'abaissement de la féodalité et le réveil de la vie municipale, l'une des plus célèbres et des plus brillantes est assurément celle de la ville de Rumilly.

Il est curieux, autant pour l'historien que pour le simple chroniqueur, de suivre à travers les siècles les péripéties de cette institution dont la racine se perd au milieu des ténèbres confus du moyen âge et dont le dernier rejeton vient se glisser jusqu'en plein XIXe siècle. Mais que de figures diverses dans cette longue métempsycose!... Que de variations dans cette existence séculaire!... On dirait d'un écran sur lequel viennent se refléter les diverses influences produites par la politique, par les bouleversements sociaux, par les transformations du régime militaire et aussi par les modifications des habitudes et des mœurs. Les compagnies de tir sont, en un mot, si je puis me servir de cette expression hardie, le baromètre de la vie municipale. Plus la commune est forte, plus la milice a d'importance; mais à mesure que la centralisation s'opère, à mesure aussi que le service militaire se règlemente, la compagnie de tir se relâche, elle est placée au second plan; elle ne se bat plus qu'en cas d'invasion et de péril extrême; elle dégénère en une société où le plaisir forme le lien social, où l'on s'exerce en amateur à tirer le *papegai,* où l'on recherche plutôt les petites satisfactions d'amour-propre, le brillant du costume, la splendeur des parades et les bons points donnés à l'adresse que les sacrifices vigoureux et désintéressés du patriotisme.

Toutefois, ne soyons pas injustes, même à l'heure de ce relâchement, dont nous ne leur faisons pas un crime, puisque c'était par la force même des choses qu'il s'opérait, les compagnies de tir se souvinrent bien des fois et prouvèrent par leurs actes qu'elles étaient filles des antiques gardiens de la commune et que le sang bourgeois coulait encore dans leurs veines. Nous voulons simplement dire, et nous insistons sur ce point, que, la défense du pays venant à être confiée à des compagnies d'aventure, puis à une armée permanente et régulière, elles eurent de moins en moins l'occasion de montrer ce dont elles étaient capables, et que, s'endormant dans cette inactivité forcée, elles finirent par devenir des corps purement honorifiques.

C'est dans les milices urbaines de la vieille cité de Rumilly que l'on retrouve plus spécialement les lentes et singulières transformations que nous venons de signaler.

A Rumilly, cette institution essentiellement monarchique se rattache aux souvenirs les plus reculés et aux traits les plus héroïques de son histoire. On ne peut lui assigner une date fixe, parce qu'elle s'infuse pour ainsi dire dans l'organisation féodale. Des remparts s'élèvent; la commune se fonde et les citoyens la gardent : leur réunion forme alors une troupe qui, sous la dénomination distinctive de *bandoulière,* fait partie de ce vaste réseau dont le prince tient tous les fils entre ses mains au moyen du service d'*host* et de *cavalcade.*

La milice rumillienne suivit les différentes bannières des souverains qui se transmirent l'Albanais. D'abord attachée à la fortune des rois de Bourgogne et des comtes du Genevois, elle se distingua dans ces combats incessants que se livraient entre eux les seigneurs rivaux. *Omnes burgenses,* dit l'article 17 de la charte de 1291, concédée par le comte Amée III, *debent sequi Dominum per unum diem et unam noctem ad expensas suas et non plus, quando facit exercitum vel mandatum.* Ce texte démontre suffisamment que la guerre, à cette époque convulsive, était une lutte de partisans, ayant de petites causes, un petit théâtre, une petite durée, naissant à propos d'un caprice, se renfermant dans les terres des deux

(1) Ménabréa. *Les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse (Histoire de Chambéry).* — J.-D. Blavignac. *Armorial genevois. Des exercices et sociétés militaires de Genève.* — Marquis de la Serraz. *Notice sur l'ancienne Compagnie des chevaliers tireurs de la ville de Chambéry.* — André Perrin. *La Bazoche, les Abbayes de la Jeunesse et les Compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse en Savoie.....*

manoirs ennemis, commençant avec l'aube, finissant avec le crépuscule, et se terminant par une trêve que le motif le plus futile viendra rompre quelques jours après.

Mais peu à peu, quand le cercle s'étend et que les expéditions deviennent plus sérieuses, plus lointaines et plus longues, on sent le vice de cette organisation de terroir : on ne peut sans inconvénient arracher les bourgeois à leurs foyers, à leurs affaires et à leurs familles pour guerroyer au loin. C'est alors qu'apparaissent sur la scène de l'art militaire ces bandes sans patrie et sans loi, colportant leurs services, entrant aujourd'hui dans le camp du seigneur qu'elles ont vaincu la veille, n'ayant d'autre mobile ni d'autre conviction que l'or, ces compagnies *di ventura* que les empereurs avaient amenées en Italie du fond des provinces germaniques. Leur existence remonte à l'époque la plus reculée; mais ce n'est qu'au XIVe siècle qu'elles effacent d'une façon marquée l'*host féodal* et qu'elles s'élèvent au rang d'armée active.

Toutefois, les milices bourgeoises ne furent pas brusquement et de plein saut reléguées dans les cadres de réserve ou de garde nationale : aussi voyons-nous en 1411, date de l'annexion de l'Albanais au duché de Savoie, les compagnies rumilliennes passer sous le commandement du grand-maréchal de Savoie. Seulement, dès cette heure, on peut prévoir le rôle purement défensif qui leur est destiné; et, d'autre part, en face du goût militaire qui était extrêmement répandu à cette époque, et de la connaissance approfondie du métier des armes que possèdent tous les habitants, il est naturel de supposer que le pouvoir souverain, tout en répondant aux aspirations des sujets, saura utiliser ces forces vives qui, sur le théâtre restreint de leur activité, pourront lui rendre, au moment du danger, d'éminents services. C'est ce qui eut lieu, en effet; et, dès le commencement du XVIe siècle, on voit successivement apparaître dans toutes les localités importantes de la Savoie les *compagnies de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse,* troisième incarnation de la milice bourgeoise qui, après avoir été une véritable armée active, a cédé le pas aux mercenaires et devient maintenant une société d'élite, créée par lettres-patentes et ayant ses règlements spéciaux.

II

Simple coup-d'œil sur la révolution militaire du XVIe siècle. — Les créateurs de la tactique moderne. — L'armée permanente. — François Ier et Emmanuel-Philibert. — Organisation de l'armée dans le duché de Savoie. — Colonelat, compagnie, centurie, escouade. — Epoque présumée de la création des chevaliers-tireurs de Rumilly.

Une cause puissante vint, au milieu du XVIe siècle, donner un libre essor au développement des compagnies de l'arquebuse : ce fut la révolution décisive qui s'accomplit à cette époque dans l'organisation militaire. S'emparant d'une idée pour la première fois émise et essayée dans la pratique par Charles VII, François Ier, roi de France, entrevoyant les vices du déplorable système de vénalité qui dévorait l'Europe, trouva dans la réalisation complète de cette idée féconde le remède à apporter à ce fléau; dès 1533, il avait créé des légions régulières et indigènes, composées chacune de six compagnies de 1,000 hommes. C'est là vraiment le noyau de l'armée française moderne.

François Ier éprouva bientôt l'excellence de ce nouveau système, qui fut en grande partie la cause du succès heureux de ses armes dans la campagne de 1536 contre le duc Charles III et qui lui valut la conquête de la Savoie et du Piémont entier, à l'exception d'Aoste, de Verceil et de Coni; aussi quand, en 1559, par le traité de Câteau-Cambrésis, Emmanuel-Philibert fut rentré en possession de ses Etats, instruit par l'expérience de la supériorité du régime français, porta-t-il immédiatement son coup-d'œil de général du côté de l'organisation militaire. « *Nous avons advisé*, dit-il dans son Edit du 28 janvier 1561, *d'establir gens de guerre qui soient nos propres subjects, estimant qu'ils nous seront plus fidèlles, outre ce qu'ils ne serviront comme mercenaires, mais comme en leur cas propre, pour la défense et conservation de leur prince naturel et de leur propre patrie.* »

Dès 1666, cette idée progressive avait subi son entière réalisation et le nouveau système se trouvait complétement réglementé, grâce aux soins du capitaine Plaisantin Antonio Levo. Voici en deux mots les bases de ce système :

Le territoire est divisé en un certain nombre de commandements militaires appelés *colonelats,* commandés par un colonel et composés de six *compagnies* de 400 hommes, sans compter l'état-major, les sous-officiers et les tambours.

La *compagnie* se divise en quatre *centuries;* la *centurie*, en quatre *escouades*, dans lesquelles se groupent les citoyens d'une même localité ou des localités voisines âgés de 18 à 50 ans.

Les armes sont la *pique*, la *hallebarde* et l'*arquebuse.* Il y a aussi dans chaque compagnie un certain nombre de *piquiers*, de *hallebardiers* et d'*arquebusiers*, ordinairement dans la proportion de 150, 10 et 230.

L'échelle hiérarchique des officiers pour chaque colonelat est ainsi composée : le *colonel;* le *sergent-major* (le major de nos jours); — 6 *capitaines*, ayant sous leurs ordres un *enseigne* et 2 *sergents;* — 24 *centurions* et 96 *caporaux.*

Les exercices ont lieu par escouade, par centurie, par compagnie, par colonelat et par colonelats réunis.

L'escouade se réunit tous les quinze jours; la centurie, tous les mois; la compagnie, tous les deux mois; le colonelat, tous les six mois et, une fois l'an, à la Pentecôte ou à saint Martin, l'infanterie entière ou plusieurs colonelats réunis procèdent à de grandes manœuvres.

Il nous a paru utile et intéressant de rappeler au passage les bases de cette organisation, à un moment où notre armée subit elle-même une phase de transformation qui donne une véritable actualité à tout ce qui intéresse la tactique et l'art militaire.

Eh! bien, pour reprendre le cours de cette note, qu'interrompent trop souvent peut-être des digressions dans le domaine des généralités, c'est à cette époque que, d'après une tradition constante relatée

dans une délibération du noble conseil, il faut placer la création de la compagnie des chevaliers-tireurs de Rumilly. Elle reçut alors la dénomination honorifique de *chevaliers de l'arquebuse*, à l'instar d'une des trois compagnies que le duc établit pour la garde de sa personne. Comme l'a fort bien fait remarquer M. André Perrin, dans sa savante *Histoire de la bazoche, des abbayes de la jeunesse*, etc, les luttes fréquentes dont Rumilly fut le théâtre y avaient fait prévaloir plus tôt qu'ailleurs l'usage des armes à feu. Pendant que l'arc et l'arbalète sont encore aux mains des autres compagnies, l'arquebuse, le *chassepot* de l'époque, arme déjà les tireurs de la cité albanaise.

III

Etat de services des compagnies rumilliennes. — Bravoure et fidélité. — Les réformes stratégiques d'Emmanuel-Philibert. — Le fort de l'Annonciade. — La place de Rumilly. — Guerre contre les Suisses et paix de Nyon. — Liste de concessions souveraines. — Le fameux *E capouè* et sa récompense. — Honneur au bourgeois Delphin! — Les lettres-patentes de Christine de France. — Seconde représentation du *Et quand même!*

En parcourant dès cette époque l'histoire de Rumilly, on voit les compagnies de l'arquebuse se distinguer dans toutes les guerres et obtenir en récompense un nombre très considérable de priviléges et de lettres-patentes; aussi une délibération du Noble Conseil de la ville de Rumilly, en date du 3 juin 1824, a-t-elle pu sans mensonge comme sans prétention enregistrer ce motif dans ses considérants :

« Par ce motif à être réintégrés dans les droits, priviléges, honneurs et distinctions que cette compagnie, dès un temps immémorial, avait obtenus de la munificence souveraine, en mémoire et récompense des honorables services de cette ville, du dévouement et de la bravoure de ses habitants dans toutes les conjonctures qui ont intéressé la gloire du prince et l'honneur de ses armes. »

Emmanuel-Philibert, poursuivant l'exécution de ses plans et désormais tranquille du côté de l'armée, voulut utiliser les excellentes positions stratégiques que notre pays renfermait et pourvoir à sa sûreté par des forteresses.

Après la construction de celles de Turin, de Mondovi et de Bourg, qui étaient destinées à défendre l'accès du Piémont, des Apennins du côté du Tanaro, de la Ligurie et de la Bresse, il jeta, en 1569, sur la rive droite du Chéran, au sommet du coteau septentrional de Pala, la citadelle de l'Annonciade, robuste pentagone régulier appelé à arrêter et à repousser les incursions des Genevois.

L'utilité s'en fit bientôt sentir. Rumilly, déjà fortifié, devint, grâce au voisinage de l'Annonciade, un centre militaire important. Ce fut de là que, à la tête de 12,000 hommes d'infanterie, de 2,500 cavaliers, de 14 batteries d'artillerie détachées du fort de Montmélian et de 500 Espagnols, envoyés par le gouverneur de Milan, Charles-Emmanuel Ier partit pour repousser les Suisses qui, soutenus et poussés par Henri III, venaient de ravager le pays de Gex, le Chablais et le Faucigny. Ils furent promptement chassés de leurs positions et durent signer, en 1589, la paix de Nyon qui mit momentanément fin aux hostilités. Durant cette guerre acharnée, Rumilly, quartier-général de l'armée, donna à la Maison de Savoie des preuves multiples de dévouement et de fidélité; et, Charles-Emmanuel Ier, pour lui en témoigner sa reconnaissance, confirma en sa faveur non-seulement les priviléges successivement concédés par Amédée VIII, par le duc Louis, et par Charles III, suivant lettres-patentes données les deux premières à Chambéry, la troisième à Turin les 10 mars et 25 avril 1418 et le 17 novembre 1514; mais encore, à teneur de lettres-patentes, signées à Turin le 31 janvier 1607, il ordonne à sa Chambre des comptes d'enregistrer toutes les concessions faites à sa ville de Rumilly par les princes de la Maison de Genève en 1291, 1320, 1372 et 1396 et par les ducs de Savoie en 1418, 1440, 1448, 1469, 1473, 1498, 1505, 1518 et 1532. Cette haute distinction est mentionnée dans l'arrêt de la Chambre des comptes de Savoie du 20 juin 1607.

Elle ne fit qu'enflammer encore le patriotisme rumillien qui, le 17 mai 1630, met le comble à sa gloire; sans calcul et sans crainte, fou de témérité, caché derrière le frêle abri d'une vieille muraille, soutenu par une poignée d'arquebusiers et par des citoyens improvisés soldats, il rit devant la mort, ricane son *E capouè!* à la barbe de Louis XIII, ne se laisse pas effrayer par les bataillons français qui se déroulent à perte de vue dans les plaines de l'Albanais, résiste et brave stoïquement tous les périls d'un siége, n'aspirant qu'à l'honneur d'obtenir par cette diversion une capitulation honorable du fort de Montmélian.

Mais une telle résistance, aussi héroïque qu'impossible, avait épuisé les forces des citoyens et ruiné leur fortune; aussi, après la paix de Cherasco, par lettres-patentes de 1631, Victor-Amédée Ier les exempte-t-il de tout impôt immobilier; et, pour perpétuer par une espèce de décoration militaire le souvenir de la valeur guerrière du Rumillien, il accorde des priviléges au tir de l'arquebuse.

Dès 1647, un vaillant tireur, le bourgeois Louis Delphin, a, durant trois années consécutives, abattu le *papegai*. Ce fut un événement. On porta Delphin aux nues : les Nobles Syndics et Conseil en réfèrent à l'un des ministres et le ministre obtint de la régente Christine de France ces lettres-patentes signées à Turin le 28 octobre 1847 : « Chrétienne de France, par la grâce de Dieu duchesse de Savoie, reine de Chypre, mère et tutrice de Sér^{me} Charles-Emmanuel, duc de Savoie, etc., et régente de ses états. Désirant de donner toujours plus de courage à la jeunesse de s'exercer au tir du papegai de notre ville de Rumilly et de condescendre à l'instante prière que la dite ville nous a fait faire par un de nos ministres de vouloir favoriser et décorer cet honorable exercice de quelque privilége et exemptions particulières entre celles que déjà leur ont été concédées par les sérénissimes prédécesseurs de cette royale maison pour les imiter davantage, et ayant vu par l'attestation de la même ville, scellée et signée par le secrétaire d'icelle sous la date du cinquiesme juin 1635, que Louis Delphin avait trois années de suite, savoir en 1633, 1634 et 1635, abattu avec l'arquebuse le papegay et conforme à l'usance été fait reconnu pour roi du dit tirage, ayant satis-

fait pour ce regard à tout ce qu'il était tenu pour les solennités accoutumées pendant les dites trois années; à cette cause et autres à ce nous mouvant afin de paraître notre bonne volonté et disposition en tout ce qui concerne l'utilité et décoration de la dite ville, par ces présentes de notre certaine science, pleine puissance et autorité absolue, avec l'assistance de messieurs les princes Maurice et François-Thomas, mes beaux-frères, et l'avis de notre Conseil, nous déclarons le dit Delphin, bourgeois du dit Rumilly, entièrement exempt de toutes charges et tailles tant ordinaires qu'extraordinaires, gabelles, décimes, daces, péages, gardes, émoluments et autres impositions quelconques tant faites que à faire, et c'est par forme de privilége perpétuel et irrévocable pour en jouir sa vie naturelle durant. Et tous autres qui pareillement abattront trois années sécutives le dit papegay, nonobstant tous édits, arrêts et autre chose contraire. Mandons, etc. »

Quelle fête dut provoquer à Rumilly cette faveur souveraine! et si l'heureux Delphin pouvait revivre il nous dirait sans doute que cette charte a été *le plus beau jour de sa vie.*

En 1654 et en 1671, deux de ses imitateurs obtinrent à l'occasion de la triple abattue du *papegai* une charte de Charles-Emmanuel II.

En 1667, c'est la ville entière qui se signale contre les Bernois et les Genevois et, par lettres-patentes du 24 juin 1674, Charles-Emmanuel II confirme tous ses anciens priviléges, notamment celui du tir à l'arquebuse.

Le 15 août 1690 était le soixantième anniversaire du siége de 1630, et pour le célébrer les Rumilliens, privés de leurs murailles que Louis XIII a fait démolir, essaient de résister *quand même* au corps d'armée commandé par le général de Saint-Ruth, lieutenant de Louis XIV. Six arquebusiers, entre autres Jean-François Rubellin, qui venait de fonder dans sa ville natale une magnifique imprimerie, paient de leur sang cette téméraire et inutile résistance.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite. — Voir le n° de septembre.)

En lisant la chanson du *Printein*, on ne doit pas oublier qu'elle fut l'œuvre d'un pauvre aveugle. Pour lui le paysage n'a pas de couleurs, le beau soleil ne conserve que sa puissance de colorique; les splendeurs d'une nuit étoilée s'éteignent; le bruit, presque seul, arrive à ses sens et, ainsi que l'oiseau aveuglé, l'aveugle chante : c'est sa suprême consolation! Placez dans ce milieu si obscur une intelligence que l'instruction n'ait point développée, et dites-moi s'il n'est pas admirable que l'on puisse encore retrouver une étincelle de vie dans les accents du violoneux.

Y a lon tein qu'on désire
Que l'ivé finneisse sa carrire:
Mais c'ti cou on pu dire
Qu'on e-t-eintra dien le printein ..
On a voui, de bon matin,
Thantâ le cardinalin :
Cein noz annonce bin
Que l'ivé a prai fin.

Peindein que l'ivé durâve
Jusqu'é jarrets ney on braffâve;
Rin noz arconsolâve
Que la tâblia et le forniau.
Mais, ior qu'é fâ thau,
Qu'on intein thantâ loz aigeau
Thantâ loz airs noviaux,
On se réthoiëait tôs.

Quante la thaleur arrive
De l'intor du foâ le laboreur se live.
Peindein qu'é néthive
Sovein que n'etai pas dru...
Mais quand 'l'eintein thanta le cocu
D'on air conteiu et résolu
E dit, le printein é vegnu...
E tein de glieta los bus.

Quante l' bon v'gnairon fôsse
La vgnie p' qu'el' produise à beire,
Y e bin facil à creire
Qu'é n'en sortira de r'sin.
E dit, amis, buvins...
Laichins l'aiga u molins :
Dien lé bossé é y a de vin
Tant qu'à vindinthe que vin.

Printein, quand é vin la d'minthe
Thaque flieur amouéreuse s'arrinthe,
Prein le p' beau de sos motieux à frinthe
E le pé bravo de sos habits.
Quand loz aigeaux font leu ni
Thaque fellie a le dési
De trovâ on bon ami
Pe en fare son mari.

Quante l' ransignol thante
E rethoiai tot' fellie galante
. . . .
Lui prétan l'or'lle avouai,
Ransignol dit : pouai!
S' te truv' on sord-moet
U bin on barnagoet :
Te t' marierai avouai.

Quante la campagne é balla
Le monchu va s' prom'na dior d' la vella;
Sa compagna fidella
Avouai lui va far on tor :
P' lé plianne, p' lez outors,
E son thardia de flors
Que répeind' de brâves odors...
On n' pu rin vi de ple beau.

L'avuglio qué compuse,
Pu pâ vi c' lés ballés chuses...
Mai c'peindein é s' dispuse
Ein thantin l' bravo printein;
Car, l'ivé! t'es on malin,
Charles y sentive bien...
Mai, ior, y é le printein...
Violon, thoye du refrain!

Un sentiment pénible serre le cœur qui entendra cette mélodie mélancolique. Le poète veut chanter : c'est son gagne-pain! Au milieu du réveil de la nature, il ne perçoit que le chant des oiseaux et l'odeur des corolles amoureuses. Puis une pensée de regret s'éveille dans son âme; mais résigné à son sort, il sait encore y trouver une consolation : le printemps, ce joyeux bien-venu, ne rend-il pas l'activité au violon de l'*aveugle?*

Le lecteur aura certainement remarqué le rhythme bizarre adopté par Collombat. Il démontre que le patois ne recule pas devant la fantaisie et les difficultés; et, d'ailleurs, ce rhythme se prête gracieusement à la mélopée rustique.

De temps à autre (bien que rarement) la politique se hasarde auprès des muses patoises. Ce fait s'explique lorsque l'on réfléchit que les travaux, comme les plaisirs du laboureur, suffisent à remplir ses pensées de chaque jour; que s'il chante, c'est pour charmer de rares loisirs ou aider à son travail ; et que les soucis des empires ne peuvent pas le distraire de préoccupations plus directes alimentées par ses labeurs, ses amours, ses croyances, ou par la grosse gaîté du village.

Il faut des actes précis, reliés intimement à l'histoire locale, pour que le paysan aborde le terrain politique, et alors encore la plume lettrée ose seule hasarder quelques tentatives. Déjà nous avons lu les *Voraces :* la Constitution sarde de 1848 a aussi occupé plusieurs rimeurs. Si je n'avais pas cité, plus haut, diverses poésies de M. F. Agnellet, je lui aurais emprunté sa *Constituchon;* mais voici un essai sur la même matière: c'est Jean-François d'Ayse qui parle.

L'auteur, M. C. Warchex, a bien voulu m'autoriser à reproduire sa bluette : je le fais d'autant plus volontiers que ce chant, reçu avec acclamation, devait même être livré à l'impression. Puis encore, M. Warchex est un de nos rares compatriotes chez lesquels mon appel à la littérature patoise trouva un écho; il y a donc devoir pour moi à lui témoigner ma gratitude.

AIR : *Si j'avais cinq sous vaillants*

Y-ve oui lé carillon
Qu'a fé la Bonnavella
Pé la cônstitution!
Loué qu'on trûve tan bella,
Que vin de bailli le rei,
Pé mio garanti lou dréi
Du mondo, du mondo, du mondo

Quement chacon avéi pensa
D'un réi de cella branche,
Al a fé bâssi la sâ
Quasi de métia franche;
E vu que petious et grands
Parliont le plé libramment
Du mondo, etc.

Lous syndics, dorénavant
Jarni ! i est de justice...
Saront nomma pé lous gens
Et non pé la police :
Poué, on va mio respecta
L'argent et la libarta
Du mondo, etc.

Hiore, lous gens lé pè fins
Prei dans tote province
Iront, chaque an, à Turin
Pé conseilli le prince.
Creïens que tot ira bin
Et que tui vudront le bin
Du mondo, etc.

Y en a bin çartains, dit-on,
(Que d'amo creire rares)
Dont la Constitution
Ne fâ pas lous affâres...
Mais i sont déjà pou vio
Et lou jouanno iront le mio
Du mondo, etc.

Nutron rei, avoué cé tran,
N'ara pas groussa panna
Et pourra envoï loan
Médecins et tesanna.
Jésus! qué sara joyeux
De no vi lé plè ïreux
Du mondo, etc.

Y est nutron Pape, portant,
Oh! qu'al a de mérite!
Qu'a bailla tot ce l'élan
Poué lous âtres, à la suite...
Moan lous Russes, lous Autrichiens :
Vrai, lous plé mauvais chrétiens
Du mondo, etc.

Ah ! Dian Francè, grand marci
De la bonna novella...
Vite, on carillon, ainsi
Qu'on a fè dans la vella !
Poué, chantins et bevins rei,
En l'honneur du meilleu rei
Du mondo, du mondo, du mondo.

Dans cette poésie, comme pour toutes celles que les auteurs eux-mêmes ont eu la bonté de me transmettre, j'ai scrupuleusement respecté l'orthographe qu'ils adoptèrent. Cette bizarrerie offre des inconvénients sans doute, mais on ne doit pas perdre de vue que je collectionne et que, plus les termes de comparaison seront nombreux, plus grande sera la probabilité de tracer des règles qui soient justes. Quant au dialecte en lui-même, il me semble se rapprocher beaucoup du français, et il n'est point aussi franchement patois que le sont les expressions et les tournures de phrase employées par M. Béard.

Parmi les chants qui se rattachent à notre histoire, j'en trouve un, écrit, à la date de l'annexion française, par un petit propriétaire campagnard des environs de Rumilly. N'étant point destiné à la presse il resta à l'état d'ébauche. Les vingt couplets dont il se compose formeraient une citation trop longue, je me bornerai donc à quelques coupures.

Adiù rei de Sardagne,
Cavour et compagni ;
Adiù la ministrailla :
On pu se réjoï...
Ioret qu'on est Français
N' vos quittins san regrets.

Los âtros coups ton pâre
Savai miô govarnâ,
Avouai ta brâva mâre
On n'étai pas tant mâ
Al' ont véria lé ju
T'y as tot met c . sur c..

Dès qué t'as la coronna
Oh, mon pouro Victor.
As-to fait chusa bonna ?
Dire nan, n'ai pas por :
Tai et Garibaldi
Sont dous fotus porris !

Te vus battre le Pape
Per avai son tarrein :
Prein gard' à ta casaqua !
Quacon t'arrétera bin,
U le diablo te preindra
A thevau sur sa quoua

Te sâ, ta brava mâre
Qu'est ioret in paradis,
Assi bin que ton pâre,
E t'on tos dous prédit
Quet te t' farai gangli ;
T'in prein bin le parti.

T'ou pas onna vargogna !
Te fare excomugni !
Oh ! la balla besogna,
Te devra bin rogi !
Copa la quoua d'on thin
De vargogna n'a gin ..

La nachon savoyarda
Ne te regréte pas :
Te l'as trop fait la barba,
Lé pu s'ein rappela !...
T'as prai sous dari sous
D'accord avouai Cavour.

Quand te farais la guerra,
Pas mai de Savoyards...
Pas même la réserva,
Pisqu'é t'ont tot douta.
Y é lo qué creïront
Vive Napoléon !

T'âs laicha les marmottes
Per avai l'Italie,
E vrai, t'âs de grand's piôtes,
Te pus longtein corri ;
Mais faut point t'échauffa
Te porras n'ein créva.

La Toscana, la Romagna
Se sont bailla à tai :
Ah ! y è maltrué race...
Te varai bin.....
Car quand te cognaitront
Le c.. te pareront.

Los révoluchonnaires
Porront te regréta :
T'as bien fait lors affaires!
Larmes ne porront varsa.
Los ministres coleront
Pe le moyen.....

Pouro rey manivella,
Adiù, oncor on coup ;
Malada ta sarvella...
Crejo te devin fou...
Faudrai pé juste raison
Te fotti dien le Betton.

Certes, ce n'est point là de la poésie; ce n'est pas non plus l'expression des sentiments de la majorité; mais cette voix a trouvé quelques échos dans nos campagnes; je devais donc la recueillir. D'ailleurs, comme étude de linguistique, elle me paraît offrir un bon type, et rendre exactement la phraséologie de nos localités; c'est au moins un spécimen précieux par sa forme.

(Sera continué.) A. DESPINE.

GLANURES HISTORIQUES

XIII

La famille Delestelley a été une des plus illustres familles de Samoëns. Un des collaborateurs de la *Revue savoisienne* en a dit quelques mots dernièrement à propos de certaines erreurs que renferme l'ouvrage de Grillet (1868, p. 58).

Sans vouloir m'occuper, en détail, de cette famille, je me borne à remarquer qu'il y a eu, à Samoëns, plus de quatre notaires Delestelley, et, en outre, que des membres de cette famille ont joué un rôle, non seulement en Savoie, mais encore à Genève.

Ainsi, par exemple, Aimon Delestelley était au nombre des *ambassadeurs* genevois, munis de pleins pouvoirs, qui, à l'époque des guerres de Bourgogne, signèrent le traité de Morges du 29 octobre 1475. On sait que la ville de Genève, qui avait pris parti pour le duc de Bourgogne, dut s'engager à payer une forte rançon aux Suisses confédérés, ou, suivant les expressions officielles du traité, aux *magnifiques seigneurs de la grande ligue de la haute Allemagne* (Voir le *Recueil des Récés fédéraux*, t. II, p. 567, excellente publication, non encore achevée, et qui est très utile pour l'histoire de la Suisse et celle des contrées voisines.)

Aujourd'hui je veux mentionner, d'une manière très sommaire, dans la *Revue savoisienne*, un procès qui remonte à la première moitié du XVIe siècle (1523-1525), et où se trouve mêlé le nom du dernier évêque de Genève, Pierre de La Baume.

Il s'agissait d'un cours d'eau qui, des moulins de Guillaume Poterlat, descendait à Samoëns, et passait à côté de la chapelle de St-Fabien et de St-Sébastien.

La famille Delestelley soutenait avoir le droit d'user de cette eau qui traversait sa propriété, d'y laver des linges, des draps, etc.; cette prétention était combattue par les habitants de Samoëns pour lesquels ce procès avait de l'importance, puisque le cours d'eau qui y donnait lieu servait à alimenter leur ville. Le procès était dirigé par les quatre frères Delestelley, enfants de feu Pierre Delestelley, en son vivant conseiller du duc de Savoie.

Ces quatre frères étaient François Delestelley (*nobilis et egregius franciscus delestelley),* Jean Delestelley (*venerabilis dominus johannes delestelley presbiter de Samoen),* Augustin Delestelley (*nobilis et egregius vir augustinus delestelley in civitate gebennarum causarum apostolicarum secretarius*), et Philippe Delestelley. Parmi ceux qui plaidaient pour la ville de Samoëns, se trouvait une autre personne du même nom, Michel Delestelley ; il y avait, à cette époque, à Samoëns, un notaire de ce nom.

Ce procès donna lieu à de longues enquêtes et à des procédures devant le Conseil ducal, siégeant tour à tour à Genève et à Annecy.

A quatre reprises différentes, dans celles des pièces de ce procès que j'ai pu lire (deux gros cahiers dont l'un contient uniquement des enquêtes), le Conseil ducal siége à Genève (12 et 17 juillet, 3 et 6 août 1523); des ordonnances sont rendues aux dates que je viens de rappeler, et, chaque fois, à la tête des membres du Conseil, figure Pierre de La Baume, évêque de Genève (*per dominum presentibus dominis R. petro de bauma episcopo gebennarum...*).

Comme l'histoire de Pierre de La Baume est loin d'avoir été étudiée à fond jusqu'à ce jour, j'ai cru devoir faire connaître ce fait dont je ne veux pas exagérer la portée, mais qui est loin toutefois d'être insignifiant. Peut-être pourrai-je m'occuper plus tard d'une question bien plus importante, relative à Pierre de La Baume, et, à l'aide d'un document inédit, jeter quelque jour sur un point saillant de l'histoire du XVIe siècle, au sujet duquel les écrivains de toutes les nuances me semblent avoir fait fausse route. JULES VUY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE (1)

28. *Biographie.* — Amédée-François Frezier, de Chambéry, auquel Grillet a consacré dans son dictionnaire un assez long article, a été membre honoraire de l'Académie de marine. La ville de Brest, où il mourut et qui lui doit le baldaquin de l'église Saint-Louis, a donné son nom à l'une de ses rues (2).

(1) Cet article, destiné au no du mois d'août, a été retardé à cause de l'abondance des matières.

(2) *Les gloires maritimes de la France*, par Levot et Doneau; Paris, 1866.

29. *Epigraphie.* — On vient de retrouver une pierre funéraire de l'ancien cimetière de Paradis. Elle avait déjà été étudiée, en 1657, par un membre de la famille Comnène qui était amateur d'archéologie et dont je possède quelques feuilles manuscrites. Voici l'inscription tracée autour de cette dalle d'après Comnène : *Hic jacet nobilis ana* (anna) *de Andacio que decessit decima octava* Aug^{ti} *de Anno dni* (domini) *Mille*^{o}. *CCCCC.XIX Cuius aia* (anima) *requiescat i* (in) *pace Amen.* Au milieu de la dalle sont gravées des armes où figurent, dans un grand écu, une bande accompagnée de six coquilles de saint Jacques posées en orle. J'ai tout lieu de croire à l'exactitude de la lecture de notre ancien amateur d'épigraphie, qui a vu l'épitaphe d'Anne d'Andacie, *proche de la croix de l'hôpital des pestiférés au faubourg du Reclus de Chambéry*, et qui était un collectionneur consciencieux de renseignements historiques.

30. *Généalogie.* — Parmi les manuscrits de la bibliothèque impériale (fonds de Saint-Germain-des-Prés), on trouve, dans le tome IV des *Généalogies des maisons illustres*, au folio 21 (fonds français, n° 16,785), une généalogie des ducs de Savoie.

31. *Archéologie.* — On a découvert récemment dans un jardin voisin du château des Moulins, à Fréterive, près de Saint-Pierre-d'Albigny, une magnifique bague en argent du poids de huit grammes. Sur le chaton, de moyenne grandeur, est gravé un tau de Saint-Antoine, accompagné de trois étoiles : une au-dessus, les autres de chaque côté du tau. N'est-ce point là l'anneau qui servait de sceau à un antonin, et les étoiles ne rappellent-elles pas les armes de la famille noble à laquelle appartenait ce religieux ? F. RABUT.

HISTOIRE NATURELLE

QUESTION DE GÉOGRAPHIE MALACOLOGIQUE

Grande découverte !.....

Me trouvant en Maurienne vers la fin du mois d'août, j'ai ramassé un matin, en abondance, l'escargot chagriné *(Helix aspersa)*, à Saint-Julien, entre Saint-Jean et Saint-Michel.

Vous me demanderez peut-être s'il vaut la peine de faire tant de bruit pour un escargot.

Certainement, ce brave mollusque terrestre est des plus curieux et des plus intéressants. C'est presque un animal domestique.

Originaire des pays chauds ou tout au moins tempérés ; très abondante dans les régions méditerranéennes, qui paraissent être sa véritable patrie, cette *helix* a su se plier aux exigences de climats fort divers et s'est parfaitement naturalisée dans des pays très distants de son lieu d'origine.

Très estimée des amateurs d'escargots, l'*helix* chagrinée, ou *aspersa*, atteint presque la taille de l'escargot des vignes, ou *Helix pomatia*, mais elle est beaucoup moins coriace, beaucoup plus délicate. C'est tout à la fois un gros et bon morceau ; aussi les moines, désireux de varier agréablement leur nourriture des jours maigres, l'ont-ils transportée jusque dans les pays les plus éloignés et soigneusement acclimatée autour de leurs couvents. Non seulement ils l'ont semée sur une bonne partie de l'Europe, mais encore ils l'ont transportée dans le Nouveau-Monde et répandue dans diverses contrées de l'Amérique.

Le véritable nom de cette espèce devrait être escargot des moines *(Helix monachorum)*, car ils ont plus que doublé l'étendue, déjà très grande, de son habitat.

Lorsqu'en 1857, mon ami François Dumont et moi nous avons publié le *Catalogue critique et malacostatique des Mollusques de la Savoie*, nous avons grandement hésité à indiquer comme savoyard ou savoisien l'escargot chagriné *(Helix aspersa)*. Huguenin, l'habile botaniste, nous en avait remis un seul exemplaire trouvé aux abîmes de Myans, bien près de la frontière ; et M. E. Chabert nous avait dit avoir recueilli cette espèce à Oncin ; mais M. E. Chabert avait étiqueté comme de Savoie certaines coquilles recueillies en Dauphiné. Il nous restait donc des doutes. Maintenant il n'y en a plus. C'est par centaines que j'ai vu des individus de cette espèce venir faire une promenade, à la rosée du matin, contre les murs de soutènement, le long de la route de Saint-Julien.

Rencontrer au milieu des Alpes, à 660 mètres d'altitude au-dessus de la mer, associé à une espèce éminemment alpine, l'*Helix sylvatica*, cet escargot originaire du bassin méditerranéen, devait me surprendre. Mais le mot de l'énigme fut bientôt trouvé. En traversant Saint-Julien, je vis le portail d'un ancien couvent et les restes d'un cloître. Les moines ont habité le pays. Ils y ont évidemment introduit l'*Helix aspersa*. Elle y a prospéré et formé une nombreuse colonie, parfaitement circonscrite.

Ne seraient-ce pas aussi les moines de Myans qui auraient introduit le même escargot aux Abîmes ? Ne seraient-ce pas également les moines qui l'auraient apporté à Oncin et dans les environs, en même temps que les clous et les épines de la Passion, qu'on vénérait autrefois en ce lieu ?

Il est curieux de voir l'histoire naturelle et l'archéologie, sciences qui tout d'abord ont l'air si distinctes et si étrangères l'une à l'autre, se donner ainsi la main et se prêter un mutuel secours ! G. DE MORTILLET.

BIBLIOGRAPHIE SAVOISIENNE

Bulletin bibliographique de la Savoie, recueilli par François Rabut, professeur d'histoire au lycée de Dijon et président honoraire de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — 11e année, 1866. Chambéry, A. Bottero, 1868. in-8°.

C'est un précieux travail que celui que nous annonçons aujourd'hui et qui est dû aux recherches de notre compatriote, collègue et ami, M. François Rabut. Donner chaque année la liste de toutes les productions qui, à un degré quelconque, intéressent la Savoie, telle est depuis 1855 l'œuvre entreprise par M. Rabut à Chambéry et continuée depuis à Agen et à Dijon.

Chaque bulletin est divisé en trois parties ; dans la première, l'auteur nous donne la série des ouvrages imprimés dans l'année en Savoie ; dans la seconde, celle des ouvrages faits par des Savoisiens, mais imprimés en dehors de la Savoie ; enfin, dans la troisième, nous trouvons la nomenclature des ouvrages imprimés hors de la Savoie et faits par des personnes étrangères à

cette province sur la Savoie et sur les Savoisiens. A la fin de chaque bulletin se trouve une table alphabétique des auteurs, imprimeurs et éditeurs savoisiens.

Ce qu'il faut de soins, de patience et de temps pour de telles études, nul ne pourrait se l'imaginer; pour moi, que le hasard a rendu témoin des veilles de M. Rabut, je puis parler en connaissance de cause de l'attention scrupuleuse, de la conscience étroite, du tact parfait et du discernement sûr qui président à la composition de tous ses écrits, et surtout à celle de son *Bulletin bibliographique*. M. Rabut peut être considéré à juste titre comme le *Quérard* de la Savoie; il fut l'ami de ce moderne bénédictin, et ce que Quérard a fait pour la France, M. Rabut l'a fait pour notre belle et riche province.

Dans le *Bulletin* de 1866, nous remarquons entre autres la liste des écrits qui se sont produits dans la presse en 1866 relativement à la prétendue Alise savoisienne; là on trouve la mention des articles de MM. Bonneau, de Saint-Genix, Tessier, Fivel, Ducis, de Cognart, Lebrun (Eug. Burnier), etc. Plus loin, nous mentionnerons une liste des revues et journaux de la Savoie, etc.; toutes choses bonnes à constater, et qui, à un moment donné, peuvent être d'un précieux secours.

Il serait à souhaiter qu'un pareil travail fût entrepris dans toutes les provinces françaises; il est bon de se compter, il est bon de savoir ce que l'on peut produire; qu'une semblable étude soit donc faite dans le Dauphiné et la Bourgogne, le Languedoc et la Normandie, etc., et je suis certain que, toutes proportions de territoire à part, la Savoie marchera encore à la tête des provinces françaises.

ALBERT ALBRIER,

Membre de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, etc.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA SAVOIE

(Suite)

XI

Les habitations lacustres du lac de Genève, par F. THIOLY. Genève, in-8° de 11 pages.

Cette petite statistique, extraite de l'Almanach de la Suisse romande de 1868, intéresse notre pays autant que l'Helvétie. M. Thioly, qui s'occupe avec succès d'archéologie antéhistorique et qui vient encore de publier dans la *Revue savoisienne* deux bonnes notices: *Une nouvelle station de l'âge du renne dans les environs de Genève* et l'*Epoque du renne au pied du mont Salève*, a rendu service en dressant un état exact des habitations lacustres du lac Léman. Les emplacements où l'on trouve la trace de ces habitations sont au nombre de vingt-huit dans ce lac, savoir, 12 vers la rive vaudoise, 9 le long des côtes savoyardes et 7 près du territoire genevois. De ces 28 stations lacustres, deux seulement appartiennent à l'âge de pierre, l'une en face de Thonon (Savoie), l'autre aux Eaux-Vives, près de Genève.

—

Troisième série de chartes inédites, publiées par Jules VUY. Genève, in-4° de 57 pages.

Aussi bien pour le moyen-âge que pour les temps antiques, les travailleurs genevois fournissent des renseignements précieux pour notre histoire, témoin M. Vuy, un de nos zélés collaborateurs. Les mémoires de la section des sciences politiques et historiques de l'Institut genevois s'enrichissent fréquemment des documents qu'il trouve avec un rare bonheur et qu'il publie avec un grand soin. Son dernier travail, inséré dans les publications de cette société savante, est intitulé *Troisième série de chartes inédites*. C'est une réunion de vingt documents historiques des XIIIe, XIVe, XVe siècles; il y en a une du XVIe et une du XVIIe. Presque toutes présentent de l'intérêt pour la Savoie et plus particulièrement pour l'histoire de la commune du Chatel, des abbayes de Pommier et d'Aulps, de la famille Verboz, etc. La dixième surtout renferme beaucoup de noms d'hommes et de détails topographiques. On regrette l'absence de quelques notes géographiques que M. Vuy était mieux que personne dans le cas de pouvoir mettre au bas de ces chartes.

—

Trésor de la Sainte-Chapelle des ducs de Savoie aux XVe et XVIe siècles, par A. FAVRE, président du Tribunal civil de Saint-Etienne. Vienne, 1868, in-4° de 168 pages.

Faisons d'abord la part de l'imprimeur, M. Savigné, qui a publié ce livre avec un grand soin en caractères archaïques. Le typographe viennois veut rivaliser avec ceux de Lyon, Grenoble, Genève et Chambéry, qui tous font de la décentralisation et de la bonne. Puisse ce travail consciencieux être profitable à M. Savigné, comme le dit sa devise (un enfant orné de pampre qui fait manœuvrer une presse, avec ces mots: *Suæ vineæ librisque prodest*).

L'auteur, qui a été pendant quelque temps président du Tribunal de Chambéry, était déjà connu par deux bonnes études littéraires, une sur les *Clercs de la bazoche*, l'autre sur la *Littérature judiciaire du* XIIe *au* XVIIe *siècle*. C'est la première fois qu'il fait de l'archéologie; aussi remarque-t-on quelque timidité dans la traduction qu'il a cru devoir donner des pièces qu'il a publiées et l'interprétation un peu trop hâtive et trop aventurée de certaines expressions latines, dans lesquelles il a cru trouver la preuve de l'exercice à Limoges d'une industrie qui n'y a pas existé. Mais néanmoins, nous nous félicitons de voir M. Favre entrer dans cette voie où il pourra rendre des services; car, suivant la devise qu'il a adoptée: *Fabricando fit faber*, il deviendra bon archéologue s'il se défie un peu de son imagination (qualité qui n'est pas précisément nécessaire à l'historien), laquelle lui a permis, entre autres, de voir que dans le château de Chambéry l'*histoire des princes de Savoie est là toute écrite sur la pierre et par la pierre*, ce qui est un peu difficile puisque un quart de cette histoire était passée quand Chambéry a été acquis par cette famille, et une moitié au moins quand ont été faites les constructions dont il parle. Le château de Chambéry n'a pas été le berceau de la dynastie et Humbert Ier n'était pas comte de Savoie.

La pièce capitale de cette publication est un inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle de Chambéry, de l'année 1483, dont la copie lui a été fournie par M. le marquis Costa. Cette copie, comme toutes celles qu'on ne fait pas soi-même et qui sont l'œuvre de mercenaires à gages, était fautive, nous dit l'auteur, mais elle a été revue avec l'original. M. Favre y a ajouté deux autres inventaires que lui a procuré M. Combetti, paléographe taurinois, et une charte relative à la cons-

truction et à la dotation de la Sainte-Chapelle qui avait déjà été publiée en partie, mais qu'il a donnée cette fois *in extenso*.

—

Vie du vénérable Jean de Maurienne, de l'ordre des Frères mineurs capucins, par l'abbé TRUCHET. Chambéry, F. Puthod, 1867, in-8° de 116 pages.

Je passe rapidement sur cet ouvrage qui est plutôt un livre ascétique qu'un livre historique. Cependant on y trouve quelques renseignements sur l'ordre des capucins en Savoie, surtout dans les notes. Les faits relatifs à la vie du Père Jean de Maurienne, qui naquit au hameau des Rieux, commune de Montrond, en 1548, sont empruntés à divers manuscrits conservés aux archives du couvent des capucins de Chambéry, et rédigés par des religieux de cette maison contemporaine de ces événements. Un autre ouvrage du même auteur a paru la même année 1867. Il est plus volumineux et porte pour titre *Histoire hagiologique du diocèse de Maurienne*. On y trouve les vies des saints Elie, Millet, Thècle, Gontram, Avre, Emilien, Marin, Edolard, Landry et Benezet; des bienheureux Thomas, Ayrald et Gabert; et un chapitre sur les reliques de saint Jean-Baptiste. Comme le précédent, c'est un livre de piété plutôt qu'un livre d'histoire; néanmoins, l'auteur y a consigné quelques-unes des circonstances connues des principales invasions des peuples germaniques, des Huns et des Sarrazins en Savoie.

—

Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie, par le comte E.-Amédée DE FORAS. Grenoble, Ed. Allier (livraisons 7, 8 et 9), in-fol.

Constatons avant tout une chose dont se réjouiront avec nous tous les amis des sciences historiques, la marche plus rapide de cette œuvre consciencieuse. Après avoir donné une ou deux livraisons par an au début d'un travail si complexe, voilà qu'en six mois trois livraisons se produisent et en font ainsi bientôt espérer de nouvelles. Elles renferment la continuation de la lettre B et les familles suivantes : La Balme, Baptendier, Barendier, Barbey, Barbier, Bardonenche, Barfelly, Barillet, Barral, Basin, Baudry, Bavoz, Bay, Baytaz, Beaufort et Beaumont-Carraz. Dans les généalogies de ces maisons, on trouve des renseignements précis et exacts sur des hommes célèbres à divers titres : le jurisconsulte Godefroy de Bavoz, le jurisconsulte Baptendier (Claude), d'Annecy, auteur du *Tractatus liberorum*; François-Marie Basin, bibliothécaire de la ville de Chambéry; Henri Bay, qui a légué, en 1564, 100 écus d'or pour le collége de Chambéry et 100 écus pour l'hôpital; le fameux chancelier Jean de Beaufort, l'un des rédacteurs des *Statuta Sabaudiæ*, etc. Si l'œuvre marche plus rapidement, ses mérites divers ne sont pas moins grands pour cela; au contraire, elle progresse. Le mérite de l'auteur grandit au milieu des difficultés vaincues, par exemple, pour distinguer les diverses familles de La Balme ou pour mettre en ordre les nombreux matériaux relatifs à la famille Beaufort; celui de l'imprimeur se montre dans la plus grande netteté du tirage de certaines pages qui nécessitent plusieurs coups de presse et dans la composition intelligente des tableaux généalogiques. Enfin M. A. de Foras, dessinateur, ne le cède pas à M. A. de Foras, archéologue. De quelles jolies lettres grises tirées en rouge il émaille son œuvre, et quelle belle page que celle où son crayon hardi nous donne l'écu de Beaufort avec casque, couronne, cimier et lambrequins! Et n'ai-je pas le droit d'être fier quand je montre tout cela aux héraldistes et aux bibliophiles de la Bourgogne!

F. RABUT.

BULLETIN

L'espace nous a manqué, dans notre dernière livraison, pour énumérer les principales publications de notre illustre confrère, M. Auguste Bernard, dont la science et les lettres déplorent la perte.

M. Auguste Bernard a publié l'*Histoire du Forez, Les d'Urfé, Mémoires sur les origines du Lyonnais, Description du pays des Ségusiaves, Cartulaire de l'abbaye de Savigny, De l'origine et des débuts de l'imprimerie en France, Geofroy Tory, peintre et graveur*, etc. *Les Estienne et les types grecs de François Ier, Antoine Vitré et les caractères orientaux de la bible polyglotte de Paris, Notice historique sur l'imprimerie nationale, Notices et cartes anciennes de plusieurs diocèses*, et autres ouvrages, fruit de patientes et laborieuses recherches, qui n'ont point épargné une santé frêle et délicate.

Collaborateur de la *Revue du Lyonnais*, il l'était également de la *Revue savoisienne*. On n'a pas oublié ses notes sur les inscriptions d'Aix-les-Bains et de Grésy, son article sur les *Sébagini* qui a provoqué une série d'études sur la *Sabaudia*.

En 1856, M. A. Bernard prenait part au congrès de Sociétés historiques tenu à Annecy, où, pour la première fois, nos cités lacustres furent signalées à l'archéologie préhistorique.

C.-A. D.

—

L'*Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869, publié par M. Jules Philippe, paraîtra dans les premiers jours de novembre prochain.

Cette publication, destinée à vulgariser l'histoire des choses et des hommes illustres de la Savoie, a obtenu un succès tel, en 1868, qu'il est rare d'en constater de pareil en province, où l'écoulement des produits littéraires est forcément très restreint. Ce succès n'a pu qu'encourager l'éditeur qui a pris à tâche, dans son nouveau volume, de répondre à l'accueil bienveillant qui a été fait à son œuvre, en apportant le plus grand soin à la composition des matières.

L'*Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869 contiendra, entre autres articles, *les Provinces romaines de la Savoie*, par M. Ducis; la suite du *Tableau de l'histoire littéraire de la Savoie*, par M. Jules Philippe; l'*Histoire de la brigade de Savoie*, par le même; *les Barbanabites et le collége d'Annecy*, par M. F. Rabut; un chapitre détaché de l'*Histoire des Chevaliers-Tireurs de Rumilly*, par M. Descostes, avocat; *J.-P. Veyrat jugé par M. Sainte-Beuve; le Combat des Savoyards et des Anglais; les Savoyards au pont de Lodi*, etc., etc.

—

L'*Histoire de Savoie* de M. Victor de Saint-Genis paraîtra d'ici au mois de janvier prochain. Cet ouvrage, écrit d'après des documents originaux, embrassera l'histoire de notre pays depuis les origines les plus reculées de la nation jusqu'à l'annexion de 1860. Il formera 3 volumes in-8° de 400 pages chacun; ils contiendront, le premier, les *Origines*, de l'an 587 avant J.-C. à l'an 1516 après J.-C.; le second, les *Temps modernes* (1516 à 1713); le troisième, la *Révolution* (1713-1860), et des documents au nombre de cent trente.

D'après le prospectus distribué, le prix de l'ouvrage est fixé à 12 fr. pour les souscripteurs antérieurs au 15 octobre, et à 15 fr. passé ce délai.

On peut souscrire chez les éditeurs, MM. Bonne, Conte-Grand et Cie à Chambéry; à Annecy, chez M. Jules Philippe, libraire-éditeur.

Le Directeur gérant, J. PHILIPPE.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — No 11. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 15 novembre 1868.

ON S'ABONNE
—
EN FRANCE
Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;
A L'ÉTRANGER
Par un effet sur une maison d'Annecy.
—
La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT
—
France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »
PAYABLE D'AVANCE
—
On ne reçoit que des abonnements annuels.
—
Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

BRIGANTIO EN TARENTAISE

Le cimetière de l'âge du bronze que M. le comte Jocelyn Costa de Beauregard a exploré avec tant de sagacité, à Saint-Jean-de-Belleville, et dont il a publié les richesses dans un remarquable travail, le poignard de la même époque trouvé à Fessons-sous-Briançon, les quatre bracelets en bronze retirés d'un *tumulus* au Planten des Allues, les bracelets, fibules, etc., déposés au musée de Moûtiers, appartiennent à une civilisation antérieure à l'occupation du pays par la race gallo-kimrique des Ceutrons, et dont j'ai recherché ailleurs les origines. Il résulte de cette étude qu'*Axima*, Aime, aurait été le centre des populations ibériques répandues dans la Tarentaise. Cernée entre deux stations gallo-kimriques, de *Brigantio* et de *Bergintrum*, elle dut succomber. Son site charmant lui valut encore sous la domination romaine quelques siècles de vraie splendeur, comme l'attestent ses monuments, dont j'ai parlé dans plusieurs articles de cette *Revue*.

Etudions aujourd'hui ceux des deux stations voisines. C'est d'abord un sarcophage monolyte encastré dans le mur de la mairie de Villette. Sur le flanc extérieur de la cuve on voit une entaille rectangulaire d'un décimètre de profondeur ; de chaque côté, les bustes en relief d'une femme et d'un jeune homme, fouillés également dans l'épaisseur de la pierre. Sous l'entaille s'en trouve une autre également rectangulaire, mais bien plus petite, et de chaque côté les lettres consécratoires aux Dieux Manes.

(Buste de la mère) (Capsule cinéraire) (Buste du fils)

D ▭ M

L.EXOMNI.MACRINI.RVSTICI.FILI.HIC.BRI
GANTIONE.GENITI.ANNORVM.XVI.INSTUDIS
VALLEPOENINA.VITA.FVNCTI.RELIQVIS.EIVS
DILATIS.NIGRIA.MARCA.MATER.FIL
ISSIMO.ET.SIBI.VIVA.FACIENDVM
CVRAVIT

Diis manibus Lucii Exomni Macrini Rustici filii hic Brigantione geniti annorum sexdecim in studiis valle pœninâ vitâ functi reliquis ejus hùc delatis Nigria Marca mater filio carissimo et sibi viva faciendum curavit.

Cette inscription est très intéressante à étudier, soit relativement à la famille Macrin, soit sous le rapport géographique, pour les noms de *Brigantio* et *Vallis pœnina*.

Septime Sévère, son fils aîné Bassien Antonin (connu plus tard sous le nom de Caracalla) et sa seconde femme Julie ont laissé à Salins, près Moûtiers, un votif à *Herculi graio* pour leur retour de la campagne contre Albinus (1). Né en Afrique, élevé par son activité personnelle à la préfecture du prétoire, puis à l'empire, Sévère se défit de ses compétiteurs et de tous ceux qui lui portaient ombrage, comme avaient fait tous ses prédécesseurs sur le trône des Césars. Entre autres nobles citoyens qu'il fit périr, on cite Macrinus et Faustianus (2).

Ce dernier pourrait être le *Faustianus dispensator*, intendant particulier des empereurs, auquel il fut élevé plus tard, à Aime, un *monumentum*, et non une pierre sépulcrale, parce qu'il avait succombé ailleurs (3).

Quant à Macrinus, ce pourrait bien être le père d'Exomnus, dont le tombeau se voit à Villette. Plus tard Opilius Macrinus, également originaire d'Afrique, fit assassiner Caracalla, fils de Septime Sévère, pour lui succéder. Indépendamment de l'ambition de la pourpre impériale, Opilius avait peut-être une vengeance de famille à exercer. Le nom d'*Exomnus*, fils de Macrin le Rustique, paraît avoir une origine exotique comme celui de *Diadumenus*, fils de Marcus Opilius Macrin, que son père avait associé à l'empire et qui succomba avec lui quelques mois après sous le fer des prétoriens. Nigria Marca, mère d'Exomnus, était veuve quand elle perdit son fils, âgé de seize ans. Il y avait plus de vingt ans que Septime Sévère avait passé par diverses fonctions civiles et militaires lorsqu'il fit mourir Macrinus. Ces dates justifient abondamment la naissance d'Exomnus à Villette, après l'établissement de ces diverses familles africaines dans le pays.

Quant au nom de *Brigantio*, qui signifie habitation élevée sur l'eau ou sur un pont, nous ne connaissions

(1) Aymar du Rivail, *De Allobrogibus*, III, xv.

(2) Ælias Spartianus, *in Sept. Sev.*

(3) *Revue savoisienne*, 1867, p. 20.

jusqu'ici, en dehors de cette vallée, que *Brigantia* du lac de Constance (*lacus brigantinus*), aujourd'hui Bregentz, *Brigantio* au bas de l'Alpe cottienne, mentionnés tous les deux dans les itinéraires romains. D'après les inscriptions locales leurs habitants s'appelaient *Brigantini*, presque comme les *Brigantes* d'Espagne et d'Angleterre (1). Dans le gallois ce mot signifie bande armée, d'où le nom de brigands, qui n'était point infamant chez les nations anciennes, au rapport de César. *Latrocinia apud Germanos nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt, atque ea juventutis exercendæ et desidiæ minuendæ causâ fieri prædicant* (2). C'est au même titre qu'il était permis aux Juifs de voler les étrangers.

La migration gallo-kimrique de *Darentasia* s'était flanquée de deux *Brigantio*, l'un contre les confins allobroges, l'autre contre la station ibérique d'*Axima*, Aime. Le moyen âge y a maintenu longtemps deux châteaux-forts.

Le *Brigantio* inférieur est comme la clef de la Tarentaise. Aussi les seigneurs de Briançon n'avaient que trop conservé les traditions de brigandage de leurs ancêtres. Il ne reste plus de l'époque romaine que la culée d'un pont détruit, et, du moyen âge, que le clocher rudimentaire de la chapelle de Notre-Dame, des tronçons considérables de murs qui se détachent à l'horizon de quelques arêtes rocheuses couvertes de broussailles, un escalier déjà bien détérioré et un pont sur l'Isère, auquel se rattachent de tristes souvenirs.

Le *Brigantio* supérieur semble avoir été plus vivant à l'époque romaine. Il servait comme de citadelle à la station principale des Ceutrons, dont la ville s'appuyait sur le flanc occidental du plateau de Villette. Mais les habitations qui se groupaient autour de cette forteresse ont été comblées par les débordements du Nant-Agot, qui ont déterminé en même temps un éboulement de terre considérable sous lequel le vieux Ceutron a presque disparu. C'est sous ces dépôts qu'on découvre encore des *meta* de moulins portatifs en lave, des tronçons de murs, des plaques de marbre, quantité de *rudus*, etc.

Le village de Ceutron s'est déplacé à l'ouest et n'a plus gardé de souvenirs de son centre primitif que sa dépendance religieuse de la paroisse de Villette. Tel est, en effet, le nom donné aux quelques habitations qui se sont élevées sur les ruines de la *villa* des Macrin. Le nom de *Brigantio* a disparu avec ses monuments, et la famille de Villette a tenu là une des quatre grandes baronies de la Savoie.

Les deux *Brigantio* de la Tarentaise étaient bien contemporains à l'époque romaine, puisqu'il a été jugé nécessaire de distinguer celui de Villette dans l'inscription sépulcrale, *Hic Brigantione geniti, valle pœninâ vitâ functi*.

Le nom de la vallée pœnine est reproduit dans deux autres inscriptions, de Saint-Maurice en Vallais et de Vérone. On y lit : *Quatuor civitates vallis pœninæ* (3).

Les autres inscriptions, ainsi que César, Strabon et Pline, nous ont donné les noms de ces quatre peuplades : c'étaient les Nantuates, les Véragres, les Sédunset les Vibères. Le Vallais a formé longtemps avec la Tarentaise la province des Alpes graies et pennines. Des rapports civils et politiques unissaient donc ces deux vallées reliées encore par une voie dont j'ai essayé de fixer le tracé. C'était un noble sujet d'investigations pour le jeune Exomnus puisqu'il était dans les études, *in studiis*. Son excursion pouvait aussi avoir pour motif de lui faire connaître les familles originaires de l'Afrique comme la sienne, si, comme je l'ai établi ailleurs, le nom de *Vallis pœnina* lui vient de la colonisation de quelques corps carthaginois attardés dans l'expédition d'Annibal (1).

Quoi qu'il en ait été, le jeune homme y succomba et ses restes furent transportés au lieu de sa naissance, *reliquis ejus hùc delatis*, et placés dans un tombeau, où la mère se réserva une place de douloureuse affection.

Ces sortes de translations n'étaient point rares à l'époque romaine. Ainsi le corps du rhéteur Arborius fut porté de Constantinople à Toulouse (2), celui de Julia Hélias, flaminique augustale, de Rome à Lyon (3), pour être réunis aux mausolées de leurs familles; Antonius Severus ramena également à *Tarnade*, soit Saint-Maurice en Vallais, la dépouille mortelle de son fils, mort à Narbonne (4).

Il est juste d'ajouter, en terminant, que la conservation de ce précieux monument historique est due aux conseils donnés à temps par M. le chanoine André Chevray, à qui les archéologues ont bien d'autres obligations.

C.-A. Ducis.

(1) Ptolem. *Geog.*, I, I, II.

(2) J. César, *De bello gall.*, VI, XXIII.

(3) Luquet, *Etudes historiques sur l'établissement hospitalier du Grand-Saint-Bernard*, 21, 32.

(1) *Le passage d'Annibal du Rhône aux Alpes.*

(2) Thierry, *Histoire des Gaulois*, III, 211.

(3) Comarmond, *Musée lapidaire de Lyon*, 600.

(4) De Rivas, *Eclaircissement sur la Légion thébaine*, 156. — Luquet, *Op. c.*, 16.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

IV

Les chevaliers-tireurs de Rumilly sous la forme et dans les temps modernes. — Lettres-patentes du 25 avril 1742. — Etat politique de l'Europe. — Vicissitudes du règne de Charles-Emmanuel III. — L'occupation espagnole. — L'*Horatius Coclès* rumillien. — Le siége d'Apremont. — Paix d'Aix-la-Chapelle. — Nouvel essor de la Compagnie. — Réorganisation en 1751. — Requête au Noble Conseil. — Le capitaine Jean de Juge, seigneur de Pieuillet. — Le code du tir. — Comment l'on pensait et écrivait il y a cent ans à Rumilly. — Administration, tribunal d'honneur, cible, prix et titres. — Les fossés du tir.

Nous avons achevé cette partie de l'esquisse, que j'ai appelée du nom de *lointain*. Jusqu'ici, nous avons dû rester dans le domaine de l'histoire générale; nous n'avons pu que constater l'existence de la *Compagnie de l'arquebuse*, qui se cachait derrière le voile de ses exploits glorieux, sans laisser à l'avidité du chroniqueur le loisir de pénétrer dans les détails de son organisation ni de sa vie intime.

A partir de 1742, c'est une nouvelle période, un horizon plus précis et plus distinct qui est inauguré par les lettres-patentes du 25 avril, enregistrées au Sénat le 12 juin suivant, sous la signature des sénateurs Sclavandy Spada et Ferraris Delauis. Le roi Charles-Emmanuel III y confirme et concède « sans payement d'aucune finance la permission du tirage de l'arquebuse et du jeu de papeguay avec permission

de nommer un capitaine de ville qui jouira pendant son employ de l'exemption du logement des gens de guerre, ne pouvant pas faire mettre sous les armes la bourgeoisie qn'avec la permission du gouvernement à l'exception des dits jeux lesquels deuront se faire hors du tems des offices diuins et estre establis dans des endroits et de manière qu'ils ne puissent estre de danger à personne auec l'assistance du chatelain ou de son lieutenant pour empêcher tout désordre enjoignant de déposer les armes, terminer les jeux et permettant à la ville de prendre sur ses reuenuts cinquante livres touts les ans pour les prix francs et pour récompence de celuy qui abattra l'oiseau lequel jouira aussy pendant une année de l'exemption des logements des gens de guerre et du droit commun du vin qui appartient à la ditte ville.»

Ces lettres-patentes sont un symptôme des préoccupations politiques de cette époque. Charles VI, le dernier rejeton de l'illustre maison d'Autriche, vient de s'éteindre; et les puissances, semblables à des oiseaux de proie, s'apprêtent à s'abattre sur le royaume de Marie-Thérèse pour s'en partager les morceaux. De toutes parts on se prépare à la lutte; on sent que l'étincelle va embraser l'Europe; et chacun, en prévison de cette conflagration générale, ménage ses intérêts et se met en garde contre toutes les éventualités. Charles-Emmanuel, lui, reste d'abord l'arme au bras, l'œil fixé sur les plaines fertiles de la Lombardie; mais bientôt, abandonnant l'Espagne et la France, dont il a été plus d'une fois la dupe, il fait volte-face et signe à Worms avec Marie-Thérèse, le 1er février 1742, un traité que Voltaire appelle « le traité de deux ennemis qui ne songent qu'à se défendre d'un troisième, » et par lequel il s'engage à arrêter les progrès des Espagnols en Lombardie, sauf à discuter en temps et lieu ses prétentions sur le Milanais.

On conçoit que dès lors Charles-Emmanuel avait besoin de toutes les forces vives de son royaume pour soutenir sa signature, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il se ménage toutes les ressources militaires dont il peut disposer, en réveillant de leur sommeil ces vieilles et valeureuses compagnies de l'arquebuse, qui avaient rendu d'éclatants services à ses devanciers. Entraîné par son ardeur, le roi fond sur le duché de Modène et le soumet en un jour; mais, pendant ce temps, l'infant Don Philippe se précipite sur la Savoie, que rien ne garde. Charles-Emmanuel revient et refoule l'ennemi dans les gorges du Dauphiné. Heureux si la funeste idée de repasser les Alpes, malgré les rigueurs de l'hiver, n'était pas venue ternir l'éclat du triomphe et compromettre ses résultats !

Dans cette première campagne, les chevaliers-tireurs de Chambéry, de Rumilly et des principales villes du duché, convoqués par lettres du 18 novembre 1742, figurèrent avec honneur sous les ordres des capitaines d'Evieux et de Saint-Agen et le commandement suprême du général de Menthon, baron de Lornay (1). Décimés par le passage des Alpes, les chevaliers-tireurs furent réduits à une seule compagnie, qui, postée dans le château d'Apremont pour couvrir la retraite du reste de l'armée, soutint héroïquement un siége de trois jours contre la division du général Minas et ne se rendit que le 22 décembre, à deux heures du matin, quand l'artillerie espagnole eût démantelé les remparts de la place.

Nous n'avons pas à pénétrer plus avant dans l'étude des phases diverses de cette grande guerre. Chaque année amène une campagne nouvelle, où Charles-Emmanuel se distingue comme soldat, tout en éprouvant des revers. L'armée espagnole, implantée en Savoie, reste maîtresse de ses excellentes positions stratégiques. Marco d'Ecle, l'*Horatius Coclès* rumillien, a beau répondre à l'envoyé espagnol qui demande les clefs de la ville : *Sont-ilié voutrè?* (sont-elles vôtres ?) Rumilly est occupé comme les autres villes. Mais la garnison étrangère s'y conduit avec réserve et ne s'attire aucun des reproches qu'encourent si souvent en temps de guerre les excès d'une soldatesque effrénée.

Enfin, l'Europe, fatiguée, rassasiée de sang et de larmes, songe à la paix, et le traité d'Aix-la-Chapelle vient, en 1748, terminer d'une façon définitive les hostilités et ouvrir une ère de tranquillité et de bonheur, durant laquelle l'agriculture, l'industrie et les arts, un instant délaissés, reprennent à marche forcée leur mouvement ascensionnel.

Remis de leurs fatigues et au sein de leurs foyers, les chevaliers-tireurs de Rumilly songent à se réorganiser en profitant de la faveur souveraine concédée par les lettres-patentes de 1742, dont la guerre a suspendu l'exécution.

Au mois d'août 1751, ils s'assemblent et rédigent une adresse aux « Nobles Conseil et syndics » de la ville de Rumilly; ils y manifestent l'intention de rétablir « cet ancien corps qui, disent-ils, s'est toujours distingué tant en la présente ville qu'avec les autres chevaliers-tireurs, leurs voisins; mais comme ils ne sauraient subsister sans chefs ils recourent à ce qu'il vous plaise, Messieurs, vouloir leur nommer et élire Noble Jean de Juge, seigneur de Pieuillet, pour capitaine. »

Jean de Juge était l'un des personnages qui jouissaient à Rumilly de la plus grande et la plus juste popularité. Comme tous les gentilshommes de cette époque, il avait payé son tribut au souverain et s'était distingué sur le champ de bataille de Guastalla. Retiré depuis peu dans sa ville natale, il y continuait noblement les traditions de sa famille, l'une des plus anciennes de Rumilly.

Une telle présentation ne pouvait qu'être favorablement accueillie. Le 12 août, le Noble Conseil s'assemble « au son de la cloche, à la manière et endroit accoutumés, aux personnnes de Noble Julien de Gavans, sieur Claude Gaime, les nobles et modernes syndics , de Messire Joseph-Michel-Antoine Perret, comte d'Hauteville, de noble Jean de Juge, du sr Thomas Descostes et du sr François Chevrier.»

(1) Ce général appartenait à l'illustre famille des Menthon de Lornay. On sait que la tige connue des de Menthon est un Thomas de Menthon, qui, par son testament du 4 des nones de mai 1271, institue quatre héritiers : Rodolphe, son petit-fils, né de son fils Jean, Albert, Pierre et Henri. Rodolphe reçoit le château de Menthon; Albert, celui de Dingy; Pierre, ceux de Beaumont et de la Balme-de-Thuy; Henri celui de Lornay. Les descendants de Thomas se divisent ainsi en quatre branches mères : Menthon, Dingy, Beaumont et Lornay.

Le Conseil adhère pleinement à la proposition des chevaliers-tireurs et leur nomme « Noble Jean de Juge, seigneur de Pieuillet, l'un des Conseillers, pour capitaine. »

La compagnie avait son chef : il lui fallait un réglement. On se met aussitôt à l'œuvre et l'on élabore, sous le nom de *Règles que doiuent obseruer les Cheualiers de larquebuse de la ville de Rumilly,* un code du tir, qui est dans son genre un document fort remarquable, où se réflètent des principes religieux et moraux, qu'un faux respect humain n'empêche pas de proclamer, un patriotisme ardent, un vif amour du métier des armes et une chevaleresque loyauté.

Le préambule surtout renferme des considérations pleines de justesse et de hauteur :

« De tous les exercices propres à mouuoir noblement le cœur des hommes, — dit-il, — celuy des armes fut touiours le plus utile, et le mieux autorisé, il est même aimé dans nos âmes qu'il est permis de repousser la violence par la violence, et d'arester la fougue et l'impétuosité des ennemis perturbateurs du repos et de leconomie de la société ciuile. »

« Rien de plus louable entre bons citoyens que de former et perpétuer entr'eux des sociétés dont le but principal est d'unir la force au bon ordre, et la loyauté à la force. Nos ancestres sous l'authorité de Nos Augustes Souuerains nous ont transmis cette emulation distinguée pour qu'elle passe à notre postérité jusque dans la caducité des ans et si nos exercices ont esté interrompus pendant les troubles de la guerre, cette compagnie, en repassant sous la glorieuse domination de notre inuincible Monarque, a ressenty en même tems les glorieux effects de sa gratieuse protection, nous deuons tout ce que la sincerité a de plus uif dans la reconnaissance aux soins qu'ont bien voulu prendre nos messieurs de ville pour nous procurer le parfait rétablissement de notre tirage; il ne nous reste par conséquent qu'à exposer les mesures conuenables que nous deuons prendre dans la pratique de nos exercices et rappeller les loix qu'il faut exactement obseruer pour que tout se passe dans l'ordre d'une bonne justice. »

Ce préambule peint à lui seul l'esprit sérieux, et je dirais presque solennel des Rumilliens du XVIIIe siècle. Jusque dans le plaisir, ils restent dignes, graves, académiques; un coup d'arquebuse élève leurs idées dans les régions du droit public, leurs sentiments dans les sphères du patriotisme et de la foi; et, s'ils se récréent en tirant au papegay, ils le font d'une façon raisonnée, pour ne pas se gâter la main, et en songeant aux services que leur adresse pourra continuer à rendre au souverain et à la cité. Ce ne sont pas, en un mot, de jeunes écervelés qui n'aiment que le bruit de la poudre. Ce sont des bourgeois mûrs qui se forment, par un travail lent et mesuré, à l'accomplissement d'un devoir.

Les statuts eux-mêmes comprennent 26 articles.

La première pensée qui y est exprimée est une pensée religieuse : nos bons ancêtres mettent sans détour, le front haut et avec la conviction d'une foi sincère, leur noble institution sous la protection divine :

« Comme c'est à Dieu qu'il faut, dit l'article 1er, raporter toutes ses actions, et que l'intercession des saincts que l'on inuoque luy est agreable, tous les Cheualiers tireurs assisteront à la messe qu'ils feront dire dans la chapelle de Sainte-Marguerite (1) érigée sous ce uocable près du tirage. »

La même pensée a inspiré l'article 3.

« Etant assemblés dans le tirage, est défendu tres-expressement de jurer le S^t^ nom de Dieu dans le parquet a peine de deux sols payable sur le champ qui sera remis entre les mains du Secrétaire et deux sols pour les paroles indécentes. »

La compagnie est administrée par le capitaine, assisté de huit conseillers, d'un secrétaire et d'un trésorier.

« Dans touts les cas qui se présenteront à décider, dit l'article 2, rien ne pourra l'étre que par la déliberation des huicts conseillers qui seront choisis entre les Cheuallers tireurs avec Monsieur le Capitaine. »

C'est encore le capitaine et le Conseil, présidés par le Roi, qui d'après l'article 15, « prendront connaissance sur touts les différents qui pourroient arriuer entre les Cheualiers au lieu du tirage par paroles, iniure et autrement. »

Quant à l'organisation du tir, elle est réglementée d'une façon scrupuleuse, destinée à éviter les abus et les fraudes.

La cible, avant d'être plantée, doit être visitée par trois chevaliers (art. 4). Chaque chevalier, avant de tirer, est tenu, à peine de 10 sols d'amende, de se faire inscrire sur le livre du secrétaire en lui payant la mise, qui est de 20 sols pour le prix courant (art. 5 et 6).

Les coups lâchés au pas « et l'arquebuse ayant perdu l'appuy » seront marqués pour bons. Le coup est nul « si l'on est convainçu d'estre apuyé de quelle façon que ce soit. » On ne peut obtenir la permission de « suscharger » qu'en renonçant à ses premiers coups (art. 11). Défense, sous peine de nullité des coups, d'aller visiter la cible sans y être député (art. 12). Défense, à peine de nullité et de dix sols d'amende, de tirer sous le nom d'un autre (art. 13).

La puissance du lien municipal se retrouve dans l'article 14 :

« Il est defendu de tirer l'oiseau prix franc sans estre bourgeois de la présente ville, et duement enrolé au nombre des chevalliers. »

Quant aux prix, il y en a de trois espèces : le prix de *l'oiseau* ou du *papegay,* qui se tire une fois l'an, le *prix franc* et les *prix courants.*

Le chevalier qui abat l'oiseau est *roi* du tirage durant le cours de l'année et il jouit des privilèges accordés à ce titre par S. M.

Le plus beau coup après celui de l'abattue du papegay donne à son auteur le titre de *connétable*, qu'il conserve pour une année.

(1) Cette chapelle se trouvait à gauche des fossés de la Place d'armes, et elle s'élevait sur l'emplacement occupé par la *Maison du Tabellion*, actuellement consacrée à la justice de paix.

Tel est le réglement de 1751. Un seul point restait à vider : celui du local à consacrer aux exercices du tir à l'arquebuse. Dès la charte de 1742, une maison destinée à servir de pavillon et de parquet avait été construite dans la partie occidentale des fossés, qui étaient devenus vides depuis la démolition des remparts en 1630.

Pendant la période d'inaction des arquebusiers, divers habitants de Rumilly avaient empiété sur ces fossés et sur les chemins qui les environnaient; et il fallut une délibération du Conseil tenue le 7 septembre 1751 et une ordonnance du juge-mage, Noble Joseph Demoz, sénateur honoraire au Sénat de Savoie, rendue le 9 du même mois, pour faire rentrer dans le domaine communal ces parcelles usurpées.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

RECHERCHES SUR LES POÉSIES EN DIALECTE SAVOYARD

(Suite.)

A côté de l'avengle d'Annecy je dois placer l'aveugle de Beaufort, d'autant plus que le dialecte de ces vallées élevées n'a pas encore rang dans cette étude. Achille Favre, parent de l'illustre orateur et de l'homme politique éminent, est mort pauvre dans sa commune. Les souffrances des dernières années de cette existence décolorée furent adoucies par la main généreuse de M. Jules Favre, et celui-ci, inspiré par un cœur savoyard, a su faire une part à sa famille, malgré l'obscurité où les circonstances l'ont plongée. M. l'abbé Ducis, l'infatigable archiviste, a bien voulu recueillir trois chansons de M. Favre : les ***Réflexions d'un célibataire convalescent,*** formée de vingt couplets; la ***Chanson des villages***, en vingt-deux strophes, et la ***Culotta perdua*** qui en compte dix-huit. La date de ces œuvres remonte à 1825. Ecrit par un archéologue distingué et originaire de Beaufort, le texte est précieux à mon travail. Je ne puis insérer ici que l'un de ces documents si utiles à poser les assises des considérations qui doivent clore cette étude.

Stanson della culotta perdua.

O bon vegin, à mon sécor...
Ma fenna zdure et fâ bor.
Elle est armâ d'on grou bâton
En mè zduren, jarnicoton.
Chu mè elle le fâ zda pètâ
Zdai paou d'être déculottâ.

Elle ô ya de, s'en é ventâ,
Partot elle ô y a trompetta :
Cé bor cornet i é-t-on vrai laôu;
En la véyen, le vot fâ paôu...
Ell' a zdeurâ et décrétâ
Que de sari déculottâ.

Elle mé garrôtè tot dè bon...
Elle en é u darrié boton...
Zde si fotu et bin mostia...
Mon marrellet y a dérostia...
Ma culotta en va saoutâ...
Adze le biau tem dè stantâ!

El mè dit; stin dé galopin
Zde voui savay dè yaôu te vin :
Te mezdè tot, né gagnè ren :
Vin, ma gadoura dè vauren!
Pè t'empastié à ribottâ
Zde saray tè déculottâ.

En vrai démon vin contra mè
Et mè fot on fameux soflè;
Dè mè stambè lô poures ou
Du grou bâton tapè à gran cou :
Vèni vite pé l'arrêtâ
U bin zde si déculottâ!

Nè tardâ pâ... tot est perdu.
Zde craigne bin d'être mordu,
Elle est tot queme enrazdia...
Zdai onna piôta d'écorstia :
Cé bor stèvan m'a cuberottâ
Zde vai être déculottâ.

Quié trué zde mè si enfonçâ
Den so biau ju du tem passâ :
Le m'a séduit pè son bon quieur...
Zden ai trovâ pè mon bon boneur,
Vaitza cen qui é dè mâ comptâ!
On s'en trieuvè déculottâ.

U cabaret, on biau delon,
Zdai paya s'tier on amollon;
El m'a fotu onna tortâ...
Tot centze m'a déconcertâ;
Du coup zden ai cuberottâ
En ivrogne mâ culottâ.

I m'a fallu sen raygenâ
Mè laichè mènâ pè le nâ :
Du cabaret zden si sorti
En vrai capon tot encoti...
Ma bougra poueu bin sè flattâ
D'avay chu mè déculottâ.

Zd'en ai rechu, may y é pas d'or,
Chu le coutè on poueu trot fort :
M'a falliu prendre cotellion
Pèr évitâ grand carellion :
Zdai co praôu volliu crapottâ
Zde si zdian benè déculottâ.

El va et vin, y é pè m'épiâ,
Pé vay se zde vai cavittâ .
Le mè fâ paou ; zd'en ai frayeur
Zde craigne sa mauvaige humeur.
D'avay pas chu mè rebottâ
Zde mè trieuve déculottâ.

Avant l'hymen mon agnelin
Vorè sè truvè djablotin :
On zdor zd'ai vollieu la domptâ
I m'en a daoutot truè couta :
Né mot, nè mot... le m'a arrêtâ,
Et bin vite déculottâ.

Zde n'ai pas trot chu bin fognié
Zd'ai pray pè mè faire cognié
Djo, zde si vrai épovantâ
Dè mè vay tozdor soflattâ
Lô pouzde i me fau betâ
En bon guedè déculottâ.

S'd'ayou chu... may i é trot tard
Zde nè sari pas son bétard;
Le n'accourdè pouen dè pardon
I é-t-on vrai dzable à la mayjon
I m'a fallu vite acceptâ
Son serviteur déculottâ.

Contra la fource zdai cédâ
Zde nè sai pas may iaoû modâ :
I mè faut beta a zdnaou
La parla biau d'on air daou ;
Ma borsa elle'a sagotâ
Zde si l'homme déculottâ.

Le m'a passâ la savenâ
Du cuvre-fouat tot starbenâ...
Et m'a razâ en vrai dragon
Pé rajoay on grou stavanton...
I é fichu... faut la respectâ
En vrai niagnou déculottâ.

Che d'ai on petsu poueu ouilliat
Zde m'attire onna vortolliat,
Pé mon malheur le m'a trompâ;
Zde puis bin dire meâ culpâ :
Zde si triste et affectâ
Dè m'être vieu déculottâ.

El a rayjon; zd'ai tozdor tort;
Zde plaoure mon malhéraou sort,
Che le fâ modâ le barbon,
Mè faut rechayvre sen façon :
Zde si son simple marmiton!
O quinta trista condechon.

Cette pièce révèle un caractère jovial, riant de ses infortunes et aimant à plaisanter quand même! Elle renferme beaucoup d'expressions usitées dans nos campagnes. Le rhythme en est facile, et pourtant les fréquentes rimes en *â* offraient des difficultés réelles. On aura remarqué que le montagnard *déculotté,* dirigé par sa verve, mais privé d'instruction, n'a point observé, en les alternant, les terminaisons masculines et féminines. Puis enfin, comme étude orthographique, le lecteur reconnaîtra promptement que l'emploi des accents, quoique l'on en dise, est indispensable à l'accentuation du patois. Sous tous rapports, je le répète avec un vif sentiment de gratitude, cette communication est fort intéressante.

Voici une toute petite poésie que je dois à la complaisance de mon frère, le baron Despine. Je ne saurais lui assigner une date, mais elle me paraît appartenir au département de la Savoie. Par sa forme surtout, elle se distingue essentiellement de la plupart des chants rustiques. Ceux-ci, on l'a remarqué, sont un peu verbeux : ici, au contraire, nous rencontrons une brièveté énergique et concise. La *Nanon* devait porter crânement le bonnet sur l'oreille et accompagner d'une révérence moqueuse chacune de ses répliques.

C'est un dialogue mi-parti français et mi-parti patois où la *mesure,* du moins pour la régularité des vers, n'est pas scrupuleusement gardée.

— Dis-moi, Nanon, le nom de ton village?
— Apprégni lo, monchu, vo lo sarai.
— Viens avec moi te mettre sous l'ombrage.
— Nani, monchu, de ne craign' pas l'soluai.
— Y a-t-il quelqu'un sous ce sombre feuillage?
— On grou lordeau, monchu, quand v'zy sarai.
— Dis-moi, Nanon? tu m'es bien rigoureuse...
— Et vo, monchu, v'z-êtes trot amoéreux.
— Si je suis amoureux, c'est pour te rendre heureuse!
— Et mè, monchu, y é pe me moqua de vo.
— Dis, Nanon? qui t'a fait si bien apprise?
— Et vo, monchu, ieu ivo tant étudia?
— J'ai travaillé au château de mon père.
— Et mè, monchu, en gardin mous motons.
— Hélas! Nanon! tu vois ma dernière heure...
— Crèva, monchu..., crèva quand vo vudrai!

Voici deux petits quatrains, dictés par un moraliste satirique, très répandus dans nos campagnes bien qu'ils y soient peu mis en pratique, et écrits dans le dialecte de Saint-Eustache : je les dois au révérend recteur de cette commune qui, j'en suis convaincu, les a souvent répétés à ses paroissiens.

Braves djins de la campàgne
Sachi tôs vos accordâ.
Se vos amâ la chincagne,
Vos saris asstout roeinna!

Los mouchus de la justice
N'ein vulont qu'a v'tron argein;
Se vos craiy leu malice
Vos n'aris bintout plé rein!

Mon grand-père chantait déjà ces couplets : nous devons donc sans hésitation les faire remonter à un siècle. Toutefois, avouons-le, ce moraliste, quelque sage qu'il soit et peut-être même à cause de cela, n'a cessé de *prêcher dans le désert.*

(Sera continué.) A. DESPINE.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

(Suite. — Voir le nº de septembre.)

Un de mes amis, abonné à la *Revue,* m'écrit ceci : « Je n'ai pas quitté la *Revue savoisienne*... « Vos articles sont bien pensés, bien écrits, quoi- « que un peu secs et roides. Mais c'est votre manière. « Le style, c'est l'homme, a dit Buffon... Vous serez « historien austère, plus exact et fidèle que fleuri « et romanesque. C'est ce qu'on veut aujourd'hui. »

Cet ami a raison : ma manière de raconter n'a rien d'attrayant, rien d'harmonieux, rien de ces belles narrations qui ont le pouvoir de captiver pendant cinq minutes une femme coquette. Ce n'est pas ce que demandent les lecteurs de la *Revue* et là n'est point mon ambition. Mon but est de faire connaître aux historiens de la Savoie, à la postérité, à mes compatriotes surtout, des faits tombés dans l'oubli et qui ont une grande importance locale, et je ne veux m'attacher à donner à mon style d'autres ornements que la clarté, la précision et la vérité. Connaissant l'aventure d'Icare, je resterai dans ma sphère et n'essayerai point de friser les beaux esprits :

Ne forçons point notre talent :
Nous ne ferions rien avec grace.

La terre de Samoëns ne fut jamais soumise à un seigneur local, mais dépendait directement du souverain. Quoique les seigneurs de Gex de Saint-Christophe résidassent au chef-lieu, leur juridiction s'exerçait sur Morillon et sur Vallon (1), et ils étaient chez nous de simples mais grands propriétaires. La *terre* ou *mandement* était donc la portion soumise à la juridiction du châtelain et s'étendait jusqu'aux confins suivants : à l'est, les frontières du Valais, la frête de Crioud, le torrent de Clévieux et les terres de l'abbaye de Sixt; au nord, les communes de Morzine et des Gets; au couchant, les torrents de Gravèruaz et du Verney; au sud, les communes d'Araches et de Passy, ce qui renfermait les sections de Vercland, du Bourg, de la Lanche, de Vigny-Mathonex et de Verchey (2).

Le duc de Savoie venait de signer le traité de paix de Turin, le 29 août 1696. Les finances étaient dans un piètre état; on voulait restaurer le fort de Montmélian que le maréchal Catinat avait notable-

(1) La section de Vallon, qui autrefois faisait une commune distincte et séparée, se réunit en 1811 à celle de Samoëns.

(2) Je conserve l'ancienne orthographe de ce nom et n'accepte point celle de Verchaix que l'on a innové sans motif depuis l'annexion. Il a été démembré de Samoëns et forme commune à part, en vertu d'un décret impérial du 13 mai 1865.

ment délabré en 1691 ; on ne connaissait pas aussi bien alors, ou on ne mettait pas en pratique les moyens actifs de battre monnaie qu'on possède aujourd'hui : les impôts et les emprunts. Victor-Amédée II usa d'un autre expédient. Par son édit du 22 novembre 1698, il mit en vente les biens du domaine qui lui restaient en Savoie. Exposé à l'enchère, le 16 septembre 1699, Samoëns fut adjugé pour 80,000 florins à noble Philibert Salteur, conseiller et maître auditeur en la Chambre des comptes de Savoie, et lui fut inféodé par lettres-patentes du 30 décembre suivant. « Et pour faire connaître, disent les mêmes « patentes, audit Me Auditeur Salteur l'estime que « nous foisons de sa personne, et la considération « que nous auons pour l'ancienneté de sa famillie « des seruices qu'il nous a rendus.... nous auons « érigé le dit Mandement de Samoen en Marquisat, « voulant que le dit Me Auditeur Salteur prenne le « titre de Marquis de Samoen les siens et ses suc- « cesseurs, auec les honneurs et prerogatives dont « joüissent les autres Marquis de nos Etats auec « pouvoir de faire eriger dans la ditte terre et « Mandement de Samoen fourches patibulaires, pi- « loris de même que dans les autres Marquisats dela « les monts. » (1).

Lorsque, le 21 avril 1700, l'acquéreur vint prendre possession de son acquisition, accompagné du seigneur de Montagny, député à cet effet, et en l'assistance du seigneur De Richard, avocat patrimonial, les syndics, conseillers et bourgeois du chef-lieu, ainsi que les syndics des divers quartiers de la commune, déclarèrent « par l'organe de Me Claude-Joseph Duboin, notaire et secrétaire de la dite ville, qu'ils consentaient à la vérification des patentes du 30 décembre et qu'il fut procédé à la sommaire apprise, aux protestes néanmoins que les énonciatives de la dite patente qui pouvaient être contraires aux droits, priviléges et affranchissements du conseil et de la dite ville de Samoëns ne leur pussent porter aucun préjudice, ny donner lieu à aucune innouation contre leur possession immémoriale, s'opposant à la dite sommaire apprise en tant que de besoing au cas que l'on prétendit s'en servir au parsus leurs dits droits et possession... A quoy repondant le seigr Salteur, à l'esgard des protestes par eux faites des prétendus droits et privileges allégués dans les dits comparants, auroit dit qu'il les ignoroit et autrement nioit... » (2).

A peine en possession de sa terre que loin de « laisser les choses dans l'heureux état où elles étoient avant son aliénation, » loin de s'attirer l'affection des habitants en respectant les immunités dont ils jouissaient dès un temps immémorial, au lieu d'agir « comme tant d'autres seigneurs jaloux de l'avantage de leurs jurisdiciables; il ne chercha qu'à abattre les privilèges, anéantir les droits dont les bourgeois avaient été décorés, détruire l'ouvrage de plusieurs princes, ouvrage conservé par leur clémence et établi sur la durée de plusieurs siècles.» (3). Il suscita donc plusieurs procès et ses exigences sont nettement formulées dans une lettre qu'il écrivait à la date du 14 février 1710 que l'on me permettra de reproduire *in parte quâ* : « Comme ie vous ai donné parolle de vous dire mon sentiment sur tous les différents que i'ai auec Mrs de Samoen, ie commence par le proces que i'ai au Senat qui contient trois chefs le premier est qu'ils soient condamnés à me payer la layde et touts deuoirs seigneuriaux et passer reconnoissance sur le terrier produit au proces, le 2d que la qualité de Bourgeois leurs soit rayée, et le 3e que ie sois maintenu en la possession du chateau de Samoen auec ses appartenances (1). quand au premier chef nous demeurames daccord a Samoen que l'on passeroit reconnoissance. et que lon sobligeroit de payer touts deuoirs seigneuriaux, et notemment la leyde que lon ne regla pas, laquelle consiste au fruit des vaches d'un iours consistant en fromage beurre serac et autres choses, qui est deux soyes (2) a parler suiuant les termes du pays. Quand au 2d ie n'empeche que vos Mrs prenent la qualité de Bourgeois pouruu neantmoins que tout soit regle en mesme temps... Le proces de la Chambre consiste aussy en trois chefs. Le premier est encore touchant la Bourgeoisie, le 2d payement de la layde du marché, et le 3e touchant le droit de police, ...que ie pretents auoir pleinement, et sans reserue comme dependant de ma jurisdiction sans estre obligé de prendre le sentiment des sindics la dessus. »

C'était bien là, comme on le disait avec raison, abattre d'un seul coup les priviléges et les libertés dont les bourgeois et habitants avaient été enrichis depuis plusieurs siècles et dont ils jouissaient avec un juste orgueil. Habitués à une vie douce, tranquille, libre, ils ne purent se soumettre à ce joug féodal qui leur était inconnu, aussi plaidèrent-ils à outrance.

En outre, conformément à l'arrêt de la Chambre des comptes, du 8 mai 1700, il fit « planter des fourches patibulaires à quatre pilliers sur une pièce dite le Verney situee au de la et sur le bor du nant de Graueria (Gravèruaz) et tout proche du grand chemin, et un piloris dans lentre deux du 2e et 3e tilliot (tilleul) proche de la hale du d. Samoen du coste du couchant. » Les habitants ne purent voir sans frémir s'élever ces instruments de la tyrannie féodale, ces épouvantails, emblème de la terreur, de l'asservissement, de l'abjection; aussi un beau matin, les armes du marquis, perchées au sommet, furent trouvées abattues. Nouveau procès contre les coupables, mais que je n'ai pas trouvé dans nos archives.

Il est le cas ici d'énoncer sommairement les franchises dont jouissaient les habitants du bourg, ensuite des diverses patentes.

1° Rétablissement, au mercredi, du marché qui avait cessé dès 1476.

2° Rétablissement de la halle qui avait été ruinée cette même année, avec siége au-dedans pour tenir la cour du châtelain le mercredi.

(1) Voyez Grillet, t. II, p. 105.

(2) Procès-verbal de mise en possession.

(3) Avis en droit de l'avocat P.-J. Biord.

(1) C'est le château que Grillet dit avoir été construit par les barons de Faucigny pour la résidence de leur châtelain. Il fut détruit en 1476 par les Valaisans. Il n'y a plus que les murs des fondations formant une enceinte circulaire que l'on appelle la Tornaltaz, et domine le bourg au nord.

(2) La *soie* est la quantité de lait donné par une vache, ou une chèvre, etc., dans une traite.

3° Création (dès 1555) de trois foires, les 4 avril, 30 août et 29 septembre; chacune devait durer trois jours.

4° Le petit territoire sur lequel étaient octroyées les franchises s'étendait du torrent de Clévieu au ruisseau du Bèrouze, et de la rivière du Giffre au chemin des Pleignes et à la Piaz; il comprenait ainsi le bourg et des environs très restreints.

5° Les bourgeois, manants et habitants de la ville avaient le droit d'élire, la veille ou le jour de saint Michel, deux syndics pour gouverner la république, cependant en présence du châtelain, entre les mains duquel ils devaient prêter serment. « Iceux scindiqs esliront bocher pour le seruice de la ditte ville tout ainsy que nos dits sujets en ont bien deüement et legitimement joüis et usé par le passé et sauf nos droits accoustumes. »

6° Que les syndics feraient poinçonner les poids et mesures dont on usait aux foires et marchés, à la *marque* du duc, et *eschandeler* à la mesure de Samoëns.

7° Les habitants de la ville seraient, comme ils avaient été de toute ancienneté, exempts de tous péages, laydes, levées qui se pourraient faire aux foires et marchés et autres parts.

8° Malgré la demande que l'on avait faite tendant à ce que les bourgeois et jurés ne fussent emprisonnés pour cas civils, il fut maintenu qu'ils seraient sujets aux contraintes et coertions de justice, sauf pour les négoces et actions entre les dits bourgeois.

9° Les syndics, en présence du chatelain, devaient *poiser* et faire *poiser* le pain aux boulangers, hôtes et taverniers, ainsi qu'il était de coutume, et le pain qui ne se trouverait pas *poiser* son poids selon la valeur du blé, serait confisqué au profit des pauvres. Et pour inspirer plus de crainte à ces industriels, ils seraient passibles, à la première faute, de l'amende de 6 sols genevois; les récidives seraient punies arbitrairement par le juge de Faucigny, et les amendes revenaient une moitié au duc et l'autre à la république.

10° Il était permis aux syndics et bourgeois de lever deux pots par chevalée (un trente-deuxième) sur le vin qui se débitait; le revenu était applicable à l'entretien de la ville et république.

11° Il leur était permis de nommer un serviteur de ville qui avait pouvoir d'assigner et ajourner les habitants.

12° Ils étaient autorisés à faire réparer les rues, places, *curtines* et autres *empesches*, de nettoyer les cheminées, réparer les granges et maisons de la dite ville.

13° Autorisés à recevoir des combourgeois.

14° « Les filles des bourgeois et iures devoient etre contentes de leur dotte a elles constituees par leur pere sans leur pouoir reclamer dauantage. »

15° Les notaires, bourgeois et jurés ne pouvaient disposer de leurs minutes et protocoles qu'en faveur de la ville qui, dans ce cas, pouvait les alberger.

16° Les bourgeois et jurés pouvaient disposer de leur bien et les enfants succédaient à leur père; ils pouvaient acheter, tenir et posséder terres, rentes et fiefs nobles et francs et sujets à aucune charge, dans le mandement et le pays de Faucigny.

17° Permission de tirer au papegay avec l'arquebuse, le lundi de Pentecôte de chaque année.

18° Autorisation au chatelain de contraindre les habitants et propriétaires voisins des cours d'eau à faire des travaux de défenses dans les cas d'inondation.

Comme je l'ai dit ailleurs, ces immunités furent renouvelées ou octroyées par Jacques de Savoie Nemours en 1555, en 1562 et en 1574; par Henri, son successeur, en 1602, et par le duc Charles-Emmanuel en 1608.

(La fin prochainement). F.-D. Riondel.

BULLETIN

—

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 12 novembre 1868

PRÉSIDENCE DE M. DUCIS, VICE-PRÉSIDENT

M. *Ducis* offre : 1° une tête de faune mutilée trouvée au-delà du faubourg de Bœuf dans ce mas qui a déjà fourni tant de richesses archéologiques;

2° Au nom de M. Laurent Rabut, quelques enduits de clayonnoges lacustres du Bourget;

3° Au nom de M. Tavernier, juge à Taninges, un débris d'inscription romaine trouvé à Thiez, parmi des tronçons de murs romains, de blocs taillés, des fragments de *rudus* et des poteries.

M. Ducis donne quelques détails sur l'ancien chevet de l'église d'Habère-Lullin, qui est décoré d'une bonne peinture, l'*Annonciation*. De la bouche de l'ange une banderolle porte à la Vierge ces mots en lettres gothiques : *Ave gracia plena Dominus;* le *tecum* est effacé. Au-dessus, le Père éternel, bénissant de la main droite et tenant un livre de la main gauche voilée, est assis dans une gloire ovale, comme le Christ de la chapelle des Allinges. La place occupée ordinairement par le Saint-Esprit dans ces tableaux est ouverte par une fenêtre du commencement du XIVe siècle.

M. Ducis signale : 1° des débris d'une inscription recueillis par M. Dijoud, curé de Saint-Félix, où l'on peut encore distinguer le *votum solvit libens merito* à Mercure Auguste ;

2° Un autre débris d'inscription trouvé avec des chapiteaux, bases et tronçons de fût, un anneau et une fibule, trouvés aux Oultars, d'où viennent déjà les inscriptions du clocher de Passy.

M. Ducis rend compte encore des recherches qu'il a faites, à Saint-Gervais et à Bogève, de monuments dits druidiques.

M. *Revon* expose : 1° l'inscription gauloise de Ley, décrite dans la *Revue savoisienne* (1867, p. 101 et 102), et sur laquelle M. Adolphe Pictet vient de faire une savante dissertation dans la *Revue archéologique*. Cette inscription a été cédée par M. le juge Tavernier. La Société remercie M. Tavernier d'avoir donné la préférence au musée d'Annecy pour l'achat de ce monument. — 2° Une importante série de médaillons exécutés et donnés au musée par M. Borrel, graveur en médailles à Paris, originaire d'Aigueblanche (Savoie). On remarque les portraits de plusieurs Savoisiens : l'astronome Bouvard, l'avocat Quétand, le docteur Coster. — 3° Un nouveau don de M. Seguin, de Genève, consistant en monnaies russes d'argent et de cuivre, accompagnées de notices très détaillées. — 4° Des antiquités et souvenirs historiques donnés par MM. Adolphe Dumont, Desgrange, Antony Durand et Joseph Thabuis. — La Société vote des remerciments aux donateurs.

Les dons et échanges sont deposés sur le bureau.

Le secrétaire,

Jules Philippe.

L'abondance des matières nous force à renvoyer au prochain n° la publication des dons faits à la Société Florimontane.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.

9me Année. — N° 12. *Omnes omnium caritates patria una complexa est.* 28 décembre 1868.

ON S'ABONNE

—

EN FRANCE

Par un *bon postal* à l'ordre du Directeur;

A L'ÉTRANGER

Par un effet sur une maison d'Annecy.

—

La *Revue* rendra compte des ouvrages dont deux exemplaires lui auront été adressés.

REVUE SAVOISIENNE

JOURNAL PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ FLORIMONTANE D'ANNECY

PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Histoire — Sciences — Arts — Industrie — Littérature

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet.

ABONNEMENT

—

France. . . . 6 fr.
Italie et Suisse . 7 »

PAYABLE D'AVANCE

—

On ne reçoit que des abonnements annuels.

—

Les communications de tous genres adressées à la *Revue savoisienne* doivent être affranchies.

POLYBE ET LE GRAND-SAINT-BERNARD

Je pensais en avoir fini avec les Carthaginois après les deux articles que j'ai publiés sur leur marche dans nos contrées. Mais, m'écrit-on, l'autorité de Polybe n'est peut-être pas aussi concluante que je l'ai affirmé pour le passage par le Grand-Saint-Bernard, puisque la plupart des auteurs modernes l'invoquent chacun pour un système différent.

Je n'ai qu'à retourner l'argument : l'autorité de Polybe est si grande que personne n'ose s'en passer, dût-on lui faire dire tout autre chose que ne porte le texte de son histoire au livre IIIe, chapitre XLVII. Je vais le résumer.

Polybe, en décrivant la ligne des Alpes d'Italie dont le contour part de l'Adriatique pour courir à l'ouest (1), place la source du Rhône à l'occident du nœud septentrional de la chaîne. On ne peut méconnaître ici le Saint-Gothard ou le Mont-Furca. Il ajoute que le Rhône va se jeter dans la mer de Sardaigne et que la chaîne des Alpes jusqu'à Marseille sépare son bassin des campagnes qui environnent le Pô. Il ne pouvait désigner ainsi que les plateaux du Piémont dont les rivières alimentent le Pô; car le cours de ce fleuve n'est point parallèle à celui du Rhône. Revenant à son point de départ, Polybe précise ainsi le sujet de tant de controverses : Annibal ayant surmonté ces Alpes près de là où est le lieu, le siége ou la conjecture du Rhône, descendit en Italie (XLVII). De toute évidence il s'agit ici des sources du fleuve et c'est par ce terme que la plupart des traductions rendent le *topôn Rodanon*.

Si ce texte devait être pris à la rigueur, ce serait le Simplon qui aurait eu l'honneur de ce passage mémorable. Mais, outre que ce détour aurait allongé inutilement le parcours, il nous écarte trop des Tauriniens qu'Annibal battit avant de se diriger vers le Tessin.

(1) Il faut voir cette description bien plus détaillée au livre II, ch. XIV, XV, XVI, XVII.

D'ailleurs Polybe lui-même, parlant des sources du Rhône, dit qu'il est formé de plusieurs cours d'eau; et cinq siècles plus tard Ammien Marcellin, qui avait fait la guerre en Gaule et en Germanie, disait encore que le Rhône venait des Alpes pœnines par plusieurs sources.

Polybe dit encore que les Ardyes habitaient le côté le plus septentrional de ces sources. Or, Ardon, leur centre, se trouve entre Martigny et Sion. Le Rhône du haut Vallais était donc pris pour une des sources du fleuve, et le torrent qui descend du Grand-Saint-Bernard devait être considéré comme une autre source. Son nom de Dranse était, d'ailleurs, très générique, du radical *Dor*, cours d'eau, qui a laissé son nom à la station d'*Octodoro* ou *Iunctodoro* située à la jonction de la Dranse au Rhône.

C'est précisément dans cette direction que Ptolémée place les sources du Rhône, à un degré sud-est du Léman. On jugera de la valeur de cette distance par celle du Mont-Adulas (le Saint-Gothard ou le Mont-Furca) qu'il fixe à un degré nord-est des sources du Rhône (1). Peu importe l'imperfection actuelle de ces données géographiques; elles sont les témoins de la science de leur temps et leur accord nous rassure suffisamment sur le point des Alpes qu'elles ont voulu désigner.

La mention préalable des campagnes subalpines et leur distinction des campagnes circumpadanes que fait Polybe en parlant des renseignements pris par Annibal avant son expédition, fait assez pressentir la traversée d'une vallée adjacente au Pô avant d'arriver à ce fleuve (XXXIV). La suite de son récit explique parfaitement la raison de ce détour.

Les Tauriniens étaient amis des Romains, et il est probable que le *Saltus taurinus* n'aurait été abordable aux Carthaginois que par une lutte désespérée, l'avantage devant demeurer, dans les prévisions ordinaires, aux premiers occupants des hauts plateaux les plus fortifiés naturellement. Ce qui était vrai du *Saltus taurinus*, pouvait l'être aussi des autres passages voisins. N'a-t-on pas vu plus tard les Ceutrons, les Graiocèles et les Caturiges confédérés pour défendre l'accès de leurs montagnes?

Les Insubres milanais étaient en guerre avec les Tauriniens et les Romains (XL, LX). Ces deux derniers

(1) Ptol. *Geog.*, II, v, IX.

ont repoussé plus tard les Salasses jusqu'au nord d'Ivrée (1). Il est donc probable que déjà à cette époque les Salasses faisaient cause commune avec les Insubres. Si Polybe n'a nommé que ces derniers, c'est que leur extension et leur prépondérance politique étaient bien plus considérables et qu'il n'avait, pour ainsi dire, à traiter qu'avec eux ; l'un de leurs chefs, Magile, était venu avec une députation jusqu'en Espagne pour servir de guide et, au besoin, d'otage à Annibal pendant la traversée des Gaules et des Alpes (XLIV). En partant de l'Espagne Annibal savait d'avance son pays et son monde par les nombreuses députations italiennes (XXXIV, XLVIII) ; il était sûr d'un bon accueil sur la ligne de la Doire-Baltée au Tessin et ne pouvait entrevoir qu'une opposition formidable autour des Alpes cottiennes. Aussi le général romain, ne soupçonnant pas le détour qu'allait tenter Annibal, avait peine à croire que cette armée cosmopolite pût passer les Alpes (XLIX, LXI) ; et c'est en dissimulant sa marche derrière le massif du Mont-Blanc qu'Annibal put arriver en Italie contre toute attente. A Rome ce fut une épouvante, car on venait d'envoyer contre lui un consul en Espagne.

Arrivé à Ivrée avec l'escorte des Insubres, appuyé sur sa gauche par leur confédération armée, ne voulant pas laisser à sa droite leur ennemi, qui refusait d'entrer dans son alliance, Annibal dut infliger aux Tauriniens une sanglante défaite pour détruire le prestige de l'appui des Romains, entraîner les peuplades dont les sympathies lui étaient connues, mais qui n'osaient se prononcer sous la menace des légions romaines.

Mais, objecte-t-on encore, le passage du Petit-Saint-Bernard, plus court et plus facile que celui du Grand, aurait abondamment suffi au détour que nécessitait à Annibal la confédération taurinoise.

Si, du fond ou du centre de l'île des Allobroges on avait à prendre la route la plus facile pour atteindre les Alpes, le choix tomberait certainement sur la ligne de l'Isère, abstraction faite de tout autre obstacle que ceux de la topographie.

Mais connaissons-nous bien toutes les circonstances qui s'imposaient à Annibal et à son armée ! Il n'est pas le cas de conjecturer ce qu'il pourrait faire aujourd'hui, d'après les règles de la stratégie moderne et dans des suppositions qui peuvent varier indéfiniment. Il s'agit de savoir ce qu'il a fait réellement, il y a bientôt vingt-un siècles !

Qui nous dira la vérité? Les documents les plus contemporains écrits par des hommes compétents. Or, le plus ancien et le plus complet est bien certainement le récit de Polybe, où l'on admire une connaissance approfondie de l'art militaire, qu'il avait pratiqué dès sa jeunesse. Cet auteur affirme s'être renseigné pour les chiffres à la table de Lacinium, qu'Annibal avait fait exécuter pendant son séjour en Italie (XXXIII); il dit avoir lu et discuté tout ce qui avait été écrit avant lui sur cette question (XXXVI, LVIII), parcouru la même route qu'Annibal et vu encore les témoins du passage des Carthaginois (XLVIII, LIX). Il ajoute que c'est grâce à cette connaissance pratique des localités qu'il peut réfuter les erreurs de ceux qui, jusqu'alors, avaient raconté cette expédition comme on compose un poème.

(1) *Questions archéologiques*, 87.

Jusque-là nous sommes d'accord. Mais ce que l'on n'ose avouer, c'est que Polybe a indiqué comme point de repère du passage d'Annibal non les sources de l'Isère, ni de l'Arc, ni du Drac, ni de la Romanche, ni de la Durance, mais celles du Rhône. Ce que l'on se garde bien de dire, c'est qu'il n'a mentionné vers ces sources aucun autre peuple que les *Ardues*, dont le nom s'est conservé dans le village d'*Ardunum*, aujourd'hui Ardon. La majuscule grecque Y a été plusieurs fois remplacée par le V latin et les deux lettres se confondent dans l'écriture cursive des deux langues.

Les aveux de Tite-Live, de Pline, de Servius, d'Isidore, etc., sur les traditions romaines, viennent corroborer ce témoignage, qui a laissé son cachet dans les inscriptions de la vallée et de l'Alpe pœnines.

C.-A. DUCIS.

LES CHEVALIERS-TIREURS DE RUMILLY

V

Les fêtes rumilliennes. — Période du plaisir. — Proclamation du Conseil. — Le 19 septembre 1751. — Programme de la journée. — Cortège. — Les cadres de la Compagnie. — Un spécimen de l'esprit rumillien. — Noms de guerre des preux chevaliers. — Premier roi et premier connétable. — On porte l'oiseau en triomphe. — Comme quoi Annecy et Rumilly ont toujours vécu en bonne intelligence. — Invitation du comte Menthon Daviernes. — Uniforme improvisé. — Le 27 août 1752. — La fête et le tir d'Annecy.

Toutes les difficultés sont aplanies. La Compagnie est organisée. Elle a son capitaine, elle a ses statuts; ses cadres s'emplissent avec rapidité et enthousiasme. Nous allons désormais assister à un autre spectacle. Jusqu'ici c'est la lutte, c'est la défense, c'est l'héroïsme : maintenant c'est le plaisir. Les fêtes vont se succéder brillantes et nombreuses ; les nobles syndics, les commandants de la garnison y prendront part ; de temps à autre, on ira fraterniser avec les Compagnies voisines et au sein de la cité des tirs fréquents et de joyeux banquets entretiendront le goût des armes et les relations sociales. Nous entrons proprement ici dans ce que j'appellerai la *vie de famille* de la Compagnie, phase de calme et de repos où les ans opèrent leur révolution uniforme, chaîne de dynasties éphémères où l'adresse couronne chaque année un nouveau souverain.

Le 13 septembre 1751, à 9 heures du matin, le Conseil se réunit au son de la cloche. Julien de Gavand, Claude Gaime et Charles Rubellin, syndics, Thomas Descostes, François Chevrier, Claude Ginet et Pierre Antoine Rubellin, conseillers, sont présents à la séance.

« Les dits nobles syndics et conseil, — dit la délibération de ce jour, — pour se conformer aux bonnes intentions dont Sa Majesté veut bien honorer la bourgeoisie de la présente ville, ont fixé dimanche prochain, dix-neuf du courant pour tirer avec l'arquebuse au papegay. »

Voici le grand jour arrivé.

Après une messe solennelle, célébrée moyennant 30 sols à la Chapelle Sainte-Marguerite par Rd Olive, aumônier de la Compagnie, le cortège se rend au pavillon des chevaliers. Noble de Gavand, premier

syndic, inaugure la cible. Viennent ensuite le capitaine, noble Jean de Juge, le porte-guidon, le secrétaire et les trente-quatre chevaliers dont les noms sont ainsi rapportés sur les registres de la compagnie :

MM.	Gaime,	Collomb,
	Magnin,	Brachet,
	Bertequin,	Ginet,
	Combet,	Armand,
	Gargous,	Degaillon,
	Bouvier,	Babin,
	Vandoz,	Péguin,
	Rubellin de St-Marcel,	Reynaud, châtelain,
	Revilliod,	Armand fils,
	Rubellin, chirurgien,	Gouvard,
	Rubellin cadet,	Crette,
	Cavoret,	Saxe,
	Morand,	Boujon,
	Gavant,	Thomasset,
	Olive,	Bertequin l'aîné,
	Galliard,	Rubellin, de Montbor-
	Depoisier,	Demoz, [nex.

Détail singulier! La plupart d'entr'eux portent au parquet du tir un nom de guerre sous lequel ils sont officiellement désignés. L'esprit rumilien s'est glissé sous ces appellations singulières, qui ont emprunté le patois énergique de la vallée et dont plusieurs indiquent une aptitude particulière à la chasse. C'est ainsi qu'on voit figurer en toutes lettres (je copie ici le secrétaire) Armand *la Ballaz,* Combet *Citron,* Gaime *la Bécassine,* Olive *Strasbourg,* Rubellin *la Lancette,* Rubellin *Perdreau,* Saxe *la Cire,* de Juge *Chablais,* Magnin *Matras,* etc.

Tous ces illustres citoyens visent à leur tour le corps effilé du *papegay.* Six heures sonnent : le tir est clos et bientôt on proclame le nom des vainqueurs :

Degaillon, le quartier-maître, a abattu l'oiseau : il est nommé roi.

Joseph Gruffat reçoit le nom de connétable.

Le roi dépense en libéralités la prime donnée à son adresse, et le chevalier Armand, accompagné de deux hallebardiers, porte solennellement l'oiseau à la demeure royale, selon le cérémonial accoutumé.

Le 12 août de l'année suivante, en 1752, le comte Menthon Daviernes, colonel des chevaliers-tireurs d'Annecy, invite la Compagnie de Rumilly à venir fraterniser avec eux.

« Les chevaliers-tireurs de cette ville, écrit-il au capitaine de Juge, sensibles comme ils doivent aux politesses qu'ils ont reçues chez vous l'année dernière, et pour entretenir cette aimable société, se flattent que MM. les chevaliers-tireurs de Rumilly voudront bien leur faire l'honneur de venir le matin du 27 du courant pour tirer conjointement au prix qu'on leur présentera... »

Le capitaine de Juge demande l'autorisation du départ à S. Exc. le comte de Sinsans, gouverneur de la Savoie, et lieutenant général des armées de S. M., qui lui répond le 21 août : « Je ne doute point que la Compagnie, sous vostre prudente conduite pourra se rendre à Annessy sans qu'il résulte aucun désordre de leurs assemblées. »

Cette invitation a émoustillé l'amour-propre rumillien. Il s'agit de sortir, d'aller se montrer dans une ville voisine, d'y mesurer ses forces et son habileté ; et l'on tient à faire dignement les choses. On adopte et on confectionne à la hâte un uniforme improvisé : « habit bleu de roy, veste et culotte blanche, le reste de l'équipage à volonté. »

Le 27 août, à huit heures du matin, on monte à cheval : toute la population accompagne bien loin sur la route les brillants arquebusiers. A dix heures ils font leur entrée dans Annecy.

Deux cors de chasse et un tambour des dragons précèdent l'escadron.

Derrière eux s'avance sur un fougueux cheval richement caparaçonné le capitaine de Juge. Il est entouré d'un état-major, où figurent le comte d'Hauteville, le commandant de Morel, capitaine des dragons de S. M., le baron de Saint-André, capitaine dans Savoie, MM. Demoz, conseiller, Portier du Bellair, Joseph Reynaud fils, châtelain, Chevrier, major de ville, Anthonioz, officier dans Tarentaise, etc. Suit la pléiade étincelante des vaillants tireurs. Le valet de ville et l'ordonnance du commandant de Morel ferment la marche. L'escadron entier forme un effectif de 42 hommes.

Après l'accolade on se rend au tir.

Dix-huit chevaliers rumilliens ont été désignés pour y prendre part, six y remportent des prix. Bertequin gagne le 2e ; Charles Rubellin, le 5e ; Morand *minor*, le 6e ; Gaime, le 9e ; Gruffat, le 10e ; et Saxe, le 11e.

Les dépenses faites par la Compagnie dans cette mémorable journée s'élevèrent à 171 livres, valets, cors et tambours compris. On s'amusait alors à bon marché ; mais il est vrai de dire que la traditionnelle hospitalité annécienne avait défrayé l'expédition de tous frais de séjour.

VI

Où le lecteur ne verra que des dates et des noms. — Tirs des années 1752 à 1774. — Un empereur rumillien. — capitaines, rois, connétables, syndics, commandants de la garnison. — Le jeu de billiard dans ses rapports avec la moralité de la jeunesse et le Conseil de Rumilly. — Un temps d'arrêt dans la période. — Visite de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. — Un spécimen des correspondances officielles dans le dernier siècle. — Dépêches du comte de Latour et de l'intendant général Blanchot. — Le veau gras. — Suite du prince. — Délibérations du 18 et du 21 juillet. — L'arc de triomphe. — Un père capucin architecte. — Le quart d'heure de Rabelais et le règlement des comptes.

Le 17 septembre 1752 eut lieu à Rumilly le tir annuel de l'oiseau. M. Demoz, premier syndic, a les honneurs de la cible. Après lui viennent MM. Chevrier, pour le second syndic, Degaillon et Joseph Gruffat, roi et connétable de 1751, l'avocat Olive, porte-étendard, et Armand père, secrétaire. — Le chevalier Brachet est nommé roi ; Armand *minor,* connétable. — L'oiseau est accompagné en triomphe à la demeure royale par une députation, composée de MM. Collomb, Gruffat et Magnin.

Le 11 juin 1753, tir de l'oiseau : il est des plus animés. 57 concurrents y prennent part, en comptant les deux syndics Demoz et Descostes.

Roi : Collomb. — Connétable : Rubellin.

La même fête a lieu le 29 juin 1754. La munici-

palité est représentée par le premier et par le second syndic, comte d'Hauteville et Gaime. 39 tireurs.

Roi : Martin Cyprien Olive, dit *Strasbourg*. — Connétable : Armand père.

L'oiseau n'a été abattu que le 4 juin à 7 heures du matin.

Le 15 mai 1755, tir au papegay. Syndics : de Gavand et Rubellin. Le chevalier de Saint-Maurice prend part à la fête. 42 tireurs.

Roi : Combet, dit la *Compoletaz*. — Connétable : Rubellin.

Le 7 juin 1756, prix de l'oiseau. Syndics : Jean de Juge et Jacquier. 33 tireurs. Roi : Olive *Strasbourg*, déjà roi en 1754. — Connétable : Magnin.

Le 30 mai 1757, tir à l'oiseau. Syndics : Demoz et Descostes. 35 tireurs. Roi : le conseiller Jean-Louis Rubellin. — Connétable : Rubellin *Perdreau*. La famille Rubellin a cette année les honneurs du triomphe ; l'adresse y est, paraît-il, héréditaire : les surnoms l'indiquent et les prix très nombreux qu'elle remporte, soit dans les tirs francs, soit dans les tirs courants, en sont la preuve.

15 mai 1758, tir au papegay. Syndics : comte d'Hauteville et Ginet, médecin. 33 tireurs. Roi : le conseiller Rubellin. — Pas de connétable. — On prend au parquet du tir une décision gastronomique : on décide que, sur les 50 livres données par la ville *pour l'abattue de l'oiseau*, 20 livres seront prélevées « pour preuoir aux fraix de la collation que celuy qui met à bas loyseau est obligé de suporter. »

4 juin 1759, tir à l'oiseau. Syndics : de Gavand, Charles Rubellin, Gavet, médecin. 38 tireurs. Pas de connétable. Jean-Louis Rubellin, ayant comme Louis Delphin abattu l'oiseau pendant trois années consécutives, est proclamé *empereur*. C'est le seul chevalier qui pendant toute l'existence de la société, ait mérité ce titre.

26 mai 1760, tir au papegay. Syndics : de Juge et Jean-Louis Rubellin. Le capitaine de Serisole, commandant de la garnison, ouvre le feu. 41 tireurs. Roi : Pétellat aîné, dit la *Cire*. — Connétable : Rubellin dit *Perdreau*.

Quatorze chevaliers, Gaime, Rubellin, Thomasset, Saxe, Olive l'aumônier, Babin, Descostes fils, Olive *Strasbourg*, Durhone *Tonnerre*, Berthier, de Rochette, Rubellin *Perdreau*, Anthonioz et Collomb, se réunissent en société pour se donner à tour de rôle un prix de 14 livres. L'acte social est signé le 26 mai 1760. Le tir s'inaugure le 1er juin. Berthier remporte le premier prix, donné par Gaime et consistant en un beau plat de faïence.

11 mai 1761. *Abattement de loyseau*. Le commandant Seuly et le comte d'Hauteville, intendant de Vogayre, tirent les premiers. Syndics : Demoz et Descostes. 36 tireurs. Roi : de Mouxy. — Connétable : François Collomb.

29 septembre 1762. Tir au papegay. Syndics : comte d'Hauteville et Jean Morand. 30 tireurs. Roi : Anthonioz. — Connétable : Charles Babin. — On convient au parquet que, sur les produits du tir, 21 livres seront « relâchées pour les réparations des degrés du cimetière. »

Le 4 avril 1763, le capitaine de Juge, le trésorier Martin-Cyprien Olive, le secrétaire Jean-François Armand et l'aumônier Rd Olive donnent la démission de leurs charges, « pour ne pouuoir y vacquer. » « Les chevaliers tireurs, dit la délibération de ce jour, ont requis qu'il fut établi un conseil pour pourvoir aux susdites charges, en premier lieu pour présenter requête à Messieurs de ville pour leur donner un capitaine, et en second lieu pour établir un aumônier, un trésorier et un secrétaire. » Le Roi propose comme membres du conseil dictatorial MM. François Gaime, Pierre Rubellin, Thomasset, Albert-Eugène Armand, François Magnin, Jacques Collomb, Charles Babin et Saxe, tous bourgeois et chevaliers-tireurs. La démission de M. de Juge fut, paraît-il, retirée : car on le verra reparaître dès 1765 et aucun capitaine n'est nommé à sa place. M. La Ravoyre et M. Saxe sont élevés aux fonctions de secrétaire et de trésorier.

Le 23 mai 1763, on ouvre le tir annuel au papegay, sous la présidence de Charles et de Jean-Louis Rubellin. L'oiseau n'ayant pas été touché le 23, on renvoie l'*abattement* au 27. 25 tireurs. Roi : Rubellin *Perdreau*. — Connétable : Armand, chirurgien.

11 et 12 juin 1764. Tir au papegay. Syndics : Charles et Jean-Louis Rubellin. 25 tireurs. Roi : Durhone. — Connétable : Thomasset.

Le 12, on donne à Olive, l'ex-trésorier, la quittance de sa gestion moyennant la somme de 36 livres, dont il se trouve comptable et qu'il verse à la caisse entre les mains du sieur Saxe, « trésorier moderne ; » outre cette valeur, l'actif de la société se compose d'une somme de 20 livres, montant du droit que le Roi paie chaque année après sa nomination, et d'une créance contre deux chevaliers retardataires.

27 et 28 mai 1765. — Tir de l'oiseau. 36 tireurs. Le capitaine de Chuisan, capitaine dans Savoie-cavalerie et commandant de la place, tire au nom de Sa Majesté. Viennent ensuite MM. Demoz, premier syndic, Durhone, roi, de Juge, capitaine, Ginet, syndic, Thomasset, connétable, Saxe, trésorier, et La Ravoyre, secrétaire.

Roi : Anthonioz. — Connétable : Collomb.

En 1766, de nouvelles modifications sont introduites dans les cadres de la Compagnie. Sur la requête des chevaliers, le noble conseil nomme capitaine M. Demoz. Le 21 avril, il convoque la société. On se réunit à son hôtel. Il annonce d'abord l'arrivée dans notre ville pour le 9 mai de Mgr l'évêque et prince de Genève, et il donne l'ordre de se réunir en corps pour aller l'attendre et le recevoir. On procède ensuite aux élections des dignitaires. Charles Dasnières est nommé lieutenant, Jean-Baptiste Durhone, aide-major, et François Gaime, porte-guidon.

Le 9 mai, Mgr l'évêque et prince de Genève, reçoit la brillante réception qu'on lui préparait ; et le 17 mai s'ouvre le tir de l'oiseau. 38 tireurs. MM. le comte de Bergeras, commandant, le chevalier d'Aglié et les nobles syndics prennent part aux exercices.

Roi : Rubellin. — Connétable : Collomb.

Le 8 juin, une délibération décide que « le livre des priuilèges du tirage » restera perpétuellement entre les mains du lieutenant et ne pourra être communiqué que du consentement du capitaine.

En 1767, du Rhone fut roi et Gaime, connétable.

Le 10 septembre, le Noble Conseil prit une délibération qui prouve qu'il comptait au nombre de ses devoirs les plus sacrés la surveillance de la jeunesse et la sauvegarde de sa moralité. Des étrangers ont introduit à Rumilly deux jeux de billard, sous l'enseigne : *au Royal jeu de Billiard*. Le Conseil qualifie gravement cette nouvelle industrie d' « introduction plus préjudiciable qu'avantageuse et qui tend au dérangement de la jeunesse, dont la plupart y passe une partie de la nuit, » et il s'adresse au Seigneur intendant pour prévenir de plus graves abus.

23 mai 1768, tir de l'oiseau. 28 tireurs. M. de Savoiroud, commandant, tire pour Sa Majesté, et M. de Mouxy, premier syndic, pour la ville. M. de Juge est nommé roi, et M. Gaime, connétable.

15 mai 1769, tir de l'oiseau. 24 tireurs. Le chevalier Bolenga, commandant, tire pour Sa Majesté, et M. Demoz, premier syndic, pour la ville. MM. de Juge et Gaime sont maintenus par leur adresse dans les dignités de roi et de connétable.

29 juin 1770. *Abattement de l'oiseau,* 24 tireurs : le marquis de Courseilles pour Sa Majesté, M. de Gavand, 1er syndic, pour la ville. Roi : Anthonioz. — Connétable : Collomb.

Le 20 mai 1770, une délibération décide que tous les fonds disponibles ainsi que l'argent des prix seront employés aux réparations du tirage.

20 et 21 mai 1771. Tir au papegay. 28 tireurs : M. Mosse, commandant, pour Sa Majesté, MM. de Juge, Descostes et Durhône, syndics, pour la ville. Roi : Gantin. — Connétable : Cochet, noble Julien de Gavand est nommé capitaine.

8 et 9 juin 1772. Tir de l'oiseau. 26 tireurs : MM. Bouër, commandant, pour Sa Majesté, Du Bellair, Ginet et Rubellin, syndics pour la ville. Roi : Emmanuel Thomasset. — Connétable : Gayme.

L'année 1773 fut néfaste pour les tireurs rumilliens : « L'oiseau n'a pas été abattu, dit tristement « le secrétaire; cependant l'on a laissé ce qui était « dû pour ce fait entre les mains du sieur trésorier « de ville. »

Un événement mémorable vint en 1773 rompre la monotonie de la vie locale : ce fut l'entrée et le séjour à Rumilly de S. A. R. Mgr le duc de Chablais. Il ne nous reste aucun récit détaillé des fêtes qui accompagnèrent sa visite et auxquelles la Compagnie des chevaliers-tireurs dut prendre une si large part; mais il est facile de les reconstituer dans toute leur vérité historique à l'aide des documents renfermés dans le registre des délibérations du noble conseil.

Le 15 juillet 1773, arrive à Rumilly une dépêche de S. Exc. le comte de Latour, commandant de Savoie, annonçant l'arrivée du prince pour le 27 ou pour le 28 de juillet au plus tard. Cette dépêche est précieuse et utile à consulter, parce qu'elle donne une idée exacte des correspondances officielles de l'époque. Son Excellence trace avec la plus grande minutie le programme de la réception : on dirait qu'il doute de la compétence des Rumilliens en pareille matière; ils s'y entendaient pourtant!... Les nobles syndics devront se concerter avec le chevalier Dandon, commandant de la garnison, pour accomplir le cérémonial usité. On ira attendre le prince au-delà du pont sur Chéran et ce dès 7 heures et demie du matin. Les boîtes et mortiers l'accueilleront de leurs bruyantes décharges. Ici une petite recommandation confidentielle lancée comme à voix basse dans le tuyau de l'oreille et aussi pittoresque dans l'idée que dans l'expression : « Je vous conseille aussi d'*ameuter* la populace depuis le débouché du pont jusqu'à la place et de luy ordonner de donner des démonstrations de joie par des vivats redoublés. » La recommandation était inutile : les Rumilliens sont enthousiastes de cœur et de voix..... Une fois le prince descendu à son hôtel, on lui fera demander une audience par M. le chevalier De Leiny, son grand maître; le premier syndic prononcera un compliment « court, mais relatif à la circonstance, et le commandant présentera les officiers de la garnison. »

Un mot pour le révérend curé de la paroisse : « Comme le prince est d'usage d'entendre tous les matins la messe, vous proposerez à Monsieur son grand maître dès la veille de luy en faire garder une dans l'église de votre paroisse à l'heure qu'il voudra l'entendre » M. le Curé devra le recevoir en grand manteau et lui offrir l'eau bénite à l'entrée et à la sortie de l'église.

Dernier avertissement : balayer les rues, approprier et orner la façade des maisons et enfin quand, l'après-midi ou le soir, le prince voudra faire sa promenade habituelle on devra le conduire « dans les plus jolis promenoirs. » « Vous êtes les maîtres, dit en terminant le comte de Latour, d'ajouter ce que vous croirez le plus à-propos à tout le détail que dessus. »

Le 17 juillet, autre dépêche : elle vient du cabinet du seigneur Intendant général Blanchot. Il annonce que S. A. R. Monseigneur le duc de Clablais et LL. AA. le prince et la princesse de Carignan arriveront avec leur cour le 27 du courant pour repartir le lendemain matin. Il ordonne de tenir prêts des logements convenables pour les princes et pour leur suite. Singulier détail gastronomique qui semblerait de nature à faire considérer le duc de Chablais comme un enfant prodigue : « Vous aurez au surplus attention de faire tenir prêts *deux veaux gras* en vie de poids net au moins de 70 livres chacun pour être remis au boucher qui suit la cour et qui les payera. » Le seigneur Intendant donne la liste de la suite de Son Altesse Royale. Elle comprend 98 personnes. La cour noble se compose d'un grand-maître, de 2 premiers écuyers, de 2 seconds écuyers, d'un majordome, d'un maréchal des logis, d'un page, d'un secrétaire de la maison, de deux adjoints de la chambre et d'un contrôleur. La suite compte 1 capitaine des bagages, 15 gardes-du-corps, 1 chirurgien, 4 valets de pied, 1 pâtissier, 9 cuisiniers, 1

pourvoyeur, 3 boulangers, 6 valets de chambre, 3 garçons d'état, 3 garçons de vaisselle, 1 fourier, 2 laquais, 1 maître d'écurie, 16 palefreniers, 2 bouchers, 2 *de la credance,* 2 de la sommeillerie, 2 confiseurs, 2 porteurs, 1 maréchal-ferrant, 1 sellier, 1 chef muletier, 6 autres de bas office. Ce personnel est accompagné de 34 chevaux et de 37 mulets des écuries du roi, de 32 chevaux de louage et de 16 chevaux de gardes-du-corps.

Le 19 juillet, à la suite de ces deux lettres, le noble conseil se réunit. On y voit : spectables Claude-Joseph Gavet et Joseph-Martin Anthonioz, syndics, Jean de Juge, Pierre Ginet, proto-médecin, Jean-Baptiste Durhone, Michel Jacquier et Thomas Girod. Sont absents : Charles-Julien de Gavand, Charles de Mouxy de Reynex, Joseph Portier du Bellair, Thomas Descostes et Jean-Louis Rubellin.

Le conseil délibère « de rendre à son Altesse tous les honneurspossibles. » On vote un arc de triomphe, un feu d'artifice, des fusées, des mortiers, des garde-fous dans toute l'étendue du Pont-Royal de Saint-Joseph et un canal au-delà du dit pont pour l'écoulement des eaux, travaux qui seront exécutés sous la direction de l'ingénieur Garrelaz. On ouvre enfin un crédit de 200 livres « et même de plus grosse somme, si le cas l'exige. »

Deux jours après, intervient une délibération spéciale à l'arc de triomphe et qui prouve qu'en administrateurs sérieux et habiles, les Pères conscrits rumilliens tenaient à régler les moindres affaires comme celles de la plus haute importance. Rien n'était laissé à l'arbitraire, et le budget s'établissait ainsi sur des bases solides et connues..... On convient avec le sieur Joseph Asson, originaire de Chabur en Dauphiné, de la construction d'un arc de triomphe aux dimensions de 32 pieds de hauteur et de 31 de largeur, moyennant le prix de 360 livres ; « il devra, dit la convention, « l'assortir en peintures sur toiles et boisage, avec les embellissements à lui démontrés tant en vases et devises, le tout en couleurs assorties, guirlandes et cartouches, et pour une plus parfaite exécution il sera tenu de se procurer, à ses frais, un révérend capucin à lui indiqué comme très-expérimenté en ces sortes d'ouvrages pour diriger le tout selon les règles d'architecture. »

Avec de pareils éléments, la fête dut être splendide; mais voici le quart d'heure de Rabelais, l'enthousiasme est passé, les mortiers se sont tu, les guirlandes fanées tombent en lambeaux, l'arc de triomphe est démoli, la cité reprend son calme habituel : il faut régler les comptes. C'est le 30 septembre que se fait cette opération. La dépense totale arrive « à 831 livres 3 sols, approuvés comme indispensables pour marquer l'empressement de tout le public et la reconnaissance à l'honneur que luy a bien voulu faire S. A. R. en passant et séjournant dans cette ville. » A en juger par certains détails, le menu des festins ne devait pas être des pires : on y sent la main d'un baron Brisse de l'époque. La Cour de Turin aimait la glace en été : la glace figure au budget pour 22 livres, 14 sols et 6 deniers. 30 bouteilles de vin étranger sont cotées 78 livres, 20 sols. Le lavaret, poisson favori de Henri III, et la truite saumonée du Chéran et du Fier, absorbent 35 livres, 4 sols. On adjuge 8 livres à un envoyé aquatique, chargé d'aller chercher du poisson à Genève et qui revient *bredouille*, bien que « ayant vacqué, à cet effet, deux jours à cheval, tant de jour que de nuit. » Les fusées et décharges arrivent à 59 livres, 14 sols ; les pins du Sapennais, au nombre de 74, à 44 livres, 8 sols ; la parcelle des charpentiers se monte à 77 livres, 13 sols, et celle des maçons, à 32 livres. Avis aux amateurs de statistique et aux entrepreneurs de fêtes, qui voudraient établir le tarif comparé des réjouissances dans le XVIIIe et le XIXe siècle !

VII

Tir de 1774. — Une excursion dans le domaine administratif. — Lettres-patentes du 18 avril 1774. — Les inconvénients des grandeurs. — Les tribulations d'un lieutenant du juge de police. — Un arrêt du Sénat de Savoie. — Comment on récompense à Rumilly le dévouement à la chose publique.

En 1774, l'adresse se réveille et la compagnie prend sa revanche de l'échec qu'elle avait éprouvé en 1773. Le tir a lieu les 19 et 20 juin. 27 tireurs y prennent part : le chevalier Briocca, commandant, et le comte Parilland, pour Sa Majesté, MM. de Gavand, Rubellin et Durhone, syndics, pour la ville. Roi : Collomb. — Connétable : de Salagine, fils de M. de Rochette.

Le 20 juillet 1774, le sieur Joseph Baud sous-ascense au sieur Joseph Thomé la maison des chevaliers-tireurs et ses dépendances moyennant le prix « de 70 livres et *deux chapons* « et de deux écus et demi neuf par an.

Disons en passant au point de vue administratif, que le 18 avril 1774, le roi Victor-Amé III, rappelant les lettres-patentes de ses royaux prédécesseurs, entr'autres celles du 6 février 1671, accorde au Conseil de Rumilly la juridiction de police « rière son territoire. » Elle devra être exercée par un *officier juge de police* nommé par le Conseil et statuant en dernier ressort jusqu'à 30 livres d'amende. Le juge-mage connaîtra de l'appel des condamnations quand il s'agira d'une somme supérieure et de la confiscation des denrées. Le produit des amendes appartiendra à la ville. Par délibération du 16 août suivant, le Conseil appelle, pour l'année suivante, aux fonctions de *juge de police* le sieur Jean-Louis Rubellin, second syndic, et à celles de *lieutenant-juge* le sieur Jean-Baptiste Durhone, troisième syndic. Ils prêtent serment le même jour entre les mains du châtelain Claude Dubosson ; et une délibération du 20 septembre met sous leurs ordres un brigadier et deux soldats de police.

Le 31 décembre 1774, le noble Conseil procède à l'élection annuelle des trois syndics. Sont élus : noble Jean de Juge, Thomas Descostes et Michel Jacquier. Ils prêtent serment entre les mains de noble Julien de Gavand, sur les saintes Ecritures, « de remplir fidèlement leurs charges en hommes de probité. » Thomas Descostes est spécialement chargé « de la croix d'argent guidon, et de la garde des archives. » Le même jour, on nomme juge de police et lieutenant-juge Jean de Juge et Thomas Descostes. Ces fonctions, purement honorifiques, deviennent un

accessoire obligé des dignités de premier et de second syndic.

C'était là, surtout en face du naturel incandescent de la population rumillienne, une mission très délicate à exercer. Thomas Descostes en éprouva l'amertume. Le premier syndic, noble Jean de Juge, étant presque continuellement indisposé, il dut tenir le tribunal de police à sa place. Malgré toute sa condescendance, il fut obligé de prononcer des amendes au montant de 38 livres, 6 sols, 8 deniers. La plus forte de ces amendes avait été infligée au sieur Antoine Bernard, pour violation de l'art. 60 du règlement de police et usage de faux poids. Celui-ci, soutenu par noble Jean Démotz de la Salle, avocat au Sénat de Savoie, interjeta appel de la sentence du juge de police devant le sénateur juge-mage, qui la confirma par son jugement du 21 février 1775. Bernard appela de ce jugement devant le Sénat de Savoie. Le Conseil de Rumilly, prenant fait et cause pour l'un de ses syndics, constitua Thomas Descostes son mandataire *ad litem*. L'un des motifs de l'appel était tiré de la prétendue incompétence du lieutenant-juge, auquel on soutenait, en s'appuyant sur la lettre des patentes, que le Conseil n'avait pu conférer aucun pouvoir de juridiction. Le Conseil, dans sa requête, concluait à ce qu'il plût déclarer « que les suppliants ont pu et peuvent nommer un lieutenant de police pour exercer cette charge en cas de maladie, d'absence ou autres empêchements légitimes... » Le Sénat rendit dans ce procès un arrêt fort remarquable, qui vidait en faveur du Conseil de Rumilly cette importante question de droit administratif. Etablissant que la juridiction de police réside essentiellement dans le Conseil, qui est représenté par son député, il prévoit le cas où celui-ci serait absent ou empêché et il démontre qu'il est dans l'esprit des lettres-patentes de prévenir la vacance du tribunal en remplaçant le juge par un lieutenant; « mais l'on sait assez, dit le Sénat, qu'un lieutenant n'a aucune juridiction tandis que son principal peut l'exercer; ils ne sont point deux juges particuliers, puisqu'ils ne peuvent agir ensemble, ni en même temps dans une même cause, mais un seul; car le lieutenant n'ayant qu'une autorité de représentation, tout ce qu'il ferait serait incontestablement nul si le principal avait pu y vaquer lui-même. » Cette interprétation est conforme à la nature de la juridiction de police, qui doit avoir constamment l'œil ouvert et la férule à la main, pour réprimer le désordre aussitôt qu'il lève la tête. Le Sénat résout en dernier lieu la question de savoir à qui appartient le droit de nomination du lieutenant : « Nous avons déjà dit que la juridiction de police appartient au Conseil, qui doit la faire exercer par un député. C'est donc aussi à lui, selon nous, de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle s'exerce sans interruption. Dès que les lettres-patentes ne donnent aucune autorité à cet égard au juge commis, nous ne le croirions pas fondé de nommer son représentant parce que, ne tenant pas sa juridiction immédiatement du prince, — ce qui est le seul cas où *de jure* le délégué peut subdéléguer — mais seulement du Conseil de ville, il ne pourrait lui conférer aucune autorité. »

Cet arrêt, rendu le 23 mars 1775, fut pour Thomas Descostes une éclatante réparation. Cette mésaventure l'avait d'abord dégoûté de la vie publique. Le 24 janvier, il écrivait au Conseil pour le prier d'accepter sa démission ; il rappelait qu'un de ses ancêtres, Pierre Descostes, avait été il y avait plus de cent ans syndic de Rumilly, que lui-même « avait l'honneur d'être agrégé au Conseil dès 42 ans, ayant été élu le 23 janvier 1732 » et que sa famille et lui avaient payé leur dette à la patrie « sans qu'on puisse trouver aucune plainte sur sa conduite dans quel bureau ni tribunal que ce soit en tems de paix ni de guerre. » Cette démission ne fut point acceptée ; on prodigua à Thomas Descostes les témoignages les plus flatteurs de respect et de reconnaissance ; une délibération alla jusqu'à ordonner que, dans son voyage à Chambéry à l'occasion du procès Bernard, il serait « accompagné du serviteur de ville, eu égard à son âge septuagénaire et à sa qualité » et le vieillard, flatté de cette touchante manifestation d'estime et de sympathie, consentit à rester encore sur la scène politique de la vieille cité, où nous allons le voir reparaître.

(A suivre.) F. DESCOSTES.

UN CHAPITRE D'HISTOIRE SUR SAMOENS

(Suite et fin. — V. les nos de septembre et novembre.)

L'esprit processif et l'avidité du nouveau marquis se tournèrent aussi vers nos vastes et beaux pâturages, dont les habitants avaient été, dès le XIVe siècle, l'objet de concessions de la part des souverains.

S'étayant donc sur un faisceau de titres anciens émanant soit des princes apanagés du Genevois et du Faucigny, soit des ducs de Savoie; vivant sous la juridiction immédiate de leurs souverains, même pendant le règne des barons de Faucigny; n'étant pas constamment sous les menaces des vedettes et des mâchicoulis d'un seigneur despote et farouche, mais sous la simple surveillance d'un châtelain qui était toujours leur compatriote ; jouissant avec calme des libertés qui leur avaient été données, ils acquirent peu à peu cet esprit de libéralisme et d'indépendance qui distingua toujours les enfants des Sept-Montagnes. Ils crurent que le dessein de Philibert Salteur était de les réduire sous un servage absolu et en même temps de faire de son acquisition une spéculation avantageuse. Aussi lui opposèrent-ils une vigoureuse résistance. Les procès cheminèrent donc.

Le 25 novembre 1706, instance introduite par M. Salteur devant le juge-mage du baillage de Savoie, ensuite de laquelle intervint un jugement du 21 août 1708 qui condamna les syndics et communiers de Samoëns à lui payer les devoirs seigneuriaux, et à passer nouvelle reconnaissance conforme à celle du 22 juillet 1525. Ce jugement fut confirmé par une sentence du 4 juin 1709. Appel au Sénat des parties condamnées, d'où un arrêt du 11 juillet 1711, par lequel il était « permis aux syndics, conseillers et communiers de porter la qualité de bourgeois comme habitant le bourg de Samouen sans que ladite qualité de soy put leur attribuer aucun droit et privilége... »

Bien que cet arrêt soit sorti de l'auguste Sénat de Savoie, ne pourrait-on pas l'appeler une dérision ?

Le 14 février 1708, instance introduite par M. Salteur devant la chambre des comptes de Savoie, tendant à ce qu'il soit inhibé aux syndics et communiers du bourg de marquer les poids et mesures. A partir de ce jour, il semble qu'il y ait eu un ralentissement, un temps d'arrêt pendant près de trente ans. Le 27 juillet 1740 il reprit l'instance devant le Sénat, relativement à l'inhibition de marquer les poids et mesures. Peu après, deux événements surgissent: la mort de l'acquéreur et l'invasion espagnole. Don Philippe, infant d'Espagne, par son édit du 3 avril 1743, transféra au Sénat toute la juridiction de la chambre des comptes.

Jean-Baptiste Salteur hérita de la fortune de son père, de son nom et aussi de ses rigueurs. Il reprit, le 7 juin 1743, devant le Sénat, une instance tendant à faire annuler une délibération du conseil de Samoëns qui semblait porter atteinte aux droits du marquis. Puis, le 22 juin 1747, autre instance devant le juge-mage du Faucigny pour obliger les bourgeois à lui passer nouvelle reconnaissance.

Se voyant harcelés sans fin ni merci, leurs moyens de défense étant trop faibles contre les arguments du colosse, minés par les dépenses de ces longs procès et par l'occupation espagnole, les bourgeois cherchèrent enfin une ressource pour échapper aux pas écrasants du taureau de la fable, ressource radicale dont ils auraient dû se servir dès le principe. Par sa sentence du 31 juillet 1715, Victor-Amédée II avait annoncé que les communautés pouvaient se rédimer; cette faculté avait aussi été réservée dans l'édit du 22 novembre 1698. On députa donc à Turin MM. Georges-Marie Biord et Victor Rouge, qui adressèrent au roi un placet dont je donne ici la substance : « La situation déplorable dans laquelle se trouve la commune par une longue suite de procès dispendieux que lui a suscités le marquis, son seigneur, préjudiciable aux droits dont elle a joui de tout temps, produit chez les habitans le découragement et du dégout pour leur patrie; on en voit chaque jour se fixer en pays étranger où ils jouissent d'une fortune qu'ils auraient apportée dans leurs familles sans la crainte des oppressions du marquis. De là l'abandon de la culture, la dépopulation et, par suite, l'impuissance de pouvoir fournir les dix hommes auxquels la commune est cotée pour le service militaire. Il s'agit de la commune la plus considérable et la plus vaste du duché, d'autant plus digne de la protection spéciale de S. M. qu'elle s'est toujours distinguée par sa fidélité; si elle n'est pas écoutée favorablement, elle sera bientôt ruinée par les angaries continuelles du vassal qui a voulu même introduire l'exaction des lods sur le pied du cinquième. On doit se reporter à ces temps malheureux où les Vallaisans firent une incursion sur les terres de Savoie, brulèrent le bourg de Samoëns et eussent porté plus loin le ravage et la désolation si les habitans de cette paroisse nombreuse ne se fussent trouvés assez forts pour arrêter les progrès de ces dangereux voisins, en se sacrifiant eux-mêmes pour le bien de leur patrie et pour la défense des intérêts de leur légitime souverain. Ce fut à ce prix qu'ils achetèrent leur paix et leur tranquillité qu'ils gardèrent tant qu'ils restèrent sous la juridiction immédiate de leurs augustes souverains, n'ayant plus à se défendre que contre les rivières et torrents dont ils n'ont pu arrêter les dégats que par les soins et le travail presque continuels de leur populeuse communauté.

« Mais depuis l'aliénation de cette terre, ils ont ressenti bien désavantageusement la nouvelle juridiction à laquelle ils ont été assujettis; les obsessions continuelles du seigneur qui a voulu les dépouiller de leurs priviléges, de leurs montagnes, augmenter les redevances, sont des motifs assez puissants pour demander au roi l'autorisation de se racheter. »

Charles-Emmanuel leur accorda, le 30 mars 1753, des lettres-patentes par lesquelles il transféra et remit à la communauté tout droit de rachat, sous conditions entre autres: 1° que la communauté devait non seulement rembourser à M. Salteur le prix de l'acquisition, mais encore le dédommager pour tout ce qui pourrait lui être légitimement dû; 2° la commune était aussi obligée de verser, dans le terme de trois mois, à la trésorerie générale, la somme de 12,000 livres; 3° MM. le comte Astesan, premier président du Sénat, Ferraris, intendant général, et Peyrani, sénateur, étaient délégués pour connaître des différends mus et à mouvoir pour le fait du fief racheté; 4° dès que le rachat serait effectué, le titre de marquisat de Samoëns devait être éteint et supprimé; la commune devait rétrocéder en faveur du royal patrimoine la juridiction du lieu, laquelle serait exercée par le juge-mage de la province.

Le marquis, loin d'obéir à l'ordre du roi, ne voulut pas se dessaisir de sa proie sans avoir encore plaidé devant la délégation nommée; mais celle-ci rendit une sentence le 12 juin 1754 qui obligea M. Salteur à *passer la revente;* c'est ce qui eut lieu le 1er juillet suivant, devant le notaire Cabuat, à Chambéry, au moyen de la somme de 57887 livres 3 sous 5 deniers, somme qui avait été arrêtée par une liquidation du sieur Pacoret, du 15 juin précédent.

Déjà avant cet acte on avait songé à créer des ressources, et il en fallait, comme on le voit, de fort considérables; on fit donc flèche de tout bois. Trente-six parcelles de terrains communaux vendues, d'une superficie d'environ 122 hectares, produisirent 6318 livres 18 sous.

2° Le droit des langues de tous les animaux qui s'abattaient à la boucherie 418 liv.

3° Le droit de leyde due par les habitans de Sallon en la montagne de Crioud et dans les foires et marchés du bourg 200 liv.

4° Le droit de leyde due par les habitans de Morillon en la montagne de Gers 335 liv.

5° Le droit de leyde due par les étrangers dans les foires et marchés de notre bourg 250 liv.

6° Les dîmes 40,076^{l} 13^{s} 4^{d}

7° Les fiefs et servis, aux particuliers qui les devaient, et donnèrent lieu à 380 contrats 13,500^{l} 6^{s} 10^{d}

8° On emprunta de cinq personnes 15,600 liv.

9° Plusieurs quartiers de contributions perçues.

Sur toutes ces sommes, il fallut payer à M. Salteur celle de 60,083 livres 14 sous 5 deniers qui lui revenaient tant pour le prix de la revente que pour autres indemnités qui lui avaient été adjugées.

L'acte de rétrocession de la juridiction en faveur de S. M. eut lieu à Turin le 7 octobre 1756 devant le président et le greffier de la Chambre des comptes, sous les conditions suivantes : 1° La commune avait le droit de nommer le châtelain, le procureur et le vice-procureur du lieu, droit qu'elle se retenait en fief; 2° elle avait le droit de vendre et aliéner librement les biens, dîmes, rentes et droits féodaux, sur lesquelles ventes il ne serait perçu pour la première fois aucun lod; 3° la juridiction demeurait réservée au roi pour être exercée par le juge-mage de la province et ne pourrait jamais s'aliéner sous aucun prétexte, même pour le cas le plus pressant d'utilité publique.

Le marquisat n'existait plus; les Samoënsiens avaient revendiqué leur liberté après cinquante-cinq longues et malheureuses années; mais il restait encore une septième tête à trancher à cette hydre, et la massue de leur Hercule fut, comme toujours, l'argent. Un dernier procès était resté en suspens au sujet des lods d'indemnité prétendus par M. Salteur sur les montagnes de Fréterolle, Chardonnière, Cuidex, Vigny, l'Avouille, Bostan, Odda et le Foilly. Les habitants refusaient de payer cette redevance, alléguant que ces montagnes avaient été concédées par les princes de Savoie à plusieurs particuliers des divers hameaux où elles sont situées, et non à la commune en général; qu'ainsi étant des propriétés *ut singuli,* elles n'étaient point soumises à l'impôt du lod d'indemnité; que tous leurs actes d'emphytéose n'en stipulant point et que n'en ayant jamais payé, ils ne devaient pas y être soumis. Mais l'avocat fiscal près le Sénat, dans son rapport de conclusions du 18 juillet 1767, vint contrecarrer leurs moyens de défense : il démontra clairement que ces montagnes étaient un bien de main-morte; que les lods d'indemnité avaient été introduits sur ces sortes de biens par l'édit d'Emmanuel-Philibert, du 10 octobre 1567, pour dédommager le seigneur et tenir lieu des lods et ventes qui se payent à chaque mutation de tenancier des biens particuliers. (L'impôt des lods d'indemnité était la sixième partie de la valeur des biens, payable de vingt ans en vingt ans.)

Voyant toutes leurs batteries en danger imminent d'être renversées, ils eurent recours à un accommodement, et de fait, une transaction eut lieu à Chambéry, le 13 septembre 1768, au moyen de 7,000 livres qui furent encore payées à M. Salteur, et toujours par l'entremise de MM. Biord et Rouge.

Ce n'est que ce jour-là qu'on fut définitivement délivré des obsessions de ces hommes rigides et qu'on jeta loin ce joug lourd et détestable.

Je terminerai par quelques petites remarques :

1° Malgré l'éloge pompeux que Grillet fait de M. Salteur et de toute sa famille, il n'en fut pas moins pendant plus d'un demi-siècle et longtemps après un sujet d'ennuis, de crainte, de malheurs et de tristes souvenirs pour nous. Il n'avait ici ni maison ni grange, tout consistait en revenus. Le châtelain, qui devait être son bras droit, était d'ici. Pour assurer l'empire de son autorité, il fit nommer doyen de notre chapitre son fils Charles-Henri, qui fut ainsi son agent de surveillance. Les grands avaient autrefois bien de la puissance. Et aujourd'hui ?

2° On peut dire que MM. Georges-Marie Biord et Victor Rouge, ainsi que M. Paul-Joseph Biord, alors avocat au Sénat, furent, par leur patriotisme ardent, les Washington de Samoëns. (Voyez Grillet, tome III, pag. 374 et 375).

3° La ténacité des Samoënsiens à lutter pour conserver leur indépendance ne doit point nous étonner; ils reconnaissaient alors, comme toujours, et comme aujourd'hui surtout, que rien n'est plus cher à un peuple que sa liberté et que c'est le premier bien de l'homme.

Grillet dit que Sallanches fut, dans ces circonstances, la première commune qui se rédima et que Samoëns suivit immédiatement son exemple; on doit ajouter que cette dernière fut imitée aussitôt après par Taninges et la Rivière-Enverse.

F.-D. Riondel.

LE DERNIER SEIGNEUR DE COPPONEX

Il y a quelques années j'ai publié, dans le *Bulletin de l'Institut genevois,* un travail qni a été tiré à part, et dans lequel j'ai raconté les principales phases de la vie aventureuse du dernier seigneur de Copponex.

Condamné à mort, en 1777, pour avoir, dans une querelle violente, près de Carouge, tué, d'un coup de pistolet un palfrenier vaudois, nommé Troyon, les autorités genevoises lui avaient fait grâce de la peine capitale; enfermé dans l'ancien évêché de Genève, qui avait été converti en prison depuis le XVIe siècle, il fut détenu durant quatorze ans, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort qui eut lieu le vingt-deux février 1791. Jeune encore, il avait trente ans au moment de sa condamnation, il avait inspiré de l'intérêt à beaucoup de gens; sa longue captivité avait éveillé dans Genève ce sentiment de pitié qu'on ne refuse guère aux malheureux même coupables.

Lorsque j'écrivis cette notice sur le dernier seigneur de Copponex, j'ignorais un détail qui le concerne et qui mérite d'être reproduit. Il est emprunté à un manuscrit d'un honorable ecclésiastique de Savoie, soit à des notes biographiques sur M. Baudet, qui fut curé de Carouge, de 1803 à 1819, et qui avait été précédemment curé d'Humilly.

La sentence de mort prononcée contre Copponex ne paraît pas l'avoir trop ému; conservant tout le sang-froid d'un gentilhomme, il demanda qu'on voulût bien lui permettre d'avoir une entrevue avec un prêtre catholique. Cette demande lui ayant été accordée, il choisit pour « confident confesseur de son choix » M. Baudet, curé d'Humilly.

Dès ce jour, M. Baudet put aller librement auprès de Copponex, dans sa prison; on lui permit même de le voir seul, sans témoin, et de rester avec le condamné aussi longtemps qu'il estimerait convenable.

M. Baudet profita de cette permission; il prit un véritable intérêt au sort du condamné et il appuya, par ses démarches, le recours en grâce que celui-ci avait adressé à l'autorité compétente.

Informé du crédit de Voltaire et de l'influence qu'il exerçait sur quelques magistrats de la République, il écrivit « au patriarche de la philosophie » qui demeurait alors dans son château de Fernex; il lui expliqua la position du condamné et le pria instamment de vouloir intervenir, lui aussi, en faveur de cette noble famille de Savoie. M. Baudet reçut une réponse courte, mais satisfaisante; il se permit d'écrire, à Fernex, une seconde fois. Voltaire lui fit faire, verbalement, une deuxième réponse, également favorable.

Peu de temps après, Copponex auquel la bienveillance de Voltaire avait donné beaucoup d'espoir, fut conduit devant l'hôtel-de-ville de Genève, et il apprit officiellement que la sentence de mort ne serait pas mise à exécution.

Le surlendemain de ce jour, M. Baudet se rendit à Fernex pour remercier Voltaire qui lui accorda une audience de quelques minutes durant laquelle il lui dit ces mots: *J'ai cru devoir m'intéresser à ce malheureux Copponex.*

Ainsi, au moment où la noblesse de Savoie s'agitait pour épargner à Copponex la honte de l'échafaud, et où l'autorité sarde, par bienséance internationale, s'abstenait, à dessein, de toute démarche en faveur du condamné, Voltaire, mû par un sentiment d'humanité, accueillait avec bienveillance la demande d'un pauvre curé de campagne et contribuait, pour sa part aussi, à faire commuer en détention perpétuelle la peine capitale prononcée contre un noble de Savoie.

JULES VUY.

LES GRAINS DE SABLE DE L'HISTOIRE DE SAVOIE

(Suite) (1)

32. *Bibliographie.* — Au mois de février dernier (1868) a eu lieu la vente de la bibliothèque du prince de ***. Le morceau capital de cette vente a été un exemplaire, refait de deux feuillets, du *Roman de Baudouyn comte de Flandres*, imprimé à Chambéry chez Antoine Neyret en 1484. Il était dans une magnifique reliure à compartiments, de Hardy, et s'est vendu 1650 francs (2).

33. *Imprimerie.* — La première imprimerie dont l'existence soit tout à fait authentique dans la ville de Barcelonne, en Espagne, fut établie par deux associés. L'un était Nicolas Spindeler, allemand; l'autre était savoyard et se nommait Pierre Bru, BRUN ou Bruno. Le premier ouvrage sorti de leurs ateliers, qui paraissent avoir eu une certaine importance, est un livre de saint Thomas d'Aquin: *In libris ethnicorum commentum.* Il porte la date du 15 juin 1478. Brun s'associe plus tard à Pedro Posa jusqu'en 1482 et parcourt ensuite l'Espagne. On le trouve à Séville en 1492.

34. *Biographie.* — Dans les notes d'un poème du XVIIe siècle que vient de publier le *Bulletin du Bouquiniste* (n° du 15 juillet et suivants), on lit les lignes suivantes sur Vaugelas: « Vaugelas ne posséda jamais, dit-on, que l'*Histoire romaine* de Coeffeteau et les traductions d'Ablancourt. C'étaient là selon lui les ouvrages les plus purement écrits de la littérature française. Il était d'ailleurs si pauvre qu'à sa mort ses créanciers ne trouvèrent à saisir que ses manuscrits et les cahiers du *Dictionnaire de l'Académie* qu'on lui avait donné à revoir. L'Académie fut même forcée, pour les ravoir, d'obtenir une sentence du Parlement, le 17 mai 1651.

35. *Archéologie.* — Il est passé cette année dans une vente d'antiquité un objet fort curieux: c'est un étalon d'une mesure de capacité du commencement du XIVe siècle, d'une petite ville de la Bresse, Bagé, qui était une châtellenie. Cet étalon est en bronze, de la forme des anciens *quartans* de Chambéry; il est muni de deux anses fondues avec lui, et tout autour à l'extérieur court une légende en fort jolis caractères gothiques: *estalon de la cope de Bagié*, dont les mots sont séparés par des écus aux armes de Savoie et de Bagé.

36. *Histoire littéraire.* — Le *Polybiblione* du mois de mars contient les lignes suivantes: « La vente du marquis de Costa de Beauregard, qui a commencé le 16 mars, était inattendue. Le catalogue, rédigé avec l'exactitude et le soin habituel de Potier, comprend 1765 numéros, et bien qu'on puisse regretter l'absence des livres précieux que, de son vivant, M. de Costa avait vendus à Techener, on doit cependant avouer que ce qui reste constitue une véritable bibliothèque de savant amateur. » Les livres dont on parle ici étaient des romans de chevalerie, qui venaient de la famille de Seyssel.

37. *Histoire ecclésiastique.* — Il est peut-être bon de reproduire les deux articles suivants du catalogue d'octobre de M. A. Claudin, libraire, où sont décrites deux chartes originales du XIVe siècle, deux testaments contenant des legs ou des fondations en faveur de diverses églises de la Savoie. Qui peut savoir ce que ces pièces sont devenues ou vont devenir ?

« N° 36928. Les *Marches en Savoie*, près Montmélian. Testament de Jean Gabet des Marches, par lequel il exprime sa volonté d'être enseveli dans l'église de Saint-Maurice des Marches, fixe à 14 prêtres le nombre d'officiants à ses funérailles, et sous ces conditions fonde une rente perpétuelle en faveur de ladite église des Marches. Par le même acte Jean Gabet donne et lègue au curé des Marches un boisseau de froment, à la mesure de Montmélian, et fait divers autres legs à l'église de Notre-Dame de Myans et à la confrérie du Saint-Esprit des Marches. Acte passé aux Marches, le 10 avril 1387, par devant Me Jacques Richard de Stales, notaire, en présence de divers témoins, parmi lesquels sont Georges de Thormery; Amédée Ducis, André Gabet, Guillaume Ragnier de Villeurbanne, Pierre Julliand des Marches, etc.

« N° 36941. *Viuz-en-Salaz* (Haute-Savoie). Testament de noble Albertet de Orlie fils de Jacques Orlie. Dans cet acte très curieux, le testateur, après s'être choisi une sépulture, dans l'abbaye d'Hautecombe, règle ses funérailles et fait divers legs à l'é-

(1) Dans le grain de sable n° 26, une erreur typographique s'est glissée à la fin de l'avant dernière ligne. Il faut lire: *le bénit de l'autre*, au lieu de: *le buis de l'autre.*

(2) Un exemplaire de ce volume rare est actuellement en vente chez M. H. Georg, libraire (Bâle et Genève), au prix de 1,500 fr. *(Note de la réd.)*

glise de Sainte-Marie de Thiez, à l'église de Bonne, à l'église d'Allinges, à la chapelle du Saint-Sépulcre d'Annecy, à l'église de Sainte-Marie de Liesse à Annecy, à l'église de Viuz, à la Maladrerie et à l'Hôpital d'Albie en Savoie, à l'église de Belmont et à d'autres établissements religieux du pays, accorde diverses largesses à ses parents et amis, sous certaines clauses, impose notamment à sa femme l'obligation de ne pas se remarier après sa mort. *Viuz, 8 octobre 1371.* »

Je crois qu'un mot ou deux n'ont pas été lus exactement: par exemple, celui du notaire dans le premier acte.

Biographie. — La cathédrale d'Arles possédait de nombreuses reliques et de somptueux reliquaires. L'un d'eux était le buste en argent, du poids de cent et vingt marcs d'argent fin, qui renfermait le chef de Saint-Etienne. Commencé en 1409 sous l'épiscopat d'Artaud, cette châsse fut terminée en 1412 sous celui du cardinal archevêque d'Arles, Jean de Brogni, qui la bénit le 21 mai. Le prélat savoyard l'orna à ses frais d'un riche collier de pierreries. (*Ann. arch.*, tome XXII). F. RABUT.

SUR L'ÉTYMOLOGIE DU NOM DE RIPAILLE

Monsieur J. Vuy, avocat,

Votre savant collègue de l'Institut genevois, M. Le Fort, écrivait naguère dans la *Revue savoisienne*, que la science avait ses infiniment petits. En histoire, il faut bien se garder de les négliger : ils ont souvent mis sur la trace de la vérité. Vous le prouvez, une fois de plus, par votre interprétation du mot *ripaille*, dont on a si malicieusement abusé contre un illustre souverain.

Je crois que vous avez trouvé la véritable étymologie. M. Lecoy de la Marche, qui avait aussi donné son explication, m'avouait, il n'y a pas longtemps, qu'il se ralliait à la vôtre. En Bresse nous appelons *ripe* un bois soumis à une coupe régulière et *ripaille* une chétive ripe qui ne produit que des broussailles et du bois rabougri. Or, la nature rocailleuse du sol qu'on remarque à l'ouest de la vieille demeure d'Amédée VIII, avant d'avoir été cultivée et amendée, comme elle l'est aujourd'hui, ne pouvait guère produire que de la ripaille.

C'est aussi la signification que donnent à ce mot diverses chartes postérieures à la cession du comté de Genevois aux princes de la maison de Savoie.

Cette appellation, usitée à la distance de quelques lieues du lac Léman, me semble venir en preuve à votre thèse.

Dirai-je encore que, dans le même sens, nous nommons un petit pré, de peu de valeur, un *prelion ?*

Un glaneur se contente de peu, c'est ce qui m'engage à vous envoyer mon épi.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, votre très humble serviteur. MARTIN, *curé de Foissiat.*

Foissiat (Ain), 8 novembre 1868.

CLAIR DE LUNE

Au vent du soir l'arbre s'incline,
Couronné d'un rouge rayon;
Sur les flancs verts de la colline
Passe une vague émotion.

Le vêtement de la nuit traîne
Sur l'onde et les bois nébuleux; —
Mais la lune blonde et sereine
Franchit soudain les sommets bleus.

Sur les cimes, dans la vallée
Glissent des vagues de blancheur;
La forêt, qui dort isolée,
Les sent courir dans sa fraîcheur.

Couché dans sa paix solennelle,
Dans son grand voile aux plis d'azur,
Comme un ciel le lac se révèle
Et son flot berce un reflet pur.

Et je regarde, et tout mon être
Repose dans l'enchantement,
Et dans mon cœur ému pénètre
Le bonheur de l'apaisement.

Calme nature, ô solitude,
Vous que j'aimai toujours, ouvrez,
Ouvrez à mon inquiétude
L'asile de vos bois sacrés!

B. DUFERNEX.

BULLETIN

SOCIÉTÉ FLORIMONTANE

Séance du 17 décembre 1868

PRÉSIDENCE DE M. C. DUNANT

M. *Ducis* complète le parcours de la voie romaine qu'il avait étudiée déjà (*Revue* 1866, page 57), entre Seynod et le camp romain de Saint-Ours par Viuz-la-Chiésaz, Gruffy et Cusy. Il signale quelques débris de monuments romains à Marigny-Saint-Marcel, Saint-Félix et Saint-Girod, par lesquels passait également un chemin romain se réunissant avec le précédent, à Grésy, pour aboutir à Aix-les-Bains.

M. Ducis donne ensuite lecture de deux notes historiques tirées des manuscrits de MM. Levret, de l'Hôpital, et Sinton, d'Annessy, sur la campagne de 1709, pendant laquelle l'armée austro-savoyarde, forte de 40,000 hommes et commandée par le comte de Thaun, aurait occupé la plaine d'Albertville pendant le mois d'août et celle d'Annecy en septembre, et, entre ces deux campements, aurait remporté, le 31 août, un avantage sur les troupes françaises aux ordres du maréchal de Berwick.

M. Ducis signale les ruines du château de Piéra Charva, *de Petra Calva*, qui dominait le cours du Chéran entre Cusy et Alby, dans la commune de Mûres.

Le même propose une nouvelle interprétation de l'inscription du château d'Alleman près Lugrin, et relative au règne de Gondemar de l'an 527.

M. *Revon* présente cinq dessins originaux de marines de M. Durand-Brager, exécutés pendant la guerre de Crimée, et donnés par M. Dégerine; — des photographies données par MM. Mellé et A. Durand; — des antiquités lacustres données par M. L. Rabut; — et diverses antiquités acquises par le Musée, entre autres une belle hache en pierre polie, de Monthoux sur Pringy.

Le même membre extrait d'une lettre de M. Boltshauser, ancien vice-président de la Société et actuellement professeur à Catane, quelques détails sur la dernière éruption de l'Etna :

« Le 27 novembre, vers 3 heures de l'après-midi, on entendit à Catane un bruit sourd, semblable à des coups de tonnerre, et l'on ne savait pas trop s'il venait d'en haut ou d'en bas. A 6 heures trois quarts, apparut au sommet du volcan une faible lueur qui augmenta d'abord lentement; mais à 8 heures c'était déjà un feu couvrant tout le cratère. De temps en temps une partie plus éblouissante se montrait comme une masse en fusion qui s'élevait du cratère et y retombait. A 9 heures, une immense

colonne de feu éclairait le cratère. Il devait y avoir éruption de matières à des intervalles assez rapprochés, car on voyait tomber une grande quantité de pierres rougies. A 10 heures j'observais l'éruption avec un télescope : je voyais les alentours du cratère tout couverts de pierres en feu; elles devaient être d'une grosseur considérable pour être aperçues à cette distance. J'ai pu observer plusieurs fois des pierres qui mettaient huit secondes pour tomber à terre, ce qui suppose une hauteur d'ascension de plus de 300 mètres. Aussitôt qu'on pouvait distinguer le feu, on voyait se former au-dessus du cratère un gros nuage noir, sur lequel brillaient de fréquents éclairs. A 10 heures et demie, le spectacle était arrivé à son maximum d'intensité. L'éruption alla en diminuant, et à 11 heures trois quarts tout était terminé. Le lendemain matin, le sommet de la montagne se montrait entièrement dépouillé de neige. »

Les nombreux amis de M. Boltshauser apprendront avec plaisir qu'il a été décoré de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et nommé directeur de l'observatoire météorologique de Catane.

M. *Morel-Fatio*, conservateur du musée archéologique de Lausanne, assiste à la séance. Il présente une empreinte du sceau de la collégiale de Notre-Dame d'Annecy, travail du xve siècle, dont il est le possesseur. M. Morel-Fatio informe la Société que l'inscription burgonde d'Allaman a été donnée par M. Constant au musée de Lausanne.

M. *Mermillod* communique un document du 31 août 1689, relatif à la guerre de la succession d'Espagne et relatant un envahissement de la Maurienne.

Les dons et échanges suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; — 2° *Mémoires* de l'Académie du Gard; — 3° *Mémoires et documents*, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; — 4° *Bulletin* de la Société vaudoise des sciences naturelles; — 5° *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de France; — 6° *Bulletin* de la Société algérienne de climatologie; — 7° *Atti della Societa italiana di scienze naturali, Milano*; — 8° *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France; — 9° *Bulletin* de la Société royale de botanique de Belgique; — 10° *Revue* des Sociétés savantes des départements; — 11° l'*Investigateur*, journal de l'Institut historique de France; — 12° la *Bourgogne*, revue provinciale de Dijon; — 13° *Revue du Lyonnais*; — 14° *Journal* de la Société centrale d'agriculture du département de la Savoie; — 15° *Bulletin* médical du Dauphiné; — 16° *Chézery, Chartes du* XIIe *siècle*, publiées avec un avant-propos, par M. Jules Vuy, don de l'auteur; — 17° *Testament de Jean-François Berliet, archevêque de Tarentaise*, publié par M. Albert Albrier, don de l'auteur; — 18° *Bulletin bibliographique de la Savoie*, recueilli par F. Rabut, don de l'auteur; — 19° *Rapport adressé au Comité départemental de la Savoie sur l'Exposition universelle de* 1867, par M. G. de Mortillet, don de l'auteur; — 20° *Rapport de la Commission des soies sur ses opérations de l'année* 1868; — 21° Collection de brochures et rapports sur l'agriculture, par M. P. Tochon, de Chambéry, don de l'auteur; — 22° *Catalogo illustrato della raccolta di antichita sarde*, del sig. Raimondo Chessa, *compilato per Vincenzo Crespi*, don de l'auteur; — 23° Collection des Almanachs pour 1869, publiés par M. Charles Burdet, don de l'auteur; — 24° *L'abbé d'Aulnois et le pensionnat de la Grenade*, par M. Gaston de Chaumont, don de l'auteur; — 25° *Journal des connaissances médicales pratiques*, publié par M. Caffe; — 26° l'*Impartial de l'Ain*, don de M. Thiabaud; — 27° le *Mont-Blanc*; — 28° l'*Union savoisienne*; — 29° le *Léman*; — 30° le *Courrier de Savoie*; — 31° le *Faucigny*; — 32° le *Courrier du Chablais*; — 33° l'*Industriel savoisien*; — 34° l'*Echo du Salève*; — 35° *Réponse aux anathèmes de M. le dr E. Robert contre les moineaux*, par M. Victor Chatel, don de l'auteur; — 36° *Almanach des gloires de la Savoie* pour 1869, par M. Jules Philippe, don de l'auteur; — 37° *Le lépreux de la cité d'Aoste*, 4e éd. valdôtaine, don de M. Mellé; — 38° *Une cour d'amour*, don du même; — 39° *L'ami de la maison*; — 40° Statuts de l'Association française contre l'abus du tabac; — 41° Reclus, *La locomotive routière*; — 42° Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.

Le secrétaire-adjoint,
Louis Revon.

—

Nous croyons rendre service aux bibliophiles de la Savoie en leur donnant ci-après la liste des ouvrages rares et des manuscrits qui sont actuellement en vente à la librairie Bachelin-Deflorenne, à Paris :

1° Capré (François). Catalogue des Chevaliers de l'ordre du Collier de Savoye, dict de l'Annonciade, avec leurs noms, surnoms, qualitez, armes et blasons, depuis 1362, etc. *Turin, Yvatte*, 1654, in-fol. *(Titre racc.)* 130 fr.

Le même. Gr. pap., v. ant, fil. 160 fr.

Cet important ouvrage est rempli de grands blasons et de portraits bien gravés sur bois. Rare.

2° Capré. Extrait du traité historique de la chambre des comptes de Savoye, composé par François Capré, maître en la dite chambre des comptes, imprimé à Lyon en 1662. *Manuscrit* in-fol. cart. à la Bradel. 60 fr.

Manuscrit de 144 pages, très important à consulter, non pas seulement au point de vue du Traité de Capré, mais surtout pour le *Registre des gentilshommes feaux du duc de Savoye, en Bresse, Bugey, Gex, Savoye et Piémont*, qui se trouve à la fin.

3° Généalogies des comtes et ducs de Savoye. Manuscrit du XVIIe siècle, terminé par une main moderne; in-4, jolie reliure maroquin vert, fil., dent. intérieur. *Armoiries coloriées*. 80 fr.

Très important manuscrit, utile à consulter non seulement pour l'histoire des princes de Savoie, mais encore pour celle du pays.

4° Guichenon (Sam.). Histoire généalogique de la maison royale de Savoie, justifiée par titres, fondations de monastères... Enrichie de plusieurs portraits, sceaux, monnoyes, sépultures et armoiries, par Sam. Guichenon. *Lyon*, 1660, tome I, in-fol., v. br. 35 fr.

5° Guichenon. Histoire généalogique de la royale maison de Savoye, justifiée par titres, fondations de monastères, enrichie de plusieurs portraits, sceaux, monnoyes, sépultures et armoiries. *Lyon, Guill. Barbier*, 1660, 2 v. in-fol., *figures*, v. marb. par Samuel Guichenon. 150 fr.

6° Savoie. Généalogie des comtes et ducs de Savoie. *Manuscrit* du XVIIe siècle, terminé par une main mod., in-4, mar. vert, fil. *Armoiries coloriées*. 80 fr.

Très important manuscrit, utile à consulter non seulement pour l'histoire des princes de Savoie, mais encore pour celle du pays.

7° Mémoires concernant les frontières de Piémont et de Savoie, pour servir à l'instruction tant pour les campements des armées que pour les faire manœuvrer. *Manuscrit* du XVIIIe siècle, sur pap. in-fol. de 116 pages, carte gravée, v. f. 40 fr.

Ce mémoire, très précieux pour l'art militaire, a été écrit, après l'année 1720, par un officier français ayant pris une part active aux six campagnes qui eurent lieu de 1707 jusqu'en 1714, en Dauphiné et sur les frontières de la Savoie et du Piémont. Ce manuscrit paraît être autographe. — On y a ajouté une carte ancienne du Dauphiné, de la Savoie et du Piémont. Le premier porte le timbre du *cabinet historique du Directoire exécutif*.

—

La musique et les lettres viennent de faire de grandes et nombreuses pertes.

Rossini, l'auteur de tant de partitions immortelles, est mort à Paris le 14 novembre dernier, à l'âge de 76 ans Sa dépouille mortelle a été réclamée par sa ville natale, Pesaro, dans le duché d'Urbino, qui va lui élever un monument.

L'Académie française a perdu deux de ses membres : Berryer, justement appelé le « Démosthènes français, » et Empis, auteur lyrique, dramatique et romancier.

Berryer était né en 1790, et Empis, en 1795.

Le *Siècle* s'est vu enlever en quelques jours son directeur politique et son directeur littéraire : Havin et Louis Desnoyers. Ce dernier a écrit plusieurs vaudevilles amusants sous le pseudonyme de Derville.

Enfin la république des lettres a perdu deux de ses citoyens : Charles Bataille, romancier et dramaturge, auteur de l'*Usurier de village*; et Pierre Carmouche, l'un des plus féconds écrivains scéniques. Il a attaché son nom à plus de 250 pièces de théâtre.

Le Directeur gérant, J. Philippe.

ANNECY. — TYP. THÉSIO.





